

IMN

Borrower: MUM

Lending String:
*GZM,GZM,GZM,GZM,GZM

Patron:

Journal Title: Le libre-échange : journal du travail agricole, industriel et commercial.

Volume: Issue:

Month/Year: 1847-1848 Pages: ?

Article Author: 1-52

Article Title: first half of volume 2.

OCLC Number: 86107706

ILL # - 128045361

Location: mem
Call #: AP L696, oversize

Request Date: 20140725

MaxCost: 25.00IFM

Shipping Address:
University of Mississippi
J.D. Williams Library
Attn: Interlibrary Loan
1 Library Loop
University, MS 38677

Fax: (662) 915-5453

EMail: ill-lib@olemiss.edu

Borrowing Notes: Borrowing Notes: Per email with John Oldham you can copy volume 2 in two requests. Thanks!

Copyright Compliance: CCL

ODYSSEY

N° 1.—2e ANNÉE. Bureaux : rue de Choiseul, 8. 28 NOVEMBRE 1847.

LE LIBRE-ÉCHANGE.

La vie à bon marché. Les produits s'achètent avec des produits. On ne doit payer d'impôt qu'à l'État.

On s'abonne : A PARIS, aux bureaux du Journal, rue de Choiseul, 8, et, dans les DÉPARTEMENTS, aux bureaux des Messageries, ou par l'envoi d'un mandat de poste à l'ordre de l'Administrateur.
Prix pour un an : pour Paris, les départements et la Belgique, 12 francs ; — pour les autres pays étrangers, 15 francs.

PARIS, 27 Novembre.

Notre première campagne contre le régime restrictif est terminée. Au moment d'entrer dans une seconde année de lutte, jetons un regard en arrière. Avons-nous avancé? Avons-nous reculé?

Et d'abord rappelons quelques faits qu'on est trop porté à oublier.

Il y a quelques années, la question du *libre-échange* ne préoccupait guère l'opinion publique. Elle ne s'agitait que dans les chambres de commerce et d'une manière incidente. Là on se montrait généralement opposé aux restrictions commerciales, en exceptant toutefois trop souvent celles dont on croyait profiter soi-même.

Tout à coup une sorte de terreur vint planer sur cette question. Un comité protectioniste s'était formé. Il leva sur ses adhérents des contributions aussi régulières que celles de l'État. Grâce à ces ressources, il faisait traiter chaque question dans la presse périodique au point de vue restrictif.

Dès lors l'exploitation du public se fit avec un ordre et une sécurité parfaite : gouvernement, chambre, opinion, tout fut dominé. On peut se rappeler cette période assez longue où personne n'eût été assez téméraire pour parler de *liberté d'échanger* ; où M. Fulchiron lui-même, pour s'être hasardé de prononcer le mot *modération*, fut surnommé le *Robespierre de l'industrie*. Une sorte de conspiration s'ourdit pour étouffer toute tentative qui, de près ou de loin, pourrait troubler la quiétude du monopole. Elle fut conduite avec une habileté si profonde, que pendant sept ans cette question remua l'Angleterre jusqu'en ses fondements, sans que la France fût pour ainsi dire avertie. — Voilà des faits qu'on ne devrait pas oublier, quand on s'étonne que nous n'ayons pas emporté la place au premier assaut.

Les choses en étaient là lorsque Bordeaux, Marseille, Lyon, le Havre et Paris donnèrent le signal du réveil.

Dès le premier moment, il faut en convenir, tout semblait sourire à la cause du libre-échange. Le *Journal des Débats* se prononça en sa faveur et ne s'est pas démenti. Le *Courrier français* entra résolument en lice. La *Patrie*, le *Siècle*, le *Commerce*, accueillirent nos efforts avec sympathie ; le *National* se déclara pour le principe. La *Réforme* fut tout aussi explicite que nous aurions pu l'être ; la *Démocratie pacifique* fit une profession de foi que nous pourrions encore avouer. Le *Constitutionnel* seul déclarait bravement qu'il attendrait de reconnaître où était le nombre pour se ranger de son côté.

Cependant le comité protectioniste, un moment surpris, se reconstitua plus fortement que jamais. Il rassembla des fonds considérables, et l'on vit presque tous les journaux déserter un à un la cause de la liberté. Les monopoleurs agitèrent la classe ouvrière, lui persuadant que si elle faisait les frais des privilèges, elle en profitait aussi par ricochet, parce que les salaires devaient suivre la cherté des produits. Après avoir ainsi séduit les ouvriers, ils se mirent à caresser la plus délicate et la plus dangereuse des passions politiques, le faux patriotisme. Haine aux étrangers et surtout aux Anglais fut leur cri de ralliement et leur ancre de salut. Ils nous signalèrent comme *les agents de l'Angleterre*, et eurent soin que cette imputation fût répétée dix fois tous les matins, par ceux des journaux dont ils s'étaient assuré le dévouement. Ils affirmèrent que les Anglais faisaient en France une propagande active, et cela en face de ce fait bien caractéristique du génie peu expansif de nos voisins, que les faits et gestes de la Ligue ont passé inaperçus en Europe jusqu'au dénouement. Quoique cela soit de notoriété publique, nos monopoleurs ont réussi à faire croire que l'Angleterre se ruinait par machiavélisme et pour nous induire à en faire autant. Mais que ne persuade-t-on pas, au moins pendant quelques années, au public, quand on a les ressources dont ces messieurs disposent?

Enfin, ils consommèrent l'œuvre par une tactique qui n'est pas nouvelle, mais qui est habile. Ils firent ce qu'ils appellent des enquêtes, c'est-à-dire que, s'adressant tour à tour à chaque industrie, à chaque ville, à chaque département, ils leur demandèrent s'ils étaient disposés à renoncer à leur part de monopole. La réponse fut à peu près uniforme : « Nous voulons des réformes, pourvu qu'on ne touche pas à nos priviléges! »

Grâce à cet ensemble de ressources et de manœuvres, le triomphe du libre-échange, nous n'hésitons pas à le dire, a été momentanément retardé.

Mais qu'est-ce que cela prouve? Cela prouve que l'opinion publique n'était pas suffisamment préparée. Cela prouve l'utilité de nos efforts.

Supposons que, par une sorte de surprise, le libre-échange eût été réalisé il y a dix-huit mois, que serait-il arrivé? L'opinion lui eût imputé tous les maux que la disette a infligés au pays ; et en ce moment nous serions en pleine réaction prohibitioniste. Ne voyons-nous pas tous les jours les journaux français rattacher la crise industrielle de l'Angleterre aux réformes de sir Robert Peel, et cela pendant que ceux mêmes qui souffrent de cette crise disent hautement qu'elle eût été bien autrement effroyable, si le tarif eût continué à repousser la viande et le blé?

Et quand nous considérons avec calme notre situation, y voyons-nous rien qui soit de nature à nous décourager?

D'abord, nous réclamons la *liberté*, et nos adversaires réclament la *restriction*. Cela suffit pour que rien ne puisse les sauver d'une défaite.

Ensuite, quelles peuvent être la puissance et la durée d'une coalition toute formée d'éléments hétérogènes?

L'alliance des monopoleurs repose sur cette convention que chacun d'eux, pour sauver le privilége dont il profite, s'engage à soutenir les priviléges dont il souffre. On voit ainsi le mécanicien repoussant le fer, le fabricant de drap repoussant la laine, l'agriculteur repoussant les vêtements et les charrues. Croit-on qu'ils ne s'apercevront pas eux-mêmes qu'il y a là-dessous une ridicule mystification, qu'ils sont dupes les uns des autres, et qu'après s'être mutuellement entravés et rançonnés, ils restent en face de débouchés fermés au dehors et d'une clientèle ruinée au dedans? Croit-on qu'on puisse froisser un seul des alliés sans que l'alliance se dissipe?

Ensuite, c'est bien pis encore si nous considérons l'alliance des monopoleurs avec les partis politiques. Quels sont leurs auxiliaires? les républicains! C'est une chose monstrueuse que de voir des républicains transformés en ardents champions des priviléges. Et pour se placer dans une position plus ridicule encore, ils ont proclamé formellement que le principe, c'est-à-dire la justice et la vérité, était de notre côté. Les voilà donc qui renient la vérité et la justice! Les voilà qui renient l'œuvre de 1791 et de 1795 pour patronner l'œuvre du *double vote!* Est-ce une position tenable? Et ne suffit-il pas qu'un organe sincère de la démocratie signale cet amas de contradictions pour priver à jamais les privilégiés d'un appui si fragile?

Enfin, les événements extérieurs jetteront de plus en plus une vive lumière sur la question. Pendant que nos journaux s'évertuent à dire que l'Angleterre souffre parce qu'elle reçoit du blé, nous la verrons poursuivre résolument ses réformes, abolir les lois de navigation, dénouer le lien colonial, fonder ainsi sa sécurité sur une base solide, et supprimer des armements ruineux devenus inutiles. L'Italie, formant une union douanière, adoptera le tarif toscan, le plus libéral de l'Europe. La Russie même entrera dans la voie du libre-échange. — Et quand la Suisse, la Hollande, les États-Unis, l'Angleterre, l'Italie, seront affranchis du joug, la France voudra-t-elle y rester attachée?

Une réunion publique de l'Association pour la liberté des échanges de Bordeaux a eu lieu mardi passé. Elle était présidée par le maire de la ville, président de l'Association. MM. de Bastard, Blanqui, Ducos et Lawton, députés de la Gironde, assistaient à cette brillante solennité. La parole a été prise par MM. Duffour Dubergier, Campan, Blanqui et Brochon. Nous donnons plus loin le compte-rendu de cette manifestation.

L'organe du comité Odier-Mimerel, Lebœuf et Cie nous somme de signer l'article sur la contrebande qui a paru dans le dernier numéro du *Libre-Echange*. Cet article n'est d'aucun professeur d'économie politique, ni du directeur du journal ; mais M. Bastiat en assume sur lui toute la responsabilité.

Dans son ardeur à nous trouver coupables, criminels même, le *Moniteur* affirme que *nous soutenons une thèse désorganisatrice ;* que *nous justifions une révolte permanente, régulière, organisée, à main armée, contre les lois et la constitution du pays.* — En même temps, le *Moniteur* cite nos propres paroles : *la contrebande est immorale, parce qu'elle est une violation des lois de l'Etat.*

Nous déclarons de la manière la plus formelle que l'obéissance aux lois de l'Etat est à nos yeux un principe sacré. Tant que les citoyens ont dans la constitution du pays un moyen, même imparfait, d'obtenir le redressement des mauvaises lois, il est pour eux non-seulement de devoir, mais de bonne politique, de recourir exclusivement à ce moyen. Notre Association, nos efforts, nos actes, nos paroles sont là pour attester que la légalité a été toujours notre règle, notre limite et notre espérance. Nous en appelons à la majorité. Nous annonçons d'avance que nous aurons la patience d'attendre son verdict. Comment donc le *Moniteur industriel* a-t-il la hardiesse de dire que, selon nous, *il dépendra du premier venu de déclarer telle ou telle loi immorale pour qu'il ait aussitôt le droit de se mettre en révolte permanente?*

D'où vient la confusion que le *Moniteur industriel* cherche à introduire dans ce débat? de ce que nous trouvons la restriction plus immorale que la contrebande. Mais dire qu'un acte est plus immoral qu'un autre, est-ce innocenter celui-ci? est-ce dire surtout qu'on le peut exercer à main armée?

Que le lecteur nous pardonne si nous nous faisons casuistes pour un instant. Notre adversaire nous force à mettre le bonnet de docteur. Aussi bien c'est sous le nom de *docteurs* qu'il lui plaît souvent de nous désigner.

Un acte *illégal* est toujours *immoral* par cela seul qu'il est une désobéissance à la loi ; mais il ne s'ensuit pas qu'il soit *immoral* en lui-même. Quand un maçon (nous demandons pardon à notre confrère d'appeler son attention sur si peu de chose), quand un maçon, après une rude journée de labeur, échange son salaire contre un coupon de drap belge, il ne fait pas une action intrinsèquement immorale. Ce n'est pas l'action en elle-même qui est immorale, c'est la violation de la loi. Et la preuve, c'est que si la loi vient à changer, nul

ne trouvera à reprendre à cet échange. Il n'a rien d'immoral en Suisse. Or, ce qui est immoral de soi l'est partout et toujours. Le *Moniteur* soutiendra-t-il que la moralité des actes dépend des temps et des lieux?

S'il y a des actes *illégaux* sans être *immoraux*, il y en a qui sont *immoraux* sans être *illégaux*. Quand notre confère altère nos paroles et s'efforce d'y trouver un sens qui n'y est pas; quand certains personnages, après avoir déclaré dans l'intimité qu'ils sont pour la liberté, écrivent et votent contre; quand un maître fait travailler son esclave à coups de bâton, le code peut n'être pas violé, mais la conscience de tous les honnêtes gens est révoltée. C'est dans la catégorie de ces actes, et au premier rang, que nous plaçons les restrictions. Qu'un Français dise à un autre Français, son égal ou qui devrait l'être : « Je t'interdis d'acheter du drap belge, parce que je veux que tu sois forcé de venir à ma boutique. Si cela te dérange, cela m'arrange; tu perdras quatre, mais je gagnerai deux, et cela suffit; » nous disons que c'est une action immorale. Que celui qui se la permet l'exécute par ses propres forces ou à l'aide de la loi, cela ne change rien au caractère de l'acte. Il est immoral par nature, par essence; il l'eût été il y a dix mille ans, il le serait aux antipodes, il le serait dans la lune, parce que, quoi qu'en dise le *Moniteur industriel*, la loi qui peut beaucoup ne peut cependant pas faire que ce qui est mal soit bien.

Nous ne craignons pas même de dire que le concours de la loi aggrave l'immoralité du fait. Si elle ne s'en mêlait pas; si, par exemple, le fabricant faisait exécuter sa volonté restrictive par des gens à ses gages, l'immoralité crèverait les yeux du *Moniteur industriel* lui-même. Eh quoi! parce que ce fabricant a su s'épargner ce souci, parce qu'il a su faire mettre à son service la force publique et rejeter sur l'opprimé une partie des frais de l'oppression, ce qui était immoral est devenu méritoire!

Il peut arriver, il est vrai, que les gens ainsi foulés s'imaginent que c'est pour leur plus grand bien, et que l'oppression résulte d'une erreur commune aux oppresseurs et aux opprimés. Cela suffit pour justifier les intentions et ôter à l'acte ce qu'il aurait d'odieux sans cela. En ce cas, la majorité sanctionne la loi. Il faut s'y soumettre; nous ne dirons jamais le contraire. Mais rien ne nous empêchera de dire à la majorité que, selon nous, elle se trompe. Après tout, il faut bien que nous trouvions la restriction immorale, puisque nous nous efforçons de la détruire. Le *Moniteur* n'en fait-il pas autant à l'égard de la liberté?

Nous ne terminerons pas sans remercier notre confrère du soin qu'il met à nous fournir l'occasion d'éclaircir des questions encore douteuses pour la majorité. Sans lui nous ne saurions pas toujours à quelles objections il faut répondre, et il rend assurément de précieux services à notre cause.

A la première séance de la chambre *haute*, quelques lords, vieux et fidèles torys, possesseurs du sol anglais, se sont élevés contre la liberté commerciale, cette maudite liberté qui a fait tout le mal en laissant entrer du blé dans la Grande-Bretagne quand elle en manquait.

La *Presse* manifeste toute sa sympathie pour les vieux torys et leur doctrine. Nous ne désespérons pas de voir les journaux démocratiques suivre cet exemple.

« On avait érigé en article de foi, dit la *Presse*, que tout accroissement d'importations étrangères provoqué par la réforme des tarifs amènerait infailliblement un accroissement d'exportations. Or, les faits ont démoli cet article du symbole.... C'est toujours un malheur, pour qui tient à faire école, de débuter par un échec. »

Ce qui est un malheur, c'est de voir les journaux les plus accrédités s'obstiner à raisonner sur la situation de l'Angleterre absolument comme si les récoltes de blé, de pommes de terre et de coton n'eussent pas manqué deux ans de suite, ou comme si c'était la réforme des tarifs qui eût enlevé ces récoltes. Nous voudrions bien que la *Presse* nous dît ce qui serait advenu si les tarifs n'eussent pas été modifiés, ou si l'importation du numéraire eût été défendue? Elle devrait nous faire savoir aussi comment et contre quoi il revient aujourd'hui en Angleterre.

C'est une triste et longue histoire que celle des contradictions humaines. M. Proudhon a rempli deux volumes de celles qu'il a cru trouver dans l'économie politique seulement. Que serait-ce, s'il explorait la philosophie, la métaphysique, et surtout la polémique des partis. Assurément il encombrerait nos bibliothèques.

Nous en signalerons une aujourd'hui qui est fort de mode. On prend pour devise les mots *christianisme*, *fraternité*. On a constamment ces mots sur les lèvres et au bout de la plume; et, après avoir pris cette précaution oratoire, on se met à prêcher haine entre classes, haine entre nations, haine partout.

Ainsi, le *National* disait ces jours-ci : *Entre le Français et l'Anglais* DIEU *a mis une antipathie que n'éteindront jamais, etc.*

Dieu ne figure-t-il pas bien en cette affaire, et n'est-ce point une habile manœuvre que de rejeter sur lui la responsabilité de nos plus mauvaises passions?

Encore si on signalait à l'antipathie des nations cette oligarchie anglaise qui leur a infligé tant de maux! Mais non; nous venons de voir la *Presse* se prononcer pour la doctrine restrictive des *torys*, laquelle, en nécessitant l'acte de navigation et le système colonial, a été la pierre angulaire de toute la politique britannique.

La reine d'Angleterre a ouvert le Parlement le 21; nous signalons à nos lecteurs le passage de son discours relatif à la réforme des lois de navigation.

« S. M. recommande à l'attention du Parlement les lois qui » règlent la navigation du Royaume-Uni, dans le but de » constater si l'on peut y introduire quelques modifications » qui, sans danger pour notre force maritime, puissent dé- » velopper les intérêts commerciaux et coloniaux de l'em- » pire. »

Cette révision des lois de navigation qui ont déjà subi de nombreuses modifications libérales avait été provoquée par *plusieurs pétitions dont l'initiative est partie de cette chambre* de commerce de Manchester au sein de laquelle est née la Ligue. Elle a été demandée l'année dernière au Parlement par M. Ricardo, l'un des membres de cette Ligue, et un des commissaires de l'enquête qui a apporté de nouvelles lumières sur la question, et qui est venu démontrer de nouveau l'influence négative que le système de Cromwell a eue sur la prospérité de l'Angleterre. Il est aujourd'hui à peu près certain que toutes les vieilles lois seront changées dans le sens de la liberté. Nos adversaires n'en continuent pas moins à soutenir que jamais, au grand jamais, les Anglais ne toucheront à leurs lois de navigation.

LA HOUILLE.

M. Longchamp publie dans la *Presse* un excellent travail sur la houille. On y puise de précieux renseignements sur la situation des bassins carbonifères de France. Il n'y a que la conclusion qui nous semble fort étrange.

Après avoir posé quelques chiffres, M. Longchamp s'exprime ainsi :

En se reportant au tableau ci-dessus de l'extraction de la houille, on voit que nous n'avons en réalité que huit bassins houillers de quelque importance, savoir :

Six dans le centre de la France : de la Loire, du Creuzot et Blanzy, d'Aubin, d'Epinac, de Commentry, de Brassac.

Un dans le nord, celui de Valenciennes, distant de la mer de 13 myriamètres environ, ou 33 lieues.

Un dans le midi, celui d'Alais, distant de la Méditerranée de 12 à 15 myriamètres, selon qu'on se dirige sur Cette ou sur Marseille.

Or, quel est l'immense avantage de l'Angleterre sur la France? Ce n'est pas tant la richesse de ses bassins houillers que leur position, qui permet de décharger la houille sortant de la mine dans des vaisseaux qui en peu d'heures seront en pleine mer, et pourront ainsi porter leur chargement sur tous les points des côtes des trois royaumes, pour remonter ensuite, soit par les rivières, soit par les canaux, jusqu'au sein des terres, dans les grands centres de consommation.

On le conçoit, nos bassins houillers du centre fussent-ils dix fois plus riches qu'ils ne le sont, ne seront jamais d'aucun secours pour notre marine à vapeur, et même les bassins de Valenciennes et d'Alais n'auront jamais sous ce rapport qu'une très-mince valeur en comparaison de New-Castle et de dix autres bassins houillers de la Grande-Bretagne. Nous ne mentionnons que la marine à vapeur; mais toute notre industrie est paralysée par le haut prix de la houille, et, quoi qu'on fasse, rivières navigables, canaux, chemins de fer, on ne parviendra qu'à alléger un peu le désavantage de l'industrie française; on ne la mettra jamais dans les conditions avantageuses de l'industrie anglaise.

En lisant ce passage, nous avions l'ingénuité d'attendre cette conclusion : *Pour mettre l'industrie française dans les conditions avantageuses de l'industrie anglaise*, il faut laisser celle-là comme celle-ci se pourvoir dans *ces bassins houillers placés dans une position qui permet de décharger la houille sortant de la mine dans des vaisseaux qui en peu d'heures seront en pleine mer, et pourront ainsi porter leur chargement sur tous les points des côtes de France, pour remonter ensuite, soit par les rivières, soit par les canaux, jusqu'au sein des terres, dans les grands centres de consommation.*

Nous nous y attendions d'autant plus que M. Longchamp ajoute :

En 1844, la houille, qui, en moyenne, coûtait 0 fr. 97 c., sur le carreau de la mine, le quintal métrique, revenait alors, également en moyenne, à 1 fr. 95 c. dans les usines à fer. En 1845, la houille revenait, dans les forges de la Haute-Marne, à 5 fr. 50 c. les 100 kilogr., c'est-à-dire *sept fois ce qu'elle coûte sur le carreau des mines* de la Loire : aussi *ne peut-on pas travailler les fontes à la houille* dans la Haute-Marne, et on les envoie à Saint-Étienne pour être converties en fer. *C'est ainsi que partout notre industrie est étreinte.*

Mais immédiatement après il s'écrie :

Et c'est alors qu'elle (notre industrie) se débat dans *ses chaînes* qu'on veut appeler la concurrence d'une industrie étrangère qui trouve partout et à peu de frais les matières premières de son travail!

Vient ensuite la dissertation protectioniste obligée par le temps qui court :

Ne faites pas de fer, puisque vous ne pouvez pas le produire économiquement. Soit; mais ne cultivez pas les céréales; car Odessa, la Sicile et dix autres pays peuvent vous les vendre à plus bas prix que vous ne pouvez les obtenir de vos cultivateurs; arrachez vos vignes du Bordelais, car l'Espagne vous donnera du vin qui ne coûtera pas la moitié du prix que vous font payer les propriétaires de vignes de la Gironde!

On dit avec raison qu'on ne paie des produits qu'avec des produits; mais si vous ne produisez rien, comment pourrez-vous acheter à l'étranger la houille, le fer, les céréales et enfin tous les objets nécessaires ou à votre existence politique, ou à votre existence matérielle? Il y a deux grands problèmes que les économistes n'ont pas encore résolus : c'est de faire vivre l'homme sans manger, c'est de faire respecter une nation sans défense.

Nous n'avons jamais entendu dire que la France impériale ait manqué de moyens de défense et même d'attaque, quoique le droit sur le fer fût quatre fois moins élevé que le taux auquel l'a porté depuis la chambre du double vote. Nous ne voyons pas que la Suisse manque de fer en ce moment, *malgré* la liberté d'en recevoir.

Quant au problème de *faire vivre l'homme sans manger*, il nous semble que ceux qui le cherchent, ce sont bien les prohibitionistes, qui repoussent la viande et le blé pour qu'il n'y ait dans le pays que celui de leur boutique, avec cette circonstance qu'ils ne se bornent pas à la *théorie*, mais qu'ils font législativement leurs expérimentations sur les estomacs de leurs concitoyens.

Faire vivre l'homme n'est pas d'ailleurs notre problème; il est de la compétence des écoles qui croient que c'est l'État qui *fait vivre* le peuple, et non le peuple qui *fait vivre* l'État. Notre problème à nous, c'est de *laisser vivre*, et celui des prohibitionistes est *d'empêcher de vivre*.

Pour nous, nous avons une telle foi dans la perfectibilité de la race humaine, que nous espérons voir un jour *sa capacité se hausser* jusqu'à comprendre cette vérité aujourd'hui si inintelligible : On est mieux chauffé, mieux nourri et mieux défendu quand on est *libre* de choisir les moyens les moins dispendieux de se procurer de la houille, du blé et du fer.

DÉBATS DU PARLEMENT ANGLAIS.

Voici le début d'une session qui promet d'être féconde : la question d'Irlande, la question des banques, les lois de navigation, les chemins de fer, etc., vont appeler tour à tour l'attention du Parlement. Pour le moment c'est l'affaire d'Irlande qui domine toutes les autres. A la Chambre des communes il n'a guère été question que de l'Irlande, dans la discussion de l'adresse (séance du 23 novembre). Cinq ou six orateurs irlandais, les O'Connel, les Grattan, les Roche, les Stafford O'Brien, les O' Connor ont successivement fait entendre à la tribune la lugubre complainte de la misère irlandaise. M. Fergus O'Connor, l'orateur chartiste que les dernières élections ont amené à la Chambre, a annoncé une motion sur le Rappel. Vain palliatif! La détresse de l'Irlande est due à des siècles d'oppression et de servitude; elle a son origine dans

ces lois odieuses qui ont confisqué la terre d'Irlande au profit de l'aristocratie saxonne, et qui ont enchaîné par les liens du monopole l'industrie et le commerce irlandais. Or, quoi qu'on fasse, on n'annulle pas en un jour les effets désastreux d'une longue période d'oppression politique et commerciale. La liberté est impuissante à guérir tout de suite des maux que le monopole a mis des siècles à préparer! En supposant donc que le Rappel fût obtenu, l'Irlande continuerait longtemps encore à souffrir, et probablement le Rappel ne contribuerait que pour une bien faible part à soulager ces maux.

On a donc à peine parlé à la Chambre des communes des banques, des chemins de fer et de la crise commerciale; à la Chambre des lords le débat s'est un peu plus élargi; lord Stanley, le chef actuel de l'opposition protectioniste, a fait une critique assez vive du bill de 1844, oubliant un peu trop qu'il faisait partie du ministère à l'époque où a été préparée et votée cette nouvelle charte de la banque. De l'affaire des banques, le noble lord a passé à l'examen de la situation commerciale; il a naturellement prétendu que le *free-trade* n'avait pas tenu ses promesses; que la situation du pays, au lieu de s'améliorer, comme le promettaient les *free-traders*, n'avait cessé de s'aggraver.

« En 1841, a-t-il dit, M. Cobden faisait, dans une lettre, un tableau prestigieux de l'état florissant dans lequel se trouverait le pays après l'abolition des lois-céréales: de nouvelles manufactures devaient s'élever, le commerce allait s'accroître et le travail recevoir une impulsion plus vive; bref, le bonheur des populations allait être complet. Au lieu de tout cela qu'est-il arrivé? Nous avons importé 10 millions de quarters de grain étranger, et pour payer ce grain nous avons exporté du numéraire; nos manufactures sont demeurées stationnaires, et nos ouvriers sont obligés aujourd'hui de se contenter de salaires plus bas, afin que nos produits manufacturés puissent s'exporter. Jamais, assurément, on n'a vu désappointement pareil à celui qui est venu tromper les prévisions de ces deux théoriciens du libre-échange qui se croient plus sages que le reste des hommes. »

Le marquis de Landsdowne, qui a répondu à l'orateur protectioniste, n'a pas eu de peine à justifier la liberté du commerce des accusations portées contre elle:

« Le noble lord, a-t-il dit, a développé une thèse insoutenable en prétendant que c'est à l'abolition de la loi-céréale qu'il faut attribuer tous les maux que nous avons soufferts. Quel objet s'est-on proposé en prenant cette mesure? On a voulu que le pays pût tirer de l'étranger le supplément de subsistances dont il aurait besoin. Eh bien! le noble lord dira-t-il qu'il aurait mieux valu ne pas se procurer ce supplément de subsistances dans la dernière disette? Dira-t-il qu'il aurait mieux valu pour la nation mourir de faim que d'échanger son or contre du blé? (Applaudissements.) »

Toute la question est là, en effet; à moins d'imputer à la liberté commerciale le déficit de la récolte des céréales et la maladie des pommes de terre, on ne saurait prétendre que la libre entrée des subsistances étrangères ait causé la crise, et il tombe sous les sens que cette crise aurait été beaucoup plus grande encore si l'abolition des lois-céréales n'avait permis au peuple de la Grande-Bretagne et d'Irlande d'apaiser sa faim avec des grains étrangers. Aussi lord Stanley a-t-il jugé prudent de ne pas prolonger la discussion sur ce sujet; il n'a rien répondu à lord Landsdowne.

Signalons encore un passage du discours du comte de Yarborough, relativement aux lois de navigation. C'est lord Yarborough qui a présenté l'adresse à la Chambre haute.

« Il existe évidemment un grand désir de faire quelque chose en ce qui concerne les lois de navigation; c'est un objet digne de l'attention du Parlement, de savoir si l'on peut modifier ces lois de manière à augmenter la richesse nationale, sans affaiblir notre puissance maritime. L'intérêt commercial gagnera certainement à une telle modification, et c'est aussi une question de savoir si notre force maritime ne s'en trouverait pas augmentée, au lieu d'être abaissée. »

Tout annonce donc que des lois de navigation seront discutées cette année, et probablement aussi qu'une large brèche y sera faite.

Dans la seconde séance (24 novembre), lord Georges Bentinck a repris à la Chambre des communes le thème développé la veille à la Chambre des lords par lord Stanley.

« On ne voit, s'est-il écrié, que maisons ruinées, fabriques fermées, ouvriers qui meurent de faim au milieu de l'abondance. En 1845, nous étions heureux sous les ailes de la protection à l'intérieur et dans les colonies; mais aujourd'hui que nous avons écouté les paroles séduisantes de Peel et de Cobden, tout est ruine et désolation autour de nous. »

Comme lord Stanley, le chef du parti protectioniste aux communes n'oublie qu'une chose, laquelle a pourtant bien son importance: le déficit de la récolte des céréales et des pommes de terre.

Nous aurons soin de tenir nos lecteurs au courant de tous les importants débats économiques que nous promet la session qui vient de s'ouvrir en Angleterre.

RÉUNION PUBLIQUE A BORDEAUX DE L'ASSOCIATION POUR LA LIBERTÉ DES ÉCHANGES

(23 novembre 1847.)

Hier au soir a eu lieu la réunion convoquée par l'Association du libre-échange. La magnifique salle Franklin avait été disposée à cet effet. Sur l'estrade qui s'élève dans le fond, des tables avaient été dressées pour le bureau. Le reste de la salle et les galeries latérales avaient été laissés à la disposition des invités.

A huit heures, M. le maire, suivi par les membres du bureau de l'Association, est venu occuper le fauteuil de la présidence, ayant à sa droite M. Durin, vice-président de l'Association, et à sa gauche M. Blanqui, député de la Gironde.

Une affluence considérable s'était rendue à l'appel de l'Association. Le milieu de la salle était occupé par des flots pressés d'invités. Les galeries latérales étaient également remplies. On y remarquait quelques dames, mais en petit nombre.

Au pied de l'estrade et sur les banquettes réservées, on distinguait M. Wustenberg, pair de France, MM. le baron de Bastard, Lawton et Duco, députés de la Gironde. On peut dire avec vérité que tout ce que Bordeaux compte de négociants éminents par leur intelligence et leur fortune assistait à cette séance. Nous avons aperçu également plusieurs membres de la magistrature et du barreau.

M. le président a ouvert la séance par un discours que nous sommes heureux de reproduire. On y trouvera cette précision des faits, cette lucidité d'argumentation auxquelles le débit plein de franchise et de fermeté de M. le maire de Bordeaux donne un relief encore plus saisissant. M. le président s'est exprimé en ces termes:

Messieurs, d'après nos statuts, j'aurais dû vous réunir depuis longtemps, mais des circonstances imprévues et indépendantes de ma volonté m'ont empêché de le faire plus tôt.

Aujourd'hui, le retour de M. Blanqui parmi nous, de M. Campan, votre délégué à Bruxelles, m'a paru une occasion favorable pour nous revoir et nous concerter sur ce qu'il nous reste à faire.

Pour le bien apprécier, il faut regarder derrière nous et voir ce qui a été fait.

Il y a à peine un an, Messieurs, que la question du libre-échange était à l'état de théorie et n'occupait que les loisirs de quelques économistes qui prêchaient dans le désert. C'est vous qui, les premiers, l'avez arrachée au silence du cabinet pour la transporter sur la place publique. Votre exemple a bientôt été suivi à Paris, au Havre, à Lyon et à Marseille, où un éminent orateur a justement flétri le système protecteur, qui n'est autre que l'égoïsme et l'avarice érigés en principes sociaux.

Votre comité, Messieurs, a pensé qu'avant tout il fallait un organe à vos principes, et il a puissamment contribué à l'établissement du journal hebdomadaire du libre-échange, dans lequel sont traitées les matières les plus abstraites de la science économique, et où sont réfutées les erreurs calculées de nos adversaires.

Il est donc bien important de propager ce journal: notre cause est trop bonne pour redouter la lumière. Notre ennemie la plus redoutable, c'est l'ignorance exploitée par des sophistes intéressés et cupides. Il faut reconnaître que les questions économiques sont peu répandues en France, que beaucoup s'aveuglent sur leurs propres intérêts, et cherchent le bonheur et l'aisance là où il n'y a pour eux que misère et déception.

Eh bien! notre devoir, à nous, est de les éclairer, de les guider dans le sentier de la vérité. Un des meilleurs moyens, c'est de proclamer haut nos principes, d'attaquer fortement, hardiment, les préjugés et l'erreur. Mais pour cela, il ne suffit pas d'avoir foi, il faut encore avoir la science, et connaître le fort et le faible de ses antagonistes. C'est en lisant la polémique des journaux qu'on se formera à cette lutte; car les journaux sont l'écho des partis, l'artillerie dont ils écrasent leurs adversaires. Je ne saurais donc trop recommander à tous ceux qui m'écoutent, la lecture de notre journal; elle les fortifiera dans leur foi, souvent plus instinctive que raisonnée; elle leur fournira des armes pour terrasser leurs ennemis ou faire des conversions.

C'est par ces raisons, Messieurs, que votre comité attache une haute importante au maintien de ce journal et n'a pas cru devoir reculer devant les sacrifices. Je ne doute pas que vous n'approuviez cette marche, d'autant que nos ressources financières suffisent amplement encore pour nous dispenser d'avoir recours à de nouveaux sacrifices de votre part. Lorsque le moment sera venu, je puis compter sur vous: alors, comme la première fois, je ferai un appel à votre patriotisme, et je suis sûr que tous y répondront avec empressement et voudront mener à bonne fin l'œuvre que nous avons entreprise.

Croyez bien, Messieurs, que le succès lui est assuré, et ce succès est plus prochain que vous ne l'espérez vous-mêmes. C'est en vain que nos adversaires nient les progrès de nos principes; la preuve qu'ils les redoutent, c'est qu'ils les attaquent à outrance: on méprise un faible ennemi, on ne combat qu'un ennemi redoutable.

Du reste, s'il est vrai qu'en France ces principes soient encore peu répandus, et n'aient pas trouvé les sympathies qu'ils doivent y rencontrer, cela tient surtout à l'ignorance et aux préjugés des masses, car toutes les hautes intelligences sont avec nous et pour nous.

Et remarquons bien que ce mouvement n'est pas circonscrit à la France; de tous côtés l'on s'agite, l'on étudie. Il y a peu de jours qu'à Bruxelles des hommes éminents de tous les pays du Nord et du Midi se sont réunis en congrès et y ont traité toutes les questions qui se rattachent à nos principes économiques.

Votre Comité a cru que l'association bordelaise devait y être représentée: M. Al. Campan a bien voulu accepter cette mission; je lui ai laissé le soin de faire devant vous le récit de ce qui s'y est passé.

Dans le même moment qu'à Bruxelles on agitait les théories, en Italie les gouvernements faisaient tomber toutes les barrières qui avaient jusqu'alors divisé les peuples de ce beau pays. C'est de Rome, Messieurs, que le mouvement est parti; c'est le grand pontife chrétien qui a donné l'exemple et qui, prenant ainsi en main notre cause, a voulu prouver à tous son origine divine.

Ce n'est donc pas, comme le prétendent nos adversaires, une cause perdue, car elle marche et s'avance à pas de géant.

Il est vrai, comme je le disais plus haut, qu'elle rencontre en France des obstacles politiques imprévus. Dans la Chambre des députés, la droite, la gauche, les centres, qui jamais ne s'entendent sur rien, font ici cause commune, ce qui prouve que ces partis sont mus plutôt par leurs intérêts que par leurs instincts. Le conservateur donne la main aux radicaux, menace le ministère de passer sous une autre bannière, et le ministère, tremblant, hésite et n'ose rien faire de peur de voir la majorité lui échapper. Voilà le spectacle que nous avons vu dans la session dernière, spectacle déplorable que je laisse à l'honorable M. Blanqui le soin de vous exposer.

Je me bornerai seulement à relever quelques faits qui montrent jusqu'où peut aller l'égoïsme.

Vous vous souvenez tous, Messieurs, de la disette dont nous avons été menacés l'année dernière, et des sacrifices que les villes ont dû s'imposer. Eh bien! dans ce moment, que faisait le ministère? que faisaient les Chambres? Elles votaient l'introduction en franchise des grains étrangers pendant six mois, et ont prolongé plus tard le délai jusqu'au 31 décembre prochain. Mais c'est en vain qu'on leur demandait l'abaissement du droit sur le bétail et les salaisons. Elles rejetaient ces propositions, pensant sans doute avoir assez fait en assurant au peuple du pain à sept ou huit sous la livre.

Nous voilà arrivés au terme fatal, et bientôt nous allons rentrer dans la législation de l'échelle mobile des marchés régulateurs. Certainement, pour le moment, il n'y a rien à redouter; mais qui oserait repondre que la récolte prochaine sera abondante? et si elle ne l'était pas, ne nous exposons-nous pas à revoir encore ce que nous avons vu il y a à peine six mois?

En face d'une pareille éventualité, le gouvernement ne craint pas d'en assumer sur lui l'effrayante responsabilité! et il le fait parce qu'il craint de perdre la majorité!

Et cependant, l'expérience de la libre introduction des blés a été faite. Jamais tant d'efforts n'ont été tentés pour en attirer sur nos marchés, ce qui n'a pas empêché les prix de monter à 45 et 50 fr. l'hectolitre, et n'a pu les faire baisser au-dessous de 20 à 22 fr., après une très-abondante récolte. Qu'est donc devenue cette crainte chimérique de l'inondation des grains? Plût au ciel que nous en eussions en effet été tellement inondés que les malheureux n'eussent pas été obligés d'employer à payer leur pain leurs dernières ressources!

L'égoïsme et l'avarice sont sourds aux raisonnements: ils nient l'évidence et marchent la tête baissée jusqu'à ce que l'abîme les engloutisse.

Un fait restera cependant acquis: c'est que c'est nous, libre-échangistes, qui voulons le pain à bon marché, qui voulons la viande en abondance, qui voulons les vêtements à bas prix. Et ce sont les soi-disant protecteurs du travail national qui s'y opposent. Le simple bon sens doit prouver aux masses quels sont leurs véritables amis.

Je sais bien qu'on répond que s'il n'y a pas de travail, l'ouvrier n'aura pas les moyens de se procurer, même à vil prix, ces objets de première nécessité.— Mais qu'on me cite une époque où le travail se soit complétement arrêté. Il est *s'est transformé,* mais non arrêté. Jamais le commerce libre n'amènera dans l'industrie un bouleversement pareil à celui dont la menaçait l'emploi de la machine à vapeur ou du métier Jacquard. Et cependant jamais les industries qui emploient ces machines n'ont occupé autant d'ouvriers qu'aujourd'hui. Les bras se classent plus vite qu'on ne pense; très-peu restent inactifs.

Le travail national n'a donc rien à souffrir de la liberté des échanges, à moins, comme le prétendent certaines gens, que la France ne soit placée dans un tel degré d'infériorité relative, qu'elle ne puisse rien produire aussi bien et à aussi bon marché que ses voisins.

Je ne sais trop si cet argument *in extremis* mérite une sérieuse réfutation. L'industrie est plus vivace qu'on ne suppose. Tous les jours nous voyons des produits médiocres ou mauvais lutter contre des produits très-supérieurs, parce que les consommateurs les ont à leur portée, ou sont habitués à les consommer.

Mais qui oserait soutenir que les Français sont assez dénués d'intelligence pour ne pouvoir rivaliser avec aucune autre nation?

Dans la plupart des travaux manufacturiers, la main-d'œuvre entre pour la plus forte portion; personne ne dira, je pense, que nos ouvriers aient moins de goût, moins d'aptitude que ceux des autres peuples. Du reste, nous avons la preuve

qu'aujourd'hui, malgré le haut prix de revient des matières premières, plusieurs de nos produits manufacturés luttent avec avantage, sur la plupart des marchés, avec les produits anglais ou allemands.

Permettez-moi, Messieurs, de vous citer à cette occasion un fait que j'ai recueilli dans mes voyages, à une époque où je ne pensais certainement pas avoir l'honneur de vous présider, et qui vous prouvera combien il faut se méfier des plaintes intéressées de nos adversaires.

Il y a huit ou dix ans que, traversant l'Alsace, j'y visitai, entre autres établissements, celui de M. Kœchlin, à Mulhouse, et celui de M. Schlomberger, à Gubewiller. Dans chacun, il y a une fabrique de machines à filer qui occupait de 800 à 1,000 ouvriers. Je témoignais à ces industriels mon étonnement de ce qu'ils pussent trouver en France un débouché suffisant pour tous ces fuseaux et ces métiers, lorsqu'ils me dirent que la France n'en employait pas un quart, et que les trois autres quarts se vendaient en Allemagne, en Suisse ou en Italie. Sur mon observation que je ne comprenais pas qu'ils pussent y rivaliser contre la concurrence des Anglais, ils n'hésitèrent pas à me dire qu'ils ne la redoutaient en rien, qu'ils faisaient mieux que les Anglais, et que si ce n'était la cherté du fer et du combustible, ils confectionneraient les machines à vapeur et toutes autres machines aussi bien que les Anglais.

A cette même époque, j'eus occasion de voir un des actionnaires d'une des plus importantes filatures d'Alsace, qui me dit qu'en 1840 ils avaient été obligés d'emprunter 600,000 fr., mais que depuis, non-seulement ils avaient remboursé, mais avaient agrandi leur fabrique pour plus de 800,000 fr., ce qui en portait le capital à 3,200,000 fr., et que, dans les quatre dernières années, ils avaient eu plus de 25 % par an de revenu, soit 105 % en quatre ans, de sorte qu'ils étaient rentrés, dans ce court espace de temps, dans leurs énormes débours.

Ces faits, dont je garantis l'exactitude, prouvent donc que notre industrie n'est pas aussi précaire qu'on veut bien le dire, et que les bénéfices qu'elle fait aux dépens des consommateurs sont assez grands pour qu'on puisse les rogner sans l'anéantir.

A ces exemples je pourrais en ajouter bien d'autres plus concluants peut-être. L'introduction en franchise des grains étrangers a-t-elle ruiné nos agriculteurs et empêché d'ensemencer nos champs? La diminution du droit, en Angleterre, sur les soieries françaises a-t-elle détruit les fabriques anglaises? Enfin, l'assimilation pour le droit du sucre indigène au sucre des colonies a-t-elle arrêté le progrès de cette industrie? Et cependant chaque fois qu'on la menaçait d'une augmentation d'impôt, il semblait qu'elle allait être ruinée. Loin de là, elle a quadruplé sa fabrication, l'augmente tous les jours, tend à envahir tout le marché français, et exploitera bientôt les consommateurs au nom du travail national, si le gouvernement, mieux avisé, n'appelle chez nous les sucres du Brésil et de l'Inde par des droits modérés.

Il est certain que la concurrence excite l'émulation et peut seule mettre un frein à la cupidité des industriels privilégiés qui font, aux dépens des consommateurs, des bénéfices exorbitants. Encore si ces bénéfices rentraient dans la poche des ouvriers, peut-être pourrait-on consentir à les payer; mais loin de là : l'ouvrier des fabriques est le plus malheureux de tous. A peine gagne-t-il de quoi se nourrir. Il ne profite en rien de l'exploitation, il en est la première victime. Il paye le pain, la viande, les vêtements, le sucre, un quart en sus des prix auxquels il pourrait se les procurer, si on les admettait à de petits droits, et toute cette augmentation du prix des objets qu'il consomme va dans la caisse du fabricant, et ne se traduit pas, malheureusement pour lui, en augmentation de salaire.

Je crois, Messieurs, que l'on ne saurait trop proclamer haut ces principes et ces faits; car, je le répète, il faut bien que les ouvriers sachent que c'est nous qui voulons leur bien-être, et que nos principes seuls peuvent procurer une amélioration à leur sort. La vie à bon marché, le plus de jouissances possibles au meilleur marché possible, voilà notre foi, notre devise.

Un autre argument favori de nos adversaires qu'il faut énergiquement combattre, c'est que les produits ne se payent pas par les produits; que la balance se solde en argent, et qu'un peuple privé d'argent est un peuple ruiné.

A cela, la réponse est bien simple. Qu'est-ce que l'argent?

L'argent est une marchandise qui croît au Pérou ou au Mexique et que nous allons y chercher. Que donnons-nous en échange? des produits de notre sol ou de notre industrie. Or, maintenant, quand nous prenons en Angleterre ou ailleurs des marchandises contre de l'argent, c'est absolument comme si nous avions donné en échange de cette marchandise celle que nous avons échangée au Pérou contre cet argent. C'est aussi clair que cette proposition d'arithmétique $A = B$; $B = C$, donc $A = C$. A et B sont la marchandise; B, c'est l'argent qui est le véhicule, le railway sur lequel roule le char des échanges : il facilite l'échange, mais ne le constitue pas, au moins en tant que signe monétaire.

Il peut, il est vrai, arriver que, dans un moment donné, à défaut d'autre marchandise à échanger contre un produit naturel, on soit obligé de solder avec de l'argent; alors l'argent devient marchandise. C'est le cas qui s'est présenté cette année à la suite de l'importation des grains. Les peuples qui nous les ont envoyés, qui nous en ont inondés, pour me servir du langage protectioniste, n'ont pas pu prendre tout-à coup pour une valeur égale de nos produits à celle que nous avons demandée. Mais cela n'a été qu'une perturbation momentanée. L'argent reviendra peu à peu, parce que ces peuples auront plus d'intérêt à nous payer en argent qu'en produits de leur sol.

Les exemples récents prouvent, du reste, mieux que tous les raisonnements, la vérité de cette proposition, et explique parfaitement le mécanisme du mouvement de l'argent. L'hiver dernier, la France a tiré des grains de la Russie et a dû les payer en partie en argent; mais dans le même moment, l'empereur de Russie faisait acheter à Paris et payer en argent 50 millions de rentes françaises.

Par suite d'une cause pareille, l'argent étant devenu rare en Angleterre et le taux de l'intérêt étant monté à 8 %, il y en arrive aujourd'hui de toutes parts, de Russie, d'Allemagne, d'Amérique, et bientôt le déficit sera comblé.

Il est évident que la rareté de l'argent fait baisser le prix de toutes les autres valeurs, rentes, chemins de fer, canaux, immeubles. Il arrive alors tout naturellement que les peuples où la crise ne s'est pas fait sentir profitent de la circonstance pour réaliser en argent les valeurs qu'ils possèdent et les placent avantageusement dans les rentes, les actions, les immeubles des pays où la crise a produit ses désastreux effets et où les capitaux rapportent le plus fort intérêt. Le mouvement de l'argent ressemble à celui de l'eau : il tend à s'équilibrer, et peu de mois suffisent pour rétablir la balance.

C'est donc un préjugé absurde et suranné que de ne voir la richesse que dans le plus ou moins d'argent que possède une nation. C'est une valeur précieuse sans doute, mais ce n'est qu'un élément de la richesse publique.

J'ai cru devoir, Messieurs, traiter, vu l'immense importance que leur donnent nos adversaires, ces deux questions économiques :

1° L'impuissance de la France à rivaliser avec quelle nation que ce soit, et par conséquent la nécessité aux producteurs nationaux de prélever une prime en faveur de leur industrie dans la poche des consommateurs et de les rançonner à leur profit;

2° La théorie de la balance du commerce.

Je crains d'avoir été long, et j'aurais peut-être dû laisser le soin de traiter ces matières à des hommes plus habiles que moi, à celui, par exemple, que les électeurs du collège du Nord ont chargé de défendre ces principes à la Chambre. Mais j'ai pensé que ma qualité de président de l'Association bordelaise m'imposait le devoir d'attaquer de front nos adversaires, de proclamer haut nos principes, de prouver qu'ils sont basés sur la justice, la raison et la charité.

Je trouverai donc, je l'espère, indulgence et sympathie chez ceux qui ont daigné m'écouter. Ils jugeront l'intention plutôt que l'expression, et se rallieront, je n'en doute pas, autour du drapeau du libre-échange, qu'ils m'ont confié et que je saurai toujours porter d'une main ferme et dévouée.

Ce discours, écouté avec une religieuse attention et prononcé avec cet accent de conviction et de sincérité qui impressionne si profondément les esprits, a été accueilli et souvent interrompu par de nombreux applaudissements.

M. le président a donné alors la parole à M. Campan, représentant de l'Association au congrès libre-échangiste de Bruxelles.

M. Campan, après avoir indiqué la composition de ce congrès si remarquable par la notabilité de ses membres, accourus de tous les points de l'Europe, et après avoir donné à l'Association belge les éloges qu'elle a si bien mérités, analyse les théories protectionistes qui ont été développées à la tribune du congrès, et groupe, chemin faisant, les arguments qui les renversent.

L'orateur finit son discours par les paroles suivantes :

Je m'arrête ici, Messieurs, mon rapport est terminé; mais, en finissant, permettez-moi quelques mots sur la situation présente.

Les prohibitionistes, un moment arrêtés par la création des sociétés du libre-échange, ont repris courage. La lutte que vous aurez à soutenir avec eux sera longue, et la victoire difficile à obtenir. Mais ne nous faisons pas d'illusions, Messieurs, cette lutte est inévitable. Les ports de mer doivent s'y préparer courageusement, car il s'agit pour eux de vaincre ou de mourir. Nos adversaires sont entraînés par la force même de leur principe à s'avancer jusqu'aux dernières limites de la prohibition. N'espérez d'eux aucune concession. Ils ne veulent pas, ils ne peuvent pas vous en faire; la moindre transaction avec vous séparerait de leur cause l'industrie qui se croirait lésée, et ils savent bien mieux que nous que c'est l'union qui fait la force. Ils ne céderont rien, ni sur les sucres, ni sur les matériaux propres aux constructions navales, soyez-en bien persuadés; tout ce qu'ils pourront vous offrir, ce seront des restrictions nouvelles à vos affaires, sous prétexte de vous protéger. Mais la liberté commerciale la plus restreinte, mais la moindre modification sérieuse au tarif serait une brèche par laquelle la vérité pourrait entrer, et la vérité est leur plus cruelle ennemie.

Disons-le bien hautement, Messieurs, en demandant la liberté du commerce, ce n'est pas seulement l'intérêt de Bordeaux que nous défendons, c'est celui de toute la France. Depuis trente ans la prohibition arrête nos progrès maritimes et commerciaux; sans elle nous serions aujourd'hui le peuple le plus riche et le plus puissant du monde; et malgré cette longue paix presque sans exemple dans les annales du monde, la France est bien loin de s'être élevée au rang qui lui appartient comme puissance navale et commerçante. Dans ce moment encore, au lieu d'entrer dans une voie progressive et plus large, nous sommes ménacés de restrictions nouvelles. C'est vous, Messieurs, qui les premiers en France avez arboré le drapeau du libre-échange; c'est à vous qu'il appartient de maintenir hautement ce drapeau et de défendre le droit commun, la liberté des transactions et l'union des peuples, contre ceux qui veulent les priviléges pour eux, la prohibition du commerce étranger et la haine entre les nations.

M. Blanqui, député du collége du Nord, et M. Henri Brochon, avocat à la Cour royale de Bordeaux, ont ensuite pris successivement la parole. Nous espérons pouvoir reproduire demain ces deux improvisations, qui ont été accueillis à plusieurs reprises par des témoignages de vive sympathie.

(Courrier de la Gironde.)

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE A L'ATHÉNÉE ROYAL.

(1re leçon. — 16 novembre 1847.)

Messieurs, l'immense majorité des hommes se plaint aujourd'hui de sa destinée. Est-ce à tort ou à raison? Sommes-nous dans le meilleur ou dans le plus mauvais des mondes possibles? Habitons-nous une vallée de misère ou un Eldorado? Ni l'un ni l'autre, sans doute! Nous habitons une terre intermédiaire, visitée à la fois par la douleur et le plaisir. Seulement, de ces deux hôtes, ce n'est pas le plus agréable qui nous rend les visites les plus fréquentes et les plus longues; dans la balance des destinées humaines, le plateau des misères et des amertumes l'emporte sur celui du bien-être et des jouissances. A quoi tient cette grande inégalité des plaisirs et des peines? Comment se fait-il que l'homme, cet être privilégié du ciel, souffre plus qu'il ne jouit? Il y a à cela des causes morales qui tiennent à l'imperfection de la nature humaine et dont nous n'avons pas à nous occuper ici; mais il y a aussi des causes matérielles qui tiennent aux vices de l'organisation sociale; celles-ci sont spécialement du ressort de l'économie politique. Pour dire toute ma pensée sur ces deux ordres de causes des douleurs humaines, je crois que les secondes l'emportent infiniment sur les premières; je crois que si l'on parvenait à guérir cette lamentable plaie de la misère qui ronge notre société, on changerait singulièrement le degré d'inclinaison de la balance des peines et des jouissances. C'est donc là, Messieurs, j'ose le dire, un des plus grands et des plus importants sujets dont puissent s'occuper les intelligences, et la science qui l'étudie doit être placée au premier rang des sciences morales et politiques.

D'abord, Messieurs, il s'agit de constater le mal, ce que je vais faire en quelques mots. L'immense majorité des hommes souffre matériellement, pourquoi? parce que la richesse annuellement produite ne suffit pas pour satisfaire dans une juste mesure à tous les besoins; parce que l'immense majorité des hommes est obligée de se contenter de la satisfaction des premiers besoins de la vie! Encore, de quelle manière ces besoins sont-ils satisfaits, apaisés? Comment se nourrissent, se vêtissent, se logent la plupart des hommes? Eh! mon Dieu, vous le savez, pauvrement, misérablement; ils se nourrissent d'aliments grossiers, ils se couvrent de haillons, et ils vivent dans des taudis malsains. Voilà quel est le lot de l'immense majorité des hommes! Cependant, Messieurs, ce n'est pas le lot de tout le monde. A côté de ces déshérités de la fortune, il y a d'abord une classe intermédiaire dont la situation est un peu meilleure, puis une minorité qui jouit de tous les biens de la fortune. Traduisons ceci en chiffres. Un de nos économistes les plus distingués, M. Michel Chevalier, a évalué le revenu moyen de chaque Français à 270 francs par année, soit 63 centimes par jour. Je crois ce chiffre assez exact, et voici sur quoi je me fonde : la nation française, qui est composée, comme vous savez, d'environ 36 millions d'individus, paye un impôt de 14 à 1500 millions de francs, ce qui fait par jour, pour chaque individu, 10 à 12 centimes. Or, on estime que l'impôt s'élève en moyenne au sixième du revenu de chacun; nous arrivons ainsi à nos 63 centimes; en tous cas, l'erreur ne saurait être bien considérable. On peut dire, sans crainte de se tromper, que le revenu de chaque citoyen français roule entre 50 à 70 centimes.

Or, Messieurs, il faut remarquer une chose, c'est que la France passe pour un pays riche, et qu'elle l'est en effet, si on la compare à beaucoup d'autres pays moins avancés dans les arts de la production. Il n'y a dans le monde que trois ou quatre pays qui soient un peu plus riches que la France : les Etats-Unis, l'Angleterre, la Hollande, la Belgique; les autres sont généralement plus pauvres; il y a une foule de nations qui n'atteignent pas ce bienheureux chiffre de 63 centimes. La France n'est donc pas dans une situation exceptionnelle, non! si pauvre qu'elle soit, elle trouve encore plus pauvre qu'elle!

Maintenant, calculez quelles jouissances, quelles satisfactions on peut se procurer avec 63 centimes par jour. Encore s'il s'agissait de 63 centimes pour chacun! mais il s'agit de 63 centimes en *moyenne*. Or, il y a des hommes qui jouissent d'un revenu non pas de 63 centimes, mais de 10 francs, de 100 francs, de 1,000 francs et même de 10,000 francs par jour. Il résulte de là que d'autres hommes ont beaucoup moins que 63 centimes; qu'un grand nombre doivent se contenter de 50, de 40, de 30, de 20, et peut-être de 10 centimes par jour. Voilà, n'est-il pas vrai, un épouvantable dénuement et une épouvantable inégalité! Voyez! au haut de l'échelle sociale il y a des hommes qui dépensent 10,000 fr. par jour; au bas il y en a qui se contentent de 10 centimes! Il y a par conséquent des hommes dont les moyens de jouissances sont 100,000 fois plus considérables que ceux d'une partie de leurs frères. N'est-ce pas inouï? Au moins cette inégalité sociale est-elle justifiée par une inégalité naturelle? Y a-t-il entre les facultés et les besoins de l'homme qui peut dépenser 10,000 francs par jour, et les facultés et les besoins de l'homme qui ne peut disposer que de 10 centimes, toute la différence de 1 à 100,000? Les facultés et par conséquent les besoins (car je crois que l'intensité des besoins réels répond toujours à celle des facultés) du premier sont-ils 100,000 fois plus considérables que ceux du second? Si cela était, oh! la grande inégalité actuelle des fortunes serait pleinement justifiée! Je comprends parfaitement que le lion consomme plus que le vermisseau, car la nature a mis entre ces deux êtres une immense distance, une immense

inégalité! Mais y a-t-il des hommes qui soient lions et d'autres vermisseaux? Entre certains habitants du quartier de la Chaussée d'Antin et les pauvres diables qui habitent les antres de la rue Mouffetard et du marché des Patriarches, ces égouts de misère, y a-t-il la même distance naturelle qui règne entre le lion et le ver de terre? Qui oserait le dire? S'il est absurde d'affirmer, comme le font certains communistes, que les hommes sont tous pourvus de facultés égales, ne le serait-il pas moins de prétendre que les inégalités naturelles répondent aux inégalités sociales; que certains hommes sont lions et d'autres vermisseaux? Sans doute, les instincts, les sentiments, l'intelligence, ont été distribués aux hommes en parts inégales; il n'y a peut-être pas deux hommes au monde qui en possèdent exactement la même somme; mais, encore une fois, les différences ne sont point telles qu'elles expliquent, qu'elles justifient l'extrême inégalité des fortunes; il y a autre chose.

Cette autre chose, je vous dirai tout-à-l'heure en quoi elle consiste. En attendant, je me résume, et je constate bien ce fait — que la société actuelle est pauvre, très-pauvre; que, sauf un petit nombre d'exceptions, assez mal justifiées, comme je viens de vous le faire voir, nous sommes, pour ainsi dire, réduits à la besace.

Maintenant, Messieurs, d'où cela vient-il? Comment se fait-il que vivant — et nous ne sommes pas nombreux, un milliard peut-être, — sur une terre d'une inépuisable fécondité, et dont la cinquième partie à peine est exploitée, nous soyons misérables, nous ne puissions pas satisfaire tous largement à tous nos besoins? Comment se fait-il aussi que ces moyens de subsistances, si incomplets, si insuffisants, que nous obtenons à si grand'peine, à la sueur de nos fronts, se répartissent entre nous avec tant d'inégalité? Comment se fait-il que quelques-uns soient gorgés tandis que d'autres tombent d'inanition?

Ah! Messieurs, voilà la grande question! une question qui, peut-être, porte dans son sein plus d'orages que n'en recèle l'Océan! une question que l'on se pose sans cesse, et à laquelle pourtant il n'a été fait jusqu'à ce jour que deux réponses, encore sont-elles contradictoires! Les uns disent: le mal gît dans la liberté, dans le *laisser-faire;* les autres disent: le mal gît dans la servitude, dans la restriction!

Ceux qui accusent la liberté, le laisser-faire ou la concurrence anarchique, comme ils disent, vous les connaissez, ce sont les socialistes; ceux qui accusent les restrictions, la servitude, ce sont les économistes.

Je comprendrais l'accusation que les socialistes ont portée contre la liberté, si la misère et l'inégalité étaient des faits contemporains de l'avènement de la liberté dans le monde; si, avant l'établissement du laisser-faire, de la libre concurrence, la société avait été moins dénuée, et la fortune moins inégalement répartie; mais quand nous consultons l'histoire du passé, l'histoire de ces trente siècles de servitude qui ont précédé l'avènement de la liberté du travail, qu'est-ce donc qui nous frappe? Est-ce le spectacle de l'aisance et de l'égalité universelles? Plût à Dieu! Mais non! C'est, au contraire, le spectacle d'une misère plus intense, d'une inégalité plus profonde que celles qui affligent aujourd'hui nos regards. Et à mesure que nous nous enfonçons plus avant dans le passé, à mesure que nous nous éloignons davantage du jour où la liberté a enfin lui sur le monde, ce tableau de la misère et de l'inégalité sociales nous apparaît plus sombre et plus hideux. Considérez, par exemple, le monde romain! Qu'apercevez-vous au sein de cette société, pourtant la plus riche et la plus puissante de l'antiquité? D'un côté, un patriciat composé d'un très-petit nombre d'hommes enrichis des dépouilles de l'univers. La vie de ces hommes, vous la connaissez, c'est une succession de luttes sanglantes et d'orgies immondes! Vous avez tous lu la vie de Catilina et le banquet de Trimalcion; vous savez quels monstres sanguinaires et débauchés c'étaient que ces maîtres du monde dont on propose encore aujourd'hui les actes à l'admiration de notre jeunesse! A côté de cette caste toute-puissante qui se repaissait de la substance de tout un monde, comme on voyait les bandes de vautours se repaître des cadavres des vaincus de Marius, à côté de cette caste gorgée, repue, qu'apercevez-vous? la foule besogneuse des prolétaires et la foule immonde des esclaves! On parle des misères de notre classe ouvrière; eh! Messieurs, si douloureuses, si pitoyables qu'elles soient, ces misères, on ne saurait les comparer à celles des prolétaires romains. Au moins, notre classe ouvrière travaille, elle ne mendie pas! On ne voit pas chaque jour le peuple de nos sombres faubourgs aller faire queue à la porte des splendides hôtels de notre aristocratie financière pour mendier la sportule! On ne le voit point se jeter comme un chien affamé sur les miettes que les riches secouent de leurs tables d'une main dédaigneuse et ennuyée! On ne le voit pas, non plus, faire des émeutes quotidiennes pour obtenir des distributions gratuites de vivres. Non! l'ouvrier de nos jours mène certes une pauvre vie; mais, cette vie, il la gagne, il peut la gagner. Le prolétaire romain ne pouvait pas gagner la sienne. Les riches patriciens avaient accaparé toutes les industries et toutes les terres qu'ils faisaient exploiter par leurs esclaves. Victimes de cette inégale concurrence, les prolétaires n'avaient de choix qu'entre la mendicité, l'exil ou la mort. Ils mendiaient. Et pourtant, Messieurs, le sort de ces prolétaires avilis était mille fois préférable encore à celui des esclaves. Le prolétaire, au moins, était un homme; l'esclave, lui, n'était qu'une variété de la bête de somme, une chose! L'esclave ne possédait rien, pas même un nom. Certes, ils sont dignes de commisération, ces pauvres ouvriers de nos campagnes qui passent leur vie courbés sur la terre, sans obtenir le plus souvent en échange de leur rude labeur autre chose qu'un morceau de pain noir pour se nourrir, une toile grossière pour se vêtir, une hutte de boue détrempée pour se loger; mais, si pénible que soit leur existence, combien les esclaves romains la leur auraient enviée! Souvenez-vous des récits de Pline et de Columelle. Il y avait au sein des campagnes riantes de l'Italie, d'intervalle en intervalle, de sombres et infectes demeures que l'on nommait des *ergastules*. C'étaient les prisons ou pour mieux dire les écuries des esclaves. Le matin, ils en sortaient par bandes, enchaînés le plus souvent; ils se disséminaient dans la campagne, conduits par des contre-maîtres armés du fouet, et chaque sillon était arrosé à la fois de leur sueur et de leur sang. Le soir, on les ramenait à l'ergastule, où on les attachait comme de vils animaux auprès de leurs mangeoires. Pour eux point de famille, une promiscuité immonde! point de Dieu, une fatalité inexorable qui les déclassait de l'humanité, en ne leur laissant pas même l'espérance d'une autre vie! Telle était, Messieurs, la situation des masses laborieuses dans l'antiquité. Pourtant le monde n'était point soumis alors à la loi du laisser-faire! Plus tard, que voyons-nous encore? Est-ce que la situation du peuple s'améliore beaucoup, à la chute du monstrueux édifice de l'empire romain? Moralement, oui, sans doute, le christianisme lui apporte des consolations sublimes; matériellement, non! Pendant tout le moyen-âge, la vie du peuple, serf de la glèbe dans les campagnes, serf de la maîtrise dans les villes, n'est qu'une longue suite d'angoisses. Le moyen-âge est une époque de douleurs et de tristesses, et parmi les voix de ceux qui gémissent on distingue entre toutes la grande et sombre voix du peuple. Plus tard encore, après tant et de si fécondes découvertes, après que la poudre à canon a fait justice de la tyrannie des seigneurs, après que l'imprimerie a dissipé les plus épaisses ténèbres de l'ignorance, après que la boussole nous a donné un nouveau monde, est-ce que le peuple a cessé de souffrir? Sous Louis XIV, sous le règne de ce roi qui a porté si haut, dit-on, la gloire et la puissance de la France, quelle était la condition du peuple? Etait-elle supérieure à celle du peuple de nos jours? Tout le monde connaît le passage célèbre de la *Disme royale* de Vauban, dans lequel cet illustre homme de bien caractérisait en des termes navrants l'état de la France.

« Il est certain que le mal est poussé à l'excès, et si l'on n'y remédie, le menu peuple tombera dans une extrémité dont il ne se relèvera jamais; les grands chemins des campagnes et les rues des villes et des bourgs étant pleins de mendiants que la faim et la nudité chassent de chez eux.

» Par toutes les recherches que j'ai pu faire depuis plusieurs années que je m'y applique, j'ai fort bien remarqué que, dans ces derniers temps, près de la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité, et mendie effectivement; que des neuf autres parties, il y en a cinq qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle-là, parce qu'eux-mêmes sont réduits, à très-peu de chose près, à cette malheureuse condition; que des quatre autres parties qui restent, trois sont fort mal aisées et embarrassées de dettes et de procès, et que dans la dixième, où je mets tous les gens d'épée, de robe, ecclésiastiques et laïques, toute la noblesse haute, la noblesse distinguée, et les gens en charge militaire et civile, les bons marchands, les bourgeois rentés et les plus accommodés, on ne peut pas compter sur cent mille familles; et je ne croirais pas mentir quand je dirais qu'il n'y a pas dix mille familles petites ou grandes qu'on puisse dire fort à leur aise (1). »

Voilà, Messieurs, quelle était la situation du peuple français sous le glorieux règne de Louis XIV.

Les socialistes commettent donc une étrange erreur en attribuant à la libre concurrence, au laisser-faire, la déplorable pénurie des classes laborieuses et l'extrême inégalité des conditions. Ils ne tiennent aucun compte du passé. Ils semblent croire que ces maux qu'ils signalent, avec un zèle louable, j'en conviens, sont contemporains de l'avènement de la liberté du travail, de la libre concurrence. A les entendre, on croirait, en vérité, que le malaise social est un fait nouveau; on croirait que le peuple ne souffre que depuis un demi-siècle, tandis que sa souffrance date de l'origine du monde!

Non! Messieurs, la liberté n'est pas coupable des maux que ses adversaires lui attribuent; ces maux, et je n'ai point cherché à les déguiser, à les amoindrir, ces maux sont antérieurs à la liberté, ils sont contemporains de la servitude. On dit, je le sais, que la liberté ne les a point guéris et on lui en fait un crime; on dit qu'elle est impuissante contre la misère et l'inégalité et qu'il faut, par conséquent, chercher mieux!

Je tenais beaucoup à établir, Messieurs, que ce n'est point la liberté qui a enfanté la misère et l'inégalité sociales; ce point est, je crois, hors de doute. Maintenant, je pense qu'il ne me sera pas moins facile d'expliquer pourquoi la liberté, le *laisser-faire* n'a encore extirpé ni la misère ni l'inégalité.

Je vous ai montré tout-à-l'heure l'état du peuple pendant les époques qui ont précédé la nôtre; eh bien! n'est-ce pas un fait incontestable que depuis ces époques la condition des masses s'est améliorée? Le progrès n'a pas été bien considérable, je le veux bien, mais il y a eu un progrès, et ce progrès n'est-ce pas à la liberté qu'on le doit? N'est-ce point la liberté, la libre concurrence qui a suscité le grand mouvement industriel que nous voyons s'accomplir depuis un demi-siècle? Or, le résultat de cette impulsion donnée aux arts industriels n'a-t-il pas été d'augmenter dans une proportion considérable la production de la plupart des choses nécessaires à la vie, et par conséquent de les mettre à la portée d'un plus grand nombre d'individus? On ne saurait nier ce résultat. Je conviendrai cependant que la classe la plus nombreuse n'a ressenti que faiblement le bienfait du progrès industriel; je conviendrai que sa situation n'a pas été améliorée depuis un demi-siècle autant qu'elle aurait pu l'être, mais est-il bien juste d'en imputer la faute à la liberté?

D'abord, Messieurs, la première moitié de cette période de cinquante années a été signalée par une guerre universelle; pendant vingt-cinq ans, les nations, au lieu de consacrer leurs épargnes à augmenter la production, et avec elle le bien-être de tous, en ont employé la meilleure part à des œuvres de destruction; pendant vingt-cinq ans, toute la politique des chefs des nations, en Europe, a consisté à saccager des villes, à incendier des récoltes, à massacrer des hommes. C'était la grande politique de ce temps-là! Elle a coûté, vous le savez, près de vingt milliards à l'Angleterre, sans compter la perte résultant de la non-application de cet immense capital à des travaux productifs. A la France aussi elle a coûté des hommes par millions et des richesses par milliards. Eh bien! si cette longue et déplorable guerre n'avait pas eu lieu, n'est-il pas incontestable que la richesse, l'aisance générale aurait crû plus rapidement qu'elle ne l'a fait? Pourquoi donc mettre sur le compte de la liberté des maux qui reviennent à la guerre?

Ensuite, Messieurs, il y a une raison, selon nous, toute-puissante pour justifier cette liberté, ce laisser-faire que l'on accuse. C'est qu'en réalité la liberté, le laisser-faire, n'existent que dans une très-faible mesure! C'est que le vieux régime de servitude a laissé encore dans notre sol des racines profondes! C'est que la terre de France n'a pas cessé d'être la terre des monopoles et des priviléges! Vous connaissez, Messieurs, le merveilleux empire des mots; vous savez qu'il suffit souvent de changer le nom d'une chose pour modifier aussi non pas la chose même, mais l'impression qu'elle cause. Ainsi nous détestions la gabelle, nous supportons plus ou moins patiemment l'impôt du sel; nous avions en exécration les droits réunis, nous payons sans trop murmurer les contributions indirectes, nous nous soumettons à l'exercice, et nous fumons, sans trop faire la grimace, le tabac de la régie; enfin, sous la Restauration, nous nous insurgions contre les gendarmes, aujourd'hui nous obéissons sans souffler mot aux municipaux. Eh bien! c'est par un procédé identique que l'on a su de nouveau vous faire accepter la servitude. Le monopole, le privilége, qui oppriment les travailleurs, savez-vous comment on les a nommés? On les a nommés des *protections* accordées au travail national. Ce digne M. Tartufe lui-même n'aurait pas trouvé mieux!

Je dis que ce que l'on nomme le *système protecteur* n'est qu'une transformation de la servitude. Jugez-en. En quoi consistait autrefois la servitude de la glèbe? Au fond, ce n'était que l'obligation imposée au paysan de partager avec le seigneur propriétaire du sol le fruit de son travail, rien de plus! Mais pour que cette obligation fût strictement remplie, pour que le malheureux ouvrier de la terre ne pût s'y soustraire, que faisait-on? On l'obligeait à demeurer éternellement attaché à son coin de terre; on l'empêchait de s'établir ailleurs que sur le domaine de son seigneur. Aujourd'hui, Messieurs, on a changé cela; on permet au paysan de se déplacer; mais ne croyez pas que le propriétaire y perde quelque chose. Non! Il a trouvé une compensation. Il a obtenu une loi qui interdit à tous les consommateurs de blé en France d'acheter du blé à l'étranger, du moins quand les prix sont descendus à une certaine limite arbitrairement fixée. Or, quel est l'effet de cette loi? c'est d'augmenter d'une manière factice le prix du blé. Qui paye l'augmentation? tout le monde, l'ouvrier des campagnes comme l'ouvrier des villes. Qui en profite? le propriétaire de terres, car l'augmentation du prix se traduit immédiatement en une augmentation de la rente. Ainsi le bénéfice illégitime que le propriétaire retirait jadis du servage, il le retire aujourd'hui de la protection, et le paysan paye indirectement, sous forme d'une surcharge ajoutée au prix naturel de ses consommations, la redevance qu'il acquittait jadis directement. Si l'on considère que ces *protections* ne sont pas accordées seulement aux propriétaires terriens, mais encore à la plupart des chefs d'industries, aux maîtres de forges, aux exploitants des houillères, et qu'elles renchérissent toutes les choses nécessaires à la vie, pourra-t-on s'étonner de la profonde misère des masses et de la scandaleuse fortune de certaines individualités? Derrière toute cette misère et toute cette inégalité, c'est toujours la servitude que vous retrouvez; seulement elle a changé de forme et de nom! Elle ne se manifeste plus par des obstacles apportés à la libre circulation des hommes, mais par des obstacles apportés à la libre circulation des choses; elle ne se nomme plus servage, elle se nomme protection! Voilà le nom moderne de la servitude. (Applaudissements.)

Les socialistes se montrent donc profondément injustes quand ils mettent sur le compte de la liberté, du laisser-faire, les misères et les inégalités des sociétés modernes; c'est là

(1) *Collection des principaux économistes*, t. I, p. 34.

servitude qu'il faut accuser, et c'est la servitude, sous toutes ses formes, dans ses transformations multiples, car jamais Protée ne fut plus ingénieux! que nous accusons, nous autres économistes. Nous prétendons, et tel sera l'objet de mon cours, que la liberté absolue, illimitée du travail et des échanges donne à la fois la production la plus considérable et la répartition la plus juste; nous affirmons que la misère de la masse du peuple et l'extrême inégalité des conditions proviennent principalement des entraves, des restrictions apportées à la liberté, et nous concluons que la seule chose qu'il y ait à faire pour remédier à tant de maux, consiste à abattre ces entraves et ces restrictions, à en détruire jusqu'aux derniers vestiges, de manière à arriver à une liberté illimitée, à un laisser-faire absolu. Voilà ce que nous pensons!

(L'orateur expose ensuite le programme de son cours, et il termine ainsi:)

Maintenant est-ce à dire que la liberté illimitée, le laisser-faire absolu seraient assez efficaces pour changer instantanément la face du monde, pour remplacer immédiatement la misère par la fortune, l'iniquité par la justice! Non, Messieurs, telle n'est point ma pensée. Je ne crois pas que la liberté, si efficace, si puissante qu'elle soit pour le bien, ait la vertu de faire disparaître en un jour les maux accumulés par trente siècles de servitude. Messieurs, quand un homme est demeuré longtemps aux fers, il en conserve longtemps aussi les stigmates; eh bien! je crois que notre société, alors même qu'elle se trouvera complétement libre, conservera pendant de longues années encore les stigmates de la servitude. Sur ce point, je le sais, les économistes sont en arrière des socialistes; ceux-ci promettent à la société la guérison complète et immédiate de tous ses maux, si elle veut accepter leur panacée, si elle veut réaliser leur organisation idéale! Vous connaissez tous, par exemple, les promesses du fouriérisme; vous savez quel âge d'or nous est promis si nous voulons démolir nos maisons pour bâtir, à la place, des phalanstères, et mettre nos locomotives au rebut pour accepter les services des anti-lions. Messieurs, vous savez que si nous faisions cela, la terre se changerait immédiatement en un vrai pays de Cocagne! Je le répète, nous sommes moins magnifiques dans nos promesses; nous ne promettons pas de guérir tout d'un coup, et comme par enchantement, toutes les misères sociales; nous nous bornons à promettre plus d'abondance et plus de justice, voilà tout! C'est moins brillant que les promesses du fouriérisme, en revanche je crois que cela pourrait bien être un peu plus solide.

Cependant, Messieurs, si nous n'avons pas la prétention de dire comme Auguste: J'ai trouvé une Rome de boue; je laisserai une Rome de marbre, nous avons le ferme espoir que l'édifice de la civilisation moderne finira à la longue aussi par être bâti en marbre. Et pourquoi, je le demande, cette espérance serait-elle téméraire? Pourquoi à la société misérable et souffreteuse des temps anciens, et, hélas! aussi du temps présent, ne verrait-on pas succéder dans l'avenir une société riche et florissante? La terre que nous habitons se trouverait-elle déjà épuisée et l'intelligence humaine serait-elle au bout de sa carrière? Non, Dieu merci! D'immenses étendues de terres sont vierges encore, et c'est tout au plus si l'intelligence humaine commence à être cultivée. Si donc la société consent enfin à utiliser tous les moyens qu'elle a d'acquérir du bien-être, si elle applique ses forces et ses ressources, non plus à se déchirer elle-même, mais à féconder pacifiquement et librement le magnifique domaine dont la Providence l'a gratifiée, on peut hardiment lui prédire une fortune aussi haute que sa misère a été profonde; on peut lui prédire un âge d'or après un âge de fer. Non! il n'y a rien d'absurde dans de telles espérances! Ce qui est absurde, c'est de croire que la transition entre ces deux états, la misère et la fortune, pourrait être soudaine, instantanée; c'est de croire qu'il suffirait de la baguette d'un enchanteur pour substituer aux cabanes de boue desséchée de nos paysans des palais de marbre! Messieurs, il ne suffit pas d'une idée et d'un homme pour accomplir un tel progrès; il faut des générations d'hommes et des générations d'idées. Chaque découverte nouvelle accomplie dans le domaine du travail amène une amélioration dans la condition des masses; mais combien il faut de progrès, de découvertes pour que la condition de tous se trouve relevée d'une manière quelque peu sensible! Une intelligence seule, fût-elle quasi-divine, ne suffirait pas aujourd'hui pour changer la face du monde; mais cette œuvre, qui est autant au-dessus d'une seule intelligence que la construction d'un réseau de chemins de fer embrassant le vieux continent, par exemple, serait au-dessus des forces d'un seul ouvrier terrassier, cette œuvre, dis-je, finira par être accomplie à l'aide des efforts persévérants de tous. Ouvriers, savants, artistes, économistes même, tous y concourront dans la mesure de leurs forces. Tous, en appliquant patiemment leur intelligence, leur travail à perfectionner les procédés à l'aide desquels l'homme agit sur la nature, à l'aide desquels aussi les sociétés maintiennent au-dedans d'elles-mêmes l'ordre et sauvegarde le droit, finiront par résoudre ce vaste et brûlant problème de la satisfaction suffisante et équitable des besoins de chacun. Telle est, Messieurs, notre ferme, notre inébranlable croyance, et je m'efforcerai autant qu'il est en moi de vous la faire partager. (Applaudissements.)

DISCOURS DE M. COBDEN A L'ATHÉNÉE DE MANCHESTER.

Les membres de l'Athénée de Manchester ont célébré, il y a peu de jours, par une soirée, le cinquième anniversaire de la fondation de leur utile établissement. La réunion était présidée par M. Alison, l'historien; parmi les assistants on remarquait M. Cobden, qui paraissait en public pour la première fois depuis son retour en Angleterre, M. J. Bright, M. G. Wilson, le docteur Bowring, M. Emerson, l'*essayist* américain; M. G. Cruikshank, l'artiste populaire, etc. Après un discours de M. Alison, M. Cobden se lève. Des applaudissements enthousiastes éclatent aussitôt dans toutes les parties de la salle; il se passe quelque temps avant que le silence puisse être rétabli; M. Cobden retrace d'abord brièvement l'histoire de l'Athénée de Manchester, dont il est l'un des principaux fondateurs, et il continue ainsi:

« J'ai demandé à un de mes amis, en entrant dans la salle, de quel sujet je devais vous entretenir, et l'on m'a conseillé de vous régaler du récit de mes voyages. La difficulté, ai-je répondu, est de savoir par où commencer, car les royaumes que j'ai traversés s'étendent depuis Cadix jusqu'à Nishni Novogorod. On m'a prié alors de me rabattre sur les deux extrémités de l'Europe, l'Espagne et la Russie. Avant tout, je regarde comme un devoir de manifester hautement ma reconnaissance, comme Anglais, pour le cordial accueil que j'ai reçu dans tous les pays que j'ai eu la bonne fortune de visiter. Je dis « comme Anglais; » car c'est un événement rare dans les annales du monde, qu'un étranger voyageant à peu près dans toutes les parties du continent, ait trouvé partout des hommes publiquement réunis pour donner des témoignages de sympathie aux principes avec lesquels il s'est identifié dans sa patrie. Sans entrer ici dans une question dont tant de points sont encore en discussion, je considère cet accueil fait à un Anglais comme une preuve évidente que nous avons agrandi le cercle de nos sympathies; que la sphère dans laquelle se manifestent les influences politiques s'élargit chaque jour; que les nations, au lieu de se considérer avec cet esprit étroit et jaloux que l'on prenait autrefois pour du patriotisme, commencent à entendre d'une manière plus élevée et plus généreuse leurs intérêts et ceux de leurs voisins, et que le monde approche du jour où, comme je le désire et je l'espère, on découvrira que l'intérêt de tous est identique. (Vifs applaudissements.) J'ai observé aux deux points opposés de mon voyage un fait curieux: à l'une et à l'autre extrémité de l'Europe j'ai trouvé le type oriental prédominant. Dans l'Andalousie, j'ai aperçu les restes des populations maures, aussi reconnaissables dans la tournure et le costume des habitants que dans les monuments de leur architecture; et à Moscou, capitale des czars, j'ai rencontré dans les restes des Tartares les caractères de la race précédente, attestés par les mêmes signes, dans l'habillement, le logement et les habitudes du peuple. A ces limites, et toutefois sans faire une comparaison directe entre des points si opposés, cette réflexion m'a perpétuellement poursuivi: Nous nous ressemblons tellement, il y a entre nous si peu de différences réelles; nous sommes si bien les mêmes dans nos attributs moraux, dans nos sympathies comme dans nos antipathies, qu'on se demande avec surprise comment, avec une cause si visible d'union, l'inimitié a pu subsister si longtemps dans la famille humaine. (Applaudissements.) Il y a une petite comédie, renfermant un sens profond, qui a été représentée dernièrement avec beaucoup de succès à Paris; elle est intitulée: *Faute de s'entendre*. L'action repose sur une série de méprises; les personnages en scène commettent une quantité de bévues et se livrent à une infinité de fausses démarches, parce qu'ils ignorent mutuellement leurs vraies intentions; et, à la fin, on découvre que tout le monde aurait pu être parfaitement heureux, si l'un avait su seulement ce que l'autre voulait. (Rires.) Je crois qu'en Europe le même jeu a été successivement joué par tous les gouvernements; une méprise est d'ailleurs la meilleure excuse qu'ils puissent invoquer pour se justifier de tous les maux dont ils se sont rendus coupables. (Mouvement d'attention.) Quelquefois la comédie est devenue une tragédie; le bonheur et la vie des hommes ont été sacrifiés uniquement parce que l'ignorance générale faisait méconnaître ce qui était l'avantage de tout le monde. (Applaudissements.) Si donc nous pouvions trouver les moyens — et à Manchester nous avons eu quelquefois la vanité de croire que nous avions découvert la clef du secret — de démontrer aux différentes nations de l'Europe que leurs intérêts sont partout et toujours identiques, ne rendrions-nous pas le plus grand des services à l'humanité, incessamment désunie depuis le commencement du monde? (Applaudissements.) Dans une contrée qui nous intéresse tous et avec laquelle un grand nombre de nos associations littéraires entretiennent des relations, je veux parler de l'Italie, j'ai trouvé l'aurore d'une vie nouvelle; et comme je cherchais ce qui faisait que la voix de l'Italie commençait de nouveau à être écoutée en Europe, j'ai reconnu, d'après tous les témoignages qui m'ont passé sous les yeux, que ce pays doit sa régénération au tranquille progrès de la raison et des lumières, suite de l'amélioration de l'éducation du peuple. J'ai trouvé que de grands efforts ont été accomplis récemment dans ce pays en faveur de l'éducation des masses: à peu près dans chaque ville de 15 ou 20,000 âmes, plusieurs écoles ont été établies aux frais et sous la direction des nobles Italiens. A Turin même, j'ai trouvé un marquis qui dirigeait une école, et qui se mêlait aux jeux des enfants, jusqu'à les accompagner sur les chevaux de bois. (Rires.)

» Il y a maintenant en Italie, comme il y en a toujours eu, des intelligences d'élite, de grandes et fortes individualités, dans toutes les directions, des hommes qui débattent toutes les questions qui intéressent la société; dans chaque ville de l'Italie on rencontre des hommes qui prennent un profond intérêt, non-seulement aux progrès de l'éducation, mais encore au régime des prisons et à toutes les autres questions se rattachant à la condition morale du peuple. J'ai été étonné surtout du nombre d'hommes qui tournent leur attention du côté des matières économiques. Chaque avocat, chaque administrateur, en Italie, étudie maintenant l'économie politique comme une partie nécessaire de son éducation professionnelle; et de là vient le profond intérêt qu'ils prennent tous à la cause pour laquelle nous avons si longtemps et si ardemment combattu en Angleterre. C'est à cette paisible, lente et graduelle influence du petit nombre sur la masse, et non pas aux commotions populaires, aux emportements de la violence qu'il faut attribuer la situation pleine d'espérances de l'Italie actuelle. Les violences et les révolutions retardent le progrès! Et je dirai avec notre honorable président, que c'est seulement par le progrès de l'esprit humain que les gouvernements peuvent progresser, ou que les bons gouvernements peuvent être conservés. Je dirai de plus avec lui que, de notre temps, l'opinion publique contrôle les gouvernements, — et avec un ton plus affirmatif encore, car je parle par expérience, — qu'il n'y a plus aujourd'hui de despotisme, dans la vieille exception du mot; que l'opinion publique gouverne plus ou moins partout, — et qu'elle gouverne d'autant mieux que le peuple est plus éclairé. Donnez-moi la mesure de l'intelligence d'un peuple, et je vous décrirai le caractère de son gouvernement, quelle qu'en puisse être la forme ou la nature! (Applaudissements.) Si vous me demandez ce qui, dans mon long voyage, m'a laissé l'impression la plus agréable, je vous dirai que c'est l'Italie et les Italiens, — non pas à cause de ces restes monumentaux qui attestent que l'Italie a donné deux fois la civilisation au monde, mais à cause du plaisir que j'ai trouvé dans la conversation de tant d'esprits distingués. Je laisse les aqueducs, les tombes, les colonnes et les ruines, j'aime mieux converser avec les intelligences vivantes... On rencontre maintenant en Italie, non peut-être dans la masse du peuple, mais dans les classes moyennes et élevées, les hommes les plus aimables, les plus distingués et les plus accomplis de notre époque. Je crois que dans le mouvement qui s'opère actuellement en Italie, on verra le progrès se développer à mesure précisément que le peuple s'éclairera davantage. Maintenant comme autrefois, les Italiens sont doués de facultés du premier ordre; — et si ce peuple était abandonné à lui-même, — s'il jouissait du privilége que nous réclamons invariablement pour nous-mêmes, de travailler à sa propre régénération, sans être inquiété, troublé, je ne doute pas que la même race qui a communiqué par deux fois la civilisation au reste de l'Europe, ne réussisse à reprendre son rang dans le monde. (Vifs applaudissements.)

» Je m'unirai encore à notre honorable président pour recommander aux jeunes gens l'étude des langues modernes, et je puis parler sur ce sujet avec connaissance de cause. Oh! s'il m'était donné de revenir sur le passé, et si je me trouvais dans la position d'un grand nombre de jeunes gens qui m'écoutent, je ne voudrais par arriver à l'âge de vingt-cinq ans sans savoir parfaitement le français, l'allemand et l'italien. Dans cent ans peut-être l'anglais sera parlé par plus d'hommes qu'il n'en existe maintenant sur la terre; mais en attendant, le français est la langue de communication pour le voyageur anglais dans toutes les parties du continent; et j'en recommande l'étude à Manchester, parce qu'il ne se passera pas longtemps, peut-être, avant que les travailleurs de ce pays aillent visiter Paris dans les convois à bon marché. (Vifs applaudissements.) On verra bientôt, je l'espère, les mariages des peuples remplacer ces mariages des princes qui causent tant de tumulte et de confusion. (Applaudissements). L'orateur revient ensuite sur l'utilité des institutions telles que l'Athénée, et sur les jouissances élevées qu'elles font connaître aux masses.) — Je n'ai jamais, dit-il en terminant, trouvé mon plus grand bonheur dans les agitations tumultueuses d'un meeting; les plus grandes joies que j'aie connues sont celles que nous goûtons tous ici: la conversation paisible et sereine avec des hommes intelligents et la communication avec les morts, par les lectures faites au coin du feu. (Applaudissements prolongés.) »

M. Emerson, le docteur Bowring et M. Cruikshank prennent la parole après M. Cobden; on enlève ensuite les bancs et les chaises, et la soirée se termine par une partie de danse.

Les sucres, en octobre 1847. — Les progrès de la sucrerie indigène sont des plus remarquables. Il ne s'est encore écoulé que deux mois de la campagne 1847-1848, et déjà la production a donné le tiers de ce qu'elle fournissait autrefois en un an de fabrication. Elle s'est élevée, d'après

le tableau publié dernièrement au *Moniteur*, à 9,460,000 kilog., contre 6,882,000 à pareille époque de 1846; et le total des charges et des entrées pendant ces deux mêmes mois a été de 12 millions 1/4, contre 8 millions. On se souvient que la dernière campagne de fabrication, expirant au 31 août, avait versé dans la consommation 54 millions de kilogrammes. Comme, d'un autre côté, les importations de sucre colonial, loin de se ralentir, se sont beaucoup accrues (74 millions 1/2 au 1er octobre 1847, contre 69 millions), il est résulté de cet énorme afflux de production sur le marché une baisse notable dans le prix des sucres : il était de 124 fr. il y a cinq ou six mois; aujourd'hui il n'est plus que de 106 fr. et paraît devoir baisser encore, c'est-à-dire tomber au niveau du cours de 1841, époque de la lutte la plus vive des deux sucres. La raffinerie est, du reste, chez nous, fort active; ses exportations sont en progrès, et l'on vient de voir qu'elle se dispose à accueillir le sucre indigène jusque dans nos ports maritimes, c'est-à-dire sur le terrain même du sucre colonial; rien enfin jusqu'ici ne donne à penser qu'elle soit exposée aux graves embarras que subissent en ce moment celles d'Angleterre et surtout de Hollande. C'est que chez nous la consommation du sucre est loin d'avoir, comme dans ce pays, atteint ses limites naturelles; il y a place pour une production beaucoup plus forte, et à laquelle une certaine réduction de droits d'entrée donnerait, nous persistons à le croire, un élan considérable. La sucrerie indigène a prouvé qu'elle pouvait supporter le régime actuel; on peut douter maintenant qu'il en soit de même pour le sucre colonial, et c'est pour lui une question qui forcément se représentera tôt ou tard.

Si, du reste, la consommation du sucre ne demande qu'à se développer chez nous, il est certain, d'un autre côté, que nos colonies, au lieu de 90 millions de kilogrammes, pourraient par le perfectionnement de leur fabrication en produire 250, ou même 300; et, avec une consommation plus générale du sucre, s'accroîtrait promptement celle du café, surtout si cette utile denrée était également dégrevée. Seconder ainsi les tendances de la consommation, ce ne serait pas seulement étendre le bien-être de la classe la plus nombreuse, ce serait encore augmenter le fret de notre marine et élargir le cercle de nos échanges avec les pays des deux Indes, qui, pour la plupart, ne peuvent guère payer nos marchandises qu'avec du café et du sucre.

(Journal des Débats.)

LES HOMMES SPÉCIAUX.

Il y a des personnes qui s'imaginent que les hommes d'étude, ou ce qu'elles nomment avec trop de bienveillance les *savants*, sont incompétents pour parler du libre-échange. La liberté et la restriction, disent-elles, c'est une question qui doit se débattre par des hommes *pratiques*.

Ainsi, le *Moniteur industriel* nous fait observer qu'en Angleterre la réforme commerciale a été due aux efforts des manufacturiers.

Ainsi le comité Odier se montre très-fier du procédé qu'il a adopté et qui consiste en de prétendues *enquêtes*, où tout se résume à demander tour à tour à chaque industrie privilégiée si elle veut renoncer à son privilége.

Ainsi, un membre du conseil général de la Seine, fabricant de drap, protégé par la prohibition absolue, disait à ses collègues en parlant d'un de nos collaborateurs : « Je le connais : c'était un juge de paix de village; il n'entend rien à la fabrique. »

Nos amis mêmes se laissent quelquefois dominer par cette prévention. Et dernièrement la chambre de commerce du Havre, faisant allusion à notre déclaration de principes (qui est d'une page), faisait remarquer que nous n'y parlons pas des intérêts maritimes. Puis elle ajoute : « La chambre ne pouvait jusqu'à un certain point se plaindre de cet oubli, parce que les noms qui figurent au bas de cette déclaration lui inspirent peu de confiance pour l'étude de ces questions. »

Celui de nos collaborateurs qui est ainsi désigné deux fois commence par déclarer très-solennellement qu'il n'a nullement la prétention de connaître les procédés nautiques mieux que les armateurs, les procédés métallurgiques mieux que les maîtres de forges, les procédés agricoles mieux que les agriculteurs, les procédés du tissage mieux que les fabricants et les procédés de chacune de nos dix mille industries mieux que ceux qui les exercent.

Mais, franchement, cela est-il nécessaire pour reconnaître qu'aucune de ces industries ne doit être mise législativement en mesure de rançonner les autres? Faut-il avoir vieilli dans une fabrique de drap et obtenu de lucratives fournitures pour juger une question de bon sens et de justice, et pour décider que le débat doit être libre entre celui qui vend et celui qui achète?

Assurément nous sommes loin de méconnaître l'importance du rôle qui est réservé aux hommes pratiques dans la lutte entre le droit commun et le privilége.

C'est par eux surtout que l'opinion publique sera délivrée de ses terreurs imaginaires. Quand un homme comme M. Bacot, de Sedan, vient dire : Je suis fabricant de drap et qu'on me donne les avantages de la liberté, je n'en redoute pas les risques; quand M. Bosson, de Boulogne, dit : Je suis filateur de lin; et si le régime restrictif en renchérissant mes produits, ne fermait pas mes débouchés au dehors et n'appauvrissait pas ma clientèle au dedans, ma filature prospérerait davantage; quand M. Dufrayer, agriculteur, dit : Sous prétexte de me protéger, le système restrictif m'a placé au milieu d'une population qui ne consomme ni blé, ni laines, ni viande, en sorte que je ne puis faire que cette agriculture qui convient aux pays pauvres, — nous savons tout l'effet que ces paroles doivent exercer sur le public.

Lorsqu'ensuite la question viendra devant la législature, le rôle des hommes pratiques acquerra une importance à peu près exclusive. Il ne s'agira plus alors du principe, mais de l'exécution. On sera d'accord qu'il faut détruire un état de choses injuste et artificiel, pour rentrer dans une situation équitable et naturelle. Mais par où faut-il commencer; dans quelle mesure faut-il procéder ? Pour résoudre ces questions d'exécution, il est évident que ce seront les hommes pratiques, du moins ceux qui se seront rangés au principe de la liberté, qui devront surtout être consultés.

Loin de nous donc la pensée de repousser le concours des *hommes spéciaux*. Il faudrait avoir perdu l'esprit pour méconnaître la valeur de ce concours.

Il n'en est pas moins vrai cependant qu'il y a au fond de cette lutte des questions dominantes, primordiales, qui, pour être résolues, n'ont pas besoin de ces connaissances technologiques universelles qu'on semble exiger de nous.

« Le législateur a-t-il mission de *pondérer* les profits des diverses industries?

» Le peut-il faire sans compromettre le bien général?

» Peut-il sans injustice augmenter les profits des uns en diminuant les profits des autres?

» Dans cette tentative, arrivera-t-il à répartir d'une manière égale ses faveurs?

» En ce cas même n'y aurait-il pas, pour résidu de l'opération, toute la déperdition de forces résultant d'une mauvaise division du travail?

» Et le mal n'est-il pas plus grand encore s'il est radicalement impossible de favoriser également tous les genres de travaux?

» En définitive, payons-nous un gouvernement pour qu'il nous aide à nous nuire les uns aux autres, ou, au contraire, pour qu'il nous en empêche? »

Pour résoudre ces questions, il n'est nullement nécessaire d'être un habile armateur, un ingénieux mécanicien, un agriculteur consommé. Il est d'autant moins nécessaire de connaître à fond les procédés de tous les arts et de tous les métiers, que ces procédés n'y font absolument rien. Dira-t-on, par exemple, qu'il faut bien savoir le *prix de revient* du drap, pour juger s'il est possible de lutter avec l'étranger à *armes égales?* — Oui, certes, cela est nécessaire, dans l'esprit du régime protecteur, puisque ce régime a pour but de rechercher si une industrie est en perte, afin de faire supporter cette perte par le public; mais cela n'est pas nécessaire dans l'esprit du libre-échange, car le libre-échange repose sur ce dilemme : Ou votre industrie gagne, et alors la protection vous est inutile; ou elle perd, et alors la protection est nuisible à la masse.

En quoi donc une enquête spéciale est-elle indispensable, puisque, quel qu'en soit le résultat, la conclusion est toujours la même?

Supposons qu'il s'agisse de l'esclavage. On accordera sans doute que la question de droit passe avant la question d'exécution. Que pour arriver à connaître le meilleur mode d'affranchissement, on fasse une enquête, nous le concevons; mais cela suppose la question de droit résolue. Mais s'il s'agissait de débattre la question de *droit* devant le public; si la majorité était encore favorable au principe même de l'esclavage, serait-on bien venu de fermer la bouche à un abolitioniste, en lui disant : « Vous n'êtes pas compétent, vous n'êtes pas planteur, vous n'avez pas d'esclaves. »

Pourquoi donc oppose-t-on à ceux qui combattent les monopoles, cette fin de non-recevoir qu'ils n'ont pas de monopoles?

Les armateurs du Havre ne s'aperçoivent-ils pas que cette même fin de non-recevoir, on la tournera contre eux?

S'ils ont, avec raison, la prétention de connaître à fond la question maritime, ils n'ont pas sans doute celle de posséder des connaissances universelles. Or, d'après leur système, quiconque ose réclamer contre un monopole doit préalablement fournir la preuve qu'il connaît à fond l'industrie à laquelle ce monopole a été conféré. Ils nous disent, à nous, que nous ne sommes pas aptes à juger si la loi doit se mêler de nous faire *surpayer* les transports, parce que nous n'avons jamais armé de navires. Mais alors on leur dira : Avez-vous jamais dirigé un haut-fourneau, une filature, une fabrique de draps ou de porcelaine, une exploitation agricole? Quel droit avez-vous de vous défendre contre les taxes que ces industries vous imposent?

La tactique des prohibitionistes est admirable. Par elle, si le public en est dupe, ils sont toujours sûrs au moins du *statu quo*. Si vous n'appartenez pas à une industrie protégée, ils déclinent votre compétence. « Tu n'es que rançonné, tu n'as pas la parole. » — Si vous appartenez à une industrie protégée, ils vous permettent de parler, mais seulement de votre intérêt spécial, le seul que vous êtes censé connaître. Ainsi, le monopole ne rencontrerait jamais d'adversaire.

La Chambre des pairs et la Chambre des députés sont convoquées pour le 28 décembre 1847.

VARIÉTÉS.

L'OPÉRA-COMIQUE ET LA DOUANE.

La loyauté habituelle des partisans de la protection nous force à offrir aux lecteurs, en guise de préambule, une petite profession de foi civique et morale. On ne saurait, en effet, protester contre les abus du régime douanier, sans que ces messieurs fassent remonter malicieusement ce blâme à notre législation tout entière; on ne saurait discuter les abus éhontés dont ils profitent, sans qu'ils mettent en cause le pays; et, comme ces dévots qui poussent l'humilité jusqu'à croire la Divinité insultée dans leur chétive peau, ils cherchent à faire tenir l'État dans leur boutique et à faire croire qu'on ruine le Trésor national quand on les démasque et les ramène au droit commun. Nous croyons donc nécessaire d'établir, pour éviter toute interprétation fâcheuse de notre pensée, que nous n'avons jamais prêché la haine de la propriété, ni le mépris des lois, des magistrats ou des bonnes mœurs; que nous n'avons jamais trempé nos mains dans le sang innocent, jamais fait d'opérations frauduleuses, — et ce qui peut paraître étonnant — jamais été soudoyé pour défendre les contrebandiers. Nous voudrions même haïr de tout notre cœur la contrebande, si nous n'étions pas convaincu que les intérêts du pays ont fort peu à souffrir de cet expédient illicite, et que ces mots : *Trésor national,* signifient tout simplement : *Caisse de messieurs tels et tels;* — ce que nous démontrerons avec plaisir au *Moniteur industriel* sitôt qu'il le jugera convenable.

Cela dit, et notre moralité suffisamment sauvegardée, nous pouvons parler de *la Sirène* de M. Scribe, et de ses *Contrebandiers*.

La poésie, la littérature, les arts s'inquiètent naturellement fort peu des ressentiments de MM. les fabricants de bougies, de pommade ou de fer, à l'endroit de leurs concurrents étrangers. Et pour tailler dans le marbre quelque belle statue, pour animer quelque chaud paysage, pour dessiner le profil d'une femme, il importe infiniment peu au statuaire que le marbre soit national, au peintre et au poëte que la femme, le paysage soient français. L'axiome qui veut que le génie prenne son bien où il le trouve doit surtout se traduire ainsi : —le talent prend le ridicule où il le trouve, et le châtie partout, sous la forme d'un baron lourd et empesé, d'un principicule à douze cents livres de rentes ou d'un douanier que l'on berne.

Nul n'avait dès lors plus de droits que M. Scribe à trouver du bien partout; et à voir l'immense série de

créations originales et piquantes où sa plume a retracé dans de saisissants contrastes la fille jeune et pure, le bohême aux allures débraillées, au couplet scabreux; la grande dame en marabouts, la grisette en cheveux noirs ou blonds, on peut vraiment dire que le soleil de la rampe ne se couche pas sur ses fantastiques domaines. Il était impossible dès lors que sa pensée ne saisît pas, un jour ou l'autre, le côté parfaitement grotesque de la douane, et ne vît pas ce qu'il y a de révoltant à payer fort cher des choses détestables, et à se donner sur une grande échelle le ridicule si bien caractérisé par ces mots: *vin du crû*. Tout cela, M. Scribe l'a compris et exprimé avec cette désinvolture spirituelle, particulière à la plupart de ses œuvres, si niaisement qualifiées de bourgeoises par de soi-disant critiques.—Comme si *Robert-le-Diable* était une comédie du coin du feu, inspirée par la vue d'un intérieur du Marais; comme si *l'Ours et le Pacha* était l'histoire d'un grand nombre d'épiciers et de rentiers, et comme s'il arrivait à toutes les ménagères des aventures dans le goût de celles du *Domino noir!*

Nous ne saurions dire si *la Sirène*, qui semble la fine parodie des *Contrebandiers* de Béranger et le roman comique de la douane, est de l'ordre des créations bourgeoises ou aristocratiques; mais elle est incontestablement de l'ordre des créations les plus gracieusement satiriques, et des monceaux de documents, de dissertations, d'enquêtes ne feraient pas ressortir les tristes bévues des législateurs actuels du commerce avec plus d'énergie que ne l'a su faire M. Scribe dans une bluette musicale où il croyait ne montrer que de l'esprit, et où il a montré la raison la plus profonde, la plus sérieuse.

On connaît l'intrigue fort simple et fort ingénieuse de cet opéra réellement comique, que devrait méditer sans relâche le *Moniteur industriel*; car il y apprendrait à critiquer avec finesse et à se débarrasser de ce besoin de facéties qui en fait le plus infortuné et le plus incompris de tous les journaux. En deux mots, il s'agit d'un certain contrebandier qui fait peur à tout le monde, et qui est, au demeurant, le plus charmant garçon qui se puisse imaginer: brave, gai compagnon et rempli d'égards pour le beau sexe, comme doit l'être tout homme qui aspire à lui vendre des dentelles et des foulards prohibés. Il arrive que ledit contrebandier est occupé pour le moment à ressaisir un riche convoi de marchandises passé ès-mains des douaniers; plus une bagatelle de cinq cent mille piastres qu'il destinait probablement au rachat de malheureux chrétiens, esclaves à Tunis ou même en Pologne, et qui sont échus en partage au duc Popoli, gouverneur des Abruzzes. De sorte que les agents du duc le poursuivent et le traquent au nom de la loi, tandis que lui, de son côté, au nom de son intérêt, cherche à reprendre ses trésors jusque dans la maison du seigneur Popoli. Pour ce, il s'aide d'une sœur dont la voix attire et égare la maréchaussée de l'endroit, et il s'aide surtout de son intelligence et de la bonhomie du duc,—un de ces gouverneurs dont la race se perd malheureusement, et que les soubrettes, ribauds et scapins escamotent chaque soir à la joie des parterres. Si bien que Scopetto, le contrebandier, parvient à gagner les bonnes grâces de son persécuteur, et en attendant le moment où il doit l'alléger de son trésor, il le séduit avec les produits de sa profession et dans un dialogue que nous livrons sans autres commentaires au lecteur.

SCOPETTO. — Et vous le prendrez, ce bandit?

LE DUC. — Parbleu! j'en ai reçu l'ordre... et de plus, cinq cent mille piastres, provenant de la dernière prise faite sur lui... Le roi m'ordonne de les employer à la capture de Marco Tempesta et à l'extinction de sa bande!

SCOPETTO. — Ah! les cinq cent mille piastres sont à votre disposition?

LE DUC. — Chez moi... dans mon palais de la Pescara!

SCOPETTO. — Et d'aujourd'hui vous entrez en campagne?

LE DUC. — Non pas!... (Voyant Scopetto qui ouvre sa tabatière, il y prend du tabac tout en causant.) Autre chose encore... car c'est le jour aux aventures... (S'arrêtant.) Sais-tu que tu as là un tabac délicieux et bien supérieur au mien!...

SCOPETTO. — Je vais vous dire pourquoi!... c'est que vous, gouverneur de cette province, vous vous adressez à la manufacture royale!

LE DUC. — Sans doute!

SCOPETTO. — Et nous autres, pauvres diables, à la contrebande... c'est moins cher et meilleur!

LE DUC. — C'est parbleu vrai!... (A demi-voix.) Il faudra que tu te charges de faire ma provision!

SCOPETTO. — Volontiers, Excellence... Marco Tempesta est facile et accommodant... et en le faisant pendre, vous ferez bien du tort au pays.

LE DUC (prenant une seconde prise). — Que m'importe! le devoir avant tout!

SCOPETTO (présentant au duc un verre qu'il prend sur la table, y verse du rhum qui est dans sa gourde). — Si monseigneur veut se rafraîchir?...

LE DUC (prenant le verre). — Merci, mon garçon, merci... (Buvant.) Il est excellent ton rhum... c'est comme ton tabac... il vient...

SCOPETTO. — Du même négociant!...

LE DUC (regardant son verre). — Tu me feras aussi ma provision de...

SCOPETTO. — Oui, monseigneur!... Eh bien! votre rendez-vous à la Pietra Nera... cette expédition combinée avec tant d'adresse?...

Comme on le pense bien, la Providence s'empresse de punir cette complicité fortuite du duc, qui, par un procédé généralement en usage chez ses confrères les hommes d'État et fonctionnaires de tous les pays, pactise pour sa consommation personnelle avec une industrie que les lois divines et humaines proscrivent à l'envi. Le *Moniteur industriel* et ses protecteurs, qui ont rougi d'une façon si pudibonde en lisant ce que MM. Wolowski, Blanqui, Bowring et Ewart ont dit avec tant de raison sur la niaiserie, de règlements qui transforment en délits légaux des actes que la conscience considère comme parfaitement licites; le *Moniteur industriel* et ses protecteurs, qui, nous en sommes convaincu, ne se sont jamais servi de foulards ou de couteaux anglais, ne seront pas fâchés d'apprendre, sans doute, que Scopetto rentre dans la possession de ses marchandises; dupe l'intéressant Popoli, et continue dans un ravin des Abruzzes la respectable maison de commerce fondée par son père, l'honnête Marco Tempesta. Tout cela enjolivé d'une chanson de contrebandiers qui mérite les honneurs de la réimpression et qui vaudra à M. Scribe le titre de mauvais citoyen et de rebelle aux lois de la patrie, titre qu'on accordait jadis non moins judicieusement à ceux qui faisaient gras le vendredi, qui portaient soie sur soie et avaient trop de vaisselle.

CAVATINE.

Noble état dont je suis fier,
Bravant le fer,
Et libre comme l'air,
En lui je trouve et le ciel et l'enfer,
Et tous les jours passent comme l'éclair!
Oui, pour nous le jour brille et fuit comme l'éclair!
Protecteurs du commerce,
Ennemis des impôts,
Partout notre main verse
L'abondance à grands flots!
Du haut des rocs en poudre,
Bravant le douanier,
Nous contemplons la foudre,
Ainsi que l'aigle altier.

Le chœur reprend les premiers vers, et ainsi finit ce plaidoyer passablement anarchique.

Sans être fort amateur de ces malheureuses inventions qui vont jusqu'à mettre en musique la tenue de livres et l'art du frotteur, nous croyons que les vérités scientifiques gagneraient infiniment à revêtir une forme plus sémillante, et qu'Adam Smith pourrait s'accoupler sans inconvénient avec la poésie. Il s'agirait seulement de trouver des hommes qui, prenant une théorie dans son acception la plus élevée et la dramatisant, la jetteraient à la foule par la voix d'un grand acteur. M. Scribe a été, selon nous, un de ces hommes. Non qu'il ait eu, en mettant en scène sa bande de hardis contrebandiers, l'intention très-arrêtée de commenter Mac Culloch ou J.-B. Say, de donner une leçon d'économie politique aux avant-scènes, et de combattre le comité Mimerel à grand orchestre: — Croire cela, serait pousser trop loin l'illusion du prosélytisme et imiter ce catalogue des athées où le célèbre Lalande avait inscrit en tête: Socrate, Jésus-Christ et Napoléon. Mais il est bien évident que l'auteur d'*Une Chaîne* a eu bien des fois à maudire les cigares de la régie ou les rasoirs nationaux, et qu'il a cru faire acte de bon sens en détruisant les fâcheux règlements qui les imposent au citoyens français. C'est ainsi qu'il écrit la *Sirène*, charmante fantaisie que traversent des mélodies pleines de fraîcheur, et qui s'élancent vibrantes et électriques de la poitrine émue de Roger, cet artiste si viril et si séduisant à la fois.

Le libre-échange qui a déjà ses grands orateurs, ses grands tacticiens, ses grands poëtes, Béranger, Lamartine,—et nous l'espérons V. Hugo, car son génie l'y convie,— aura donc aussi son auteur dramatique, son maëstro et son ténor.

? ?

AVIS AUX ABONNÉS DES DÉPARTEMENTS.

MM. les Abonnés des départements dont l'abonnement expire sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas s'exposer à une interruption inévitable dans l'envoi de leur journal.

Les administrateurs des Messageries royales et des Messageries Caillard correspondent avec les nombreuses Messageries particulières sur tous les points du royaume, et facilitent les abonnements dans les localités desservies par les unes ou par les autres.

Les abonnés qui habitent les lieux éloignés du parcours des Messageries peuvent remettre au directeur du bureau de poste le montant de leur abonnement. Cet envoi ne leur coûte qu'un franc, savoir:

Droit de port de 2 % sur le prix de l'abonnement...	0 24
Timbre du mandat de poste...	0 35
Port de lettre (moyenne)...	0 41
	1 fr.

Les directeurs des bureaux de poste ne peuvent refuser les fonds qui leur sont déposés ainsi à titre d'envoi d'argent.

LE DIRECTEUR: FRÉDÉRIC BASTIAT.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 8, PRÈS LE BOULEVART MONTMARTRE.

N° 2 — 2e ANNÉE. **Bureaux : rue de Choiseul, 8.** **5 DÉCEMBRE 1847.**

LE LIBRE-ÉCHANGE.

La vie à bon marché. — Les produits s'achètent avec des produits. — On ne doit payer d'impôt qu'à l'État.

On s'abonne : A PARIS, aux bureaux du Journal, rue de Choiseul, 8, et, dans les DÉPARTEMENTS, aux bureaux des Messageries, ou par l'envoi d'un mandat de poste à l'ordre de l'Administrateur.
Prix pour un an : pour Paris, les départements et la Belgique, 12 frances ; — pour les autres pays étrangers, 15 francs.

PARIS, 4 Décembre.

ARITHMÉTIQUE OFFICIELLE.

Quelques négociants de Dunkerque ont adressé une requête à M. le ministre du commerce pour lui dire qu'étant ministre, il était très-puissant, et qu'étant très-puissant, il devrait bien interdire à tous Français, présents et à venir, de chercher du sucre dans la betterave. On pourrait croire que ce qui a déterminé cette démarche, c'est le désir qu'éprouvent ces négociants de transporter le sucre colonial. Mais quand cela serait, c'est un mobile qu'il n'est pas d'usage d'avouer. C'est toujours l'intérêt public qu'on invoque en pareil cas. Croyez-vous, par exemple, que les maîtres de forges tiennent à leur monopole parce qu'il les enrichit? Pas du tout ; ils craignent que la France n'ait pas de baïonnettes en cas de guerre si on lui permet de recevoir du fer. — Donc, les pétitionnaires de Dunkerque font valoir que la culture de la betterave nuit à celle du blé. A quoi M. le ministre répond la lettre suivante, que nous transcrivons textuellement telle qu'elle a paru dans les journaux du Havre.

J'ai reçu, Messieurs, les observations que vous m'avez adressées le 1er de ce mois pour solliciter une nouvelle solution de la question des sucres.

Comme vous le faites remarquer, la culture des betteraves tend à réduire la production des céréales.

Ainsi, la betterave occupe environ 55,000 hectares de bonne terre. C'est à peu près la centième partie du sol cultivé en grains, puisque la culture du blé s'étend sur 55 millions d'hectares, produisant annuellement 69 millions d'hectolitres.

Si cette centième partie eût été mise entièrement en froment, elle aurait fourni environ 6 millions d'hectolitres.

Or, on calcule qu'en 1847-48, il aura été importé, d'une récolte à l'autre, environ 11 millions d'hectolitres. La culture des terres occupées par la betterave aurait donc dû répondre aux besoins du pays, en grains, pour plus de la moitié de l'importation, en admettant toujours que les 55,000 hectares eussent été complétement ensemencés en blé.

Ce fait fortifierait vos déductions et viendrait à l'appui des vues que vous exposez sur la question des sucres.

Mais vous n'ignorez pas combien de considérations peuvent être invoquées en sens contraire. Vous savez aussi quels obstacles rencontrerait particulièrement la solution que vous indiquez, la suppression du sucre indigène.

Le gouvernement ne peut prendre en ce moment aucun engagement. Tout ce que je puis vous dire, c'est que cette question si grave, si délicate, est l'objet de toute sa sollicitude.

Recevez, etc. *Signé :* CUNIN-GRIDAINE.

Qu'il nous soit permis de faire suivre cette citation de quelques commentaires. Nous prenons à partie M. Cunin-Gridaine, parce que la lettre ci-dessus porte sa signature. Nous sommes convaincus cependant que M. le ministre sait l'arithmétique autant qu'homme de France, et c'est à ses bureaux surtout que notre critique s'adresse.

« La betterave occupe environ 55,000 hectares de bonnes terres. C'est à peu près *la centième* partie du sol cultivé en grains, *puisque* la culture du blé s'étend sur 55 millions d'hectares. »

D'abord, la culture du blé ne s'étend pas en France sur 55 millions d'hectares ; car la France *tout entière* n'a que 52 millions d'hectares, selon la *Statistique agricole* publiée à grands frais par le ministre signataire de l'épître que nous discutons ici.

Ensuite, si ces deux chiffres, 55 mille et 55 millions, étaient exacts, il n'en résulterait pas que la betterave eût envahi *le centième*, mais le *millième* seulement du sol cultivé en grains ; car partout ailleurs qu'au ministère du commerce, 55 millions contiennent 55 mille mille fois.

Poursuivons :

« ..... 55 millions d'hectares produisant annuellement 69 millions d'hectolitres.... »

Bon, voilà notre pauvre terre de France condamnée à ne produire qu'un hectolitre et quart par hectare, pas même la semence !

« Si cette *centième* partie eût été mise entièrement en froment, elle aurait fourni environ 6 millions d'hectolitres. »

Ah ! il y a de quoi se rassurer, voici la fertilité du sol revenue sous la plume de M. Cunin. 55,000 hectares de terre produire 6 millions d'hectolitres ! c'est parbleu bien 110 hectolitres par hectare !

Mais comment M. Cunin a-t-il constaté cette fécondité merveilleuse qui fait rougir et pâlir la terre de Chanaan elle-même? Il n'a eu besoin que d'une *règle de trois* posée en ces termes :

55 millions hectares : 69 millions hectolitres : : 55 mille hectares : x hectolitres.

On si l'on veut :

55 millions hectares : 55 mille hectares : : 69 millions hectolitres : x hectolitres.

Dans un cas comme dans l'autre, Barême eût trouvé 69 mille pour dernier conséquent. Mais M. Cunin a une autre manière de dégager les inconnues, et il a trouvé 6 millions (en nombre rond, et négligeant la petite fraction, 900,000 mille), tant M. Cunin a une arithmétique comme il a une économie politique à son usage. Il est étrange que 55,000 hectares soit LE CENTIÈME de 55 millions hectares. Il ne l'est pas moins que 6 millions hectolitres soit LE CENTIÈME de 69 millions hectolitres.

Poursuivons :

« Or, on a calculé qu'en 1847-48 il aura été importé, d'une récolte à l'autre, 11 millions d'hectolitres. La culture des terres occupées par la betterave aurait donc pu répondre aux besoins du pays, en grains, pour PLUS DE MOITIÉ de l'importation, en admettant toujours que les 55,000 hectares eussent été *complétement* ensemencés en blé. »

Même en admettant cette agriculture de M. Cunin, non moins bizarre que son arithmétique, ces terres auraient répondu aux besoins du pays, en grains, non pas pour PLUS DE LA MOITIÉ, mais pour MOINS D'UN CENT CINQUANTIÈME de l'importation ; car, dans 11 millions, on trouve 69,000 non pas *moins de 2 fois*, mais *plus de 150 fois*.

Fort de sa statistique, M. le ministre se montre bien disposé en faveur des pétitionnaires, et leur dit :

« Ce fait fortifie vos déductions et viendrait à l'appui des vues que vous exposez dans la question des sucres. »

Or, le fait est faux dans la proportion de 150 à 2 ; nous pourrions même dire de 450 à 2 ; car jamais, depuis Columelle, on n'a semé du blé sur une terre plus d'une fois en trois années. Sans la betterave, ce n'est donc pas 55,000 hectares, mais tout au plus 18,000, qui auraient été livrés à la production du froment, et le produit proportionnel à celui des 55 millions d'hectares aurait été de 23,000 hectolitres au lieu de 6 millions.

Encore est-ce une question de savoir si l'accroissement des engrais, provenant des sucreries, n'atténue pas sensiblement, par l'amélioration des terres, ce déficit de 23,000 hectolitres.

On pourrait croire qu'un trop timide zéro a tout gâté par son absence, et que 550 mille hectares et non 55 mille ont été envahis par la betterave.

En ce cas, l'erreur, quoique dix fois moindre, serait encore dix fois trop forte.

Nous n'avons pas sous les yeux la statistique de la betterave (et l'eussions-nous, elle ne nous inspirerait que peu de confiance), mais il nous souvient d'un discours d'un autre ministre du commerce, M. d'Argout, qui disait :

« Doublez, triplez, si vous voulez, la consommation actuelle de la France, vous trouverez toujours qu'une très-minime portion du sol suffira au besoin de cette consommation.

» Combien y avait-t-il d'hectares plantés en betterave en 1828? 3,130. Combien y en a-t-il aujourd'hui que le sucre indigène a envahi le tiers de la consommation? 16,700. Supposons que le sucre indigène ait envahi toute la consommation, nous n'aurions que 48,000 hectares de cultivés en betterave ou la 689e partie du sol cultivable. »

Si nous citons ce passage, ce n'est pas assurément pour discréditer les prévisions ministérielles, qui annonçaient que 48,000 hectares de terres cultivées en betterave suffiraient aux besoins de la consommation, fût-elle *double et triple ;* — mais pour montrer que cette racine maudite ne peut occuper aujourd'hui 550,000 hectares.

Peut-être n'est-ce pas un zéro honteux qui a affaibli un des termes de la proportion, mais un zéro indiscret qui s'est glissé comme un intrus dans l'autre terme. Peut-être M. le ministre a-t-il voulu écrire 5,500,000 hectares au lieu de 55,000,000, comme affectés à la culture du blé. Cela nous semble raisonnable par deux motifs. Le premier, c'est que, comme nous l'avons dit, la France entière ne contient que 52 millions d'hectares ; le second, c'est que 5,500,000 hectares est bien le chiffre assigné par toutes les statistiques à la culture du blé.

Mais en ce cas encore, la *règle de trois* bureaucratique pècherait gravement contre les lois des Legendre et des Bezout ; car posez ce problème dans une école primaire, dans une salle d'asile, et au besoin dans une crèche :

Si 5,500,000 hectares ont donné 69,000,000 hectolitres, combien 55,000 hectares donneront-ils d'hectolitres ?

690,000 hectolitres ! s'écrieront à la fois les enfants de l'École de l'Asile et de la Crèche, et non point 6,900,000.

Donc, les calculs ministériels, par quelque bout qu'on les prenne, sont, en ce cas comme en bien d'autres, de fort mauvais calculs — quoiqu'ils coûtent gros.

Cependant, M. le ministre se laisse décider par la puissance de ses calculs à faire quelque chose. Quoi? Il n'y a que cela qui l'embarrasse.

« Vous avez raison, écrit-il aux pétitionnaires, mais ceux qui pensent autrement que vous n'ont pas tort. La question est grave, délicate ; le gouvernement l'étudie et ne s'engage à rien. »

Pour nous, s'il nous est permis d'exprimer notre avis, nous pensons qu'on en viendra tôt ou tard à reconnaître que le gouvernement du prix des choses n'est pas l'affaire de la loi, et qu'on finira par laisser les gens qui veulent vendre du sucre et ceux qui veulent en acheter s'entendre entre eux, absolument comme font les coiffeurs avec leurs pratiques.

Et ne voit-on pas enfin dans quelles inextricables perturbations l'intervention de la loi lance l'industrie?

D'abord, partant de ce principe, encore fort en vogue, qu'il faut tout faire chez soi, on a élevé législativement le prix du sucre pour exciter la production indigène. Alors le capital et le travail français, désertant d'autres carrières, se sont mis à chercher du sucre partout, dans le raisin, dans la carotte, dans la betterave, dans le maïs et dans la citrouille. Maintenant on trouve que la sucrerie nationale prend trop de développement, et la loi est sommée de défaire par voie de contrainte ce qu'elle a fait par voie de restriction. Et voilà M. le ministre accumulant des chiffres (quels chiffres !) pour justifier ces nouvelles perturbations.

Nous sommes sous un régime tout artificiel, c'est vrai. Pour en sortir, l'intervention de la loi est nécessaire, c'est encore vrai; mais ce qu'elle a à faire, c'est de rétablir les choses dans leur état naturel, de laisser les consommateurs et les producteurs s'entendre, de se rendre elle-même inutile. En se retirant du gâchis, elle y mettrait un terme, puisque c'est sa présence qui le fait.

LES PROPHÈTES DE LA PROTECTION ET L'ANGLETERRE.

Il paraîtrait que les coryphées de la presse protectioniste ne sont pas précisément infaillibles dans leurs prédictions. En effet, les événements se plaisent à leur donner chaque jour de nouveaux démentis; et malgré les efforts inimaginables qu'ils font pour être profonds et sagaces, ils arrivent toujours à dire ce qui n'est pas, et à avoir tort en tous lieux, en tous temps, sur toutes choses. Le *Moniteur industriel* a même dépassé en ce genre toutes les limites du connu, et la manière dont il a jugé la crise qui pèse sur l'Angleterre le range dorénavant au-dessous même des pythonisses qui prophétisent à raison de 50 centimes par séance.

Ainsi, il y a quelques jours, il ne se sentait pas d'aise au spectacle des faillites qui frappaient à coups redoublés sur les plus fortes situations commerciales de nos voisins, et, blotti derrière ses maigres colonnes, il ne cessait de dire que tout le mal venait du libre-échange; qu'au premier essai nos doctrines avaient échoué, qu'elles s'étaient brisées, comme un strass menteur, au contact de la réalité. De là il arrivait tout naturellement à cette conclusion fatidique : l'Angleterre, obligée de solder au dehors des achats de blé qui s'élèvent à près de 850 millions de francs, exportera tout son numéraire, mourra d'inanition, et s'enveloppera de ses cotonnades fabriquées et invendues, comme d'un linceul funèbre. Tout cela avec accompagnement d'une très-grande quantité de facéties moins piquantes les unes que les autres, mais qui suffisent apparemment pour égayer l'olympe des maîtres de forges, filateurs, marchands de drap, de houille et d'huile,—tous docteurs ès-monopole, qu'on dit infiniment plus forts au temporel qu'au spirituel.

Aussi n'est-ce pas sans une affliction profonde que nous nous voyons contraint d'arracher tous les amis de la douane à leur douce quiétude, et de leur démontrer que les gens et les principes occis par le *Moniteur* dit *industriel* jouissent de la plus florissante santé. Jamais, en effet, l'influence des doctrines qui sont chères à notre esprit, et non à notre escarcelle, n'a été plus salutaire, plus visible; jamais enfin *les produits ne se sont plus régulièrement échangés contre les produits.* Pour prouver tout cela, il devrait suffire, sans doute, du bon sens; mais nos adversaires sont des *hommes pratiques,* et nous les traiterons comme tels en leur faisant lire leur condamnation dans des documents officiels, des statistiques et des chiffres,—le chiffre n'étant d'ailleurs que le raisonnement rendu impartial.

Nous commencerons par reconnaître, sans détours aucuns, que l'Angleterre — ce géant qui sert pour le moment à faire toutes les dissections sociales — s'est vue forcée de chercher au dehors le blé que ses champs n'avaient pas produit; qu'elle s'est engagée ainsi pour une somme de 850 millions, et qu'au lieu de payer cette facture colossale avec des marchandises manufacturées, elle a dû exporter une somme de numéraire s'élevant à près de 250 millions de francs. Nous ajouterons même que la masse totale de ses exportations est descendue de 40,008,874 liv. st. en 1846 à 39,975,207 l., ce qui fait un abaissement de 33,667 l. st. (8,417,000 fr.). On sait ce que des interprètes habiles peuvent extraire de ce chiffre de 33,667 liv. st., qui forme, à coup sûr, une portion bien notable du commerce général de la Grande-Bretagne, —1/253me à peu près! Des diminutions de cette force ne paraîtront pas bien redoutables à certains esprits; mais nous ne voulons ravir aucun avantage aux protectionistes, et nous leur laisserons ce fétu pour détourner la massue qui va les frapper.

En effet, sans demander si, dans le cas où les réformes de Robert Peel n'auraient pas été adoptées, les moissons eussent été plus abondantes; sans demander s'il n'est pas vrai que l'Angleterre soit tombée d'un renchérissement artificiel des céréales dans un renchérissement par force majeure; sans demander si l'Irlande, les chemins de fer, le paupérisme des districts manufacturiers, n'ont pas englouti, comme des gouffres béants, d'immenses ressources, et ébranlé le crédit sur ses bases d'argile et d'or, à la fois; sans demander si ce n'est pas l'influence du régime protecteur qui, en isolant les nations, en les parquant arbitrairement dans des circonscriptions douanières, les force à payer comptant leurs achats, comme des marchands en foire; sans demander enfin si le libre-échange, en donnant aux opérations commerciales plus d'ampleur et de fixité, ne rendrait pas les peuples ingénieusement *tributaires* les uns des autres, nous dirons d'abord que lorsqu'un pays exporte, contre des céréales, des farines, des fers, une somme plus ou moins grande de métaux précieux, *il exporte tout simplement un produit contre d'autres produits;* en d'autres termes, une quantité déterminée de travail national contre une quantité équivalente de travail étranger.

L'or, l'argent, ne sont des objets surnaturels que pour les naïfs de l'école de Midas; pour tous ceux qui ont étudié quelque peu les faits, ils constituent une classe de marchandise, obéissant, comme toutes les autres, aux fluctuations des marchés. C'est ainsi qu'après s'être entassé momentanément en Russie, en Pologne, en Amérique, l'or n'a pas tardé à refluer en Angleterre, sollicité par un agio considérable; et c'est ainsi que la réserve de la Banque et la circulation monétaire du Royaume-Uni, qui présentent en ce moment comme une marée montante de numéraire, se sont enrichies, depuis quelques semaines, de près de 150 millions. Nous avons déjà dit ces choses à nos adversaires de la *Presse,* du *Constitutionnel,* du *Moniteur;* nous leur jetons de nouveau le gant, et les prions humblement de ramasser ce gant, et de ne pas se cacher dans leur poche, comme ils l'ont fait jusqu'ici.

Mais voici qui est bien autrement écrasant pour les logiciens du système protecteur. En ouvrant les statistiques publiées par le *Board of trade,* sous la direction de cet habile et infatigable *free-trader,* qui est M. Porter, on trouve des résultats bien faits pour porter la consternation dans l'âme de MM. Odier, Grandin, Ch. Dupin et consorts. On y lit en effet que les exportations de l'Angleterre ont diminué dans de très-fortes proportions pour les pays que la disette a frappés comme elle, et qui, absorbés dans les préoccupations du pain quotidien, obligés de convertir toutes leurs ressources en céréales, n'ont pu offrir à l'industrie les mêmes débouchés, la même commandite. C'est le cas de la France, de l'Espagne, de la Hollande, de la Belgique, de l'Allemagne, du Portugal, de l'Autriche; c'est le cas de toutes les colonies anglaises,—satellites que la métropole entraîne dans les phases brillantes ou sombres de son orbite. Pour tous ces pays, la diminution des exportations s'est élevée à des chiffres considérables; ce qui n'étonnera personne par les raisons qui précèdent, et que la *Presse* elle-même, en parlant de l'avenir du commerce anglais, dans son numéro du 3 décembre, n'a pu comprimer sous sa plume. Mais ce qui étonnera certaines personnes, c'est que les exportations de l'Angleterre avec les pays qui lui ont envoyé de vastes quantités de blé dans des proportions considérables, *ont pris une extension inouïe et qui dépasse même les prévisions des plus clairvoyants.* Ainsi, les chiffres relatifs aux États-Unis, à la Turquie, la Grèce, l'Égypte, la Russie, le Brésil, Cuba, tous territoires où l'Angleterre a puisé à pleines mains le blé, le maïs, les farines, offrent l'accroissement suivant :

	1846	1847
Calicots........	85,075,354 liv. st.	110,467,634
Impressions........	51,652,097	95,373,626
Lainages........	1,498,516	2,028,082

Si même nous prenions à part la statistique relative aux États-Unis, nous trouverions cet admirable résultat :

	1846	1847
Calicots unis.....	7,258,506 liv. st.	29,830,582
Impressions.....	9,508,214	32,984,858
Lainages.....	1,115,744	1,613,008

Enfin, le port de Liverpool, vaste quai intermédiaire entre New-York et Manchester, a vu croître ses exportations avec les États-Unis dans la proportion de 4,529,586 liv. st. à 6,791,000 liv. st. De sorte que la liberté du commerce a pu réaliser toutes ses promesses, tous ses prodiges, au sein des circonstances les plus défavorables, en face de règlements qui entravent son essor, qui empêchent les produits d'aller chercher les consommateurs, et les calicots de Manchester, par exemple, de vêtir le mujick russe et le montagnarde des Alpes. Que serait-ce donc si les barrières s'abaissaient de toutes parts, et si, comme nous l'avons dit ailleurs, les souverains de l'industrie, ne mettaient pas dans la balance du commerce leur âpreté et leurs audacieuses prétentions en guise de faux poids?

De tels faits et de tels chiffres n'ont pas besoin de commentaires, et ils feront d'eux-mêmes fortune dans l'opinion publique. Nous pourrions même en faire l'occasion de quelque paternelle allocution à nos triomphants adversaires; nous pourrions, pour comble d'inhumanité, *les prier d'y répondre sans détour, sans subterfuge, s'il est possible;* mais nous serons généreux, car nous les croyons désarmés et à notre merci. Ils sont d'ailleurs suffisamment malheureux, lacés entre le libre-échange, d'une part, qui se rit de leurs anathèmes, et la protection, de l'autre, qui, par la main du ministère espagnol, fait l'expérience de leurs doctrines sur leur propre dos, et leur ferme la porte au nez comme à de nouveaux Georges Dandin. C'est là, si nous ne nous trompons, l'histoire de celui qui inventa le taureau d'airain et en fit la première et dure épreuve, et les défenseurs du régime prohibitif, au lieu de geindre piteusement sur des représailles faciles à prévoir, feraient bien mieux de se réfugier dans des doctrines où le génie, le talent, la richesse, le travail se meuvent à l'aise. L'occasion est belle pour se convertir; les preuves vont au devant de ceux qui ne daignent pas les rechercher. Et si le libre-échange n'a pas à sa disposition, comme le grand roi et d'autres, une caisse des conversions, il a pour lui la force des choses et l'éloquence des faits; — ce qui vaut bien les redoutables prophéties du Cassandre responsable du *Moniteur industriel,* et les enquêtes que le comité Odier-Mimerel fait à huis-clos, en famille et par ses propres mains, sans doute pour plus d'impartialité et d'abnégation.

Le *Constitutionnel* vient de publier l'analyse du quatrième compte-rendu du Comité Odier-Mimerel; nos lecteurs connaissent déjà ce document (voir le *Libre-Échange* du 31 octobre), lequel renferme les résultats sommaires de diverses enquêtes que le comité affirme avoir faites. Nous avions prié nos adversaires d'en publier les détails; nous leur avions demandé de donner tout au long leurs importants travaux. Le Comité a fait la sourde oreille. Pourquoi donc? Quelle raison peut avoir le Comité de mettre la lumière sous le boisseau, puisque lumière il y a? Le Comité pense-t-il que le public se contentera bénévolement des *résultats* mis au jour par le *Moniteur industriel* et commentés par le *Constitutionnel?* Que le Comité ne s'y fie pas! le public est devenu très-sceptique. Il ne croit guère qu'à ce qu'il voit, et encore! Le public donc pourrait fort bien ne pas croire à l'existence des mystérieuses enquêtes du Comité Mimerel, il pourrait fort bien voir là qu'un charlatanisme de plus. Nous signalons ce danger au Comité Odier-Mimerel, et nous espérons bien que les hommes pratiques du Comité se hâteront de livrer les enquêtes en question à notre légitime curiosité.

Il est bien entendu que le *Constitutionnel* n'élève pas, lui, le moindre doute sur la parfaite authenticité des *résultats* des enquêtes du Comité. Le *Constitutionnel* les accepte, ces résultats, comme paroles d'Évangile. Il a sans doute de bonnes raisons pour cela. Nous n'y trouvons rien à redire; nous trouvons tout simple aussi que le *Constitutionnel* nous adresse à ce propos ses attaques accoutumées. Seulement il nous semble que le *Constitutionnel* aurait pu choisir dans son arsenal de meilleurs projectiles que ceux-ci, par exemple :

« Tandis que les libre-échangistes emploient leur temps en prédications stériles, dans lesquelles ils ne font que ressasser des théories qui traînent depuis longtemps dans les traités d'économie politique, l'association protectioniste, au contraire, se livre à des travaux utiles et sérieux; elle s'établit sur le terrain de la réalité, etc. De pareils travaux éclaireront plus la grande question à l'ordre du jour que toutes les déclamations théoriques de la salle Montesquieu. »

Qu'est-ce à dire? De ce que nous *ressassons* les théories qui traînent dans les traités d'économie politique, s'ensuit-il que nos prédications soient stériles, et que nos travaux n'aient rien d'utile ni de sérieux? Plaisante conséquence! C'est comme si on disait que l'agitation pour la réforme électorale est stérile et oiseuse, parce que les orateurs réformistes ne font que répéter, que *ressasser* ce qu'une foule de théoriciens politiques ont dit avant eux! C'est comme si on disait que l'Assemblée constituante a accompli une œuvre stérile, parce que les éléments de cette œuvre se trouvaient dans tous les livres des théoriciens du XVIIIe siècle! Eh! sans doute, nous ressassons les

théories des économistes et nous les ressasserons jusqu'à ce que vous ayez démontré qu'elles sont fausses, jusqu'à ce que vous nous ayez démontré que la *cherté* est préférable au *bon marché*, et la *disette* à l'*abondance,* jusqu'à ce que vous nous ayez démontré qu'il est plus avantageux pour le consommateur français d'acheter chez vous fort cher les fers, les cotons, les lins, les houilles, etc., que de les acheter à bas prix où bon lui semble; jusqu'à ce que vous nous ayez démontré cela clairement, comme deux et deux font quatre, nous ressasserons, nous ressasserons sans cesse les théories des économistes. On ne saurait trop ressasser la vérité!

Ce qu'il y a de plus curieux en tout ceci, c'est que le *Constitutionnel* et les autres coryphées du parti protectioniste ne font, eux aussi, que ressasser de vieilles théories, les théories des économistes mercantiles, de Colbert, de Necker, de MM. Ferrier, de Saint-Chamans, de Saint-Cricq et Syriès de Marinhac. Aussi, comme ils ont bonne grâce, ces copistes de l'école mercantile, de nous reprocher de copier Turgot, Smith et J.-B. Say! Comme ils ont bonne grâce, ces ressasseurs de la théorie de la protection, de nous reprocher de ressasser la théorie de la liberté!

DÉCRET PROHIBITIONISTE EN ESPAGNE.

Une grippe protectioniste désole les deux continents. La France vient de *protéger* ses salines contre ses pêcheurs et au dépens des classes pauvres, qui, ne pouvant atteindre à la viande fraîche, se dédommageaient de poisson salé. L'Allemagne aspire, dit-on, à se faire puissance navale. Le Brésil veut se créer à tout prix une marine marchande, et l'Espagne *se permet,* comme dit *la Patrie,* de défendre ses tissus de laine et de coton contre la concurrence étrangère.

Il y a quelques jours, nous faisions ressortir la fausse position des protectionistes indigènes à l'égard des protectionistes exotiques. Quels conseils, quels reproches, quels raisonnements peuvent-ils adresser à leurs co-religionnaires du dehors qui ne se tournent à l'instant contre eux-mêmes?

Cela se voit aujourd'hui, et le langage des journaux dévoués à la restriction est vraiment curieux. Ingrats, disent-ils aux Espagnols, vous prenez contre nous des mesures scandaleuses; vous agissez contre toutes les lois de la saine économie politique. Que ne vous défaites-vous point de vos idées restrictives, de vos préjugés, de votre ignorance?

> Vous devriez renoncer à ce poil inutile,
> Et qui va balayant tous les sentiers fangeux.

Ne craignent-ils pas que les Espagnols leur répondent : le conseil est fort bon,

> Mais tournez-vous de grâce et l'on vous répondra.

Pour nous, nous n'avons pas deux langages, et ce que nous disons tous les jours à nos concitoyens, les Espagnols nous permettront bien de le leur dire.

En repoussant nos produits, vous n'avez pu avoir la puérile intention de nuire à notre industrie, quoique cet effet résulte nécessairement des mesures que vous avez adoptées. Vous avez voulu développer chez vous le *travail national.* Mais nous vous engageons à considérer attentivement les effets, *tous* les effets de ces restrictions nouvelles, et de voir si elles ne vont pas directement contre votre but.

Vous avez constaté que certains produits, par exemple les étoffes de laine, se vendent chez vous, à cause de la concurrence étrangère, à un prix qui n'est pas rémunérateur pour votre industrie similaire, et vous avez pensé que si vous éleviez artificiellement ce prix, vos fabriques prendraient plus de développement.

Nous accordons cela. Mais tout ce que gagneront vos fabricants sera-t-il profit pour la nation?

En premier lieu, tous les Espagnols payeront plus cher leurs vêtements; et il y a là une perte que vous ne pouvez vous empêcher de prendre en considération.

Secondement, chaque Espagnol, employant une plus grande partie de son revenu à se vêtir, sera moins riche d'autant pour satisfaire d'autres besoins, d'où résultera un découragement proportionnel pour l'ensemble de vos industries.

Troisièmement, les fabriques de drap qui s'établiront ou s'agrandiront en vertu du décret, ne pourront se faire qu'en détournant une portion de votre capital national de sa destination actuelle; car vous ne prétendez pas qu'à la minute fixe où votre Reine a signé le décret, il vous soit tombé un capital supplémentaire de la lune. Cela posé, la nouvelle direction que prendra cette portion de capital sera-t-elle plus profitable que l'ancienne? Chez vous, le taux de l'intérêt est de 10 à 12 %. Ce capital peut donc être présumé gagner 10 à 12 %, sans faveur aucune. Et qu'allez-vous faire? Vous allez le pousser législativement dans des entreprises où il perdra. Seulement, vous mettez un impôt sur le public, et vous en livrez le produit à ces entrepreneurs, pour convertir leur perte en bénéfice. Ils y gagneront, nous le voulons bien, mais le public n'y perdra-t-il pas?

Enfin, si vous mettez sur nos tissus des droits répulsifs, ils n'entreront pas. N'entrant pas, ils ne payeront pas de taxes. Ce sera donc un vide dans votre *Hacienda,* vide qu'il faudra combler par d'autres impôts directs ou indirects, lesquels sont toujours accompagnés de frais et d'entraves.

Pesez ces considérations; ne vous laissez pas éblouir par le spectacle de quelques fabriques momentanément prospères; allez au fond des choses, et vous resterez convaincus que si votre décret nous nuit, il vous nuit encore davantage.

Le *National* a publié la lettre suivante, qui a été reproduite par plusieurs autres journaux et qui leur a fourni l'occasion de débiter les plus singulières protestations contre l'humeur protectioniste du cabinet Narvaez. Tous ces journaux ont oublié, en blâmant la politique commerciale du gouvernement espagnol, qu'ils conseillent tous les jours le même procédé à nos ministres, et que la France prohibe la plupart des tissus.

« La correspondance de deux maisons les plus importantes de nouveautés pour hommes annonce qu'un décret royal, rendu le 21 novembre courant, frappe, à l'entrée, d'un droit de 50 % tous les tissus pure laine en 0,75 c. de large, et prohibe tous les articles laine et coton, fil et coton; en un mot, tous ceux dans lesquels le coton entre pour un tiers au moins. Cette mesure a été prise *ex abrupto,* et sans même que notre ministère en soit averti; car la maison Cunin-Gridaine père et fils a des commissions très importantes en voie d'exécution pour l'Espagne, et le chef de cette maison, consulté dans la journée, a répondu qu'il ignorait l'existence dudit décret.

» Le commerce français ne peut que souffrir d'une telle mesure, puisqu'elle aura force de loi le 16 décembre prochain, et que tous les ordres donnés, à peu d'exceptions près, doivent être exécutés par nos fabricants vers la fin de décembre ou dans le courant de janvier.

» Qu'on juge du désordre que va jeter ce décret entre les négociants et les fabricants, commissionnaires, etc. La Belgique aura considérablement à souffrir; et en France, Lille, Roubaix, Amiens, Elbeuf, Reims, Sedan, seront frappés de stupeur en apprenant cette heureuse conséquence des mariages espagnols.

» L'une des maisons dont nous tenons cet avis a l'intention de faire appel à tout le commerce de Paris pour demander au gouvernement de s'occuper de cette question, afin de sauvegarder les intérêts considérables compromis par cette mesure sauvage.

» Agréez, etc.

» OUTIN. »

VOTE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DES LANDES CONTRE LA PROTECTION.

La Société d'agriculture des Landes, provoquée à donner son opinion contre le libre-échange, par une circulaire du comité Odier, Mimerel, Lebœuf et Cie, a émis son vote dans la séance du 28 novembre, après avoir entendu la lecture du remarquable mémoire de M. Dufrayer dont nous avons fait une analyse très-détaillée et reproduit plusieurs passages.

Après une longue discussion, dans laquelle plusieurs membres proposaient de ne pas voter sur le principe, mais de demander purement et simplement la révision du tarif, la majorité de l'assemblée a adopté la résolution suivante, rédigée par M. Dupeyré :

« Vu la circulaire adressée à la Société d'agriculture des Landes par le comité, prenant le titre de *Comité pour la défense du travail national;*

» Vu le rapport fait par M. Dufrayer, membre de la Société d'agriculture;

» Considérant qu'on ne doit d'impôt qu'à l'État; que tout droit imposé dans le but de favoriser le travail d'une classe de producteurs augmente le fardeau qui pèse sur le travail des autres citoyens;

» Considérant que la suppression des prohibitions à l'importation, en faisant descendre le prix de certains objets nécessaires à tous les travailleurs, aurait encore cet heureux résultat qu'elle augmenterait dans une grande proportion les recettes du trésor, loin de les compromettre; que l'abaissement des droits protecteurs encouragerait et faciliterait l'importation; que la réduction de certains impôts qui pèsent lourdement sur le travail national deviendrait plus facile;

» Considérant que le système appelé protecteur, en arrêtant l'essor de notre commerce d'exportation, paralyse notamment des industries agricoles qui réunissent naturellement cependant des conditions de succès, mais qui ne trouvent en France que des débouchés insuffisants, et qui ne peuvent prospérer qu'à la condition de faire des ventes et d'obtenir des placements au dehors;

» La Société d'agriculture, loin d'adhérer aux principes de l'*Association pour la défense du travail national,* émet le vœu, croyant en cela protéger beaucoup plus efficacement le travail national, que les lois de douanes soient révisées périodiquement et à des époques déterminées par la loi; que les tarifs soient modifiés, abaissés, les prohibitions supprimées; que des traités de commerce soient conclus avec les puissances étrangères pour faciliter les échanges, et arriver successivement, graduellement, sans trouble et à l'aide de concessions réciproques, à l'application salutaire du principe juste de la liberté commerciale. »

VŒU DE LA CONSULTE ROMAINE EN FAVEUR DE LA LIBERTÉ DES ÉCHANGES.

Nous trouvons dans les journaux italiens la réponse de la Consulte de Rome au discours prononcé par le Saint-Père. Les membres de la Consulte disent :

« Admirant dans la ligne douanière italienne votre merveilleux ouvrage, nous contribuerons de tout notre pouvoir au développement de la liberté commerciale. »

Et plus bas :

« Un de nos devoirs les plus chers sera de favoriser l'agriculture, notre industrie fondamentale, et toutes les autres industries, ayant toujours et surtout en vue le bien-être des classes nombreuses et indigentes. »

Ainsi les hommes éclairés qui composent la Consulte, la plupart grands propriétaires, ne croient pas que la protection et la prohibition douanières soient un bon moyen de faire prospérer l'industrie et l'agriculture.

SUITE DE LA SÉANCE PUBLIQUE DE BORDEAUX.

Le *Moniteur industriel*, peu satisfait apparemment de la nouvelle manifestation libre-échangiste dont la présence de M. Blanqui a été l'occasion à Bordeaux, s'est mis en veine de gaîté depuis quelques jours avec une feuille légitimiste de cette ville, au sujet du discours prononcé par l'honorable député du collége du Nord. Ce discours a été si pâle, si diffus, si verbeux, dit la *Guyenne,* qu'elle en a souffert pour l'orateur lui-même, et le *Moniteur industriel* ajoute qu'aucun journal du lieu ne s'est hasardé à le publier. Pour apprécier dignement la loyauté du *Moniteur* et de la *Guyenne,* il nous suffira de dire que le *Mémorial bordelais* du 25 novembre a donné une analyse développée de l'exposé présenté par M. Blanqui, et que s'il n'a pas publié ce discours *in extenso,* tandis qu'il a publié les autres, c'est que les excellents discours de M. le maire de Bordeaux et de M. Campan, secrétaire de la chambre de commerce, étaient écrits, tandis que celui de M. Blanqui était improvisé.

Au surplus, et pour donner une juste idée de la bonne foi de nos adversaires, nous reproduisons textuellement le compte-rendu du *Mémorial bordelais.*

M. Blanqui a pris la parole. Député de la Gironde, occupant une position élevée dans la science économique, ce double titre donnait à la parole de cet orateur un caractère tout exceptionnel : aussi l'attention des auditeurs s'est-elle réveillée avec une nouvelle intensité, pour écouter les développements que l'honorable M. Blanqui allait donner à sa pensée. M. Blanqui a eu le bon esprit d'être tour à tour l'économiste de l'Institut et le député de la Gironde. Dans le discours qu'il a prononcé, nous avons remarqué deux parties bien distinctes, l'une consacrée à l'économie politique et l'autre aux travaux parlementaires accomplis ou à accomplir.

Nous allons suivre l'honorable orateur dans les deux ordres d'idées qu'il a successivement parcourus.

Le système prohibitif, création de la Convention et de l'Empire, n'avait qu'un but : celui de déclarer la guerre à la production étrangère et surtout à celle de l'Angleterre. Cette pensée, légitime et rationnelle à l'époque où elle naquit, subsiste aujourd'hui non-seulement dans sa force primitive, mais encore avec une force double. La première question qui se présente naturellement à l'esprit est celle-ci : Dans un siècle de paix, est-il logique de conserver une législation douanière écrite la veille et pendant les longues guerres de l'Empire et de la République? Quand les peuples, rapprochés par les chemins de fer et par leurs intérêts matériels, tendent à s'unir, faut-il que ces perpétuelles Pyrénées, qu'on appelle les tarifs, s'élèvent entre eux et apportent un éternel obstacle à leur union? Évidemment cette

question première doit recevoir une solution négative. Mais comment se fait-il que cette solution se fasse encore attendre? Cette branche de la question amène naturellement M. Blanqui à rechercher les causes qui attardent depuis si longtemps une réforme sollicitée par les besoins du commerce et les exigences de la civilisation. Ces causes, M. Blanqui les a trouvées dans ces industries qui se sont élevées à l'ombre du système prohibitif, et se sont attachées à lui comme une plante parasite.

Aujourd'hui, les intérêts du fisc, mêlés et confondus avec quelques intérêts particuliers, sont tellement dominés par ces derniers, qu'un divorce est plein de difficultés; et cependant l'union factice, mensongère, qui s'est formée entre eux est essentiellement préjudiciable à l'État; son devoir serait de la détruire; il le veut un peu, mais ne le peut pas. A cet égard, M. Blanqui rentre dans de curieux détails qui se rattachent aux actes de sa vie parlementaire. Ici le théoricien se tait pour laisser parler l'homme, essayant de donner à ses principes une existence pratique. Après avoir esquissé les principales questions économiques qui se sont agitées dans la dernière session, l'honorable député aborde franchement la difficulté capitale. Cette difficulté, la voici : Chaque fois qu'on demande au gouvernement l'abaissement des tarifs, il oppose les nécessités du trésor public; si on lui dit qu'on veut sauvegarder les intérêts de ce trésor, et faire supporter cet abaissement par les industries monopolisatrices, aussitôt ces industries s'irritent, se coalisent, et font avorter tout projet de réforme. Nous ne nous dissimulons pas ce qu'une telle situation a de déplorable et d'injuste pour les principes que nous défendons; mais il ne faut pas se laisser effrayer par elle: les obstacles doivent grandir et non affaiblir le courage des combattants. Pénétré de cette vérité, M. Blanqui a émis le vœu qu'à la prochaine session, la demande d'un abaissement de tarifs fût suivie de celle de la réduction d'une partie de notre effectif militaire, afin d'établir une compensation entre les pertes qu'éprouvera le gouvernement et l'économie qu'il trouvera dans cette réduction.

Telle est l'analyse pâle et décolorée du discours prononcé par le député du premier collége de Bordeaux. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire cette improvisation, à l'allure toujours vive et spirituelle. Elle a été accueillie par de nombreux applaudissements; ces applaudissements s'adressaient tout à la fois au talent de l'orateur et à la fermeté avec laquelle il a toujours défendu les principes qu'il professe.

M. Henri Brochon a clos la séance par un discours aussi élégamment écrit que sagement pensé. En venant s'enrôler sous le drapeau du libre-échange, M. Brochon a apporté à notre cause une force nouvelle que nous avons accueillie avec d'autant plus de plaisir, qu'elle a le mérite d'être celle du désintéressement et du talent.

Ainsi s'est terminée cette solennité : elle laissera de profonds souvenirs dans l'esprit de tous ceux qui y ont assisté, et sera une éloquente manifestation en faveur du principe de la liberté commerciale; mais elle a une signification que nous devons religieusement lui conserver, c'est d'avoir été pleine de sollicitude et de sympathie pour les classes ouvrières. Dans tous les discours comme dans toutes les discussions, on s'est préoccupé du sort des travailleurs. Noble réponse jetée à ceux qui accusent l'économie politique d'avoir rayé de son code le mot charité.

Discours de M. Brochon.

M. Henri Brochon, dit le *Courrier de la Gironde*, s'est à peu près exprimé en ces termes :

Messieurs, c'est un honneur bien périlleux pour moi que d'être appelé par le bureau à prendre la parole au milieu de cette imposante assemblée où je vois tant d'hommes éminents qui, auditeurs, m'intimident, et qui, orateurs, m'instruiraient. Cet honneur, je n'ai pour le justifier que le désintéressement de mes convictions, que l'ardeur connue de mon dévouement aux intérêts de la cité, dont je suis fier d'être l'enfant. Et quel plus grand intérêt ses fils pourraient-ils défendre? quelle plus belle cause pourraient-ils soutenir?

Messieurs, l'avenir est à nous : les barrières qui isolent les peuples s'abaisseront à coup sûr sous la pression toute-puissante des idées libérales; elles seront brisées par l'irrésistible force d'expansion des progrès de la civilisation. Ces barrières, les malheurs de la révolution et les tristes nécessités de la guerre les ont dressées! Et quand la guerre s'incarna en un homme dont le génie préféra la gloire à la liberté, sa main de fer, armée du glaive, sépara les peuples en voulant les réunir sous le même joug. Ce système a fait son temps : symbole d'un passé qui n'est plus, il est aujourd'hui un flagrant anachronisme. Un temps viendra, soyons en sûrs, où le commerce, cet ami de la paix, ce puissant instrument de la civilisation recevra de la civilisation, et de la paix, par un juste retour, le bienfait de son affranchissement.

Mais attendrons-nous, nonchalamment, comme le lazzarone napolitain, au beau soleil de notre Midi, que le progrès vienne à nous et nous réveille? Ne songerons-nous qu'à nos neveux? Et n'est-ce pas un égoïsme permis, de désirer de poursuivre le triomphe prochain de nos doctrines? Pour l'obtenir, qu'avons-nous à faire? Quels sont les éléments du succès? En peu de mots, c'est ce que je viens rechercher avec vous.

L'*union* d'abord, Messieurs! Entendez-vous les reproches qu'on nous adresse : — « Bordeaux est le pays de la controverse; c'est la terre classique du doute. Il semble que le scepticisme de Montaigne ait déteint sur ses compatriotes; parmi eux nulle foi, nulle conviction. » Donnons un éclatant démenti à ces calomnies; unissons-nous dans une seule pensée, dans un seul but, comme nous le sommes dans un même intérêt. La liberté commerciale ne doit-elle pas également profiter à notre commerce, à notre propriété vinicole, grevée de si lourdes charges, à la masse entière des consommateurs, c'est-à-dire à tout le monde? Notre devise est, vous le savez, *la vie à bon marché*. C'est là, comme l'a dit Lamartine, c'est là le mot de la Providence, le mot de Dieu.

Mais, pour le succès de la cause, ce n'est pas assez de l'*union;* il faut encore *la persévérance*. L'esprit de suite est indispensable pour mener à fin les grandes affaires. Contre des résistances opiniâtres, il faut que le bon droit s'obstine. Voyez l'Angleterre : avec quelle persévérance, pendant sept années, sa ligue a poursuivi son but réformateur; guidée par d'habiles chefs, elle a vaincu la haute lutte. Nous aussi, nous avons des chefs habiles et dévoués; suivons ces chefs et leur exemple.

L'an dernier, une parole vive et spirituelle s'élevait parmi nous et nous disait : — « Nos élans d'imagination ne seraient-ils donc que des météores, qui, rapides comme l'éclair, s'éteignent vite dans les flots du fleuve proverbial dont ils ont un moment illuminé la rive? »

Faisons en sorte que l'on ne puisse comparer nos efforts aux flots de notre fleuve que par la durée et la continuité de leur cours.

C'est surtout dans les chambres qu'il nous faut de la persévérance, que nos représentants doivent faire preuve de persévérance et de fermeté. Il est temps, il est bien temps que le drapeau de la liberté commerciale soit enfin planté, d'une main ferme, sur la tribune nationale. Que nos députés ne se préoccupent pas de la tactique et des ménagements parlementaires. Les paroles énergiques et convaincues qui se font entendre du haut de la tribune peuvent rencontrer peu d'écho dans la Chambre; qu'importe après tout, si elles en ont dans le pays, si l'opinion publique, réagissant sur la Chambre, lui impose ses commandements.

Les réformateurs de tous les temps ont traversé la défaite pour arriver à la victoire. Que craint-on pour notre drapeau? que la cohue parlementaire se rue contre lui et cherche à le déchirer! Qu'importe encore une fois! Les drapeaux troués ne sont-ils pas les plus glorieux?

Je le dis à regret, la session de 1842 a été d'une déplorable stérilité; elle a mérité qu'une main, amie cependant du gouvernement, lui infligeât cette épitaphe : *Trois fois rien*. Je me trompe; cette session a eu un résultat qui nous touche, et ce résultat est monstrueux : — la *surtaxe* de nos vins aux barrières de Paris, au mépris de la loi de 1842. Qu'il me soit permis de rendre un public hommage de reconnaissance, au nom de la propriété vinicole, à l'honorable pair qui en a si bien défendu les intérêts. Puisse la session de 1848 valoir mieux pour nous, être plus féconde et moins hostile! Puissent ces deux sessions se suivre et ne se ressembler pas!

Nos députés se retrouveront en présence d'un homme d'État, dont voici quelques paroles : — « Il est temps que le législateur sorte des voies d'un système suranné, et rende aux échanges la liberté dont ils ont été privés pendant longtemps : c'est le seul moyen de ranimer l'agriculture, de vivifier le commerce, de féconder l'industrie. » Ce libre-échangiste est ministre de l'intérieur; il s'appelle *Duchâtel*.

Que nos députés le mettent en face de ses propres doctrines, et le somment d'y rester fidèle.

Union et persévérance! Il faut encore autre chose pour le succès..... Mais avant tout, laissez-moi vous dire que mes paroles n'engagent que moi; seul j'en ai la responsabilité. Je comprends ce que m'impose l'honneur de parler solennellement à mes concitoyens. Ce que je crois utile, je le dis haut et sans détour.

Pour le succès, il faut encore *la modération*. La modération est la compagne fidèle de la force. C'est pour les idées modérées, et par elles, que se sont glorieusement accomplies nos révolutions de 1789 et de 1830.

Le principe du libre-échange, j'ai hâte de le dire, est un principe absolu, absolu comme la vérité, absolu comme la justice. Mais l'abolition de l'esclavage est aussi un principe absolu, une vérité, une justice; et cependant, qui voudrait y arriver sans ménager les transitions?

Ne laissons pas dire au dehors que la France, divisée en deux camps comme cette malheureuse Suisse, présente le triste spectacle d'un antagonisme irréconciliable entre le Nord et le Midi. Disons au contraire, par prudence et par sincérité, que dans le Nord nous avons des adversaires et non des ennemis; que le Nord et le Midi sont frères, des frères divisés, il est vrai, sur de graves questions d'intérêt, mais se retrouvant dans un même amour pour la mère-patrie. Au pouvoir central le soin et le devoir de s'acheminer d'un pas ferme vers le progrès et la liberté, mais comme un père entre deux frères divisés, sans perturbation violente, ni ruine pour aucun d'eux.

Un mot encore, et j'ai fini. Il reste à donner un conseil important au gouvernement; et, si inconnue que soit la voix qui le lui donne, il ferait bien de l'écouter et de le suivre, car il y va d'un immense intérêt pour lui. La Chambre n'est, dit-on, qu'une oligarchie; elle ne représente et ne protége que des intérêts aristocratiques et égoïstes. Le gouvernement, au lieu de la conduire, se traîne à sa suite. A ce mal, ajoute-t-on, il n'est qu'un remède : une réforme politique, profonde, radicale. — Que le gouvernement y prenne garde; qu'il ne laisse pas croire aux nombreuses populations qui réclament la réforme économique, qu'il est impuissant pour l'opérer; qu'il n'autorise pas par son inaction à penser que le radicalisme seul dans les idées politiques peut réaliser le progrès dans l'ordre économique. En demandant *la vie à bon marché*, nous formons un vœu éminemment libéral, sagement et vraiment démocratique. Il est du devoir, il sera de l'honneur et de la prudence du gouvernement de Juillet d'entendre ce vœu et de l'exaucer.

COBDEN ET BIÉTRY.

RÉCLAME PERFECTIONNÉE.

C'est sous ce titre que M. Biétry a jugé à propos de soumettre au public une de ses plus récentes réclames-annonces. M. Biétry avait déjà beaucoup perfectionné ce genre de manifestations; mais l'accouplement de son nom avec celui de Cobden dépasse tout ce qu'il avait fait de mieux dans ce genre. Cobden et Biétry!... M. Aymès, du Bazar provençal, dont le *Tintamarre* reproduit fidèlement toutes les productions, n'a jamais mieux fait que l'honorable membre du comité pour la défense du travail national

Cobden et Biétry... quelle frappante ressemblance! — Je file le cachemire, et Cobden imprimait sur coton. Je suis décoré pour cela, et Cobden ne l'est pas. J'ai des moustaches, et Cobden n'en a pas : voilà pour la vie privée. Quant à la vie publique, l'analogie n'en est pas moins manifeste. Cobden a fait la guerre à l'aristocratie de son pays, et moi j'ai fait rédiger des centaines de réclames sur l'utilité de la marque obligatoire ou.... *facultative!* Cobden a donné du pain à son pays; moi, je vends des châles au sien et au mien. Il est Anglais, et moi je suis Français. Son nom, Cobden, est synonyme d'*envahissement matériel;* le mien, Biétry, vous résume l'*envahissement moral.*

Cobden et Biétry.—*Cobden et Biétry.*—*Cobden et Biétry.* — Allah! allah! Il n'y a qu'un châle au monde, et c'est Biétry qui le fabrique. Après cela, que Dieu vous préserve du libre-échange, « rationnel de l'autre côté du détroit, mais qui ne résiste point à la discussion dans notre pays. »

N. B. Ce rapprochement bouffon a paru pour la première fois dans le *Conservateur*. Depuis, avec un peu plus d'argent, M. Biétry l'a inséré dans d'autres journaux qui l'ont fait précéder de ces mots : « Le journal le *Conservateur* vient sous ce titre de faire un rapprochement très-curieux entre, etc. » Les articles de M. Biétry occupent déjà la place des variétés scientifiques où se trouvaient jadis les morceaux les mieux travaillés. Il faut espérer que de proche en proche ils gagneront jusqu'aux premiers-Paris, et que l'illustre filateur de cachemire glissera son nom à côté de celui de Pie IX, et montrera les relations de ses affaires avec celles du Sunderbund.

Notre collaborateur M. G. de Molinari, vient de réunir en deux brochures les travaux sur les fers, les houilles et les céréales qu'il a publiés dans la *Revue nouvelle*. Le *Libre-Échange* a reproduit l'histoire du tarif des *céréales*. On consultera avec fruit ces consciencieuses études faites sur les articles les plus importants de notre tarif des douanes. — Prix de chaque brochure : 2 fr. — Chez Guillaumin, libraire-éditeur, 14, rue Richelieu.

Le Directeur : FRÉDÉRIC BASTIAT.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 8, PRÈS LE BOULEVART MONTMARTRE

N° 3 — 2e ANNÉE. Bureaux : rue de Choiseul, 8. 12 DÉCEMBRE 1847.

LE LIBRE-ÉCHANGE.

La vie à bon marché. Les produits s'achètent avec des produits. On ne doit payer d'impôt qu'à l'État.

On s'abonne : A PARIS, aux bureaux du Journal, rue de Choiseul, 8, et, dans les DÉPARTEMENTS, aux bureaux des Messageries, ou par l'envoi d'un mandat de poste à l'ordre de l'Administrateur. *Prix pour un an* : pour Paris, les départements et la Belgique, 12 francs ; — pour les autres pays étrangers, 15 francs.

PARIS, 11 Décembre.

SUR L'EXPORTATION DU NUMÉRAIRE.

A l'occasion de la situation financière et commerciale de la Grande-Bretagne, le *National* s'exprime ainsi :

« La crise a dû être d'autant plus violente, que les produits étrangers, les céréales ne s'échangeaient pas contre des produits anglais. La balance entre les importations et les exportations était toute au désavantage de la Grande-Bretagne, et la différence se soldait en or. Il y aurait lieu, à cette occasion, d'examiner la part de responsabilité qui revient au libre-échange dans ce résultat ; mais nous nous réservons de le faire plus tard. Contentons-nous de constater aujourd'hui que cette *vieillerie* qu'on appelle la balance du commerce, si dédaignée, si méprisée, du reste, par *certaine école* économiste, mérite cependant qu'on y prenne garde ; et la Grande-Bretagne, en comparant ce qu'elle a reçu à ce qu'elle a envoyé depuis un an, doit s'apercevoir que les plus belles théories ne peuvent rien contre ce fait très-simple : quand on achète du blé en Russie, et que la Russie ne prend pas en échange du calicot anglais, il faut payer bel et bien ce blé en argent. Or, le blé consommé, l'argent exporté, que reste-t-il à l'acheteur? Son calicot, peut-être, c'est-à-dire une valeur dont il ne sait que faire et qui dépérit entre ses mains. »

Nous serions curieux de savoir si le *National* regarde en effet la balance du commerce comme une *vieillerie*, ou si cette expression, prise dans un sens ironique, a pour objet de railler une *certaine école* qui se permet de regarder, en effet, la *balance du commerce* comme une *vieillerie*. « La question vaut la peine qu'on y prenne garde, » dit le *National*. Oui, certes, elle en vaut la peine, et c'est pour cela que nous aurions voulu que cette feuille fût un peu plus explicite.

Il est de fait que chaque négociant pris isolément, fort attentif à sa propre *balance*, ne se préoccupe pas le moins du monde de la *balance générale du commerce*. Or, il est à remarquer que ces deux *balances* apprécient les choses d'une manière si opposée, que ce que l'une nomme *perte*, l'autre l'appelle *profit*, et *vice versâ*.

Ainsi, le négociant qui a acheté en France pour 10,000 fr. de vin, et l'a vendu pour le double de cette somme aux États-Unis, recevant en payement et faisant entrer en France 20,000 fr. de coton, croit avoir fait une bonne affaire. — Et la *balance du commerce* enseigne qu'il a perdu son capital *tout entier*.

On conçoit combien il importe de savoir à quoi s'en tenir sur cette doctrine ; car, si elle est juste, les négociants tendent invinciblement à se ruiner, à ruiner le pays, et l'État doit s'empresser de les mettre tous en tutelle, ce qu'il fait.

Ce n'est pas le seul motif qui oblige tout publiciste digne de ce nom à se faire une opinion sur cette fameuse balance du commerce ; car selon qu'il y croit ou non, il est conduit *nécessairement* à une politique toute différente.

Si la théorie de la balance du commerce est vraie, si le profit national consiste à augmenter la masse du numéraire, il faut *peu acheter* au dehors, afin de ne pas laisser sortir des métaux précieux, et *beaucoup vendre*, afin d'en faire entrer. Pour cela, il faut empêcher, restreindre et prohiber. Donc, point de liberté au dedans ; — et comme chaque peuple adopte les mêmes mesures, il n'y a d'espoir que dans la force pour réduire l'étranger à la dure condition de *consommateur* ou *tributaire*. De là les conquêtes, les colonies, la violence, la guerre, les grandes armées, les puissantes marines, etc.

Si, au contraire, la balance du négociant est un thermomètre plus fidèle que la *balance du commerce*, pour toute valeur donnée sortie de France, il est à désirer qu'il entre la plus grande valeur possible, c'est-à-dire que le chiffre des importations surpasse le plus possible, dans les états de douane, le chiffre des exportations. Or, comme tous les efforts des négociants ont ce résultat en vue, dès qu'il est conforme au bien général, il n'y a qu'à les *laisser faire*. La liberté et la paix sont les conséquences nécessaires de cette doctrine.

L'opinion que l'exportation du numéraire constitue une perte étant très répandue, et selon nous très funeste, qu'il nous soit permis de saisir cette occasion d'en dire un mot.

Un homme qui a un métier, par exemple, un chapelier, rend des *services effectifs* à ses pratiques. Il garantit leur tête du soleil et de la pluie, et, en récompense, il entend bien recevoir à son tour des *services effectifs* en aliments, vêtements, logement, etc. Tant qu'il garde les écus qui lui ont été donnés en payement, il n'a pas encore reçu ces *services effectifs*. Il n'a entre les mains pour ainsi dire que des *bons* qui lui donnent droit à recevoir ces services. La preuve en est que s'il était condamné, dans sa personne et sa postérité, à ne jamais se servir de ces écus, il ne se donnerait certes pas la peine de faire des chapeaux pour les autres. Il appliquerait son propre travail à ses propres besoins. Par où l'on voit que, par l'intervention de la monnaie, *le troc de service contre service* se décompose en deux échanges. On rend d'abord un service contre lequel on reçoit de l'argent, et l'on donne ensuite l'argent contre lequel on reçoit un service. Ce n'est qu'alors que le *troc* est consommé.

Il en est ainsi pour les peuples.

Quand il n'y a pas de mines d'or et d'argent dans un pays, comme c'est le cas pour la France et l'Angleterre, il faut nécessairement rendre des *services effectifs* aux étrangers pour recevoir leur numéraire. On les nourrit, on les abreuve, on les meuble, etc. ; mais tant qu'on n'a que leur numéraire, on n'a pas encore reçu d'eux les *services effectifs* auxquels on a droit. Il faut bien en arriver à la satisfaction des besoins réels en vue de laquelle on a travaillé. La présence même de cet or prouve que la nation a satisfait au dehors des besoins réels et qu'elle est créancière de services équivalant à ceux qu'elle a rendus. Ce n'est donc qu'en exportant cet or, contre des produits consommables qu'elle est *efficacement* payée de ses travaux.

En définitive, les nations entre elles, comme les individus entre eux, se rendent des *services réciproques*. Le numéraire n'est qu'un moyen ingénieux de faciliter ces *trocs de services*. Entraver directement ou indirectement l'exportation de l'or, c'est traiter le peuple comme on traiterait ce chapelier à qui l'on défendrait de jamais retirer de la société, en dépensant son argent, des services aussi efficaces que ceux qu'il lui a rendus.

Le *National* nous oppose la crise actuelle de l'Angleterre ; mais le *National* tombe dans la même erreur que la *Presse*, en parlant de l'exportation du numéraire, sans tenir compte de la perte des récoltes, sans même la mentionner.

Le jour où les Anglais, après avoir labouré, hersé, ensemencé leurs champs, ont vu leurs blés détruits et leurs pommes de terre pourrir, ce jour-là il a été décidé qu'ils devaient souffrir d'une manière ou d'une autre. La forme sous laquelle cette souffrance devait naturellement se présenter, vu la nature du phénomène, c'était l'*inanition*. Heureusement pour eux, ils avaient autrefois rendu des services aux autres peuples contre ces *bons* qu'on appelle monnaies et qui donnent droit à recevoir en temps opportun l'équivalent de ces services. Ils en ont profité dans cette circonstance. Ils ont rendu l'or et reçu du blé, et la souffrance au lieu de se manifester sous forme d'*inanition*, s'est manifestée sous forme d'*appauvrissement*, ce qui est moins dur. Mais cet appauvrissement ce n'est pas l'exportation du numéraire qui en est *cause*, c'est la perte des récoltes.

C'est absolument comme le chapelier dont nous parlions tout à l'heure. Il vendait beaucoup de chapeaux, et, se soumettant à des privations, il réussit à accumuler de l'or. Sa maison brûla. Il fut bien obligé de se défaire de son or pour la reconstruire. Il en resta plus pauvre. Fut-ce parce qu'il s'était défait de son or? Non, mais parce que sa maison s'était brûlée. — Un fléau est un fléau. Il ne le serait pas si on était aussi riche après qu'avant.

« Le blé consommé, l'argent exporté, que reste-t-il à l'acheteur ? » demande le *National*. — Il lui reste de n'être pas mort de faim, ce qui est quelque chose.

Nous demanderons à notre tour : Si l'Angleterre n'eût pas consommé ce blé et exporté cet argent, que lui resterait-il ? des cadavres.

L'OCTROI ET LA LIBERTÉ DU COMMERCE.

L'*Indicateur de l'Hérault* nous a fait l'honneur de nous adresser des félicitations et des encouragements auxquels nous sommes sensibles ; il nous promet son ardent concours : les intérêts vinicoles, qu'il défend avec courage et une grande supériorité de vues, doivent comprendre, en effet, que c'est bien leur cause que nous soutenons, la cause du vrai travail national qu'opprime une avide minorité. Lorsque tombera le bandeau qui couvre encore les yeux de tant d'ouvriers, d'entrepreneurs, d'artisans, dont l'armée est immense, de rentiers, d'administrateurs, de magistrats, d'hommes voués à l'enseignement, aux arts, aux sciences, aux lettres, et d'industriels non protégés, ils maudiront l'équivoque à l'aide de laquelle on a pu les tromper si longtemps, et ils rendront aussi justice à nos efforts désintéressés. Mais pour que nous l'arrachions, ce bandeau, indépendamment de la force que nous puisons dans le sentiment de l'équité et dans l'énergie de nos convictions, nous avons besoin d'être soutenus et secondés autrement que par des paroles affectueuses. Le concours moral ne suffit pas dans cette lutte ; nos adversaires n'épargnent et n'épargneront rien pour sauver tout ou partie du riche subside qu'ils lèvent sur le consommateur bénévole ; qu'au moins celles de leurs victimes qui voient clair viennent à nous pour nous soutenir efficacement dans le combat.

Mais l'*Indicateur de l'Hérault*, tout en nous accordant son approbation la plus explicite, et après avoir montré le vin français comme la victime expiatoire par excellence des fautes et des folies du protectionnisme, sollicite notre concours, à nous, en faveur d'une réforme intérieure contre les excès de fiscalité qui ruinent la production vinicole, industrie admirable, bien nationale, celle-là ! qui pourtant en est réduite à gémir de l'abondance même, et que le pays rançonne et ruine sans plus de pitié que ne lui en montrent les nations étrangères.

Que nous demande l'*Indicateur*? Entend-il fonder une grande et large association pour la défense des intérêts vinicoles contre les excès d'une avide et imprévoyante fiscalité? Veut-il que nous entrions dans une ligue de ce genre? Soit ; il trouvera dans nos rangs des hommes convaincus et de bonne volonté, qui l'aideront du peu d'intelligence dont ils jouissent, de leur

plume et de leurs souscriptions. Mais s'il veut que l'association qui s'est formée depuis dix-huit mois pour obtenir la liberté des échanges lève un second drapeau sur lequel on écrirait : RÉFORME FISCALE! l'*Indicateur* veut l'impossible, et la réalisation de ses vœux, sans servir l'une des deux causes avec chances de réussite, compromettrait l'autre fort gravement.

Nous n'examinerons pas avec notre honorable confrère ce qui nuit le plus à la France, de la protection douanière ou d'une fiscalité exorbitante : nous tenons à cet égard l'une et l'autre comme profondément nuisibles; mais, en fait, une association existe; elle poursuit un but simple, clairement établi, nettement arrêté dans un programme auquel se sont ralliées sans contestation toutes les industries opprimées. En face d'une armée puissante, d'un ennemi bien discipliné, retranché de longue date dans les plus fortes positions, devait-elle, doit-elle encore soulever un ennemi nouveau, combattre des deux mains, attaquer à la fois et devant et derrière? Non, nous ne ferons pas cette faute, et nos amis, en y réfléchissant, cesseront de nous y entraîner. Voyons donc! Nous réclamons une douane purement fiscale; nous consentons à ce que cette réforme se fasse graduellement; nous établissons que la modération de l'impôt sur les produits étrangers entraînera un accroissement de recettes assez considérable en peu de temps pour pouvoir atténuer des taxes onéreuses à l'intérieur, les taxes qui pèsent sur la production vinicole et l'écrasent, les taxes qui renchérissent le sel et l'échange des communications écrites de la pensée et des sentiments. Le protectionisme, avec la bonne foi de discussion qui le distingue, nous présente alors aux préjugés populaires comme les séides du fisc. Rien de plus niais, assurément; mais quel heureux parti il eût su tirer de notre hostilité contre le trésor public, contre *les finances nationales!* quelle bonne fortune à exploiter! Entendez-vous d'ici les catilinaires éloquentes de ses orateurs et de ses écrivains? L'indignation fait les poëtes.

Nous sommes forcés, on le voit, de reproduire, en répondant à l'*Indicateur de l'Hérault*, des motifs exposés déjà dans nos colonnes, et à plusieurs reprises. L'Association pour la liberté des échange, en combattant pour les industries vraiment nationales qui sont victimes de l'oppression protectioniste, lutte évidemment dans l'intérêt des viticulteurs. Loin d'entraver sa marche et de compliquer son action; loin de donner des armes à ses adversaires, appuyez-nous par de généreux appels; répandez son programme; faites-lui des adhérents; créez partout où cela est possible des comités locaux, et vous servirez en réalité, d'une manière plus efficace que peut-être vous ne le pensez, l'une des plus belles, des plus intéressantes, des plus respectables industries de notre pays.

L'*Indicateur*, lui-même, gourmande en ces termes les producteurs de vins : « Nos longues souffrances, » nous les devons à notre apathie, à notre égoïsme, ou » à notre individualisme si l'on veut. Chez nous point » d'unité, point de ténacité persévérante comme chez » nos adversaires; des plaintes, mais point de réu» nion d'efforts; point de concentration d'intérêts; » point d'action. Ce n'est pas ainsi qu'on peut réussir, » et il est enfin temps d'y songer. »

Ce langage affectueusement sévère ne saurait être un reproche, c'est un avertissement.

Le *Moniteur industriel* poursuit depuis quelque temps avec un acharnement étrange les professeurs d'économie politique, et particulièrement l'honorable M. Blanqui. Il ne se passe pas de jour que la feuille prohibitioniste ne publie un ou deux articles dirigés contre le professeur du Conservatoire, ou qu'elle ne ramasse dans la lie des journaux les plus basses injures. Tous les mensonges lui sont bons pour ameuter les intérêts coalisés de quelques industries démesurément protégées, contre l'écrivain consciencieux et le courageux professeur qui n'a cessé de défendre, dès le début de sa carrière, la cause de la liberté commerciale. Si la foule, depuis quinze ans empressée d'accourir à ses leçons, a nécessité la création d'un amphithéâtre nouveau, les prohibitionistes affirmeront hardiment que l'orateur parle devant les banquettes; s'il a réuni à Bordeaux l'élite des habitants de cette grande ville, et traité devant eux, simplement, nettement et dans la langue familière des affaires, les plus hautes questions économiques de notre temps, l'histoire du système prohibitif, les difficultés à vaincre pour en sortir, la politique à suivre pour en triompher; le *Moniteur industriel* ne craindra pas d'emprunter au seul journal de la ville qui n'ait ni autorité, ni lecteurs, le compte-rendu à sa manière d'une séance pleine de l'intérêt le plus saisissant.

Nous laissons aux honnêtes gens de tous les partis le soin d'apprécier une telle tactique. On ne fait tant d'honneur qu'à des adversaires redoutables, et l'honorable M. Blanqui n'avait pas besoin des injures du *Moniteur industriel* pour être apprécié dignement parmi les hommes de cœur et de talent. Les mêmes feuilles qui s'abaissent parfois jusqu'à lui attribuer des articles qu'il n'a point faits et des paroles qu'il n'a point dites, pour se donner le facile plaisir de les réfuter, annoncent tous les jours que ce professeur est tantôt appelé à une direction générale, tantôt à une sous-secrétairerie d'Etat, tandis qu'il demeure insensible à leurs calomnies et fidèle à ses doctrines comme à sa modeste position. Si nos professeurs d'économie politique n'avaient consulté que les intérêts de leur repos et de leur ambition, ils n'auraient pas dit un mot du libre-échange, ni dans leurs chaires, ni à la tribune. MM. les prohibitionistes ne les accuseraient pas de livrer leur patrie *à la perfide Albion*, comme dans le bon temps de Pitt et Cobourg, et le *Moniteur industriel* leur tresserait des couronnes. Mais M. Blanqui n'est pas moins tenu que M. Michel Chevalier à défendre les intérêts de la vérité et ceux de l'immense majorité de leurs concitoyens, contre les sophismes des industries protégées aux dépens de tous, et c'est parce que ces deux habiles professeurs s'acquittent énergiquement de leur tâche, qu'ils sont particulièrement en butte aux tristes manœuvres de l'esprit de monopole et de restriction.

Le *Moniteur industriel* s'écriait dernièrement à ce sujet : « Expliquez-nous donc, défenseurs des classes » ouvrières, pourquoi les organes particuliers de cette » nombreuse famille de nos concitoyens s'élèvent » aussi contre vous? » — Eh! mon Dieu, nous en sommes plus affligés que surpris. Quand toutes les classes de travailleurs en France auront compris qu'il vaut mieux avoir la nourriture à bon marché que de la payer cher; quand nous aurons démontré que le fer étant deux fois plus cher ici qu'ailleurs, l'élément du travail y est moins disponible et les produits plus coûteux; quand le peuple français comprendra que toute taxe sur les produits étrangers est une cause de renchérissement, et tout renchérissement une cause d'infériorité ou de privation, nous n'aurons plus à lutter contre les hommes qui ont intérêt à lui démontrer le contraire. Aujourd'hui ces mêmes hommes, croyant que la dernière heure de la curée approche, s'en prennent surtout aux professeurs d'économie politique, dont la logique inflexible ne connaît pas de capitulation. Ils les font bafouer par des écrivains sans principes; ils les signalent aux terreurs du gouvernement et à la haine des partis, ici comme membres de l'opposition, ailleurs en qualité de conservateurs, leur refusant même la juste réputation qu'ils ont acquise par de longs et utiles travaux, connus de l'Europe entière.

Nous voyons avec une satisfaction véritable que cette tempête artificielle ne trouble en aucune façon la marche ferme et résolue de nos honorables compagnons d'armes. Ils peuvent dédaigner de répondre aux vilenies de l'intérêt privé, sans avoir besoin d'invoquer leur désintéressement, aussi clair que le jour, dans ces graves questions. Ils ont la chaire et la tribune, où des juges désintéressés comme eux les attendent, et ils savent que ce n'est pas l'œuvre d'une année de dissiper des préjugés qui remontent à des temps de haine et d'ignorance. Ils pourraient se croiser les bras, que l'œuvre des prohibitionistes tomberait d'elle-même en présence des chemins de fer, des unions douanières, des nécessités même de l'industrie dans chaque pays. Pourquoi poursuivent-ils leur tâche avec persévérance au travers des obstacles, aux dépens de leur propre repos? Parce que bientôt la France se trouvera la plus arriérée des nations, et que la loyauté publique se révolte à l'aspect de cette recrudescence prohibitive, au moment même où le pays croyait toucher, après tant de promesses, à des adoucissements de tarifs; parce que la navigation se meurt faute de débouchés, et que la loi douanière protége toutes les industries factices au détriment des industries naturelles.

Que l'honorable M. Blanqui et ses collègues, nos courageux éclaireurs dans cette vive lutte, ne se laissent pas plus émouvoir qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici par ce déluge d'invectives et de personnalités. Il n'appartient qu'aux intelligences supérieures d'assumer le poids du jour et de le porter dignement, sans descendre en champ clos avec des adversaires de mauvaise foi, qui n'ont rien fait ni rien écrit de leur vie, et qui, blottis derrière les tarifs, lancent courageusement des calomnies anonymes contre ces professeurs qui, eux, parlent et agissent au grand jour.

AVIS CHARITABLE A LA *DÉMOCRATIE PACIFIQUE*.

Parmi les membres de la coalition qui s'est momentanément formée en France contre la liberté du commerce, nous avons toujours été surpris de rencontrer les disciples de Fourier, parce qu'ils font profession d'être les amis ardents de l'harmonie parmi les nations, les promoteurs de l'association des efforts entre les États, les défenseurs de l'unité du monde, et qu'à ce titre la liberté des échanges doit leur plaire. Comment se fait-il qu'ils ne manquent pas une occasion de la dénigrer, précisément depuis que c'est une question posée par les événements, depuis que la plupart des gouvernements s'en occupent d'une manière sérieuse, au moins pour l'étudier. Nous leur mettons sous les yeux aujourd'hui un extrait d'une brochure de l'homme qu'ils avouent comme leur chef, M. Considérant. On a rarement écrit des choses plus fortes, plus pressantes contre le système actuel des douanes. Comment ne sentent-ils pas que leur honneur et leur devoir est de soutenir ce qu'ils ont si bien recommandé eux-mêmes? Doit-on rougir pour avoir exprimé d'aussi bons sentiments que ceux dont cette brochure est remplie? Cette brochure fut publiée en 1840 par M. Considérant, sous le titre : *De la Politique générale et du rôle de la France en Europe*.

Le chapitre qui y est consacré aux relations commerciales des États est un des principaux et un des plus longs. Nous ne pouvons donc le citer en entier, mais l'extrait que nous en donnons en contient toute la pensée. Et nous croyons devoir avertir le lecteur que nous avons reproduit les paroles de M. Considérant en soulignant exactement de la même manière ce qu'il avait souligné lui-même :

« Quelles erreurs puériles et funestes ne s'abritent encore pas, à l'heure qu'il est, sous l'aile des systèmes fiscaux dits *protecteurs*, au nom desquels les Etats, toujours environnés des vieilles barrières féodales, maintiennent entre eux la permanence de la guerre industrielle! Cette question se lie trop intimement à notre sujet pour que nous puissions nous dispenser d'y donner un coup d'œil.

» Une nation est une unité. Voilà le principe absolu, despotique, qui s'impose à l'étude des faits de l'économie politique ou des intérêts industriels et commerciaux d'une nation. Si l'on ne subordonne pas tous les calculs à ce principe, si l'on ne rapporte pas toutes les études de détail à ce chef, les analyses partielles auront beau être excellentes, elles ne formeront qu'un inextricable chaos, un amas incohérent de contradictions, au lieu de composer un sens général, un ensemble synthétique, un système. C'est ainsi que cent musiciens exécutant parfaitement leur partie chacun, ne produiront qu'une affreuse cacophonie s'ils ne se rallient pas à la baguette du chef de l'orchestre, au *principe de l'unité du concert*.

. . . .

» Si la raison d'unité était posée, comme cela doit être, de manière à exercer sur la question une domination absolue, elle y jetterait la plus vive lumière. Chaque industrie, en effet, au lieu d'avoir à batailler, à récriminer contre telle ou telle autre, aurait à s'expliquer directement devant l'intérêt national, qui la jugerait d'après les règles suivantes, immédiatement tirées du principe de l'*unité* de la nation.

» En principe fondamental :

» La nation, étant une unité, doit s'abstenir de protéger toute branche d'activité dont elle ne recueille pas ou ne doit pas recueillir des avantages supérieurs aux frais que lui coûterait la protection.

» En thèse particulière :

» Une industrie qui ne peut pas trouver dans les conditions mêmes de son exploitation sur le sol national des forces suffisantes pour arriver à livrer ses produits au prix du marché étranger, augmenté des frais de transport et des bénéfices intermédiaires, cette industrie, quand elle est protégée par un tarif, coûte à la nation :

» 1° La différence entre le prix élevé auquel le tarif tient le produit, et le prix inférieur auquel la fabrication étrangère le livrait aux consommateurs nationaux;

» 2° La différence entre le produit des capitaux, des bras et de l'activité absorbés par cette industrie, et le produit de ces mêmes éléments engagés dans une branche placée sur le sol national dans de meilleures conditions naturelles;

» 3° Les privations que le haut prix du produit fait éprouver à tous les consommateurs qui n'y peuvent atteindre;

» 4° Le préjudice porté au commerce intérieur par la restriction des affaires, conséquence forcée de l'élévation du prix;

» 5° Le préjudice porté à l'industrie des transports extérieurs, surtout à la marine marchande, laquelle serait anéantie si le système *protecteur* atteignait parfaitement son but, c'est-à-dire si la nation n'avait aucun produit à recevoir du dehors;

» 6° Le préjudice *directement* porté, dans la plupart des cas, à une ou à plusieurs branches d'industrie, par le tarif qui en protége une autre;

» 7° Le préjudice immense que le système dit protecteur, en provoquant de la part des autres nations une *réciprocité de prohibitions et de taxes,* porte à l'ensemble des industries vraiment nationales, aux sources naturelles de la richesse du pays, dignes de tout l'intérêt de l'État, précisément parce qu'elles n'ont pas besoin d'une protection ruineuse pour couler avec abondance. (Chose incroyable, que les industries vigoureuses soient toutes immolées aux industries débiles, rachitiques ou parasites!)

» Enfin, et pivotalement (terme de l'école):

» On reconnaîtrait que l'exercice de la protection, par la méthode des prohibitions ou des droits d'entrée, *tend à endormir le progrès industriel,* et coûte en outre à l'unité nationale:

» 1° En *positif,* le budget énorme payé par la nation pour l'entretien de cette improductive armée des douanes, qui se développe sur trois rangs de profondeur tout le long de nos frontières et de nos côtes;

» 2° En *négatif,* la valeur (au moins égale à celle de ce budget) qui serait créée par l'activité des membres de cette armée, s'ils étaient engagés dans des industries *productives.*

» Mais ce qui domine la question de beaucoup plus haut encore, c'est l'immense intérêt qu'a la France, en sa qualité de nation intelligente, industrieuse, et à laquelle la paix importe souverainement, de donner à l'Europe l'exemple du *renversement des barrières* qui séparent les peuples, de développer entre ceux-ci la mutualité et la solidarité, de créer enfin à chacun d'eux un tel besoin de tous les autres, que *l'état de guerre devienne intolérable* sur le continent civilisé.

» MAIS POURTANT il est des branches de production qui, déjà florissantes en d'autres pays et pouvant le devenir en France, ont *absolument besoin de* PROTECTION pour y prendre racine.

» Eh bien! que l'État les protége DIRECTEMENT; qu'il les fasse étudier à l'étranger par des industriels habiles ou par ses propres ingénieurs; qu'il distribue à ces industries des secours; qu'il leur alloue des primes d'encouragement! Est-il de l'intérêt national que telle industrie, à un titre quelconque, s'établisse sur le sol national? — Que l'État concoure aux frais d'établissement, rien n'est plus convenable; car c'est aux nations surtout qu'il appartient de semer pour recueillir.

» Secourez donc *directement* celles de vos jeunes industries qui ont de la santé et de l'avenir; mais gardez-vous bien d'empêcher la concurrence étrangère de les stimuler sans cesse sur le marché intérieur! Gardez-vous de les protéger par un système *ruineux pour la nation* et qui les assoupit plus qu'il ne les fortifie!

» Les mêmes principes s'appliquent aux industries qui sont indispensables à la nation en temps de guerre, et qui périraient faute de protection en temps de paix; car s'il convient de travailler à détruire la guerre, il ne faut pas s'exposer à être détruit par elle.

» De toutes ces considérations immédiatement déduites du principe de l'*unité de la nation,* il sort donc un système très-net, très-déterminé, qui se formule en ces mots:

» PROTECTION DIRECTE; *abolition du vieux système, du système barbare des tarifs, des prohibitions et des douanes, système aussi* ANTI-SOCIAL, aussi IMPOLITIQUE, aussi RUINEUX qu'il est VEXATOIRE.

» Tel est le plan qui doit être adopté, proclamé, et à l'application MESURÉE, SAGE et PROGRESSIVE duquel il appartient à un gouvernement éclairé de procéder.

» La politique commerciale que nous venons d'exposer, et vers laquelle tous les bons esprits convergent aujourd'hui, est une partie intégrante des plus importantes, et une condition *sine quâ non* du système général que nous présentons dans cet écrit comme constituant la véritable politique humaine, et comme devant être l'âme de la politique française. »

(*De la Politique générale,* etc. Pages 79 et suivantes.)

Laissons à part la définition de ce que M. Considérant appelle la protection *directe;* écartons la question des indemnités, sur laquelle on pourrait s'entendre; car M. Considérant ne peut vouloir qu'on indemnise les paresseux et les ignorants. Le régime actuel des douanes est donc déclaré *anti-social, impolitique, ruineux* et *vexatoire.* L'abolition de ce régime fait partie de ce qui, selon le chef des phalanstériens, doit être l'*âme de la politique française.* On a donc lieu d'être surpris de voir M. Considérant ainsi que ses amis se ranger *de fait* parmi les défenseurs de ce régime; car toutes les fois qu'ils parlent de la liberté des échanges, n'est-ce pas pour la combattre ou la travestir? Comment des hommes intelligents peuvent-ils ainsi briser un de leurs plus beaux titres?

Nous ignorons quels peuvent être nos torts envers les phalanstériens. C'est peut-être que nous ne croyons pas assez à la venue prochaine des *anti-lions* et des *anti-requins,* que nous n'admirons pas la *papillonne,* et que nous espérons peu de voir la mer se changer en *limonade,* quoique leur maître l'ait promis. Mais nous ne leur avons jamais fait la guerre pour ces bizarreries. Nous leur accorderons même que ce sont des mythes respectables, s'ils veulent bien se ressouvenir des bonnes choses qu'ils ont écrites, de la pensée d'union et d'harmonie qui est le fond de leur système, du rôle que, par une généreuse inspiration, ils ont conçu pour notre patrie.

Le remarquable écrit de M. Considérant à la main, nous demandons à la *Démocratie pacifique* de s'expliquer sur une réforme du tarif des douanes qui lèverait les prohibitions absolues, laisserait entrer en franchise les subsistances, la houille et diverses matières du même ordre, et réduirait tous les droits de manière à ce qu'aucun ne dépassât 20 p. %, taux auquel il n'est pas un filateur intelligent, pas un maître de forges industrieux qui ne fût assuré de vivre? Que serait-ce, pour reprendre leurs expressions, que l'application MESURÉE, SAGE et PROGRESSIVE d'un principe par eux proclamé avec enthousiasme? Que la *Démocratie pacifique* s'explique sans ambages. Mais si elle combat cette proposition, qu'elle y prenne garde. Que répondrait-elle si on lui disait alors qu'elle est une coterie intolérante et exclusive, qu'elle a peur de ses propres pensées dès qu'elle les aperçoit sous la plume d'autrui?

DÉBATS DU PARLEMENT ANGLAIS. — LA CRISE COMMERCIALE.

L'Irlande, les chemins de fer et la crise commerciale ont successivement occupé le Parlement anglais depuis l'ouverture de la session. Un nouveau *coercion-bill* a été proposé pour l'Irlande, et cette mesure de rigueur, que justifie l'augmentation croissante des crimes dans la malheureuse patrie d'O'Connell, a reçu l'approbation de tous les partis; elle sera probablement adoptée à une immense majorité. Puisse-t-elle avoir pour résultat d'attirer en Irlande l'industrie et les capitaux que le manque de sécurité pour la vie et les propriétés en éloigne aujourd'hui! Les chemins de fer aussi ont eu leur *coercion-bill;* le ministère a déposé sur le bureau de la Chambre des communes un projet de loi ayant pour objet de mettre un frein à la *railway-manie.* Il est certain que les spéculations des chemins de fer ont été poussées, dans ces derniers temps, jusqu'à l'exagération. Ainsi, les sommes dépensées en constructions de nouvelles lignes, qui n'avaient été que de 36 millions 750,000 francs en 1841, s'étaient élevées à 440 millions en 1845, à 912 millions 125,000 francs en 1846, et à 642 millions 500,000 francs dans les six premiers mois de 1847. Évidemment c'est trop, eu égard aux circonstances fâcheuses qui pèsent aujourd'hui sur le pays. Cependant, est-ce bien par des lois restrictives qu'il convient d'arrêter cette impulsion désordonnée d'une nouvelle industrie? Est-il bien utile de remettre au Parlement le pouvoir d'empêcher la formation de nouvelles entreprises? Est-il bien utile de fortifier par un supplément de restrictions le régime de réglementation qui pèse déjà sur les chemins de fer? Non assurément, il ne convient pas plus de réglementer l'industrie des chemins de fer que toute autre branche de la production; il faut laisser à cette industrie comme aux autres le soin de ralentir ou de presser elle-même son mouvement quand elle le juge convenable. C'est là ce que M. Hudson, le roi des chemins de fer, a su développer avec une rare énergie, et ses paroles ont fait une rare impression sur la Chambre. Il est probable que la partie restrictive du bill sera laissée de côté, et qu'on n'en adoptera que la partie libérale, celle qui prolonge les délais accordés pour l'achat des terrains, les constructions, etc.

La discussion sur les causes de la détresse commerciale a présenté un vif intérêt, surtout à la Chambre des communes; lord John Russel, sir Ch. Wood, lord Georges Bentinck, M. Baring, M. J. Welson, le savant rédacteur de l'*Economist,* sir Robert Peel, etc., y ont successivement pris part. Nous n'entrerons point dans le détail de cette discussion, où la liberté du commerce n'a eu qu'une place secondaire. Lord Georges Bentinck a bien essayé, à la vérité, d'attribuer au *free-trade* la crise actuelle; mais, quoi qu'en dise le *Moniteur industriel,* qui a traduit, et traduit assez mal (1), le discours du noble lord, ses paroles n'ont pas fait la moindre impression en Angleterre. C'est qu'en vérité l'accusation était par trop absurde! Lord Bentinck a prétendu que le coton, bien qu'à très-bas prix à Liverpool, ne s'y vendait pas, et qu'il s'exportait en grande masse pour le continent. Mais est-ce qu'il s'y vendrait davantage, si l'on avait maintenu les droits sur les cotons en laine? Lord G. Bentinck a prétendu encore que le *free-trade,* en encourageant l'importation désordonnée des subsistances, avait épuisé l'Angleterre de son or, accusation banale des sectateurs de la balance du commerce. Mais aurait-il mieux valu que l'Angleterre gardât son or et se passât de manger? Lord John Russell, qui a répondu à lord Bentinck, a fort bien démontré l'inanité des accusations portées contre le libre-échange par le chef des protectionistes:

« Lord G. Bentinck, a-t-il dit, n'a nullement prouvé la relation qui existerait entre la crise actuelle et les lois de la circulation ou le système du *free-trade.* En 1775, en 1793, en 1825 et en 1838, il y a eu des paniques commerciales et une grande gêne dans les affaires, et cependant alors les lois protectrices étaient en vigueur, et elles n'ont pas détourné ces crises passagères. — Les relevés des neuf derniers mois ont prouvé d'ailleurs que nous n'étions pas dans l'état désespéré qui fait la joie de lord Bentinck. Nous souffrons d'une détresse toute provisoire; et les subsistances mêmes que nous avons tirées d'Amérique ont déjà provoqué une exportation considérable de nos produits manufacturés. »

Lord G. Bentinck n'a rien répliqué à lord John Russell, et pendant tout le débat, aucun autre protectioniste n'a eu le courage de venir de nouveau plaider une cause perdue devant la chambre et devant le pays.

A la Chambre des pairs, il s'est passé un fait plus significatif encore. Lord Stanley, qui avait ouvert la discussion par un discours contre le *free-trade,* s'est vu obligé, pour ainsi dire, sous la pression de l'évidence des faits, d'atténuer singulièrement ses premières accusations, et d'attribuer au déficit des subsistances, et non au *free-trade,* la plus grande part des embarras actuel de l'Angleterre.

« Je conviens avec le noble marquis (lord Landsdowne), a-t-il dit (séance du 2 décembre) qu'aucune législation ne pouvait combler le déficit de notre production agricole, et prévenir la nécessité d'importer une quantité considérable de céréales. L'importation d'une valeur de 33,000,000 de liv. sterl. (825 millions de francs) de subsistances, qui a eu lieu depuis dix-huit mois, comme le prétend le chancelier de l'échiquier, ou de 20,000,000 liv. sterl., comme le prétend le noble marquis, suppose une perte du capital national bien suffisante pour expliquer les embarras actuels. »

De l'aveu du chef des protectionistes lui-même, ce n'est donc plus le libre-échange qui est la grande cause de la crise; c'est la disette. A la bonne heure, voilà un petit retour vers le bon sens! Pourquoi donc le *Moniteur industriel* n'a-t-il pas traduit aussi le second discours de lord Stanley?

Le comte Grey, en répondant à lord Stanley, a complété, avec une grande lucidité d'expression, la justification du *free-trade;* nous citerons le passage le plus intéressant de son discours.

« Grâce à la liberté commerciale, nos négociants en blé ont pu aller chercher des subsistances sur les marchés les plus éloignés; tandis que sous le régime des *corn-laws,* nous aurions été obligés de nous approvisionner uniquement sur les marchés d'Europe. (Applaudissements.) Personne ne peut, sous un pareil régime, s'aventurer dans des marchés éloignés. Les *lois-céréales* ne sont, en effet, qu'une ingénieuse invention pour imposer une amende aux négociants qui vont chercher des cargaisons en pays éloignés. (Écoutez.) Pendant la dernière disette, les pays du continent, au lieu de nous envoyer du grain, nous faisaient concurrence pour en acheter sur les marchés du monde, et si, à cette époque, l'échelle mobile avait été en vigueur, nous n'aurions pas pu avoir d'importations de la Turquie ou des États-Unis, et, sous l'influence de cette législation, une grande partie de nos populations aurait souffert de toutes les rigueurs de la disette. (Applaudissements.) Mon noble ami prétend que l'importation des subsistances n'a pas provoqué une augmentation de l'exportation de nos produits manufacturés, mais au contraire que nos exportations ont diminué. Sans aucun doute,

(1) Echantillon: « Oh! combien sont changés les auspices sous lesquels nous commençons cette session, comparés à ceux qui ouvrirent la session de 1846! Alors, Sa Majesté permit à son royal époux de nous honorer de sa présence dans cette Chambre, comme pour *enfler la gloire de la pompe et de l'espèce de triomphale procession par laquelle le libre-échange était introduit dans cette Chambre.* (*Moniteur industriel* du 5 décembre.) Le libre-échange introduit par une pompe dont la gloire s'enfle! — Décidément, Thomas Daifoirus en personne s'est introduit dans la rédaction du *Moniteur industriel.*

—nos exportations ont diminué. (Écoutez.) Ce fait s'explique par l'absorption du capital et de l'industrie du pays dans les entreprises de chemins de fer, par l'insuffisance de la récolte du coton et par d'autres causes; mais, en fait, n'y a-t-il pas eu un accroissement beaucoup plus considérable qu'à aucune autre époque dans nos exportations pour les pays d'où nous avons retiré les quantités les plus considérables de subsistances? (Applaudissements.) Du mois de janvier au mois d'octobre 1846, nos exportations de Liverpool pour les États-Unis ne s'étaient élevées qu'à 4,030,000 liv. sterling; dans la période correspondante de 1847, elles ont monté à 6,291,000 liv. st.; c'est-à-dire que nos exportations pour le pays d'où nous avons retiré notre supplément le plus considérable de subsistances, se sont augmentées de plus d'un tiers. (Applaudissements.) La demande de céréales aux États-Unis a augmenté dans ce pays la consommation des articles manufacturés de l'Angleterre, à tel point que tous les calculs ont été dépassés. Les fermiers américains ont vu leurs profits s'accroître, et, comme tous les hommes dont les profits s'augmentent, ils ont dépensé davantage en achats d'articles manufacturés. (Écoutez.) La même chose est arrivée en Turquie, où nous avons acheté aussi de grandes quantités de blés, et au Brésil, où nous avons augmenté nos achats de sucre. (Applaudissements.) Bref, l'expérience de cette année confirme de la manière la plus péremptoire les prévisions des promoteurs de l'abolition des lois-céréales. Sans doute, l'exportation générale de nos produits manufacturés ne s'est pas accrue autant qu'elle l'aurait fait dans les circonstances ordinaires; mais il ne faut pas oublier qu'une grande partie de nos exportations a été atteinte par la détresse qui s'est manifestée en Europe. Il a été impossible aux populations de la France, de l'Allemagne et de la Hollande, qui souffraient de la disette, d'employer à l'achat des produits anglais une somme égale à celles qu'elles auraient pu y consacrer si la subsistance avait été à bon marché, et voilà pourquoi nos manufactures ont souffert. (Mouvement d'attention.) On a dû pourvoir à la demande des grains en vendant des fonds étrangers, et ç'a été un grand désavantage. Auparavant, les négociants anglais se trouvaient habituellement en avance avec les correspondants étrangers, dans les différentes parties du monde; aujourd'hui, ces avances, par le fait de la difficulté des circonstances, ont été considérablement réduites; et dans beaucoup de cas, c'est maintenant le négociant étranger qui est en avance avec le négociant anglais. »

Les explications de lord Grey ont paru concluantes à la noble chambre, et l'opposition protectioniste n'a pas jugé à propos de prolonger davantage la discussion.

A la Chambre des communes, on s'est occupé d'une manière toute spéciale, dans les dernières séances (2 et 3 déc.), du bill de 1844 sur les banques, et des effets de ce bill sur la crise actuelle. Il est ressorti de cette discussion, dans laquelle sir Robert a prononcé un remarquable discours pour défendre son bill, que l'acte de 1844 n'a pu exercer qu'une influence très-secondaire, en bien ou en mal, sur la situation présente. Dans son discours, sir Robert Peel n'a pas même touché à la question du *free-trade*, signification du peu d'impression que le terrible et lamentable discours de lord Bentink avait fait sur la chambre. A la fin de la discussion, la chambre a adopté à une immense majorité la proposition d'une enquête sur les causes de la crise actuelle. Il a été résolu qu'un comité serait nommé « pour s'informer des causes de la » récente crise commerciale, et de l'influence que les » lois ayant pour objet de régler l'émission des billets » de banque, ont exercée sur cette crise. »

Dans quelques jours, le ministère déposera probablement le bill destiné à modifier les lois de navigation.

SOCIÉTÉ PHILOMATIQUE DE BORDEAUX.

Nos lecteurs ont remarqué le discours prononcé à Bordeaux par M. Duffour-Dubergié. Ses paroles respirent la conviction; elles ont de plus le mérite assez rare de présenter sous une forme simple, concise, populaire et pleine d'énergie, des vérités qu'il n'est pas toujours facile de dégager de l'inextricable complication que le système restrictif a fait à notre régime industriel.

A l'occasion de la distribution des prix fondée par la Société philomatique de Bordeaux, l'honorable maire de cette ville a continué son œuvre de pacifique propagande, et tous les orateurs qui lui ont succédé, entr'autres M. Billaudel, ancien député de l'opposition, l'ont suivi sur le terrain de la liberté commerciale.

Nous extrayons des journaux de Bordeaux le compte-rendu de cette solennité, et les passages des discours qui rentrent dans le but de notre association.

« Hier, dimanche, a eu lieu dans la vaste enceinte de la Bourse la distribution des récompenses aux exposants artistes et industriels de cette année.

» On remarquait à cette mémorable réunion M. le préfet, M. le général Hurault de Sorbée, M. Wustenberg, pair de France; M. de Bastard, député; M. Dosquet, secrétaire-général de la préfecture; un grand nombre de membres du conseil municipal et autres notabilités de notre ville.

» Une foule immense remplissait l'immense local, disposé avec goût pour célébrer cette fête.

» M. le maire s'est exprimé en ces termes :

« ..... La Société philomatique, en créant des expositions triennales, a eu pour but d'exciter parmi les fabricants une noble émulation, mère des progrès et du succès; elle a dû se réjouir de voir ses efforts généralement appréciés par ceux en faveur de qui ils étaient faits.

» L'exposition de cette année a été en effet bien supérieure à celle qui l'a précédée, soit par le nombre et la variété des produits exposés, soit par leur plus grande perfection; je voudrais pouvoir ajouter par leur grand bon marché.

» Le but que doivent en effet se proposer tous ceux qui se livrent à l'industrie, c'est d'établir leurs produits à des prix tels qu'ils puissent devenir d'un usage général, et améliorer ainsi le bien-être des masses. Ce n'est qu'à cette condition qu'une industrie a réellement droit à nos éloges; car, il n'y a pas grand mérite à produire à grands frais des objets plus ou moins beaux. Le véritable talent consiste à produire bien à des prix réduits; en un mot, à produire pour les masses.

» Vous ne serez pas étonnés, Messieurs, de m'entendre proclamer ici des principes que je crois vrais, et que j'ai naguère soutenus dans une autre enceinte. Le but de l'industrie vraiment nationale doit être de rendre la vie à bon marché; elle seule mérite nos encouragements et nos éloges, et nous devons les refuser à ces industries factices qui ne profitent qu'à ceux qui les exploitent et vivent aux dépens des consommateurs qu'elles rançonnent et taillent à merci.

» La bonne industrie est celle qui, basée sur les influences climatériques, les habitudes du peuple, les produits naturels du sol, n'a pas besoin de provoquer des prohibitions, et ne demande d'autre protection que la liberté, qui a en elle-même assez de force pour ne pas redouter la lutte, et ne craint pas d'aller sur les marchés étrangers rivaliser avec les produits similaires.

» Toute industrie qui ne veut pas supporter cette épreuve est mauvaise et ne mérite aucun encouragement; car, au lieu d'améliorer le sort des consommateurs, elle vit à leurs dépens, et ne se soutient qu'au moyen des primes qu'elle puise dans leurs poches.

» Malheureusement ces principes si simples, si justes, sont délaissés pour le principe opposé; le gouvernement lui-même, se laissant entraîner, taxe la bonne industrie au profit de la mauvaise. Absurde système de compensation, qui appauvrit la masse au profit de quelques individus isolés!

» Je comparerai ce gouvernement à un agriculteur qui aurait de bonnes et mauvaises terres, et qui négligerait les bonnes pour ne s'occuper que des mauvaises.

» Il est évident qu'un pareil système, qui n'est basé que sur l'égoïsme et le privilége, ne peut pas prévaloir longtemps contre les principes de la liberté et le bon sens public.

» Je crois donc donner un conseil utile à tous les industriels en appelant à l'avance leur attention sur ces vérités qui ne peuvent pas manquer de prévaloir avec le temps; qu'ils se préparent à une lutte inévitable; qu'ils tournent leurs efforts vers les améliorations qui tendent à simplifier les procédés de fabrication et à diminuer le prix des produits, de manière à les mettre à la portée de tous. C'est par ces moyens seuls qu'ils assureront leur prospérité et celle de leurs ouvriers.

» Grâce au ciel, le travail ne manquera jamais : chaque pays a ses fabrications dans lesquelles il excelle; qu'il cherche à les améliorer, à en doubler ou tripler le produit, et qu'il en échange le surplus contre les produits que d'autres font mieux et à meilleur marché que lui, et il prospérera doublement; il n'aura pas la crainte de se voir, tôt ou tard, ravir son industrie, parce qu'elle reposera sur des bases solides. La nature, en dotant chaque climat de produits divers et chaque peuple d'un génie particulier, a tracé à chacun la voie dans laquelle il devait marcher.

» Ce n'est pas en vain que l'on enfreint les lois de la nature; le châtiment, c'est-à-dire la misère et la ruine, suit de près la faute. L'abondance, la richesse et la prospérité sont réservées à ceux-là seuls qui respectent la loi éternelle de Dieu! »

Après M. Dufour-Dubergié, M. Billaudel, président du jury de l'exposition, a captivé l'assemblée par un discours plein de sentiments philanthropiques et de pensées élevées.

Après avoir parlé de la dure condition des ouvriers des manufactures, l'orateur continue ainsi :

« Vous n'appartenez point, Messieurs, à cette école matérialiste et imprévoyante. Vous regardez comme la première richesse du pays, la santé et la dignité de tous les membres de la famille française; vous avez ménagé dans vos ateliers des repos et des délassements. Vous avez voulu, et la ville de Bordeaux et la Société philomatique veulent avec vous, que l'instruction éclaire et soutienne vos nombreux travailleurs; vous leur avez demandé de l'ordre, de la conduite, de l'économie; vous avez établi des règlements sévères dans l'intérêt des mœurs et des familles. L'instruction primaire est par vous encouragée et souvent gratuitement donnée. Bordeaux est, après Paris, la première ville de France qui ait fondé une caisse d'épargne; puissant élément d'ordre et de conservation. La ville de Bordeaux a eu de bonne heure des cours populaires pour l'enseignement des branches de la science humaine les mieux adaptées à la pratique des arts, et c'est un honneur pour la Société philomatique d'avoir donné l'impulsion à ces utiles institutions. Notre école supérieure primaire, grâce aux édiles de la cité, reçoit chaque année de l'extension et des perfectionnements...; et combien d'autres établissements philanthropiques élevés par un zèle pieux et charitable, depuis la salle d'asile jusqu'au pénitencier, depuis la maison des orphelins jusqu'à notre magnifique hôpital, assurent à l'homme de peine des secours pour tous les âges, pour toutes les souffrances physiques et morales!

» Marchez donc avec confiance, généraux et soldats de l'armée pacifique des travailleurs, dans les routes du bien-être qui vous sont ouvertes sous un climat favorisé du ciel. Persévérez, honorables manufacturiers, dans vos entreprises fécondes et patriotiques. L'opinion publique s'éclaire tous les jours; elle vous apprécie, elle vous soutiendra, elle vous paiera de son estime, de sa reconnaissance, et, ce qui n'est pas moins nécessaire, de sa clientèle.

» Mais qu'il nous soit permis, en votre nom, de demander aux pouvoirs publics d'autres encouragements, ou plutôt d'autres réparations. C'est d'eux, en effet, que vous attendez la liberté, c'est-à-dire l'égalité dans les conditions du travail, l'équitable répartition des avantages sociaux, la suppression des obstacles naturels ou artificiels qui résultent des lieux et de la législation.

» Quelques personnes ont imaginé qu'il devait exister une sorte d'antagonisme entre les tendances libérales du commerce maritime et les dispositions restrictives du régime industriel, et c'est en cela qu'elles ont aperçu la cause de l'infériorité de notre population manufacturière.

» Nous avons, Messieurs, nettement posé cette question aux chefs d'établissements, et nous les avons trouvés tous favorables à la liberté du commerce. « Que les matières premières nous arrivent affranchies des droits protecteurs; » qu'on fasse cesser les monopoles qui fondent le despotisme » sur l'abus de la liberté; qu'on abaisse les barrières des » octrois; qu'on perfectionne nos voies de transport, et » nous nous faisons fort de soutenir la lutte avec nos concurrents de l'intérieur et de l'étranger. »

» Telle est, Messieurs, votre déclaration : tels sont les principes que vous professez. Vous ne demandez point de faveurs; vous ne réclamez que le libre exercice de vos facultés, que le retour aux règles de la justice distributive qui doit régner entre tous les membres de la même société.

» Non, Messieurs, le génie de la Gironde n'a point manqué à la nature; mais il a été paralysé par le malheur des temps. Jetez vos regards en arrière : du côté de la mer, le blocus pendant vingt ans, et, depuis trente-cinq ans, la protection, c'est-à-dire la prohibition; du côté de la terre, des voies fermées et des débouchés impossibles...

» On a commencé, cela est vrai, à s'occuper de nous; mais où est l'œuvre achevée dans la région sud-ouest de la France? Ports, docks, rivières, canaux, chemins de fer, magnifique réseau tracé sur la carte de France, et dont il semble que les mailles soient à dessein rompues toutes les fois qu'elles convergent vers notre territoire!

» Ces vérités, Messieurs, trouvent, vous le savez, de chaleureux interprètes dans nos autorités locales. Notre chambre de commerce et notre conseil général les défendent avec persévérance. Les magistrats éclairés de la ville de Bordeaux se sont montrés les infatigables promoteurs de la liberté commerciale. Ils poursuivront, soyez-en sûrs, leur tâche honorable; ils feront pénétrer la lumière dans les conseils du gouvernement, et déjà ils ont eux-mêmes donné l'exemple du progrès, en entreprenant la réforme des tarifs de l'octroi de Bordeaux. »

Enfin, M. *Soulié* est venu prouver par son adhésion combien est énergique et unanime l'opinion bordelaise en faveur de l'affranchissement du commerce.

« C'est travailler efficacement, a-t-il dit, à l'amélioration du bien-être matériel et moral de son pays que d'ouvrir périodiquement, aux plus utiles comme aux plus agréables créations de l'activité humaine, une arène publique où tous les progrès accomplis viennent se grouper en un riche faisceau, et se soumettre à l'appréciation de la foule, qui seule décerne le succès; où des récompenses sagement mesurées attendent les plus habiles et les signalent à l'attention de leurs concitoyens; où les consommateurs apprennent, par la comparaison, à juger du degré de perfection ou de bonté des produits; où les travailleurs intelligents sont assurés de trouver, si ce n'est toujours un triomphe, au moins de précieux enseignements, et un foyer vivifiant d'émulation. — A ce dernier point de vue, les expositions publiques sont, en quelque sorte, un palliatif salutaire des vices de ce régime que

notre honorable président stigmatisait, il y a peu de jours, dans une autre enceinte : régime funeste et suranné qui n'a pas seulement pour effet de nous dépouiller de l'exercice d'un droit imprescriptible et sacré, celui d'échanger librement le fruit de nos sueurs où et comme nos besoins l'exigent; mais qui, supprimant, sous prétexte de protection, le stimulant de la concurrence étrangère, offre en réalité une prime à l'apathie et au sommeil de nos producteurs. Oui, Messieurs, si le feu sacré de l'émulation n'est pas encore éteint parmi nous, s'il a résisté jusqu'ici à l'action étouffante de nos barrières de douanes, c'est aux expositions publiques qu'il faut en rendre grâce. — Cela seul suffirait sans doute pleinement pour justifier à vos yeux, s'il en était besoin, l'existence et la propagation de ces concours solennels.

La cause du libre-échange vient de perdre un des hommes qui la représentaient le plus habilement dans la Chambre des pairs et dans le conseil d'État, M. le baron Fréville, dont les connaissances étaient étendues et variées, et qui avait fait une étude spéciale de l'économie politique. Pendant sa longue carrière comme membre du conseil d'État, où il était devenu vice-président du comité des travaux publics et du commerce, M. le baron de Fréville a su, en maintes occasions, par sa résistance ferme et modérée, préserver le gouvernement de beaucoup de ces fautes dans lesquelles l'égoïsme des intérêts protectionistes travaille perpétuellement à l'entraîner. M. de Fréville était entré dans sa 75e année.

On lit dans un journal :

« La commission des principaux fabricants de cachemires, qui s'était formée il y a quatre ou cinq mois pour demander un droit protecteur sur le châle d'origine indienne, vient, dit-on, d'abandonner ce projet, et s'est décidée, à l'ouverture de la prochaine session, de demander que tout droit cesse d'être imposé à l'importation du châle indien, sur lequel nos produits auront toujours l'avantage du bon goût et de la qualité. »

Nous ne saurions trop féliciter les fabricants de cachemires d'être entrés résolument dans cette voie nouvelle, et les encourager à y persévérer. L'expérience dont ils veulent courir le risque prouvera combien sont exagérées et chimériques les terreurs qu'inspire souvent la rivalité extérieure. Ils auront le mérite, assurément très-louable, d'avoir les premiers consenti à tenter cette épreuve, et ils en seront récompensés par le progrès croissant de leur industrie, par la conscience de ne devoir ce progrès qu'à leurs efforts, et non à des restrictions et des privations imposées à leurs concitoyens.

En acceptant le devoir, il ne faut pas néanmoins oublier le droit. Les fabricants de cachemire ne perdront pas de vue sans doute que s'ils se soumettent à la concurrence pour les objets qu'ils vendent, ils doivent réclamer la concurrence pour les choses qu'ils achètent. Ce n'est qu'à cette condition que la liberté, devenue égalité, porte tous ses fruits.

RAPPORT SUR LA LOI DE DOUANES.

Enfin, après neuf à dix mois d'élaboration, l'honorable M. Lanyer a publié son rapport. Nous en reproduisons aujourd'hui le résumé général et les conclusions.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS.

Nous avons dit, au début de ce rapport, que l'Angleterre avait acquis sa prépondérance industrielle et maritime à l'abri et au moyen du système protecteur, et qu'aujourd'hui même, en adoptant dans son langage et en introduisant dans quelques bills le principe de la liberté du commerce, le gouvernement anglais n'en prenait, en réalité, que ce qui favorisait ses intérêts commerciaux et manufacturiers. Sir Robert Peel, en abolissant les droits protecteurs sur tous les points où l'Angleterre n'avait pas à redouter de concurrence, a conservé d'ailleurs avec grand soin l'acte de navigation; et, sous ce rapport, comme sous plusieurs autres, le bill de 1846, qu'on a proposé avec éclat à l'imitation de toutes les nations du monde, constitue, dans son ensemble, un système habile qui doit procurer à la production anglaise de nouveaux avantages sur les marchés étrangers.

La Russie, la Prusse, l'Allemagne, ne se sont pas méprises sur la portée de cette mesure; les Américains eux-mêmes se retranchent dans le système protecteur, qui a été le système de tous les temps et de tous les peuples, et qui convient surtout à la France et aux productions françaises. C'est dans l'étude des faits, dans la comparaison des chiffres, durant une longue suite d'années, qu'il faut chercher l'apologie et la confirmation de ce système auquel nous sommes redevables des progrès marqués de nos principales industries; c'est ce qu'il nous serait facile de démontrer, en vous signalant l'accroissement des produits pour nos filatures, nos tissages, nos établissements métallurgiques, comme nous l'avons fait pour nos fontes, nos fers et nos houilles. Bornons-nous à rappeler, en ce qui touche ces dernières industries, qu'il résulte des rapports des ingénieurs des mines, que la production des combustibles minéraux, qui était, en 1814, de 7,883,716 quintaux métriques, s'est élevée, en 1844, au chiffre de 37,827,395, et à plus de 40 millions en 1845; que, d'un autre côté, le total de l'importation des houilles étrangères, qui était, en 1814, de 1,653,457 quintaux métriques seulement, s'est élevé à 17,558,859 quintaux en 1844, et à 22 millions en 1845; en sorte que, déduction faite des exportations, la consommation de la houille sur le sol français a été, pour 1844, de 54,865,501 quintaux, et de 63,430,692 pour 1845.

L'industrie du fer a suivi les mêmes progrès. En se reportant à l'enquête de 1829, on voit que la production du fer à la houille était alors presque nulle en France, et que toute la production de la fonte s'élevait à 220,000 tonnes; elle a été, en 1844 (nous l'avons dit), de 427,000 tonnes, d'une valeur de 114,551,426 fr. On ne peut douter qu'elle ait été portée, en 1846, à près de 500,000 tonnes, et que l'année 1847 n'augmente encore ce chiffre d'un sixième ou d'un septième.

Le total des valeurs créées, en 1844, par l'industrie du fer (extraction et préparation des minerais, fabrication de la fonte brute, fabrication du gros fer, élaboration principale du gros fer et de la fonte, fabrication et élaboration principale de l'acier) a été de 150,177,568 fr.

La production du fer au bois est restée stationnaire, et la quantité des produits presque toujours égale, tandis que celle du fer à la houille s'est élevée de 101,000 tonnes à 206,000. Ajoutons que c'est au compte de la production de la fonte et du fer à la houille, qu'il faut reporter toute l'augmentation, pour les usines nouvelles, en 1845, 1846 et 1847. Le prix du bois s'est accru, il est vrai, au profit des propriétaires; mais il ne faut pas oublier que, sur le total de 7 millions d'hectares de forêts que comporte la France, l'État et les communes possèdent une part considérable.

Quant aux usines à la houille, le développement de cette industrie est illimité. Un état des demandes en concession de hauts-fourneaux, au 20 juin 1847, état remis à la commission par l'administration des mines, porte à 110, sous cette date, le nombre des demandes nouvelles (1).

Sur ce nombre, il y en a 65 au combustible minéral, 30 au combustible végétal, et 15 à l'un ou à l'autre des deux combustibles ou aux deux combustibles mélangés.

L'industrie des fers sera donc en mesure de fournir à tous les besoins de la consommation.

En ce qui concerne les prix, nous ne pouvons que nous référer aux tableaux imprimés dans le rapport. Ces tableaux prouvent que l'industrie des forges a tenu les promesses qu'elle avait faites en 1836, quand elle demandait la continuation du régime protecteur. Depuis 1836, en effet, jusqu'en 1845, sauf des variations passagères, les prix ont presque constamment diminué. En 1846 seulement ils ont éprouvé une notable augmentation par suite des demandes considérables de fers de toute espèce destinés aux chemins de fer et à tous les accessoires de ces vastes exploitations. Il en a été de même en Angleterre, et cette hausse simultanée dans les deux pays n'a présenté cependant qu'un caractère exceptionnel. Il est évident que, la consommation venant à diminuer, d'une part, pour la construction de nos grandes lignes de fer, et, d'un autre côté, la production tendant à s'accroître par la création des fonderies nouvelles que nous venons de signaler, il en résultera une concurrence intérieure telle que la baisse des prix est inévitable. Dans cette situation, il serait dangereux de changer le tarif protecteur de nos établissements métallurgiques. Aussi votre commission a-t-elle repoussé les dispositions du cinquième paragraphe de l'art. 1er du projet de loi, malgré son caractère exceptionnel, comme elle eût combattu toute modification sérieuse apportée, par exemple, aux lois qui garantissent l'agriculture, ou aux tarifs protecteurs de nos filatures de coton, de laine, de lin et de chanvre; comme elle combattrait encore tout ce qui pourrait atteindre nos industries des machines, de la quincaillerie, des verreries, du cuivre, etc., ou le développement de notre marine, c'est-à-dire l'ensemble même des éléments de la richesse nationale. Résumons leur importance par des chiffres. Quel est le chiffre de l'industrie du coton? 600 millions. — De la laine? 400 millions. — Du lin et du chanvre? 350 millions. — Du fer? 150 millions. — De la houille? 45 millions. — Des machines? 150 millions. — De la quincaillerie? 150 millions. — Du cuivre? 20 millions. — Des verreries, faïence et glaces? 55 millions, etc. Voilà donc 2 milliards qui représentent le mouvement de la production et de l'industrie nationale; 2 milliards qu'on voudrait entamer au profit de la production et de l'industrie étrangères! car on donnerait à celles-ci tout ce qu'on ôterait à celles-là. La consommation n'y gagnerait rien, parce que le travail y perdrait beaucoup, et les travailleurs, on le sait, sont les consommateurs les plus nombreux.

Nous avons rappelé combien était grande l'influence de la facilité des transports sur l'économie générale des industries, et notamment de celles qui exploitent ou qui emploient des matières encombrantes comme la houille, les minerais, le fer, la fonte, etc. Nous avons dit combien il était nécessaire d'assurer les voies de communication promises à l'agriculture et aux manufactures avant de songer à l'abaissement de nos tarifs et à la libre entrée des produits similaires étrangers (2). Nous avons démontré que la suppression, l'affaiblissement de la législation actuelle produiraient de graves inconvénients, en temps de crises surtout, alors que nos marchés seraient inondés de produits anglais vendus à vil prix à la porte de nos fabriques ruinées. Et ce n'est pas une crainte vaine, Messieurs; comparez, par exemple, les prix forcés des tissus de laine, de coton et de cachemire anglais et français; appliquez la même comparaison à certaines qualités de fontes; au laiton filé poli, au fer forgé, en massiaux ou prismes; à certains ouvrages métalliques, aux plaqués, à la poterie de grès fin et de terre de pipe, aux savons, aux fils de laine, aux fils de coton, à la coutellerie, aux bouteilles, à la bonneterie en laine, etc.; et, sans accuser nos fabricants, vous reconnaîtrez avec nous que, soit à raison du prix des matières premières, ou de la nouveauté des industries, ou de toute autre circonstance locale, la lutte serait désastreuse. La concurrence, avec les moyens de production et de circulation propres à notre pays, est, quant à présent, impossible.

C'est le devoir du gouvernement et des Chambres de suivre d'un œil attentif les industries dans leur marche, dans leurs progrès, dans leurs retardements ou leur décadence même, et d'assurer à chacune d'elles en même temps qu'au pays, par l'élévation ou l'abaissement des tarifs, la part de protection ou d'encouragement réclamée par son importance relative ou par les circonstances qui agissent sur son économie. Toutefois, ni les Chambres ni le gouvernement ne doivent oublier que si l'industrie a besoin de bénéfices suffisants pour soutenir les travailleurs nationaux et satisfaire à la consommation intérieure, elle doit aussi être tenue en éveil, préservée d'une paresse et d'un sommeil qui la rendraient indigne d'une protection dont elle abuserait. Les départements du Nord et de l'Alsace nous ont donné l'exemple de ce que peut l'activité française quand elle obéit à la nécessité; nous avons admiré les progrès de la fabrication du sucre indigène et de l'industrie des machines. Celle-ci fait des exportations remarquables, dont l'importance, qui n'était, en 1842, que de 4,576,000 fr., s'est élevée, en 1846, à 7,578,000 fr. Aussi la commission, tout en maintenant aux constructeurs de machines la protection qui leur est acquise, sur le marché intérieur, contre la concurrence étrangère, s'est-elle refusée à leur accorder ce qu'ils demandaient au delà: une prime à l'exportation de leurs produits.

L'industrie de nos constructeurs de machines, fortement protégée à l'intérieur, et développée sous ce régime, lutte sans désavantage à l'extérieur contre les produits étrangers; les tableaux d'importation vous le prouvent (1); elle n'a donc droit ni besoin d'obtenir une prime de sortie dont le trésor aurait à faire les frais.

Revenons à quelques principes, en matière de douanes.

Toutes les questions de tarifs sont des questions d'appréciation, par conséquent des questions de mesure, d'équité et de prévoyance. La diminution progressive des taxes ou même seulement l'imminence, la possibilité de cette diminution, en forçant les producteurs à la plus stricte économie dans leurs frais de production, peut seule permettre au gouvernement d'entrer en négociation avec des puissances qui, possédant des matières encombrantes, et n'ayant point de marine, contracteraient avec nous des traités avantageux. Si l'industrie française ne faisait point de progrès, ces traités seraient toujours impossibles. Mais il importe de ne diminuer les taxes qu'à l'époque de maturité des industries, après enquête, avec prudence, avec justice, en non pas en disant d'avance, sans informations, aveuglément et fatalement à nos industriels : « Tel jour, à telle heure, quelle que soit votre situation, le droit qui vous protége, qui vous soutient, sera diminué de moitié, d'un quart, d'un cinquième, et vous serez forcés de produire à tel prix, ou de succomber. » Comme si l'on pouvait calculer d'avance, et à date certaine, toutes les influences que le prix des matières premières, le taux des salaires, les besoins de la consommation, tant d'autres données inconnues, peuvent exercer sur le revient des fabrications et sur l'économie générale des diverses industries! C'est un mouvement qu'on peut observer et suivre, mais qu'on ne saurait prévoir ni imprimer.

L'industrie française ne luttera jamais, par exemple, contre les bas prix de la main-d'œuvre en Crimée, en Irlande, en Égypte et dans l'Inde. Personne ne se fait illusion à cet égard. Ce qu'il faut à nos industries nationales, c'est de la sécurité; et, croyez-le bien, Messieurs, la concurrence intérieure, à l'abri de la protection des tarifs, est un moyen plus sûr, une excitation plus puissante, pour provoquer des progrès, que la crainte permanente et décourageante de la concurrence étrangère.

La première conclusion adoptée par votre commission, et à l'unanimité, Messieurs, c'est donc de maintenir fermement le système protecteur.

La seconde, c'est qu'il faut encourager et développer notre marine par tous les moyens que la loi, le trésor et la politique peuvent fournir aux Chambres et au gouvernement.

Nous avons démontré par des faits, par des chiffres, le décroissement relatif de notre navigation; et c'est sur ce point principalement que se sont révélées à nous toutes les difficultés d'un remède efficace. Car ce sont là des questions de fret avant tout, et les principales matières encombrantes qui constituent le fret sont entre les mains des Américains et des Anglais. Rien de plus facile en théorie, mais rien de plus difficile en fait, que l'abrogation pure et simple des traités conclus en 1822 et en 1826 avec ces deux nations.

L'Angleterre et les Etats-Unis reçoivent près du quart de la somme totale de nos exportations (24 1/2 % en 1845), et cette proportion est même dépassée de beaucoup pour quelques-unes de nos fabrications les plus essentielles. Ainsi, sur une valeur de 141 millions de soieries que nous avons exportées en 1845, il en a été expédié pour 28 millions en Angleterre, et pour 37 aux Etats-Unis. Un traité suppose toujours deux intérêts en présence, l'intérêt na-

---

(1) Etat des demandes en établissement de hauts-fourneaux, au 28 juin 1847.

(2) Voici le vœu émis par le conseil général du commerce sur l'achèvement des canaux et sur l'amélioration de nos voies navigables :

« 1° Que, pour toutes les rivières non concédées, il y ait suppression immédiate des droits de navigation;

» 2° Que, pour nos canaux appartenant à l'Etat, il y ait réduction successive du péage, pour arriver dans le temps le plus rapproché à la suppression totale;

» 3° Que le gouvernement étudie les moyens de concilier avec une réduction successive de tarifs les intérêts engagés dans les canaux exécutés en vertu des emprunts que l'Etat a contractés en 1821 et 1822;

» 4° Que, pour les rivières ou canaux concédés, le péage soit supprimé à l'expiration de chaque concession, si, dans l'intervalle, il n'intervient pas de transaction entre les concessionnaires et l'Etat pour l'annulation du contrat;

» 5° Enfin, que l'entretien et l'amélioration de nos voies navigables soient considérés, en principe, comme une charge de l'Etat, au même titre que l'entretien des routes. » (Adopté par le conseil général du commerce, dans la séance du 15 janvier 1846.)

(1) Machines et mécaniques exportées de 1812 à 1846.

tional, l'intérêt étranger; et c'est parce qu'ils sont mixtes et solidaires, c'est parce que les uns se rattachent aux autres et en dépendent, qu'il y a des négociations et des traités. C'est une matière extrêmement complexe et délicate.

Le coton, par exemple, étant le principal article de notre commerce avec les Etats-Unis, les Etats-Unis se sont réservé le transport du coton; ils ont offert, en revanche, aux produits de notre sol, à nos vins, à nos soieries, des débouchés qui se sont considérablement étendus depuis vingt ans. C'est ce qui rend la question du traité de 1822 fort difficile.

Quant au traité de 1826 avec l'Angleterre, l'avantage de la marine anglaise résulte moins du traité de réciprocité en lui-même que de la nature des produits échangés entre les deux pays. Nous l'avons dit plus haut, le poids des marchandises que l'Angleterre nous a expédiées en 1845 a été cinq fois plus considérable que le poids de celles qui sont allées de France en Angleterre. La houille seule figure pour 495 millions de kilogrammes dans les importations d'Angleterre. N'oublions pas que, par le traité de 1826, nous sommes exempts du droit de sortie que payent les charbons anglais. Il y a donc, dans le traité avec l'Angleterre, comme dans le traité américain, des difficultés dont il faut tenir compte, et sur la solution desquelles votre commission croit devoir garder la plus grande réserve. Elle se borne à constater de nouveau, par l'existence de ces deux traités de commerce, l'inconvénient des conventions sans limites fixes, surtout lorsqu'il s'agit de conventions avec les puissances qu'on peut considérer comme rivales en matière industrielle.

Que faire, cependant, pour servir les intérêts de notre navigation sans nuire à ceux de nos producteurs? C'est après avoir examiné cette question sous toutes ses faces que nous avons reconnu qu'il fallait enfin oser dire franchement la vérité au pays. La vérité, c'est que l'état de notre marine, en présence du progrès des marines étrangères, notamment de celles de l'Angleterre et des Etats-Unis, est un mal grave auquel il est urgent de porter remède.

Le gouvernement, peut-être sous l'empire de cette opinion trop absolue, trop exclusive, que l'infériorité de notre marine provient forcément du manque de marchandises encombrantes, du petit nombre de nos colonies et des habitudes mêmes d'une grande partie de notre population, s'est borné à l'examen de quelques mesures de détail dont nous avons voulu apprécier la portée. Nous vous avons indiqué déjà la première de ces mesures, et, traduite en chiffres, nous vous en avons démontré l'insuffisance. Quant à la suppression du droit d'entrée sur un grand nombre de marchandises à leur importation sous pavillon français, elle est plus bornée dans son application que ne le suppose l'exposé des motifs.

M. le ministre dit qu'elle aura pour effet de mettre à la disposition de la marine un surcroît de fret qu'il évalue à 35 ou 40,000 tonneaux. Voici les bases de ce calcul:

Les marchandises qu'il s'agit de dégrever fournissent à l'importation par mer (non compris les bois communs, qui, à eux seuls, forment 370,000 tonneaux) un fret de 173,000 tonneaux environ, sur lesquels la part du pavillon étranger est aujourd'hui de 71,000 tonneaux. Il y aurait lieu de penser, selon l'exposé des motifs, qu'avec les conditions nouvelles qui seraient faites à notre marine, conditions et faveurs qui, d'après les traités cependant, devraient être étendues à quelques pavillons étrangers, la moitié, les deux tiers peut-être de ces marchandises seraient importés sous pavillon français. Cette évaluation nous a paru exagérée. Le tableau (n° 5) indique les droits aujourd'hui applicables à l'importation, tant par navires français que par navires étrangers, des marchandises qui seraient affranchies des taxes d'entrée dans le nouveau système. Il offre ainsi un moyen d'appréciation du départ à faire entre les éléments d'importations qui resteraient au pavillon étranger, ou ceux qui reviendraient à notre marine. Un tableau plus complet, mieux étudié (1), fourni par l'administration elle-même, et que nous soumettons à la Chambre, à l'appui de nos observations, prouve que sur 64,015,694 kilogr., montant total des importations, la suppression de droit accordée au pavillon français ne s'appliquerait qu'à 12,981,981 kilogr., c'est-à-dire un cinquième, et non pas à moitié ou aux deux tiers du total des marchandises importées. C'est là une question de chiffres toute simple; elle nous dispense de plus amples développements.

Ces deux mesures sont donc insuffisantes pour donner une impulsion sérieuse à notre marine. Il n'y a qu'un moyen de la servir utilement, nous l'avons dit, c'est de lui assurer du fret, en augmentant le plus largement possible certaines consommations de denrées coloniales, par exemple, celle du sucre et du café, et en lui procurant le transport des minerais de cuivre et autres métaux, et de toute autre matière encombrante que l'application bien entendue du principe de protection pourrait introduire, ou développer, ou nationaliser parmi nous.

Question des sucres. — Parlons d'abord des sucres.

La consommation du sucre, bien qu'elle ait fait de grands progrès en France, est encore loin de sa limite. L'exemple de l'Angleterre, l'exemple de l'Amérique, permettent de croire qu'un abaissement de droits sur cette denrée en augmenterait considérablement la consommation. C'est l'effet naturel des réductions de droits sur le marché intérieur, réductions qui profitent aux producteurs comme aux consommateurs, puisqu'en diminuant le prix d'achat, elles accroissent le total de la fabrication, et remplacent l'élévation des bénéfices par leur étendue. C'est ce qu'on oublie trop, quand on ne se préoccupe, au contraire, que de l'abaissement des droits à l'extérieur, qui, sans profiter beaucoup au consommateur, tendent à ruiner le producteur national.

Ainsi la France, qui compte 35 millions d'habitants, consomme 120 à 125 millions de kilogr. de sucre, soit 3 kilog. 560 grammes par tête; et l'Angleterre, dont la population ne dépasse pas 28 millions, en consomme 266 millions de kilogr., soit 6 kilogr. et demi par habitant. Sans doute, il faut tenir compte des différences d'habitudes des populations; et la France, qui a le vin en abondance, tandis que l'Angleterre en consomme peu relativement, n'atteindra jamais à la consommation proportionnelle de ce pays, où l'usage des boissons chaudes est une nécessité du climat. Toutefois, il y a encore de la marge chez nous pour une consommation beaucoup plus étendue, à la faveur d'une réduction de droits qui mettra cette denrée à la portée du plus grand nombre (1).

La question n'est plus que de savoir dans quelle proportion il faut abaisser le tarif pour obtenir le plus grand développement de la consommation.

Trois intérêts sont en présence dans cette question: l'intérêt colonial, celui du sucre indigène, et le rôle qui doit être réservé au sucre étranger.

Une réduction générale sur les sucres, colonial et indigène, profiterait surtout à celui-ci, qui tend chaque jour à élargir sa place sur nos marchés, malgré l'égalité de conditions stipulée par la loi entre les deux natures de sucre. On avait prévu ce résultat. A l'époque où fut discutée la dernière loi sur cette matière, on s'attendait à ce que de nouvelles dispositions deviendraient bientôt nécessaires pour maintenir la balance; on annonçait que l'avenir appartiendrait à celle des deux industries qui marcherait le plus rapidement dans la voie du progrès; et, comme on devait s'y attendre, l'industrie métropolitaine, aidée de capitaux puissants, éclairée par l'intelligence du maître et de l'ouvrier, a fait de tels progrès, que, non-seulement elle est en mesure de soutenir la lutte, à égalité d'impôt, contre l'industrie coloniale, mais elle promet de se développer assez pour ne plus laisser à celle-ci de place sur le marché français.

On voit créer de nouveaux établissements sur une grande échelle; chaque jour la production s'enrichit de nouveaux procédés qui la rendent plus facile, et par conséquent plus abondante. Si la situation actuelle se maintient, avant deux ans la sucrerie coloniale est vaincue. Il faut y songer sérieusement.

A l'époque où se discutait la loi du 2 juillet 1843, la production indigène était de 34 millions de kilogr.; elle s'est élevée à 49 millions en 1846; elle atteindra probablement, cette année, 66 millions, si l'on en juge par les produits du premier trimestre de 1847, portés à 23 millions (2).

Jusqu'à présent, le développement progressif et toujours considérable de la consommation a fait ajourner la solution, en absorbant tous les produits, quoique les prix n'aient baissé que faiblement. Ces prix se sont maintenus à un taux qui permettait aux deux industries de se développer également, sans laisser espérer cependant une baisse de prix notable dans l'état actuel de la fabrication, soit coloniale, soit indigène. Mais peut-on espérer que, le prix restant le même, la consommation suivrait toujours le progrès de la production? Un moment ne viendrait-il pas où la production serait à son tour forcée d'arrêter son essor, parce que le chiffre de la consommation resterait immobile comme le prix de la vente? Or, quand nous voyons que l'accroissement de l'impôt n'a pas comprimé la fabrication indigène, il nous est permis de prévoir que cette fabrication, préoccupée sans cesse du soin d'améliorer ses procédés, pour abaisser son prix de revient, et profitant de toutes les découvertes qui vont à ce but, trouvera toujours nos colonies plus lentes à connaître les inventions nouvelles et à les appliquer, même après les avoir connues. Ajoutez-y l'avantage que possède l'industrie indigène d'être toute portée sur le marché intérieur, et de ne pas avoir à supporter les lenteurs et les frais de transport que la distance impose à l'industrie coloniale.

D'autres désavantages encore pèsent sur nos colonies; le premier, le plus grave de tous, c'est l'organisation du travail; le second, c'est l'inconsistance de la propriété, qui n'a pas de base solide, qui n'offre pas de gage sérieux, puisqu'un habitant peut devoir dix fois la valeur de ce qu'il possède, sans qu'il soit possible de l'exproprier. Tant que ces causes d'infériorité subsisteront, le législateur devra s'occuper, exceptionnellement, des moyens de faire prospérer les colonies; et, nous sommes forcés de reconnaître, et le gouvernement reconnaît avec nous, que la loi de 1843 produit précisément des effets contraires. Le changement de cette loi est donc le premier secours, le plus indispensable, si ce n'est encore le plus efficace que nous puissions apporter à notre marine, dont le développement est subordonné, sous beaucoup de rapports, à la prospérité de nos colonies.

Maintenant, quelle sera la part du sucre étranger dans l'approvisionnement du marché français, où nous avons déjà tant de peine à maintenir la balance entre le sucre indigène et le sucre colonial? Le sucre étranger ne devrait peut-être figurer que comme appoint pour servir à la consommation nationale. Mais, avant de vous proposer nos solutions à ce sujet, permettez-nous quelques observations générales, suffisamment motivées, sans doute, par l'importance de la question des sucres, qui renferme la question du régime colonial, celle de notre navigation au long cours, celle d'une industrie indigène puissante, et celle enfin des intérêts du trésor.

Des esprits absolus ont prétendu résoudre la première de ces questions, la plus importante; celle du régime colonial, en proposant à la France de renoncer à ses colonies, de rompre le pacte que nos pères ont fait avec elles. C'était encore plus au profit du sucre étranger que du sucre indigène qu'ils mettaient en avant cette proposition; car, selon eux, plus la France demanderait de sucre à l'étranger, plus ses relations avec les pays producteurs de sucre tendraient à développer son commerce extérieur et sa navigation. Votre commission, d'accord avec tous les précédents de la législation, avec les sentiments et les intérêts du pays, ne peut repousser trop vivement, trop solennellement, une telle pensée. Et, sous le point de vue des intérêts matériels, rien ne remplacerait pour la France les débouchés que lui offrent des colonies. Nous y exportons encore, malgré leur fâcheuse situation, des produits français pour une somme de 55 millions de fr. Notre marine y trouve l'emploi assuré d'un tonnage relativement considérable, puisqu'il forme près du tiers de notre navigation au long cours.

Ce n'est pas ici le lieu de développer les avantages du système colonial, ni d'invoquer les exemples de tous les temps et de toutes les nations. Tout a été dit, et les idées de la Chambre sont arrêtées sur ce grand intérêt. Il ne s'agit, dans cette discussion sur les douanes, que de trouver pour la question des sucres une solution qui satisfasse à la fois à la prospérité de nos colonies et à celle de notre marine.

La première idée qui se présente, c'est de réduire considérablement l'impôt pour accroître la consommation, en prenant d'ailleurs, à l'égard du sucre indigène et du sucre étranger, des précautions qui permettent en tout temps à nos colonies de lutter sans désavantage sur le marché national.

Un abaissement notable de l'impôt étendra beaucoup la consommation. Chaque habitant, nous l'avons dit, consomme en France moins de 4 kilogr. de sucre, tandis que cette consommation est aux Etats-Unis de 9 kilogr. par tête, et de 9 kilogr. 100 grammes en Angleterre. Le sucre est, dans certains pays, un aliment presque unique pour les nègres, par exemple, à l'époque des livraisons dans les colonies. Il a servi même quelquefois d'aliment pour les bestiaux. On a contesté que le sucre fût un aliment par lui-même et à lui seul; mais personne n'a contesté que, mêlé à d'autres substances végétales ou animales, il n'eût une vertu nutritive. Il suffit, du reste, de signaler la progression croissante de la consommation en France, même sans baisse de prix, pour se convaincre que cette denrée devient de plus en plus populaire. Si l'impôt était réduit dans une proportion notable, si le progrès de la consommation supprimait, comme cela est possible, les frais du raffinage, le sucre pourrait descendre à un prix tel qu'il deviendrait un aliment très-économique. Dans 1 kilogramme de sucre, qui est payé chez le débitant 1 fr. 60 c., l'impôt entre pour 49 c. 1/2. les frais et déchets du raffinage pour 40 c.; le surplus (70 c. 1/2), représente le prix du sucre, le port et le bénéfice du débitant. Le sucre brut vaut, en effet, au débarquement en France, de 62 à 66 c. On voit que si l'impôt était entièrement supprimé, si l'on économisait le raffinage, le sucre ne vaudrait que 70 c. le kilogr., c'est-à-dire moins de moitié du prix de la viande à Paris, un peu plus que le prix du pain dans les années de disette, et moitié moins de ce qu'il vaut aujourd'hui.

Ces éventualités une fois admises, on aura à examiner quelle devra être la limite du sacrifice immédiatement nécessaire pour retrouver, par l'accroissement de la consommation, un équivalent probable à la perte actuelle d'une partie de l'impôt. Certainement cette compensation arrivera; mais, pour qu'elle s'opère, la réduction de l'impôt devra être assez large pour produire un grand changement dans les habitudes. Aussi votre commission pense-t-elle que, dans ce système, une réduction de moitié serait nécessaire pour assurer le succès de la mesure.

Mais combien cette mesure coûtera-t-elle au trésor? Voilà l'objection. Aujourd'hui le sucre, réduction faite des primes d'exportation accordées aux sucres raffinés, rapporte net au trésor environ 50 millions; une réduction de moitié sur les droits actuels amènerait donc une perte de 25 millions, ou plutôt un déficit momentané; car, insensiblement, l'étendue de la consommation couvrira cet abaissement de droits. Mais il faut du temps pour que les habitudes s'établissent, pour que la recette à faire vienne en compensation du sacrifice fait. Ce sacrifice serait probablement de 15 à 18 millions pour la première année. Toutefois, si l'on jugeait du développement à espérer en France par celui qui s'est manifesté en Angleterre, en Belgique, en Amérique, la compensation ne se ferait pas attendre longtemps, et, d'un autre côté, les progrès de notre marine indemniseraient largement le pays tout entier des pertes momentanées qui devraient être supportées par le trésor.

Votre commission, Messieurs, a dû communiquer ces idées à MM. les ministres des finances et du commerce, qui ont répondu que si une pareille expérience était désirable, si le succès même en était certain, dans un avenir plus ou moins rapproché, le moment n'était pas favorable pour la tenter. M. le ministre des finances a insisté particulièrement sur la situation actuelle de nos finances. Cette situation vous est connue. Il nous a dit qu'entre des dépenses forcées et plusieurs réductions d'impôt demandées, l'administration hésitait encore, et qu'une proposition immédiate de dégrèvement sur les sucres, en portant une sérieuse atteinte au budget des recettes, ajouterait une difficulté de plus aux embarras qui surgissent de toutes parts. Le gouvernement n'a donc pas cru pouvoir, en ce moment, s'associer à notre pensée. La Chambre comprendra qu'en présence d'une déclaration aussi formelle, quelle que fût d'ailleurs notre conviction, notre volonté ferme d'assurer, par le dégrèvement des sucres, des secours efficaces à notre marine, il ne nous appartenait pas, comme commission de douanes, et dans une question qui touche aussi fortement à l'impôt, de prendre l'initiative d'une aussi grave mesure.

Nous nous sommes demandé ensuite s'il n'existerait pas un autre moyen de favoriser le sucre colonial par une disposition transitoire, et voici l'ordre d'idées que nous avons soumis à l'administration, en attendant qu'elle nous présente elle-même un projet de dégrèvement définitif.

L'infériorité de l'industrie coloniale tient surtout à l'imperfection de ses procédés de fabrication; car, tandis que l'industrie métropolitaine perfectionne incessamment ses appareils, les colonies suivent encore en général des méthodes arriérées et n'emploient que des machines grossières. Sauf quelques exceptions, la proportion du rendement y est restée la même, et la qualité des produits ne s'est pas sensible-

(1) Relevé des articles dont le transport paraît plus spécialement réservé à notre marine par suite de l'augmentation de protection qui résultera pour notre pavillon de la suppression des droits.

(1) Voir le tableau de la consommation effective en France du sucre de toute origine, déduction faite des quantités réexportées sous réserve de prime.

(2) Tableau des progrès de la fabrication du sucre indigène depuis 1840.

ment améliorée. Le tarif actuel n'offre aux propriétaires coloniaux aucun avantage à produire des qualités supérieures : aussi montrent-ils beaucoup de répugnance à changer à grands frais des appareils défectueux, sans doute, mais qui suffisent pour produire les qualités qui vont mieux à leur intérêt.

Le point important, le point essentiel, en ce moment, serait donc de rendre profitable pour les colonies cette fabrication perfectionnée qu'elles négligent, et de les mettre ainsi en état de lutter avec égalité, sans avantage, contre la sucrerie indigène, qui puise sa force dans ses procédés. On y parviendra, en admettant au minimum du droit, en faveur de nos colonies, des nuances de sucre aujourd'hui frappées de surtaxe. Ces sucres, comme ceux de betterave, sont divisés, d'après les degrés de blancheur, en trois classes : celle des sucres de premier type et au-dessous, dans lesquels rentrent les bonnes quatrièmes, qui forment la presque totalité des produits coloniaux ; celle des sucres du premier au deuxième type inclusivement, qui sont de nuance presque blanche ; enfin, celle des sucres au-dessus du deuxième type, c'est-à-dire tous les sucres de qualité supérieure, autres que ceux qui ont subi l'opération du raffinage. Tout en maintenant le tarif actuel, avec ses distinctions, à l'égard du sucre de betterave, nous proposerions de ne conserver pour les sucres des colonies que deux classes, dont l'une correspondrait à la classe actuelle des sucres au-dessus du deuxième type, tandis que l'on comprendrait dans la classe inférieure, tant les sucres du premier au deuxième type, que ceux du premier type et au-dessous, en n'appliquant à la nuance formée par ces deux types réunis et confondus, que le droit afférent aujourd'hui au premier type. Les sucres du premier au deuxième type, qui se trouveraient ainsi affranchis de la surtaxe, ne pouvant, dès lors, être fabriqués économiquement que par les procédés perfectionnés de la métropole, les colons seraient plus excités, plus intéressés à s'approprier ces procédés. Ce serait pour eux une prime accordée à la bonne fabrication, une compensation des surcharges si longtemps imposées aux colonies par nos tarifs.

Les craintes que pourrait faire entendre la sucrerie indigène seraient sans fondement ; nous le prouverons, au besoin, dans le cours de la discussion. Quant aux sucres étrangers, il ne faudrait, dans ce système, y toucher qu'avec réserve, notre marché ne pouvant guère leur être ouvert que pour la réexportation, sous bénéfice de drawbach. Le moment paraîtrait venu, néanmoins, de mettre, pour les qualités, leur tarification en rapport avec celle des sucres coloniaux, et même d'atténuer les surtaxes dont ils sont frappés.

Ainsi les deux classes actuelles de sucre brut autre que blanc, et de sucre brut blanc et terré, déjà abandonnées par nos lois de douanes pour les sucres des colonies, seraient remplacées, pour les sucres étrangers, par deux divisions basées sur la nuance de ces sucres, et comprenant, comme on l'a proposé pour les sucres coloniaux, l'une les sucres au-dessus du deuxième type, l'autre tous les sucres de nuance inférieure à ce type. Ce remaniement aurait, pour nos raffineurs, l'avantage de faire passer dans la classe inférieure, et de rendre dès-lors admissibles au drawbach certaines qualités de sucre, les terrés blonds, par exemple, qui ne jouissent pas aujourd'hui de ce bénéfice. Il est entendu, d'ailleurs, qu'il y aurait, dans ce cas, à réviser le taux du drawbach. Il conviendrait en même temps d'abaisser la surtaxe de 5 fr. par 100 kilogrammes sur toutes les provenances et pour les deux types. On peut calculer l'effet de cette réduction. Dans tous les cas, sans avoir le danger d'établir une concurrence préjudiciable à nos sucreries, elle aurait l'avantage de prévenir, au profit des consommateurs, une exagération de prix onéreuse, et de préparer des modifications plus importantes pour l'époque où le gouvernement croirait pouvoir présenter aux Chambres la réforme complète du tarif des sucres.

Telles sont, Messieurs, les dispositions que votre commission voudrait voir adoptées, transitoirement en quelque sorte, pour venir en aide à notre marine et pour renfermer, dès à présent, dans de justes bornes le développement excessif de la sucrerie indigène, qui menace d'absorber complétement et en peu d'années le commerce de nos colonies, et par conséquent de notre marine marchande ; c'est à l'unanimité des membres présents que la commission proposerait les tarifications suivantes :

Sucres des colonies françaises du 1er au 2e type inclusivement, même droit que le sucre du 1er type et au-dessous.

Sucre étranger du 2e type et au-dessous, droit actuel du sucre brut autre que blanc, réduit de 5 fr. par 100 kilog.

Sucre étranger au-dessus du 2e type, droit actuel du sucre terré, réduit de 5 fr. par 100 kilog.

La commission n'a pas cru nécessaire de formuler cette proposition transitoire dans les articles qui seront soumis au vote de la Chambre, parce qu'elle est convaincue que le gouvernement en prendra lui-même l'initiative, par une loi spéciale, au commencement de la prochaine session.

Le même ordre d'idées nous a dirigés dans l'examen de la question des cafés.

Cafés.— Comme celle des sucres, elle touche aux intérêts de notre marine. Sur les cafés, comme sur les sucres, nous sommes convaincus qu'une large réduction, une réduction de moitié, serait bien vite compensée par le doublement de la consommation. Ces deux produits ont même entre eux des rapports forcés qui appellent naturellement une solution identique ; car la consommation de l'un aide à celle de l'autre, et les mêmes effets doivent résulter, pour tous les deux, d'une diminution de droits.

La culture du café s'est beaucoup développée depuis trente ans. Les récoltes du Brésil s'élèvent à plus de 90 millions de kilogrammes ; les exportations de Java dépassent 60 millions. Aussi le prix de cette denrée s'est réduit, et la consommation a suivi les progrès de la culture. Aux États-Unis, où le café est affranchi de tout droit d'entrée, la consommation absorbe annuellement plus de 40 millions de kilogr. de café, pour une population de 17 à 20 millions d'âmes. L'Angleterre a graduellement admis le café dans ses habitudes, en proportion même de l'abaissement du droit ; ainsi, la consommation, qui n'était en 1828 que de 3,850,000 kilog., sous l'empire d'un impôt de 1 fr. 80 c. par demi-kilogr., dépassait déjà 15 millions de kilogr. sous le régime d'un impôt de 40 c. par livre (Rapport de M. Delaroche au conseil général du commerce). Le thé n'a pas souffert de la concurrence du café ; la consommation est restée à son chiffre de 15 millions de kilogr. ; c'est aussi le chiffre de la consommation du café.

En France, les droits varient à l'importation par bâtiments français, et selon les provenances, de 50 à 100 francs, par 100 kilog. ; à l'importation par bâtiments étrangers de toutes provenances, ils sont de 105 fr. par 100 kilogr. Ainsi, l'usage du café est renchéri par l'impôt dans une proportion énorme. C'est ce qui a empêché la consommation du café de se développer chez nous autant que chez nos voisins. Elle avait été, en 1828, de 9,327,000 kilogr. ; elle s'est élevée, en 1844, qu'à 14,500,000 kilogr. ; ce n'est qu'une augmentation de 55 % en dix-sept années ; nous venons de dire ce qu'elle a été en Angleterre.

L'administration a opposé à la réduction du droit sur les cafés les mêmes objections, les mêmes obstacles qu'à la réduction des droits sur les sucres. En réponse à ces objections, nous ne pouvons qu'invoquer l'exemple de l'Angleterre, qui a vu la consommation s'étendre en proportion de l'abaissement des droits. Nous ne pouvons que répéter que la diminution de l'impôt sur le café supprimera la fraude, encouragée aujourd'hui par une prime de plus de 50 cent. par demi-kilogr. Nous invoquons également l'intérêt de notre marine. Le Brésil, les îles de Cuba, de Porto-Rico, d'Haïti, pays essentiellement producteurs de café, consomment nos vins, nos tissus, nos produits manufacturés ; ces débouchés s'agrandiront sans doute, si, de notre côté, nous recevons en plus grande quantité les denrées qu'ils nous envoient en retour. Nos colonies sont intéressées dans cette question. Jusqu'ici, elles n'ont pas concouru dans une forte proportion à l'approvisionnement du pays ; et, en présence des mesures qui préparent sur leur sol l'émancipation des esclaves, il importe d'y encourager les petites cultures.

Sur 15 millions que produit l'impôt sur le café, il s'agirait donc d'une perte de 7 millions et demi, réduite probablement, pour la première année, à 5 millions par l'accroissement de la consommation. Ce sacrifice, si on le faisait coïncider, comme il le faudrait, avec une égale réduction des droits sur le sucre (15 à 18 millions pour la première année également), porterait à 20 millions au moins la perte du trésor sur ces deux articles. C'est une grave atteinte sans doute aux recettes publiques dans les circonstances actuelles ; mais la grandeur du but que la commission a devant elle, et qu'elle signale à la Chambre, lui donne la conviction que cette double réforme doit être placée au premier rang parmi toutes celles dont se préoccupe le gouvernement. Nous appelons de tous nos vœux le moment où elle sera réalisée.

Cuivres. — C'est encore une question de fret, et par conséquent de prospérité maritime, que celle des cuivres ; c'est à ce titre qu'elle a sérieusement occupé votre commission.

Nous avons dit, dans une autre partie de ce rapport, que la France ne produisait presque pas de cuivre, et que la plus grande partie des cuivres bruts nous venait d'Angleterre (7,000 tonnes sur 9,578). Ce qu'on doit se proposer, c'est d'attirer de préférence chez nous les cuivres d'outre-mer, surtout en favorisant le traitement en France des minerais du Chili.

Ainsi, jusqu'à présent, c'est d'Angleterre et du nord de l'Europe, mais surtout d'Angleterre, que notre industrie reçoit la plus forte partie du cuivre qu'elle emploie (1) ; le Chili et le Pérou, les seuls pays d'outre-mer qui puissent aujourd'hui nous faire des envois de cuivres importants, n'en ont expédié annuellement que le huitième de nos consommations.

La commission s'est donc vivement préoccupée de l'avantage que trouverait notre marine dans un sytème de tarif qui permettrait de préférer aux cuivres d'origine européenne, amenés, en général, sous pavillon étranger, les cuivres importés sous notre pavillon des pays à l'ouest du cap Horn, ou, encore, ceux qu'on obtiendrait en France, en traitant les minerais de ces pays et ceux de l'Algérie. On avait déjà tenu compte de ce grand intérêt, lorsque, dans les remaniements de tarif effectués depuis 1836, on admettait à un simple droit de balance tant le cuivre brut venant sous pavillon français des pays hors de l'Europe, que le minerai de ce métal.

L'accroissement des importations a prouvé l'utilité et l'efficacité de ces encouragements ; de 1842 à 1846, ces importations ont doublé.

D'un autre côté, l'administration, en concédant les mines de Mouzaïa, en Algérie, a réservé à la France le cuivre que ces minerais fourniront, et en a prohibé l'exportation à l'étranger. Le concessionnaire est tenu de faire traiter ce minerai en France ou en Algérie.

Mais, au point de vue maritime, la commission a pensé que ces mesures devaient être complétées par une augmentation de droits à l'importation des cuivres d'origine européenne.

L'administration, sans contester l'avantage de cette disposition pour notre marine, ne croit pas qu'elle puisse accroître notablement l'importation des cuivres d'outremer. Notre navigation avec ces contrées n'a eu, nous a-t-on dit, qu'une activité restreinte, de 1842 à 1846, puisqu'elle n'a employé que 6,942 tonneaux en moyenne ; les cargaisons de retour du Chili et du Pérou, composées de matières encombrantes, telles que le nitrate de soude, la nacre, l'écorce de quinquina, le cacao, le guano, etc., sont plus faciles, plus assurées que les cargaisons d'aller, lesquelles, sauf le vin, consistent en produits d'un faible encombrement, comparativement à leur valeur ; enfin, le cuivre et le minerai de cuivre surtout ne servent guère que comme lest, ou, tout au plus, comme appoint de chargement, à défaut de produits plus riches (1) et pouvant mieux supporter un fret, toujours élevé quand il s'agit d'une navigation si lointaine. L'administration soutient également que toute augmentation de droits sur le cuivre brut, devant réagir dans une proportion correspondante sur le prix du cuivre, l'intérêt des nombreuses industries qui emploient ce métal exigerait que cette augmentation fût au moins très-modérée, ce qui, dès lors, n'atténuerait que faiblement les charges d'une navigation aussi longue que celle qui conduit notre pavillon au delà du cap Horn.

Votre commission, Messieurs, sans méconnaître la tendance du tarif à protéger l'importation du cuivre de provenance lointaine, pense qu'il est possible, qu'il est utile d'aller plus vite et plus loin dans cette voie de protection, sans nuire aux industries qui emploient ce métal. Elle croit que l'on peut espérer de l'élévation du droit sur les cuivres d'origine européenne, l'expédition dans les mers du Sud, de navires spécialement destinés au chargement de cuivre et de minerai. Sans doute, l'avantage qui en résultera pour la cargaison de retour ne sera pas considérable ; mais il exercera une certaine influence sur le développement de nos exportations, et, par conséquent, sur celui de notre navigation.

L'exploitation des mines de Mouzaïa n'est presque encore qu'à l'état d'essai. Ces mines n'ont expédié, en 1845, que 64,954 kilogr. de leurs produits, et 185,000 kilogr. en 1846. On ne peut donc pas espérer que ces produits puissent prendre une grande part à nos approvisionnements actuels ; mais ils constituent pour notre avenir industriel un élément de richesse dont il est impossible de calculer d'avance la portée. Le traitement en sera fait nécessairement en France, à raison de la cherté de la main-d'œuvre et du combustible en Algérie.

C'est une raison de plus pour combiner le développement de ce nouveau produit national avec des tarifs protecteurs, suffisants pour soutenir, ou plutôt pour faire naître en France l'industrie du cuivre.

Que doit-on faire dans ce but ? et comment pourra-t-on trouver un bénéfice à traiter, en France, le minerai de cuivre de l'Amérique du Sud et de nos possessions du nord de l'Afrique ? C'est ce qu'il faut examiner.

Le traitement des minerais de cuivre a pris, en Angleterre, un développement considérable depuis vingt ans. Il se fabrique en ce moment à Swansea plus de cuivre que dans tout le reste du monde. Les minerais qu'on y traite sont d'abord ceux de Cornouailles, puis ceux de Cuba et du Chili. La base de cette industrie, c'est le bas prix du charbon à Swansea (5 à 6 fr. les 1,000 kilogr.). Ajoutez à cette cause de développement les gros capitaux que l'Angleterre tient toujours à la disposition du travail productif. Le haut prix du cuivre (2 fr. à 2 fr. 50 c. le kilogr.) tient élevé le prix du minerai, et il faut aux usines de ce genre un énorme fonds de roulement. Il existe à Swansea une fabrique qui a employé un capital de 25 millions de francs. Quels seraient, pour la France, les moyens de s'approprier une partie de cette fabrication ? A quelles conditions pourrait-on établir une lutte égale ?

Sur aucun point de nos côtes on n'est voisin des houillères comme on l'est à Swansea et à Newcastle. La houille sera donc plus chère en France qu'en Angleterre pour une opération de ce genre. Il faudrait donc, ou faire remonter le minerai près des houillères, ou faire descendre la houille au port de débarquement, deux opérations également coûteuses. Si les minerais de cuivre contiennent, en moyenne, un rendement de 15 à 20 %, et s'il faut 5 ou 6 tonnes de minerai pour une tonne de cuivre, il faut 6 à 7 tonnes de houille pour le traitement de ce minerai. Les frais du transport à la descente ou à la remonte seraient à peu près les mêmes ; car si la quantité de houille est plus forte que celle du minerai, la valeur en est moindre, et les déchets de route font une sorte de compensation.

La houille vaut, à Swansea, de 5 à 6 fr. la tonne ; elle vaut 7 à 8 fr. (pour la même qualité) sur le carreau de la mine dans quelques houillères de France ; mais le prix en est beaucoup plus élevé dans nos ports. C'est cette différence qui fait l'avantage du fondeur anglais. Dans cet état de choses, nous avons pensé qu'un droit de 6 fr. par 100 kilogr. de cuivre suffirait, à titre d'essai, pour encourager nos industriels ; il faudrait un chiffre plus élevé pour constituer une véritable protection.

Cette taxe influera directement sur notre marine, par le transport du minerai américain et algérien ; elle contribuera à créer en France l'industrie du cuivre. L'Angleterre a longtemps imposé aux minerais étrangers un droit de 2 fr. 50 c. à 6 fr. par tonne, pour protéger le minerai de Cornouailles, et la prospérité des établissements de Swansea justifie complétement ce système.

Voilà sur quel exemple votre commission motive sa proposition en ce qui concerne les cuivres (2)

Permettez-nous, Messieurs, une dernière considération. C'est après avoir entendu les observations des industries intéressées dans les questions de douanes ; après avoir recherché l'origine de ces industries, mesuré leurs progrès, constaté leur situation actuelle, étudié leur avenir, que nous nous sommes fait nos convictions, en nous détachant de tous préjugés comme de toute utopie. Ces convictions, nous

---

(1) Voir le Tableau du mouvement des importations du minerai de cuivre de première fusion, de 1842 à 1846.

(1) Cette allégation n'est pas exacte.
Le minerai de cuivre est un produit très-riche, beaucoup plus riche que le guano, par exemple. Il contient souvent 50 % du cuivre, et sa valeur est telle alors qu'il peut supporter un fret élevé. Aussi l'objection n'est pas là ; c'est la valeur même qui oblige à des avances considérables que les Anglais seuls ont consenti à faire jusqu'à ce jour. Ils ont établi à Swansea un système d'échantillonnage, d'épreuves et d'essais qui leur permet de régler le prix de ces minerais.

(2) La commission rendra compte, dans un rapport supplémentaire, des réclamations diverses qui lui ont été adressées pendant le cours de son travail, notamment de celles des fabricants de châles et filateurs de cachemire, et des représentants des ports de Cette et de Toulon, qui demandent qu'on applique à tous les ports de la Méditerranée le système du port de Marseille.

les avons exposées à la Chambre avec une entière franchise, sans aucune autre préoccupation que celle de l'intérêt général du pays.

Nous avons la confiance que notre agriculture et notre industrie, soutenues, encouragées par l'application successive des améliorations qu'elles réclament, seront en mesure d'abaisser progressivement le prix de leurs produits, et de soutenir un jour la concurrence étrangère. C'est une question de temps, et le temps est le premier élément, l'élément indispensable des œuvres sûres et durables. Nous est-il permis, par exemple, d'escompter les avantages que l'agriculture espère d'un système d'irrigations bien entendu, ainsi que du développement et du bon entretien des chemins vicinaux? Pouvons-nous traiter dès à présent l'industrie, et l'agriculture elle-même, comme si tous les chemins étaient en parfait état de viabilité, comme si les canaux étaient achevés, comme si le réseau des chemins de fer était complet, comme si les tarifs de navigation étaient supprimés ou abaissés, comme si les eaux perdues sur le sol étaient dirigées et utilisées pour sa fécondation? Accomplissons tous ces travaux, dont quelques-uns sont encore à l'état de projet : c'est ainsi que nous aiderons même à l'application des systèmes contraires au nôtre; car c'est une protection intelligente qui préparera une production moins coûteuse, et c'est une production plus économique qui pourra nous permettre d'étendre avec d'autres peuples le cercle de la liberté des échanges. En renversant prématurément les barrières protectrices du travail, en ouvrant notre territoire à une concurrence, à une supériorité que nous ne pouvons nier aujourd'hui, et que nous devons nous attacher à combattre par des précautions législatives, jusqu'à ce que nous puissions les vaincre par des succès industriels, nous étoufferions dans son germe la prospérité, la richesse publique; nous livrerions la France à ce débordement des produits anglais, qui déjà, sous le drapeau de la liberté des échanges, inonde d'autres pays. Ce serait un suicide national.

Au fond de cette controverse se cache une erreur dont il est important de faire justice. C'est une fiction à l'aide de laquelle on prétend établir une lutte permanente entre les intérêts des consommateurs et des producteurs, comme si nous n'étions pas tous à la fois producteurs et consommateurs, comme si chacun de nous n'apportait pas à la société son tribut, en échange des avantages qu'il en obtient : l'un son travail, l'autre son capital; celui-ci le produit de sa terre, petite ou grande, celui-là le produit de son industrie, manuelle ou intellectuelle! Comme s'il y avait un intérêt privé qui pût s'isoler de l'intérêt général! L'intérêt général nous commande donc à tous d'utiliser d'abord toutes nos ressources nationales, la fécondité de notre sol, nos capitaux, nos bras, notre activité, les avantages de notre marché intérieur, et surtout de faire appel à l'esprit de persévérance qui nous élèvera un jour au niveau, si ce n'est au-dessus de toutes les rivalités étrangères. A ce système, il faut du temps; mais ce temps, bien employé, sera fécond pour le pays. Ce n'est pas en ruinant les producteurs, qui sont aussi des consommateurs, qu'on enrichirait les consommateurs, qui dépendent eux-mêmes des producteurs, comme ouvriers agricoles ou industriels. Les uns et les autres seraient sacrifiés au profit de l'étranger, qui détruirait ainsi chez nous le travail, c'est-à-dire le plus précieux élément de la richesse nationale. La liberté des échanges ne peut exister qu'au prix de l'égalité des industries et des produits; alors c'est un bienfait pour les deux parties; autrement c'est toujours une duperie pour l'une d'elles. Qu'on nous lasse donc atteindre d'abord à l'égalité; nous demanderons ensuite la liberté.

VARIÉTÉS.

L'INDISCRET.

Protection à l'industrie nationale! Protection au travail national! Il faut avoir l'esprit bien de travers et le cœur bien pervers pour décrier une si belle et bonne chose.

— Oui, certes, si nous étions bien convaincus que la protection, telle que l'a décrétée la Chambre du double vote, a augmenté le bien-être de tous les Français, nous compris ; si nous pensions que l'urne de la Chambre du double vote, plus merveilleuse que celles de Cana, a opéré le miracle de la multiplication des aliments, des vêtements, des moyens de travail, de locomotion et d'instruction, en un mot, de tout ce qui compose la richesse du pays, il y aurait à nous ineptie et perversité à réclamer le libre-échange.

Et pourquoi, en ce cas, ne voudrions-nous pas de la protection ? Eh! Messieurs, démontrez-nous que les faveurs qu'elle accorde aux uns ne sont pas faites aux dépens des autres; prouvez-nous qu'elle fait du bien à tout le monde, au propriétaire, au fermier, au négociant, au manufacturier, à l'artisan, à l'ouvrier, au médecin, à l'avocat, au fonctionnaire, au prêtre, à l'écrivain, à l'artiste, prouvez-nous cela, et nous vous promettons de nous ranger autour de sa bannière; car, quoi que vous en disiez, nous ne sommes pas fous encore.

Et, en ce qui me concerne, pour vous montrer que ce n'est pas par caprice et par étourderie que je me suis engagé dans la lutte, je vous vais conter mon histoire.

Après avoir fait d'immenses lectures, profondément médité, recueilli de nombreuses observations, suivi de semaine en semaine les fluctuations du marché de mon village, entretenu avec de nombreux négociants une active correspondance, j'étais enfin parvenu à la connaissance de ce phénomène :

QUAND LA CHOSE MANQUE, LE PRIX S'ÉLÈVE.

D'où j'avais cru pouvoir, sans trop de hardiesse, tirer cette conséquence :

LE PRIX S'ÉLÈVE QUAND ET PARCE QUE LA CHOSE MANQUE.

Fort de cette découverte, qui me vaudra au moins autant de célébrité que M. Proudhon en attend de sa fameuse formule : *La propriété, c'est le vol*, j'enfourchai, nouveau Don Quichotte, mon humble monture, et entrai en campagne.

Je me présentai d'abord chez un riche propriétaire et lui dis :

—Monsieur, faites-moi la grâce de me dire pourquoi vous tenez tant à la mesure que prit en 1822 la *Chambre du double vote* relativement aux céréales?

— Eh, morbleu ! la chose est claire, parce qu'elle me fait mieux vendre mon blé.

— Vous pensez donc que, depuis 1822 jusqu'en 1847, le prix du blé a été, en moyenne, plus élevé en France, grâce à cette loi, qu'il ne l'eût été sans elle?

— Certes, oui, je le pense, sans quoi je ne la soutiendrais pas.

— Et si le prix du blé a été plus élevé, il faut qu'il n'y ait pas eu autant de blé en France, sous cette loi que sans cette loi ; car si elle n'eût pas affecté la quantité, elle n'aurait pas affecté le prix.

— Cela va sans dire.

Je tirai alors de mon poche un *memorandum* et y écrivis ces paroles :

« De l'aveu du propriétaire, depuis vingt-sept ans que la loi existe, il y a eu en définitive MOINS DE BLÉ en France qu'il n'y en aurait eu sans la loi. »

De là je me rendis chez un éleveur de bœufs.

— Monsieur, seriez-vous assez bon pour me dire par quel motif vous tenez à la restriction qui a été mise à l'entrée des bœufs étrangers par la *Chambre du double vote?*

— C'est que, par ce moyen, je vends mes bœufs à un prix plus élevé.

— Mais si le prix des bœufs est plus élevé à cause de cette restriction, c'est un signe certain qu'il y a eu moins de bœufs vendus, tués et mangés dans le pays depuis vingt-sept ans qu'il n'y en aurait eu sans la restriction?

— Belle question ! nous n'avons voté la restriction que pour cela.

J'écrivis sur mon *memorandum* ces mots :

« De l'aveu de l'éleveur de bœufs, depuis vingt-sept que la restriction existe, il y a eu MOINS DE BOEUFS en France qu'il n'y en aurait eu sans la restriction. »

De là je courus chez un maître de forges :

— Monsieur, ayez l'extrême obligeance de me dire pourquoi vous défendez si vaillamment la protection que la *Chambre du double vote* a accordée au fer?

— Parce que, grâce à elle, je vends mon fer à plus haut prix.

— Mais alors, grâce à elle aussi, il y a moins de fer en France que si elle ne s'en était pas mêlée ; car si la quantité de fer offerte était égale ou supérieure, comment le prix pourrait-il être plus élevé?

— Il coule de source que la quantité est moindre, puisque cette loi a eu précisément pour but de prévenir *l'invasion*.

Et j'écrivis sur mes tablettes :

« De l'aveu du maître de forges, depuis vingt-sept ans, la France a eu MOINS DE FER par la protection qu'elle n'en aurait eu par la liberté. »

Voici qui commence à s'éclaircir, me dis-je; et je courus chez un marchand de drap.

— Monsieur, me refuserez-vous un petit renseignement. Il y a vingt-sept ans que la *Chambre du double vote*, dont vous étiez, a voté l'exclusion absolue du drap étranger. Quel a pu être son motif et le vôtre?

— Ne comprenez-vous pas que c'est afin que je tire meilleur parti de mon drap et fasse plus vite fortune ?

— Je m'en doute. Mais êtes-vous bien sûr d'avoir réussi? Est-il certain que le prix du drap ait été, pendant ce temps, plus élevé que si la loi eût été rejetée?

— Cela ne peut faire l'objet d'un doute. Sans la loi, la France eût été inondée de drap, et le prix se serait avili; ce qui eût été un malheur effroyable.

— Je ne cherche pas encore si c'eût été un malheur; mais, quoi qu'il en soit, vous convenez que le résultat de la loi a été de faire qu'il y ait eu moins de drap en France?

— Cela a été non-seulement le résultat de la loi, mais son but.

— Fort bien, dis-je; et j'écrivis sur mon calepin :

« De l'aveu du fabricant, depuis vingt-sept ans, il y a eu MOINS DE DRAP en France à cause de la prohibition. »

Il serait trop long et trop monotone d'entrer dans plus de détails sur ce curieux voyage d'exploration économique.

Qu'il me suffise de vous dire que je visitai successivement un pasteur marchand de laine, un colon marchand de sucre, un fabricant de sel, un potier, un actionnaire de mines de houilles, un fabricant de machines, d'instruments aratoire et d'outils,—et partout j'obtins la même réponse.

Je rentrai chez moi pour revoir mes notes et les mettre en ordre. Je ne puis mieux faire que de les publier ici.

« Depuis vingt-sept ans, grâce aux lois imposées au pays par la Chambre du double vote, il y a eu en France :

Moins de blé;
Moins de viande;
Moins de laine;
Moins de houille;
Moins de bougies;
Moins de fer;
Moins d'acier;
Moins de machines;
Moins de charues;
Moins d'outils;
Moins de draps;
Moins de toiles;
Moins de fils;
Moins de calicot;
Moins de sel;
Moins de sucre;

Et moins de toutes choses qui servent à nourrir, vêtir, loger, meubler, chauffer, éclairer et fortifier les hommes. »

Par le grand Dieu du ciel, m'écriai-je, puisqu'il en est ainsi, LA FRANCE A ÉTÉ MOINS RICHE.

En mon âme et conscience, devant Dieu et devant les hommes, par la mémoire de mon père, de ma mère et de mes sœurs, par mon salut éternel, par tout ce qu'il y a de cher, de précieux, de sacré et de saint en ce monde et dans l'autre, j'ai cru que ma conclusion était juste.

Et si quelqu'un me prouve le contraire, non-seulement je renoncerai à raisonner sur ces matières, mais je renoncerai à raisonner sur quoi que ce soit; car en quel raisonnement pourrai-je avoir confiance, si je n'en puis avoir en celui-là ?

F. B.

ERRATA. Il s'est glissé dans l'article de notre dernier numéro ayant pour titre : *les Prophètes de la Protection et l'Angleterre*, quelques fautes d'impression qu'il est nécessaire de relever. Ainsi, à la première colonne, on a mis 8,417,000 fr. au lieu de 841,700 fr., valeur des 33,667 liv. st. A la seconde colonne, on a mis au chiffre des calicots et impressions, des *liv. st.* au lieu de *yards* (aunes); ce qui ne change rien à la force de l'argumentation, mais ce qui altère tout au moins l'exactitude matérielle du document cité.

LE DIRECTEUR : FRÉDÉRIC BASTIAT.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 8, PRÈS LE BOULEVART MONTMARTRE

N° 4 — 2e ANNÉE. Bureaux : rue de Choiseul, 8. 19 DÉCEMBRE 1847.

LE LIBRE-ÉCHANGE.

La vie à bon marché. Les produits s'achètent avec des produits. On ne doit payer d'impôt qu'à l'État.

On s'abonne : A PARIS, aux bureaux du Journal, rue de Choiseul, 8; et, dans les DÉPARTEMENTS, aux bureaux des Messageries, ou par l'envoi d'un mandat de poste à l'ordre de l'Administrateur.
Prix pour un an : pour Paris, les départements et la Belgique, 12 francs ; — pour les autres pays étrangers, 15 francs.

PARIS, 18 Décembre.

Nous publions aujourd'hui la suite de l'interminable rapport de M. Lanyer sur le projet de loi de douanes. Nous renvoyons à plus tard les nombreuses réflexions qu'il nous inspire.

LA PRESSE DÉPARTEMENTALE.

Depuis quelques jours, nous remarquons une tendance manifeste dans la presse départementale en faveur de l'idée dont nous sommes l'organe. Nous ne parlons pas ici des journaux de Bordeaux, de Marseille, du Havre, de Lyon, qui, depuis l'origine de cette lutte, et même dès longtemps avant notre organisation, défendent avec talent et énergie le droit commun contre les prétentions exorbitantes du privilége. Mais le *Conciliateur* de Roanne, la *Vigie de Cette*, le *Lorientais*, l'*International* de Bayonne, le *Journal des Landes*, l'*Écho du midi* de Montpellier, l'*Indicateur* de Béziers, le *Publicateur* de Saint-Malo, l'*Annonciateur* de Boulogne, l'*Écho de l'Aveyron*, l'*Insulaire français* de Bastia (Corse), l'*Impartial* de Vendôme, l'*Industriel* de Reims et d'autres encore se prononcent pour le principe de la liberté commerciale, tout en réclamant des ménagements dans la transition.

En même temps que ces feuilles expriment leur sympathie pour la cause de l'affranchissement des masses, d'autres se prononcent pour la restriction. Quelques-unes sont certainement sincères. Elles craignent pour notre industrie la rivalité extérieure, et leur seul tort est de n'examiner la question que d'un côté, quand il y en a trois ; car, outre l'intérêt des établissements privilégiés, il y a l'intérêt des consommateurs et l'intérêt des industries qui nous fourniraient des moyens d'échanges. Mais à côté des journaux qui défendent loyalement une doctrine que nous regardons comme erronée, il y en a un grand nombre qui, lorsqu'ils ne peuvent plus se contenir, violant la consigne reçue de Paris, nous attaquent en termes qui respirent la fureur. C'est ainsi que le *Journal d'Elbeuf* avouait, il y a quelques jours, cette *conspiration du silence* en ces termes :

« Le journal le *Libre-Échange* voudrait bien qu'on s'occupât un peu de lui, qu'on en parlât quelquefois n'importe à quel titre, et fût-ce même pour lui dire son fait, il se tiendrait pour satisfait et vous remercierait au besoin. Mais, hélas! pauvre *Libre-Échange*, personne ne lui fait cette grâce. Il a beau crier, menacer, injurier, banqueter, cobdeniser, personne n'y fait attention. »

Et pourquoi n'y fait-on pas attention? Est-ce que la cause n'en vaut pas la peine? Il s'agit de savoir si l'acheteur et le vendeur sont égaux devant la loi. Cette question agite l'Angleterre, les États-Unis, la Belgique, la Hollande, l'Italie, l'Allemagne, et en France *personne n'y ferait attention!*

Quelques jours avant, ce même *Journal d'Elbeuf*, toujours impatient de la consigne, terminait ainsi un article sur le congrès de Bruxelles :

« Concevez-vous des gens qui s'en vont à l'étranger pour y renier à pleine voix la nationalité française, pour y honnir et maudire l'industrie qui fait la force et garantit l'indépendance de leur pays? Il y a dans tout cela un amas de sophismes, une renonciation au patriotisme, un scandale d'apostasie dont ce temps de corruption et de démoralisation pouvait seul donner le triste spectacle. »

Voilà la polémique de certains journaux. Mais comment discuteraient-ils autrement quand ils ont à défendre la prohibition absolue?

Mais c'est là ce qui fait notre force. Pendant que nos amis examinent la question avec calme, comme il convient à ceux qui recherchent la vérité et le bien général, nos adversaires sont réduits à concerter le silence, et si quelquefois ils violent le mot d'ordre, c'est pour se répandre en imprécations aussi absurdes qu'odieuses. Qu'ils se taisent ou qu'ils parlent, il y a dans leur silence et dans leurs paroles l'aveu implicite que leur cause est mauvaise.

Dans ces circonstances, nous adjurons nos confrères de province, quelle que soit leur opinion sur la question, de la soumettre fréquemment à l'examen de leurs abonnés, et de l'envisager sous toutes ses faces, à tous ses points de vue. Le *Journal d'Elbeuf* a raison : ce que nous demandons, c'est la discussion, l'examen ; ce que nous redoutons, c'est la *conspiration du silence*.

Et à ce propos, nous demanderons si la presse départementale remplirait sa mission, si elle se montrerait soigneuse de sa propre dignité en entrant dans cette conspiration, en se mettant sous la tutelle de qui que ce soit.

Il est à notre connaissance que lorsqu'un de nos collaborateurs a posé la question du libre-échange dans une de nos grandes villes manufacturières, un journal de cette ville écrivit au comité directeur de Paris pour savoir quel parti il devait prendre. Le comité lui envoya un jugement tout fait, et, bien entendu, dans un sens malveillant. Les rédacteurs qui assistaient à la séance, qui témoignèrent même à notre collègue leur sympathie, ne manquèrent pourtant pas d'insérer le lendemain dans leur journal la note dénigrante arrivée de Paris.

Eh quoi! parce qu'un homme habite la province, n'a-t-il donc pas une intelligence? ne peut-il pas juger par lui-même? ne se dégrade-t-il point, ne se proclame-t-il pas indigne de cette noble magistrature de la presse, s'il écrit à Paris pour demander ce qu'il doit penser, ce qu'il doit dire, quelle émotion il doit éprouver et avouer?

Encore, s'il s'agissait d'une de ces manœuvres qui rentrent dans la tactique des partis, nous concevrions, à la rigueur, que les journalistes de province fissent le sacrifice de leur opinion personnelle à cet esprit de discipline qui donne de la force et de l'ensemble à un grand parti politique. Mais la question du libre-échange n'est-elle pas en dehors et au-dessus des partis? N'est-ce pas une question purement économique qui intéresse au plus haut degré les citoyens? Le problème ne consiste-t-il pas uniquement à comparer tous les effets de la liberté à ceux de la restriction en matière d'échanges? Et un démocrate de la frontière est-il tenu, pour se faire une opinion là-dessus, de consulter un prétendu démocrate de Paris?

Il existe un préjugé qui nous paraît funeste, c'est que les journaux de province, chacun dans sa ligne politique, doivent prendre, en toute circonstance, le mot d'ordre d'un chef de file de Paris. Tant qu'il en sera ainsi, la presse départementale ne sera qu'un instrument sans dignité et sans influence. On semble croire que l'impulsion appartient aux journaux de Paris, et la propagande aux journaux de province. Cela peut être exact dans le domaine de l'action politique. Dans la région des idées, le contraire nous semble plus vrai. A Paris, on est emporté par un tourbillon qui ne permet pas d'approfondir les questions ; on est près et sous l'action d'influences quelquefois de fort mauvais aloi.

Nous sommes convaincus qu'au contraire, dans les questions qui exigent de l'étude, de la réflexion, du recueillement, c'est de la province que doit venir l'impulsion, et que le rôle spécial de Paris est la propagande.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les bancs des deux chambres, pour voir que la liberté commerciale n'est pas une question de parti A droite, au centre, à gauche, on voit des libre-échangistes mêlés aux protectionistes, ceux-ci en plus grand nombre sans doute. Si c'était une question de parti, on n'aurait pas vu le *Journal des Débats* émettre les mêmes idées que la *Réforme*, et le *Conservateur* donner la main au *National*.

Il nous semble donc que les journaux de province ne doivent pas être dupes de cette discipline des partis qui n'a rien à voir ici, pas plus que s'il s'agissait de rechercher les avantages et les inconvénients des chemins de fer, qui sont aussi une facilité et par conséquent une liberté commerciale.

Et puisque nous avons parlé de cette *conspiration du silence*, qui n'avait pas besoin des aveux du *Journal d'Elbeuf* pour être évidente à tous les yeux, nous dirons que c'est aux journaux de province à déjouer cette manœuvre déloyale. — Et ceci s'adresse non seulement à celles de ces feuilles qui défendent la cause de la liberté, mais encore à celles qui, sans partager nos opinions, ont asssz d'impartialité, assez d'amour de la vérité, pour tolérer et désirer la discussion.

LA CONSULTE DE ROME.

Il nous semble impossible de ne pas être frappé d'admiration à la lecture de la réponse de la Consulte de Rome au discours du Saint Père. Certes, la situation était délicate, et l'on pouvait croire qu'à l'aurore d'une grande révolution, au moment où une sorte d'ivresse s'empare de toutes les passions et de toutes les espérances, la Consulte se hâterait de porter la discussion sur le terrain brûlant de la question constitutionnelle. Quels sont mes droits? quels sont mes titres? d'où dérive mon pouvoir? Voilà quels auraient pu être les premiers objets de ses préoccupations.

On comprend combien de tels problèmes étaient gros d'orages dans un pays constamment menacé par l'intervention étrangère avant d'être préparé à la défense, dans un pays où le chef de l'État réunit à l'autorité temporelle une autorité spirituelle reconnue et acceptée par les masses.

La Consulte paraît avoir tout à fait abandonné au temps, à la diffusion des lumières, au progrès social, le soin de résoudre ces redoutables questions. Pour elle, confiante dans la bonne volonté manifeste du Pape réformateur, elle concentre toute son attention sur le bien effectif qu'il est possible de réaliser. Écartant d'une main prudente les problèmes irritants, elle établit son domaine dans les *bienfaits* plutôt que dans les *garanties* de la liberté. Ces garanties, elle les trouve pour le moment dans le cœur et dans l'initiative spontanée du Pape. Si jamais elles deviennent nécessaires, la possession de la liberté réelle apprendra au peuple à les réclamer et à s'en servir. Son œuvre, à elle, est d'élever le peuple en bien-être, en instruction, en dignité et en moralité.

Le programme qu'elle a adopté semble répondre admirablement à ce noble dessein. Toutes les améliorations sociales y sont signalées, et, au premier rang, la liberté du commerce et la destruction des monopoles.

OUVERTURE DU COURS D'ÉCONOMIE INDUSTRIELLE AU CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS.

Cette solennité scientifique avait singulièrement préoccupé les esprits forts du système dit protecteur et national; et comme on le pense bien, rien n'avait été négligé pour qu'elle tournât à la confusion de l'honorable M. Blanqui, et atteignit

ainsi la liberté commerciale dans une de ses personnifications les plus brillantes et les plus redoutées.

« Depuis deux ans, disaient ces intelligents oracles, les doctrines libérales qui avaient retenti, comme une décevante scolastique, dans les chaires, ont été battues en brèche par les événements, par l'expérience, et qui plus est, par le *Moniteur industriel*, flanqué du comité Mimerel ; depuis deux ans, la France s'est couverte de chemins de fer, dus à la prodigieuse activité des maîtres de forges et à la modestie civique de leurs prix ; depuis deux ans le pays a été doté de la réforme postale, de la réforme des impôts, d'un projet de loi sur les douanes, qui eût été la plus impertinente mystification du XIXe siècle, sans le Rapport qui lui a enlevé cette précieuse supériorité ; depuis deux ans, enfin, notre marine s'est ouvert de nouveaux horizons, nos vins, nos soieries, nos modes se sont créé d'innombrables débouchés, et personne n'ignore le succès que nous venons d'obtenir en Espagne, après en avoir tant obtenu déjà du Zollwerein, du Brésil et autres lieux confits en dévotion protectioniste.

» De tels faits parlent assez haut pour couvrir le bruit que les économistes ont pu faire dans leur équipée à Bruxelles ; et il n'est pas douteux que les amis de l'industrie nationale ne détournent la face des scandaleuses séances qui se tiennent au Conservatoire, sous prétexte de leçons et sous garantie du gouvernement ; il n'est pas douteux que le public désabusé ne laisse le professeur s'agiter et prophétiser devant les banquettes. » — Voilà ce qui était dit, et ce qui, pour le désespoir de certaines gens, était écrit en style et en caractères des plus épais, voilà ce qu'une seule leçon, ce qu'un geste du professeur, allaient balayer de la pensée des auditeurs, comme choses malséantes.

Et d'abord nous dirons au *Moniteur industriel* et à ses acolytes, que si jamais, par le plus étonnant des miracles, ses listes d'abonnements, — pluriel hasardeux, — étaient aussi désertes que l'amphithéâtre de la rue Saint-Martin, il figurerait au premier rang dans la presse, au lieu de n'être que le plus infortuné et le plus chétif de tous les journaux. Neuf cents auditeurs avides de science, d'analyses profondes et délicates, sont chose qu'il ne connaîtra que de nom ; et s'il pouvait être soupçonné d'avoir lu Châteaubriand, nous lui dirions que la solitude dont il s'afflige si charitablement pour les leçons de M. Blanqui a été parfaitement définie dans les pages immortelles où René s'écrie du fond de son abîme : *Le monde, vaste désert d'hommes !* C'est là le désert devant lequel prêche M. Blanqui, depuis qu'il lui a été donné de porter si courageusement le glorieux fardeau que lui légua J.-B. Say.

Du reste, il faut avouer que les événements s'étaient plu à rédiger eux-mêmes d'une façon dramatique et presque triomphale le programme du cours de M. Blanqui. Il était impossible, en effet, que l'éclat de la grande lutte qui vient de transformer économiquement l'Angleterre, ne jetât son reflet sur l'étude de la science de laquelle lèvent cette lutte et cette réforme ; et il n'est pas étonnant que le professeur ait ajouté, sous l'impression de ces beaux résultats, une qualité de plus à ses qualités ordinaires et n'ait coloré vivement une parole déjà si facile, si limpide, si spirituelle.

Il s'est senti pour ainsi dire soulevé par la force des choses, par le flot ascendant de l'opinion publique, et il s'est mis au niveau de la nouvelle situation faite aux économistes, en interrompant un moment ses dissertations transcendentales pour prendre corps à corps les obstacles qui gênent l'expansion naturelle des peuples, et faire, s'il se peut, une large trouée dans le massif monument de la douane. Il a fièrement déclaré que l'heure des luttes sérieuses avait sonné, et qu'il fallait maintenant des bulletins de guerre plutôt que des analyses plus ou moins quintessenciées sur la valeur, l'utilité, la rente, les monnaies, etc. Peut-être même l'honorable professeur s'est-il montré un peu trop sévère pour la théorie, quand il l'a salué d'un dernier regard ; car il sait mieux que personne que la théorie c'est le fil conducteur qui mène à la vérité à travers un labyrinthe de faits innombrables, c'est l'instinct divinateur qui devance les faits et semble comme une confidence savante des grandes lois naturelles. Mais, tout en invitant les économistes à ne pas se laisser débusquer des hauteurs où planent, fécondes et inébranlables, les conclusions de la science, tout en faisant cette réserve, donc, nous dirons que M. Blanqui a parfaitement compris la mission réservée de nos jours à ceux qu'on pourrait appeler les exécuteurs testamentaires de Smith et de Turgot. Il a parfaitement compris que la direction des idées doit descendre de la chaire des professeurs ; que dans les crises de la pensée, c'est à eux qu'on demande conseil, et que pour préserver l'opinion de ses égarements, de ses injustices, le mieux est de faire sur le vif l'anatomie de tous les abus et l'expérience de toutes les formules. Et puisque aussi bien les adversaires les plus acharnés du laissez-faire, du laissez-dire, du laissez-passer, nous donnent raison en *théorie*, il faut croire que nous avons fini, tout rêveurs que nous sommes, par leur démontrer que le système prohibitif est un système odieux, absurde, qui n'a que des intérêts et aucun argument pour l'étayer. Nous ne discuterons donc plus sur la lumière incréée du Thabor, sur la présence réelle, au moment de l'assaut définitif, et M. Blanqui, qui leur a déjà rendu le service de les initier aux vérités de la théorie, leur rendra bien encore celui de faire passer ces vérités dans les faits, dans les institutions. Il faut même espérer que, s'il lui a fallu quinze ans de prédication, d'investigations profondes dans les ateliers, dans les expositions de l'industrie, pour populariser et pour ainsi dire monnayer la science sociale, il ne lui faudra, grâce à la force des choses, à la contagion des unions douanières et des beaux exemples, que quelques campagnes pour vaincre les dernières résistances des monopoles coalisés.

Tout cela a été dit en fort beau langage, avec une franchise décidée, par le professeur lui-même ; et il ne faut pas s'étonner s'il a déjà reçu le salaire habituel de toute indépendance. En matière d'intérêts surtout, la force du talent se mesure à la force des haines que l'on soulève ; et comme ces haines se sont montrées acharnées, ardentes, armées de fiel et de calomnies ; comme la bonne foi de ceux à qui il jetait ainsi le gant du haut de sa tribune a été jusqu'à l'accuser du crime de félonie, de haute trahison, d'attentat au repos public, et nous ne savons quelles autres gracieusetés à l'usage des bureaux de police, on peut juger si le député de la Gironde est redouté. Il y aurait même quelque chose d'infiniment triste dans ces manœuvres obliques, qui consistent à diriger sur une poitrine ouverte des flèches anonymes et impures, et à dénoncer au pouvoir des hommes qu'on ne peut réfuter, si cette tactique, — qui n'est pas même nationale par le style, — n'avait fourni à celui qui l'affronte et l'affrontera l'occasion de triompher publiquement et catégoriquement. M. Blanqui n'a eu qu'un appel à faire à ses auditeurs pour retrouver en eux cet enthousiasme, cette confiance, qui sont devenus une affaire d'habitude à ses leçons, et pour pulvériser, à l'aide d'applaudissements vengeurs et répétés, les réquisitoires de messieurs de la protection. Quoi qu'on fasse, on ne saurait détruire dans une réunion d'âmes honnêtes cet instinct de loyauté qui élève toujours le débat au-dessus des mesquineries de l'intérêt et des passions individuelles ; et lorsque le professeur a fait mention du bienveillant procédé mis en usage pour lui faire signer des articles dont il ne soupçonnait pas même l'existence, et pour renouveler ainsi l'épisode ingénieux de la coupe de Benjamin, il s'est trouvé que les murmures de réprobation ont presque couvert le bruit des bravos que l'on adressait à sa parole et à ses convictions.

Si nous insistons sur cet épisode, c'est afin de restituer à un fait personnel sa véritable signification ; c'est pour faire voir que sous couleur de patriotisme industriel, on ne vise à rien moins qu'à étouffer toute discussion par la clameur, et qu'il n'y a rien de bon à attendre de ces intérêts hargneux et intraitables qui, dans un sublime élan, demandaient, il y a quelques jours, la destitution des professeurs d'économie politique. C'est toujours, comme on voit, l'argument du *tison d'enfer*; et, en vérité, le gouvernement aurait mauvaise grâce à leur refuser cette petite satisfaction.

La destitution nous paraît même aujourd'hui plus urgente que jamais, car plus que jamais les circonstances plaident pour nous et donnent des arguments à nos apôtres. Il n'en faudrait pour preuve que la reproduction du discours où M. Blanqui a énuméré les récentes conquêtes de nos principes en Angleterre, en Italie, en Allemagne, en Amérique. Il a rattaché, par le lien brillant et souple de sa parole, ces conquêtes d'hier aux conquêtes passées, et a démontré qu'à moins d'abdiquer définitivement notre titre de grande nation, de tête de colonne, nous ne pouvions rester immobiles et accroupis sur cette route du progrès que les peuples traversent, les uns au galop, les autres au pas, et quelques autres, hélas ! à reculons. Il a fait voir que la liberté commerciale avait été le refuge obligé de toute l'Europe aux heures de la crise, et que revenir au régime protecteur après cette décisive expérience était un acte de démence et d'ingratitude à la fois ; il a scruté minutieusement la somme de bénéfices que s'adjugent libéralement les monopoleurs, et il a prouvé jusqu'à la dernière évidence que, pour le très-mince filet de richesse que les barrières de douanes réservent à notre pays, elles laissent se perdre des ressources immenses. Il a surtout fait ressortir, d'une manière saisissante et originale ce fait, que le libre-échange est la plus salutaire protection, qui puisse abriter les producteurs réellement nationaux, et que les bénéfices exagérés que reçoivent les hauts barons du fer, de la houille, du lin, iraient tout droit, par une distribution équitable, aux mains du cultivateur, de l'artisan, du vigneron et de tant d'autres. Il a fait ensuite une analyse savante des derniers documents publiés sur le commerce anglais, et il lui a été facile de puiser dans ce qu'on appelait la condamnation du libre-échange le plaidoyer le plus positif et le plus irrécusable contre la restriction. Enfin, tout en traçant ce sillon à la fois rapide et profond ; il a présenté une galerie animée et complète des hommes qui ont secoué le peuple anglais de sa léthargie en fait de tarifs ; il a dessiné les figures respectées d'Huskisson, de Caning, de Villiers, de Peel, et il a salué d'un noble hommage le grand ouvrier de cette réforme, Cobden, qui « promenait hier encore, a-t-il dit, sur le continent, sa gloire et sa majestueuse sérénité. »

Or, comme M. Blanqui se propose de faire une série de leçons aussi fortes et de passer en revue les grandes associations organisées sous l'inspiration d'une liberté limitée, en attendant qu'elles soient définitivement envahies par la liberté entière ; comme il se propose de retracer l'origine, le développement, l'avenir du Zollwerein, de l'unité italienne, et de compléter le tout par une dissection impitoyable des enquêtes françaises et étrangères, — y compris, s'il le faut, la prétendue enquête du comité Odier, — on conçoit que la crainte ait pénétré quelque peu dans l'âme des protectionistes. Ceux-ci continueront fort probablement à le trouver trop spirituel, mais nous ne pensons pas qu'il retarde sa vive et franche allure pour marcher au pas avec ces lourds adversaires. Avoir trop d'esprit doit être, et pour cause, un crime irrémissible aux yeux de certaines gens ; mais nous dirons que le succès attend les professeurs coupables d'un tel crime, et les causes qui, comme la nôtre, ont raison en *théorie*.

LA GUERRE.

Vous dites d'un tiercelet de faucon qui est fort léger, et qui fait une belle descente sur la perdrix : voilà un bon oiseau ; et d'un lévrier qui prend un lièvre corps à corps, c'est un bon lévrier ; je consens aussi que vous disiez d'un homme qui court le sanglier, qui le met aux abois, qui l'atteint et qui le perce : voilà un brave homme. Mais si vous voyez deux chiens qui s'aboient, qui s'affrontent, qui se mordent et se déchirent, vous dites : voilà de sots animaux, et vous prenez un bâton pour les séparer. Que si l'on vous disait que tous les chats d'un grand pays se sont assemblés par milliers dans une plaine, et qu'après avoir miaulé tout leur saoul ils se sont jetés avec fureur les uns sur les autres, et ont joué ensemble de la dent et de la griffe ; que de cette mêlée il est demeuré, de part et d'autre, neuf à dix mille chats sur la place, qui ont infecté l'air à dix lieues de là, par leur puanteur, ne diriez-vous pas : voilà le plus abominable sabbat dont on ait jamais ouï parler? Et si les loups en faisaient de même, quels hurlements ! quelle boucherie ! Et si les uns et les autres vous disaient qu'ils aiment la gloire, ne ririez-vous pas de tout votre cœur de l'ingénuité de ces pauvres bêtes?

(La Bruyère.)

On lit dans un journal :

« Sur des observations que M. Castiau a faites à la Chambre des représentants de Belgique, concernant les inconvénients des visites corporelles qui se pratiquent aux frontières, M. le ministre des finances a fait connaître qu'il a donné des ordres pour que ces visites n'eussent lieu que lorsqu'il existe des soupçons de fraude fondés. Il a ajouté que, pour prévenir de plus en plus ces inconvénients, et mettre un frein à tout excès de zèle, il a en outre été ordonné qu'il sera ouvert un registre au bureau de la douane de Quiévrain. Toutes les fois qu'il y a lieu à visite, certaines formalités doivent être remplies ; il est fait mention sur ce registe : 1° de la date de la visite ; 2° du nom du voyageur ; 3° de ses qualités et demeure ; 4° de la nature du soupçon qui a fait recourir à la visite ; 5° du nom de l'employé qui l'a effectuée ; 6° du résultat de la visite. »

Nous enregistrons avec plaisir, où qu'elles soient prises, les mesures qui révèlent une tendance vers le progrès. Mais nous ne pouvons nous défendre d'un certain regret en voyant que maintenant, dans cette direction, notre pays se place à l'arrière-garde.

DÉFENSE DE LA LIBERTÉ COMMERCIALE, PAR M. COBDEN.

Nos lecteurs entendent souvent répéter deux choses qui nous paraissent, à nous, parfaitement absurdes, et qui, en tous cas, se contredisent. La première, c'est que les Anglais font de l'hypocrisie, depuis huit ans au sujet du libre-échange, qu'ils sont bien convaincus que la liberté de troquer est ruineuse pour tout le monde, excepté pour eux ; que par ce motif, et afin de semer la ruine parmi leurs concurrents du dehors, qui sont aussi leurs chalands, ils ont entrepris la propagande du libre-échange sans y croire, et qu'en Angleterre, enfin, les ministres, le parlement, les électeurs, le public tout entier, n'agissent et ne parlent qu'en vue de l'effet qu'ils espèrent produire sur l'étranger.

La seconde chose qu'on va répétant partout, c'est que les Anglais, ces hommes cupides et insatiables, ces profonds diplomates, ces habiles marchands, ces industriels plein d'audace, de prévoyance, de persévérance, de ruse et de machiavélisme, qui ont proclamé le libre-échange, parce que, s'il est ruineux pour les autres, il est avantageux pour eux, que ces Anglais, disons-nous, sont en ce moment ruinés par le libre-échange, que c'est le libre-échange qui a occasionné la crise commerciale et financière de la Grande-Bretagne en y laissant entrer des aliments ; en sorte que cette politique profondément machiavélique qui devait ruiner tout le monde et les enrichir, n'a ruiné personne, excepté eux-mêmes, et voilà pourquoi, ajoute-t-on, ils persévèrent dans la voie où les a poussés un sordide intérêt.

Le meilleur moyen de détruire ces ridicules préventions, c'est d'observer les faits qui se passent en Angleterre et l'impression que ces faits font sur la popu

lation. Le *Moniteur industriel* publie *in extenso* les discours de lord Benthinck. Nous croyons devoir publier ceux de M. Cobden. Le premier représente l'oligarchie britannique et paraît avoir toutes les sympathies de nos *libéraux*; le second défend la liberté, qui sera toujours la cause vraiment démocratique. Grâce aux efforts du *Moniteur industriel* et aux nôtres, le public français sera à même de juger.

On se rappelle que M. Cobden, dans les dernières élections, a été élu, à la fois, par la ville de Stockport et par le grand comté agricole du West-Riding de l'Yorkshire. On sait aussi que les élections du West-Riding sont généralement considérées comme très-significatives; quand une cause plaidée devant la nation obtient le suffrage de ce riche et populeux comté, on la considère comme gagnée sans appel. M. Cobden a donc opté pour le West-Riding, où d'ailleurs son élection, improvisée du jour du lendemain, sans qu'il eût fait aucune démarche auprès des électeurs, avait eu lieu par acclamations. Il a fait, ces jours passés, ses adieux à ses anciens et fidèles électeurs de Stockport, et il a profité de l'occasion pour présenter une complète justification du *free-trade*, si mal à propos attaqué à l'occasion de la crise actuelle.

Deux mille personnes environ assistaient à la réunion. En montant à la tribune, M. COBDEN est accueilli par des applaudissements enthousiastes; après avoir exposé les raisons qui le déterminent à opter pour l'élection du West-Riding, il poursuit ainsi :

Je puis dire que j'étais connu d'abord, lorsque vous m'avez offert vos suffrages, et que je le suis encore comme le représentant d'un principe dans le parlement. Je veux parler du principe du *free-trade*. Messieurs, je conviendrai volontiers que nous avons commencé « l'expérience de la liberté commerciale, » pour me servir de l'expression usitée, dans des circonstances très-difficiles. Il me semble que nous avons eu à subir une espèce de martyre, destiné à éprouver la foi des hommes qui se sont déclarés *free-traders* quand même. (Applaudissements.) Il s'agissait de savoir combien d'entre nous sauraient traverser cette épreuve et demeurer fidèles à notre principe. Eh bien! depuis mon retour en Angleterre, je suis heureux de ne trouver qu'une si petite réaction contre la liberté du commerce. (Ecoutez.) Je puis dire même que je n'y trouve aucune réaction; car celui-là qui était un *free-trader* il y a cinq ans, six ans ou trois ans, est demeuré un *free-trader*. Si quelques-uns se sont trouvés n'avoir qu'une foi vacillante dans le principe, c'est qu'à l'origine même, ils n'avaient pas une foi plus solide. (Applaudissements.) Sur quelle base s'appuie-t-on aujourd'hui pour demander l'abandon du principe du *free-trade?* On dit que depuis un an ou deux, la situation de l'Angleterre n'a pas été prospère. Cela est parfaitement vrai; mais il s'agit de savoir si notre adversité a sa source dans la liberté du commerce ou dans le monopole.

Nos adversaires nous disent que nous avons eu la liberté du commerce et qu'elle n'a point tenu ses promesses. Mais je dis que nous avons eu trente années de monopole et que nous n'avons pas encore aujourd'hui la liberté du commerce. On affirme aussi que la libre entrée des grains étrangers a occasionné les désastres commerciaux que nous avons à déplorer. Mais nous n'avons pas encore l'entière liberté du commerce des grains; nous sommes dans un état de transition; nous n'avons pas encore passé les trois années au bout desquelles nous verrons enfin la chute du monopole; en somme, nous n'avons pas eu l'expérience de nos principes. (Mouvement d'attention.) Ceux qui prétendent que la liberté du commerce des grains a produit la disette des douze derniers mois, oublient de nous dire par quel moyen la restriction aurait amené un meilleur état de choses. Si je comprends bien notre situation depuis dix-huit mois, nous avons souffert à cause de la destruction de la récolte des pommes de terre, à cause de l'insuffisance des moyens de subsistance. Nous avons été obligés d'employer 10,000,000 de l. st. à acheter des subsistances pour sauver l'Irlande. Je désirerais savoir si, en de telles circonstances, nous aurions gagné à avoir un tarif élevé. Il y a des gens qui disent que l'or du pays s'en est allé pour payer le blé. Mais, si nous n'avions pas eu le blé et si nous avions gardé l'or, beaucoup de gens qui sont maintenant sains et saufs ne seraient-ils pas morts de faim? On m'a accusé d'avoir fait des prédictions, démenties par les événements, sur la prospérité qui devait être le résultat inévitable de la liberté du commerce des grains. Messieurs, je n'ai jamais beaucoup donné dans les prophéties; cependant, il est possible que j'aie dit aux travailleurs de ce pays qu'avec la liberté du commerce nous aurions la farine d'Amérique à 1 1/2 den. la livre. Eh bien, je persiste encore dans mon opinion; je crois encore que nous aurons la farine d'Amérique à 1 1/2 den. la livre. (Une voix : Quand?) Quand nous aurons la liberté du commerce. (Applaudissements.) On m'accuse aussi d'avoir dit que nous aurions plus de manufactures, plus de travail, plus de maisons, plus de voitures, plus d'églises et de chapelles avec la liberté du commerce. Oui, et je le dis encore. (Applaudissements.) Mais, Messieurs, je n'ai pas dit que si la récolte de coton manquait en 1846, vos machines continueraient à aller quoique vous n'eussiez point de matière première à travailler. (Applaudissements.) Depuis douze mois, vous avez souffert dans les districts manufacturiers autant de la disette du coton que de celle du blé; et si vous aviez eu le grain au même prix que d'habitude et la même demande de coton, vous n'eussiez pu néanmoins mettre en mouvement tous vos moulins et toutes vos machines, par la raison fort simple qu'il n'y avait pas assez de coton pour cela. Il est aussi absurde de m'accuser d'avoir fait une fausse promesse et de rendre la liberté du commerce responsable de l'insuffisance de la récolte du coton, que si, après que j'aurais promis à un homme une bonne santé, à la condition qu'il se montrât sobre et tempérant en toutes choses, cet homme venant à se casser la jambe, on m'accusait de n'avoir pas tenu ma promesse. (Applaudissements et rires.) Donnez-nous des circonstances ordinaires, naturelles, et si alors nous avons la liberté du commerce, je maintiens mes doctrines comme je l'ai toujours fait. Avant que la prospérité règne à Stockport, il nous faut la liberté du commerce pour les grains et pour tout le reste.

Nous avons beaucoup souffert dans les districts manufacturiers à cause de l'insuffisance de la matière première; et vraiment, quand je songe à la réunion des maux qui ont accablé les districts manufacturiers et le commerce du Lancashire depuis douze mois, je m'étonne de ce que nous n'avons pas souffert davantage. En premier lieu, vous avez été obligés de payer le blé à 100 shell. le quarter, c'est-à-dire à un prix à peu près inconnu depuis la guerre; au marché d'Uxbridge, le prix a monté jusqu'à 120 schell. Dans le même temps, le prix du coton était de 50 % plus élevé que l'année précédente, et parallèlement à ces deux maux, vous avez eu une augmentation du taux de l'intérêt telle qu'on n'en avait point vue depuis la guerre, provenant d'engagements extraordinaires et de spéculations en chemins de fer. Avec la réunion de ces trois maux : la cherté du coton, la cherté du blé et la cherté de l'argent, je le répète, c'est pour moi un sujet d'étonnement que les districts de l'industrie du coton aient pu en échapper aussi bien qu'ils l'ont fait. Il n'y a pas eu seulement de la détresse en Angleterre, il y en a eu dans toute l'Europe. A l'exception de la Russie, tous les pays de l'Europe ont souffert de la rareté des subsistances, et dans quelques-uns il y a eu une véritable famine. Une grande partie de notre commerce se fait, comme vous le savez, avec le continent; et quand les peuples souffrent de la rareté des subsistances, du prix élevé du blé, il tombe sous le sens qu'ils ne peuvent nous acheter la même quantité d'articles manufacturés que dans les circonstances ordinaires. Vous avez alors une demande limitée du continent et en même temps une demande limitée dans le pays, et, certainement, depuis la guerre, vous n'avez eu à lutter une seule fois contre une pareille complication de circonstances désastreuses. Nous pouvons toutefois en tirer cette consolation que la liberté du commerce a été, à son début, soumise à une épreuve qu'elle n'aura probablement plus à supporter; et si nous traversons cette épreuve sans abandonner nos principes, nous pouvons espérer de recueillir dans les temps ordinaires les avantages que nous en attendons. Il y a encore, à ce qu'il paraît, quelques protectionistes à la Chambre des communes; on n'en voit plus guère à Stockport, mais on rencontre encore à la Chambre des communes quelques-unes de ces curiosités, quelques-unes de ces excentricités. (Rires.)

Ils disent que nos prédictions ne se sont pas réalisées. Ils disent que nous avions promis un bon emploi aux ouvriers, et que nous manquons d'ouvrage dans les districts manufacturiers. Ils disent que nous avions promis que l'or ne serait point exporté pour payer le blé, et maintenant ils prétendent que notre or s'en va. Ils nous rappellent nos promesses et ils disent que nous n'en avons tenu aucune; mais il me semble qu'à leur tour ils oublient leurs propres prédictions. Ils disaient que si les lois-céréales étaient révoquées, les fermiers seraient ruinés, tandis que les fermiers n'ont jamais si bien fait leurs affaires que l'année dernière. (Vifs applaudissements.) Ils disaient que les champs seraient laissés sans culture, tandis que jamais les agriculteurs n'ont été plus occupés à la culture du sol qu'ils ne le sont en ce moment; et au lieu que leurs prédictions se soient réalisées, au lieu que nos landlords aient émigré en Australie, — ceux-ci demandent aujourd'hui des rentes plus élevées pour leurs terres. (Applaudissements.) Mais si leurs prédictions ne se sont pas réalisées plus que les vôtres, il est certain que le temps viendra où les uns ou les autres auront raison; et je ne demande que le temps nécessaire à l'expérience de notre principe pour que l'on voie lequel des deux partis est dans le vrai. — Ils nous jettent encore à la figure que les étrangers ne nous accordent pas le libre-échange de leur côté, comme nous l'avions prédit. Mais une des raisons pour lesquelles les étrangers ne suivent pas notre exemple, c'est qu'ils lisent les journaux anglais; c'est qu'ils voient que de nobles lords, des membres de la Chambre des communes et même quelques-uns de vos confrères, —manufacturiers de Stockport,—redemandent la protection (applaudissements et rires), et ils disent : « Nous ne pouvons savoir encore si la liberté du commerce sera la loi permanente de votre pays. » (Applaudissements.) Ils disent : « Nous voyons tant d'hommes d'un rang » élevé, tant d'hommes influents dans l'État qui redemandent » l'ancienne loi-céréale, que nous ne pouvons savoir ce qui » arrivera à la fin. » (Mouvement d'attention.) Ceci est une question que l'on m'a adressée bien souvent pendant mon voyage sur le continent : « Croyez-vous que la liberté commerciale puisse être maintenue dans votre pays? » Ma réponse était toujours : Certainement; nous ne sommes pas un peuple qui revienne sur ses actes quand une question a été discutée et qu'elle a reçu une solution, grâce à l'opinion publique. Mais on me répondait : « En voyant tant de lords et » d'autres hommes importants redemander la protection et » regretter l'adoption de la liberté du commerce, nous croyons » prudent d'attendre; il nous semble que l'on ne vous approuve pas dans votre propre pays. » Ainsi donc, messieurs, ces hommes qui nous font un reproche de ce que la liberté ne fait point de progrès chez les autres nations, sont eux-mêmes le premier obstacle à ses progrès. (Applaudissements.) Non toutefois que je pense que cet obstacle puisse nous être longtemps funeste; car si les étrangers voient que nous avons contre nous de grands hommes d'État, de grands lords et même de grands manufacturiers, ils peuvent voir aussi que tous les véritables hommes d'État, toutes les grandes intelligences et tous les talents du pays sont du côté de la liberté commerciale. (Vifs applaudissements.) Et comme ils savent qu'à la fin l'intelligence doit prévaloir (nouveaux applaudissements), je crois qu'ils arriveront à cette conclusion, que nous ne nous soumettrons plus de nouveau au régime du blocus. (Applaudissements et rires.) Pendant mon voyage sur le continent, j'ai fait la même observation dans tous les pays que j'ai traversés; — en Espagne, en France, en Italie, en Allemagne, en Russie, partout j'ai trouvé les hommes d'intelligence du côté de notre principe. (Applaudissements.) J'ai trouvé partout que les esprits les plus distingués parmi les hommes d'État et les politiques étaient disposés à suivre l'exemple de l'Angleterre. J'ai vu qu'il y avait partout, entre les hommes les plus intelligents, une véritable conspiration pour tromper la vigilance des protectionistes et appliquer le principe de la liberté du commerce. On nous accuse toutefois de n'avoir pas réussi à engager une seule nation à suivre notre exemple, et un digne et honorable membre de la Chambre des communes a dit : « Si vous » pouvez me montrer une seule nation qui ait suivi notre » exemple, je consens à devenir *free-trader*. » Eh bien! je le prends au mot; je lui montrerai un pays qui a suivi notre exemple (applaudissements et rires), et c'est le pays que nous étions le plus intéressés à entraîner sur nos pas, je veux parler des États-Unis. (Écoutez.) Six mois après le rappel de notre loi-céréale, les États-Unis ont remanié leur tarif et considérablement diminué les droits qui pesaient sur nos produits manufacturés. Et je regarde comme une circonstance très-heureuse que sir Robert Peel n'ait pas attendu davantage pour modifier notre loi-céréale, car il a donné aux Américains le temps de préparer les approvisionnements nécessaires à nos besoins. Les Américains ont eu juste une saison pour se préparer avant la venue de la famine; si sir Robert Peel n'avait pas modifié le taux des droits, s'il n'avait pas remplacé l'ancienne échelle mobile par une nouvelle, allant de 10 shell. à 1 shell., de telle manière que le négociant pût compter sur une plus grande stabilité dans les prix et s'aventurer à exporter des grains avec plus de certitude d'une suffisante rémunération, je crois que nous aurions compté par mille et par dizaines de mille les hommes morts de la disette. (Mouvement d'attention.)

C'est un fait généralement reconnu, Messieurs, que, sous l'empire de l'ancienne échelle mobile, jamais les Américains n'auraient transporté leurs grains de l'intérieur des terres jusqu'à nos marchés; qu'ils ne l'auraient jamais amené des rives de l'Ohio et du Mississipi jusque dans nos ports, parce qu'il leur était impossible de prévoir combien de temps les prix demeureraient chez nous à un prix qui leur permît d'opérer leurs importations. Le même argument s'applique à la Russie; car si notre loi-céréale n'avait pas été modifiée à temps, nous n'aurions pas eu un quarter des grains qui nous sont venus des districts de grande production de l'empire russe. (Mouvement.) C'est un fait très-intéressant à connaître que la distance des régions à blé de la Russie à Saint-Pétersbourg, où nous allons chercher la grande masse de nos approvisionnements, est si considérable que le blé russe dont nous nous sommes nourris cette année provient, non pas de la récolte de 1846, mais de celle de 1845. Il lui faut deux saisons pour être amené de l'intérieur des terres jusqu'au navire; il est arrêté pendant six mois par les glaces sur les grands fleuves de la Russie, et il reste une année avant d'arriver à sa destination. Maintenant, si nous envisageons toutes ces circonstances, si nous considérons que, sans l'établissement de la liberté commerciale, les producteurs de blé n'auraient pas songé à pourvoir à notre consommation, nous apprécierons les grands avantages, les avantages immenses et providentiels que nous avons retirés de la mesure de sir Robert Peel. (Vifs applaudissements.) J'en suis convaincu, nous n'aurions pu être suffisamment approvisionnés, si nous en avions été réduits aux marchés de Hambourg, de Livourne et d'Odessa, si nous n'avions pas eu l'auxiliaire de la mesure citée plus haut, à laquelle nous sommes redevables des approvisionnements extraordinaires que nous avons retirés des vastes plaines de l'intérieur de la Russie et de l'Amérique.

Telle est, Messieurs, la justification que j'avais à vous présenter au sujet du rappel des *corn-laws*. Maintenant, que cette mesure n'ait pas empêché de grandes calamités de nous atteindre, personne ne doit s'en étonner. Personne ne pouvait s'attendre à ce que nous aurions à acheter pour 10,000,000 l. st. de blé pour nourrir l'Irlande, et le double pour

nourrir la Grande-Bretagne; en tout, 30,000,000 l. st. de blé pour faire face à une disette inattendue et sans exemple; et certes, personne, non plus, ne devait s'attendre à ce que nous traverserions sans quelques souffrances une si rude épreuve. (Mouvement.) Mais que dire des hommes qui essaient de répandre parmi leurs crédules auditeurs la croyance que nous avons souffert tous ces maux en conséquence de la liberté du commerce, concurremment avec une grande importation de grains? Pourquoi nos exportations pour l'Amérique se sont-elles accrues? Pendant les neuf derniers mois de la présente année, nous avons expédié de Liverpool 90,000 ballots de produits manufacturés de plus que dans la même période de l'année dernière. Et ce n'est pas là une demande extraordinaire. S'il était arrivé en Amérique une calamité inopinée, telle que la destruction des habits, de la coutellerie, des charrues, des herses, des bêches, des haches et des autres outils, en même temps que la famine ici, alors vous auriez pu vous attendre à une demande extraordinaire de leur part, tout comme ils en ont eu une ici pour leurs subsistances. (Applaudissements.) J'ai parlé de la détresse que vous avez eu à supporter dans les districts cotonniers à cause du manque de la matière première; mais c'est pour moi une grande consolation de voir que dans les parties du pays où se trouvent les autres manufactures, il n'y a pas eu autant de souffrances qu'aux précédentes époques de cherté. (M. Cobden ajoute qu'il a parfaitement confiance dans la prospérité future des manufactures de ce district.) Beaucoup de gens disent que l'argent manque, reprend-il; mais il y a un fait certain, c'est que si l'on transformait en banknotes toute la toile du royaume, et qu'on imprimât sur chaque morceau le chiffre de 1,000 l. st., cela ne nous rendrait pas capables de faire en cinq années tous les chemins de fer qui doivent être exécutés en vingt-cinq ou trente ans. Et je n'ai pas dit ceci après que le mal était fait; l'année dernière, avant d'aller sur le continent, j'ai écrit une pétition de la chambre de commerce de Manchester au sujet des chemins de fer. Il faut que les directeurs des compagnies suspendent les travaux, parce que les actionnaires se trouveront dans l'impuissance de payer les sommes que l'on exige d'eux. Je suis entré, ajoute-t-il, dans ces détails, afin de démontrer que le bon marché de la matière première et de la subsistance amènera toujours la prospérité dans ce district; mais si le mal qui résulte de toutes ces demandes d'argent à 7 ou 8 % demeure suspendu sur le pays, il y aura là évidemment un élément de perturbation qui retardera la prospérité générale. M. Cobden poursuit en démontrant que les impôts doivent être réduits. On perd beaucoup trop de vue l'impôt. Les Anglais semblent généralement mettre de côté leur bon sens lorsqu'il s'agit des affaires du gouvernement; jamais la Chambre des communes ne voudra se montrer plus économe que les électeurs; jamais le gouvernement ne voudra réduire ses dépenses si personne ne le demande; aucun ministre ne voudra commencer une telle entreprise, s'il ne peut dire: « Le peuple le demande dans les *meetings*. » Quand donc le demandera-t-on? On pourrait faire une économie énorme sur les dépenses du pays. On pourrait faire sur l'armée, la marine et l'artillerie, une économie de 17,000,000 l. st. par an. Des économies sur de petits appointements pourront fournir un champ de bataille à certains politiques, mais ces économies ne soulageront jamais sérieusement le peuple. Il faut que l'opinion publique se modifie à cet égard.—M. Cobden se moque de ceux qui essaient d'effrayer le peuple en lui prédisant une prochaine invasion, et il conclut en disant qu'aussi longtemps qu'il fera partie du parlement, ses services seront à la disposition des électeurs de Stockport, aussi bien qu'à celle des francs-tenanciers du West-Riding de l'Yorkshire. (Applaudissements enthousiastes.)

Un des membres de l'assemblée présente une motion pour exprimer à M. Cobden les regrets des électeurs de Stockport; la motion est adoptée à l'unanimité, et l'assemblée donne trois salves d'applaudissements en l'honneur de M. Cobden.

M. Cobden propose ensuite trois salves d'applaudissements en l'honneur du *free-trade*; puis le meeting se sépare.

RAPPORT FAIT PAR M. LANYER SUR LE PROJET DE LOI SUR LES DOUANES (1).

Ce n'est pas la première fois que les questions de principe, en matière de douanes, sont soumises à votre examen, à l'occasion de quelques modifications de tarifs rendues nécessaires par le mouvement des industries ou par le cours des événements; mais elles se présentent à vous aujourd'hui sous des couleurs plus tranchées, par suite de la lutte que des principes contraires ont organisée hors de cette enceinte. A toute époque (on l'a vu sous le régime absolu comme on le voit de notre temps), les questions industrielles et commerciales ont une grande importance; elles en reçoivent une plus grande encore des formes actuelles du gouvernement, de l'esprit du siècle, et, il faut le dire, des progrès de nos rapports extérieurs. Les questions de douanes s'étendent et s'élèvent avec les questions de politique étrangère, et surtout avec le développement de notre richesse nationale; ne soyons donc pas étonnés que, en 1847, elles aient acquis un intérêt tout nouveau.

La controverse s'établissait autrefois entre les prohibitions systématiques et la liberté illimitée; c'était là ce qu'on pouvait, de part et d'autre, qualifier d'exagérations, car c'étaient deux erreurs que ces prétentions extrêmes et absolues; et, entre deux erreurs, il n'y a point de choix à faire. Mais aujourd'hui que les prohibitions ne sont plus l'expression d'un système, et ne figurent dans le langage commercial que comme des exceptions; aujourd'hui que l'idée vraie d'une protection éclairée et modérée domine seule l'esprit de la législation, est-il possible de la considérer comme une exagération opposée à une autre (1)? Et quand la doctrine de la liberté illimitée du commerce se représente sous le nom de libre-échange, peut-on raisonnablement l'opposer, dans une discussion sérieuse, au régime protecteur du travail national? On ne peut pas taxer d'exagérations contraires l'erreur et la vérité. Ces hésitations, ces termes moyens entre deux principes, l'un faux, l'autre vrai, sont un abus malheureux des idées de modération et de transaction. Des deux principes, on doit en adopter un, c'est-à-dire le vrai; mais comme, dans l'application de ce principe, il y a des circonstances, des dates, des intérêts à reconnaître, à consulter, à satisfaire, c'est dans la pratique qu'il faut porter l'esprit de concession et qu'il faut chercher le progrès à réaliser.

C'est ainsi que, dans les questions isolées qui se sont présentées jusqu'à ce jour, la Chambre a procédé. Elle a proclamé et pratiqué le système de protection, d'une protection efficace, suffisante, et proportionnée aux besoins spéciaux de nos diverses industries. Le but de presque toutes les lois de douanes qui nous ont été proposées dans ces dernières années a été d'accorder à chaque produit, sans préoccupation de systèmes, sans préjugé, sans entraînement, une protection compatible d'ailleurs avec le bien-être général du pays. Le législateur n'a consulté que la force des choses et l'intérêt bien entendu des classes ouvrières. Tel est, depuis dix-sept ans, l'esprit de notre système de douanes; et c'est après en avoir constaté les bons résultats, c'est après une étude sérieuse des faits nouveaux qui auraient pu survenir, que votre commission a été unanimement d'avis de rester fidèle à cet esprit, à cet intérêt national, dans l'examen du projet actuel.

Déjà le régime de protection, appliqué avec une sage mesure depuis 1830, a permis de faire disparaître successivement un assez grand nombre de prohibitions inutiles, et de réduire des droits trop élevés, notamment sur les houilles, les fontes et les fers; de sorte que les principaux tarifs de 1822 se trouvent aujourd'hui modifiés dans ce double sens. Le régime protecteur, adopté comme principe, a donc révélé ses avantages, non-seulement par le progrès des industries qu'il a favorisées, mais encore par les réductions des tarifs, qu'il a rendues d'année en année plus faciles et plus opportunes; et ces réductions ne pouvaient être, en effet, utiles et profitables qu'en émanant de ce principe même, qui, loin de se signaler, comme on le dit sans cesse, par des rigueurs stériles, se manifeste par des améliorations fécondes.

Aussi, lorsque le gouvernement, sans tenir assez compte de ces progrès légitimes qui justifiaient le système adopté, essaya d'entrer dans une voie nouvelle, à l'occasion d'un projet d'union douanière avec la Belgique, rappelons-nous les manifestations spontanées des conseils généraux des manufactures et de l'agriculture, et les inquiétudes de l'industrie française; n'oublions pas les ombrages, les résistances soulevées plus tard encore par la pensée d'un traité de commerce entre la France et l'Angleterre. Ces deux tentatives avaient réveillé dans tous les esprits le souvenir des expériences malheureuses de 1786 et de 1814. Averti par ces démonstrations, M. le ministre des affaires étrangères déclara sans hésiter, au nom du gouvernement, qu'il renonçait à ces traités qui engageraient trop notre avenir, et qu'il se bornerait à procéder, en temps opportun, à la révision de nos tarifs (2).

Après cette épreuve, il était permis de croire que toute discussion théorique sur les principes constitutifs de notre système de douanes serait désormais sans objet. Le travail national était garanti; l'industrie française avait retrouvé la sécurité qui lui est si nécessaire, et le pays entier était confiant et tranquille.

Système anglais. — Mais une réforme s'accomplissait presque en même temps en Angleterre, réforme proposée par le premier ministre, à la suite de cette longue lutte qu'un économiste fameux avait engagée sur la question des céréales. A ce signal, les économistes français, s'emparant, d'un exemple mal compris, hâtons-nous de le dire, propagèrent dans toutes les parties de la France les nouveaux principes du libre-échange, c'est-à-dire les vieilles doctrines de la liberté illimitée du commerce, si longtemps et tant de fois réfutées par les faits et repoussées par les législations. Nous les avons vus, ardents à combattre le système de protection, qu'ils qualifient de prohibition et de monopole, provoquer dans leurs récits, dans leurs discours, l'abandon complet des intérêts de la production en mettant les intérêts du consommateur en opposition constante avec les intérêts du producteur et du travailleur. Voilà ce qu'on a écrit et enseigné, sans tenir compte le moins du monde des progrès accomplis, durant ces dernières années, sous le régime de la protection, et sans calculer les conséquences de ce nouveau système pour l'industrie et pour l'agriculture françaises, et surtout pour le sort des classes ouvrières, dont on se montre d'ailleurs si préoccupé.

On a invoqué les exemples de l'Angleterre, exemples qui condamnent ceux-là mêmes qui les invoquent. A cet égard, nous ne craignons pas de citer les paroles de sir Robert Peel. Voici comment le ministre anglais expliquait lui-même à la Chambre des communes, dans la séance du 16 fév. 1846, les motifs déterminants et l'intention de ces réformes, utiles à son pays, fatales à l'étranger qui les imiterait.

« Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien considérer les avantages qui nous ont été départis par Dieu et par la nature. Voyez notre position géographique sur les confins de l'Europe occidentale, servant à rattacher le nord de l'Europe et le continent de l'Amérique. Considérez le progrès de la navigation, les succès qu'elle doit aux ressources de la science, et qui vous ont mis à cinq jours de Saint-Pétersbourg, d'une part, et, de l'autre, à dix jours de New-York. Considérez vos avantages matériels, toutes les ressources de vos manufactures; les mines de fer et de charbon qui abondent dans votre territoire; voyez vos avantages acquis; vous avez un capital décuple de celui de toutes les nations du monde. Est-ce qu'un pays si riche d'avantages naturels, si riche de savoir et d'énergie, un pays où il se trouve tant de sève nationale, un pays doté d'institutions libres, d'une presse sans entraves, et d'une constitution qui concilie la liberté parfaite avec l'absence de la licence, *est-ce qu'un tel pays peut redouter la concurrence étrangère?* Qu'avez-vous à craindre? Quelle sera la devise d'un pays ainsi constitué? — Progrès ou marche rétrograde? — Choisissez. Bien des peuples ont l'œil sur vous; bien des nations attendent avec anxiété l'issue de ce débat. Déjà la Sardaigne a donné l'exemple de l'initiative d'un tarif libéral; Naples va suivre; la Prusse est ébranlée; *la France nous imitera!* »

Ces derniers mots ne sont-ils pas assez significatifs, Messieurs? N'est-ce pas la révélation de la pensée anglaise? Et comment n'ont-ils pas averti les défenseurs du libre-échange du sort qui serait réservé à notre industrie, à notre agriculture, si nous adoptions pour nous-mêmes les procédés de l'Angleterre? Ne suffisait-il pas que nos voisins nous invitassent à imiter leur système pour nous engager à l'éviter? Admettons cette émulation, cette concurrence (quand le ministre anglais proclamait lui-même *qu'il ne la craignait pas*), les céréales, les laines étrangères envahiraient nos marchés, au grand détriment de nos populations rurales; nos houillères, nos minerais, nos forges seraient hors d'état de lutter contre l'invasion des produits anglais et des produits belges. La plupart de nos établissements métallurgiques et de nos manufactures seraient frappés de mort; Lille, Roubaix, Rouen, Mulhouse, etc., périraient devant Liverpool, Manchester et Birmingham. On l'a dit, on l'a répété souvent, et notre devoir est de le proclamer hautement: le premier besoin d'une grande nation comme la nôtre, c'est de s'assurer par elle-même des moyens de subsistance et de défense qui la mettent à l'abri de l'éventualité d'une guerre et d'un changement inattendu de tarifs. L'Angleterre ne nous épargne pas, à cet égard, de curieuses indiscrétions qui devraient être recueillies chez nous par tous les amis de la prospérité nationale, comme des révélations significatives. Écoutez ce qui se disait en plein parlement, dès 1835, dans la discussion ouverte à l'occasion du droit de sortie sur les houilles, alors qu'il s'agissait de supprimer ce droit: « *Toute nation*, s'écriait un ministre anglais, *toute nation qui, pour travailler, aura besoin de la houille anglaise, sera vassale de l'Angleterre.* » Paroles mémorables et vraies! Et il ne s'agirait pas seulement de la houille! Mais cet arrêt s'applique à la production de la fonte, du fer, de l'acier, du cuivre, c'est-à-dire à toutes les matières de première nécessité pour un peuple qui veut conserver son indépendance. Il y a donc évidemment des objets fondamentaux, éléments premiers de toute grandeur nationale, que la France, dans un intérêt de conservation supérieur à tout autre intérêt, doit s'appliquer à produire, quand bien même il en résulterait pour elle la nécessité d'une protection indéfinie, ou du moins jusqu'à ce qu'elle pût dire, comme l'Angleterre: « *Je ne crains plus la concurrence!* » Heureusement nos grandes industries ont fait, depuis dix ans, des progrès remarquables, et se sont montrées dignes de la faveur que le pays leur accorde; aussi peut-on espérer que les limites de la protection se resserreront chaque jour, en raison même des progrès de ces industries, mais en tenant compte de deux choses: 1° des variations de l'industrie étrangère; 2° de la concurrence intérieure qui abaisse au profit des consommateurs la surcharge de la protection des tarifs de douanes, tarifs qu'on peut toujours réduire si les prix de vente sont exagérés. C'est ici que nous pouvons, que nous devons imiter nos voisins, dont les succès sont le résultat d'un système protecteur persistant et très-étendu qui s'appliquait aux produits de son sol, comme à ceux de ses fabriques et à sa marine. Nous sommes loin encore (depuis que l'industrie s'est développée chez nous), nous sommes loin d'atteindre aux deux siècles de protection qui ont créé, fortifié, émancipé l'industrie anglaise! L'acte de navigation lui a donné, en fait, la suprématie maritime qu'elle possède aujourd'hui, et cette suprématie nous enseigne à nous-mêmes quel degré de force peut acquérir une nation avec du temps et de la persévérance.

Quant aux réformes tant vantées dont sir Robert Peel a doté son pays en 1846, ne nous y méprenons pas. Sont-ce là des réformes entreprises purement et simplement au point de vue généreux? Personne n'a pu s'y tromper; c'est un ensemble de dispositions parfaitement combinées, et de loin, dans l'intérêt des manufactures et du commerce de l'Angleterre, et surtout au profit de sa marine. Telle est la portée de ces mesures si libérales. Suivez, en effet, la marche de ces réformes. On avait donné, dès 1842 et 1843, à l'industrie manufacturière la franchise d'entrée de presque toutes les matières premières de fabrication, notamment des cotons, des laines et des fils. On a complété cet affranchissement en 1846, et après avoir procuré ainsi aux manufactures l'aliment essentiel de toute fabrication, la matière première à bas prix, on lui a donné la vie à bon marché, c'est-à-dire qu'on a supprimé presque tout ce qui contribuait à l'élévation des

---

(1) La commission était composée de MM. Thiers, Kœchlin, de l'Espée, Saglio, Casimir Périer, Richond des Brus, Dollfus, Lanyer. Voir les conclusions dans le *Libre-Échange* du 12 décembre.

(1) « En pareil cas, rien ne prouve mieux l'exagération que l'exagération qui lui est opposée. » (Exposé des motifs, page 4.)

(2) « A mes yeux (a dit M. Guizot), les traités de commerce avec les puissances qu'on peut considérer comme rivales en matière industrielle sont atteints d'un vice radical lorsqu'ils engagent l'Etat pour longtemps; et il me semble bien préférable de procéder par modifications dans les tarifs, qui laissent toute liberté aux intérêts nationaux et ne donnent à l'expérience que le temps qu'on croit devoir lui donner. »

salaires (1); on a procédé de même pour les vêtements et autres objets d'usage domestique (2). Pour que rien ne manquât à cet ensemble, sir Robert Peel a essayé ensuite d'assurer à l'agriculture des compensations, par l'introduction, sans droits, de tout ce qui était applicable à l'engrais des bestiaux, le maïs, les tourteaux de lin et de colza, les tourteaux de riz et autres matières qu'il est inutile d'énumérer.

Les résultats de ces diverses parties du système devaient être, dans la pensée de leur auteur, de réduire les frais de main-d'œuvre, de faciliter l'élève des bestiaux et l'engrais des terres, de diminuer l'énorme dépense de l'entretien des routes et de la taxe des pauvres, et de procurer des capitaux pour faciliter les dessèchements. Ces compensations rendront-elles, comme on l'a dit, à l'agriculture anglaise l'équivalent des sacrifices qu'on lui a imposés au profit des manufactures? C'est douteux. Mais la prospérité nationale y gagnera sur la masse entière de ses richesses. Les combinaisons du bill de 1846 diminueront les prix de revient des produits manufacturés anglais dans des proportions considérables, toujours dans ce but unique et national de défier toute concurrence étrangère, à conditions égales, sur presque tous les marchés de l'univers; car c'est là l'esprit des réformes anglaises et l'intention vraie de leur libéralité (3). Voilà tout le système (4).

On compare sans cesse les deux pays de France et d'Angleterre, leurs institutions, leurs mœurs, leurs industries. Mais, pour ne parler que de celles-ci, qui font l'objet principal de ce rapport, ne doit-on pas, avant tout, se rendre compte des difficultés que notre industrie nationale est réduite encore à combattre, difficultés déjà vaincues par l'industrie anglaise? Toute lutte de douanes se résume, entre deux pays, dans la différence des prix de revient de leurs produits. Or, dans cette différence de prix de revient, le prix des transports tient une grande place. Permettez-nous donc d'arrêter un moment votre attention sur cette dernière considération; car tout le monde reconnaît aujourd'hui que la plupart des questions agricoles et industrielles sont des questions de viabilité.

Moyens de transports. — Eh bien! entre la France et l'Angleterre, cette question est une question de temps. Nos voisins ont adopté longtemps avant nous, et ont pratiqué avec ardeur, avec suite, un système de travaux publics que nous n'avons appliqué que tardivement et avec lenteur; il faut le reconnaître, aujourd'hui que tout le monde a la ferme volonté de réparer le temps perdu. La mer, les cours d'eau, les canaux, les chemins de fer, telles sont les voies de transport; sous tous ces rapports, l'avantage est à l'Angleterre. Pour les chemins de fer seulement, le mode de communication le plus moderne, le plus rapide, vous avez vu le réseau anglais merveilleusement achevé en quelques années, tandis que nous discutions encore péniblement sur la participation de l'Etat et de l'industrie à ces grandes entreprises. En Angleterre, la mer, le plus économique de tous les moyens de transport, environne tout le pays et pénètre profondément dans de larges rivières qui amènent les navires jusqu'au centre de la fabrication; des canaux parfaitement navigables et des embranchements ferrés complètent la facilité des arrivages. En France, au contraire, le cabotage de nos côtes de la Méditerranée à celles de l'Océan est un voyage de long cours, et notre navigation intérieure, inachevée, bien inférieure à la canalisation anglaise et entravée par des embarras de tout genre, lutte à peine contre le roulage par terre. On va par les canaux de Liverpool à Londres en quatre jours; il faut six semaines pour parcourir à peu près la même distance entre Paris et Lyon; et les mêmes imperfections existent sur d'autres points. Nos grandes lignes de chemins de fer ne sont achevées que sur la carte. De toutes ces circonstances réunies résulte un accroissement de prix sur les matières premières et les produits industriels. A qui s'en prendre? Depuis dix-sept ans on a beaucoup fait sans doute pour la solution de ces questions, mais il reste beaucoup à faire encore.

Canaux. — Puisque nous avons parlé des canaux qui doivent jouer un si grand rôle dans le système des communications et des transports, nous ne saurions éviter d'exprimer quelques vœux bien naturels, bien légitimes, sur une question si malheureusement ajournée et cependant si vitale pour la prospérité du pays.

En 1822, une grande pensée avait embrassé l'établissement de la navigation intérieure, l'amélioration des rivières, la création des canaux. Vingt-cinq années ont été employées à la réalisation de cette œuvre, qui devait féconder notre sol, notre industrie; l'œuvre est restée incomplète, et des luttes sans fin entre l'administration et les intérêts privés en ont jusqu'ici paralysé les effets. Cherchons à nous expliquer cette situation.

Dans les projets de 1822, le gouvernement avait pris à sa charge l'exécution entière des travaux. On pourvut à la dépense par des emprunts faits à des compagnies auxquelles furent alloués des avantages financiers, onéreux sans doute, mais en rapport avec le taux du crédit public à cette époque. On stipula en outre que, lorsque le produit des canaux, affecté entièrement à l'amortissement des capitaux prêtés, aurait accompli cet amortissement, le produit à venir serait, pendant un certain nombre d'années, partagé entre l'Etat et les compagnies. Les compagnies convertirent ces éventualités de partage en actions qu'on a nommées *actions de jouissance*, établies d'ailleurs sur les bases du tarif fixé par la loi de 1822. Et cette complication, qu'on cherche à faire disparaître, suspend depuis de longues années la réalisation du bienfait que l'industrie attend avec une si juste impatience.

Les canaux ont coûté le double de ce qu'on avait prévu, et, quoi qu'on en dise, ils ne sont pas complétement achevés. L'administration, pour redevenir maîtresse du tarif, au profit du commerce intérieur, a proposé aux Chambres le rachat, par l'Etat, des actions de jouissance, et les Chambres s'y sont refusées. Une loi cependant règle les formes de l'expropriation, dans le cas où il conviendrait au gouvernement d'appliquer le rachat à certains canaux; mais les années se succèdent, et aucun parti n'est pris d'une manière sérieuse et définitive. Cet état est intolérable pour tout le monde. Les compagnies se plaignent qu'on ne tient pas à leur égard les engagements pris, et, voulant forcer une solution, elles poussent leur droit à l'extrême. Dans ce but elles ont réclamé l'application intégrale du tarif de 1822, qui serait excessif aujourd'hui. L'administration, convaincue que l'application en serait funeste pour l'industrie et le commerce, a provoqué une ordonnance qui repousse la prétention des compagnies. Mais la légalité de cette ordonnance est fortement contestée. L'application du tarif intégral de 1822 est impossible en fait; mais la prétention, en droit, est appuyée sur le texte formel de la loi. Pour sortir d'embarras, on a songé à mettre en ferme une partie notable des canaux, avec obligation pour les adjudicataires ou concessionnaires de les établir et de les maintenir en parfait état de navigation, de prendre des arrangements avec les porteurs d'actions de jouissance, et d'accepter un tarif raisonnable (1). Si on adoptait ce système de concession, il y aurait de grandes précautions à prendre pour en combiner les termes de manière à garantir tous les intérêts de l'agriculture et de l'industrie; à obtenir des tarifs réduits sur les lignes de fer, comme sur les canaux; enfin, à prévenir les abus qui pourraient résulter d'une application inégale et facultative des tarifs.

Dans le système contraire, celui du rachat des actions de jouissance et de l'exploitation des canaux par l'Etat lui-même, il est à craindre que, une nouvelle dépense de 50 à 60 millions étant indispensable pour suffire à cette double obligation, les Chambres, dans la situation de nos finances, n'élèvent des objections sérieuses contre un pareil projet.

Une prompte solution est bien nécessaire; car, en attendant, qu'arrive-t-il? Les canaux ne répondent ni à leur titre, ni à leur destination. Les uns manquent d'eau, parce que l'alimentation est insuffisante, et qu'il faudrait y pourvoir par des canaux auxiliaires. Les autres ne sont alimentés que par leurs propres ressources, et la navigation est condamnée à lutter contre un courant continuel. Dans ceux-ci, le tirant d'eau est insuffisant; dans ceux-là, les écluses n'ont pas la profondeur nécessaire, les chemins de halage sont inachevés.

Cette situation s'est tristement révélée, cette année même, à une époque où les transports avaient acquis une si grande importance; il s'agissait de lutter contre la disette! On a malheureusement constaté l'insuffisance de cette navigation sur plusieurs points du territoire, et notamment dans les départements du Centre, dans lesquels on avait organisé à grands frais des services exceptionnels: le mauvais état de certains canaux a paralysé les efforts des administrations locales.

Encore une observation, Messieurs: les Chambres ont voté, dans ces dernières années, des sommes énormes pour la création de nouveaux canaux. Pourquoi les canaux créés en 1822 restent-ils frappés d'une sorte d'interdit? Oublie-t-on que ce système de canalisation comprend les canaux du bassin de la Loire, le canal latéral de Digoin à Briare, qui communique avec la Saône par le canal du Centre, et avec le canal de Roanne et le chemin de fer de Saint-Etienne? Oublie-t-on ses utiles communications avec la Seine, par les canaux de Briare et de Loing, ce qui met en rapport le Nord et le Midi par un enchaînement de navigation qui traverse toute la France? Dans ce système encore sont compris le canal du Berri et du Cher, destiné à fournir la basse Loire des charbons de Montluçon et des fers du Berri; le canal du Nivernais, autre communication par l'Yonne, entre la Seine et la Loire; le canal de Bourgogne, entre la Saône et l'Yonne; le canal du Rhône au Rhin, le canal d'Arles à Bouc, qui doit remédier à l'entrée dangereuse du Rhône par la mer; et, enfin, les trois canaux de Bretagne qui relient Brest avec les voies navigables intérieures. Et ces derniers ne sont pas les moins importants, quoiqu'ils traversent un pays pauvre; car, seuls, ils peuvent permettre, en temps de guerre, d'alimenter de charbon Lorient, Brest et Saint-Malo.

Il n'appartient pas à votre commission d'établir ici un parallèle systématique entre les chemins de fer et les canaux. Mais ne lui est-il pas permis de dire, au point de vue qui doit préoccuper une commission de douanes, que les communications sûres et rapides sont le premier besoin de toutes nos industries? Sans doute, là où il s'agit d'établir *à priori* un nouveau moyen de viabilité, un chemin de fer est préférable, puisqu'il donne un meilleur produit du capital dépensé, et qu'il rend des services qu'on ne peut attendre d'un canal. Mais quand des canaux existent, quand les frais du capital dépensé n'en grèvent plus forcément l'usage, n'est-il pas évident que cet usage est plus économique que tout autre moyen de transport à l'intérieur? Dans ce cas, les canaux, on ne saurait trop le redire, peuvent être fort utiles à l'industrie; ils le sont à l'agriculture pour le transport des engrais, des produits de toute nature, quelquefois même pour l'alimentation des eaux nécessaires aux irrigations. Aussi, Messieurs, nous signalons à la Chambre, avec douleur, l'ajournement perpétuel de cette question, comme un fait déplorable, comme une calamité pour le pays. Essayons de le démontrer par quelques faits. Voyons, par exemple, ce que les lacunes de nos communications intérieures, leur imperfection, leur mauvais état, ou les tarifs trop élevés de nos canaux, causent de dommages à l'exploitation de la houille, matière première de tant d'industries diverses. Nous citerons le bassin houiller de la Loire, celui d'Aubin et celui de Valenciennes, en faisant remarquer que les mêmes considérations pourraient s'appliquer à tous les autres; car ils sont presque tous facilement exploitables, bien répartis sur le territoire, et la nature semble avoir tout fait pour leur assurer la consommation nationale.

Voici quelle est la situation du bassin houiller le plus important du royaume, celui de la Loire:

Sur le Rhône, l'état de navigation du fleuve est sujet à de telles variations, que, pendant une partie notable de l'année, dans les basses eaux, la houille est grevée d'un surcroît de frais de transport de plus de 20 cent. par hect.

Les fréquentes intermittences de la navigation, la nécessité de transborder à Arles ou à Bouc les charbons expédiés sur Marseille, augmentent beaucoup les dépenses du transport et les difficultés de la concurrence.

Sur la Saône, la navigation est souvent interrompue, et la traversée de Lyon donne lieu à des dépenses accessoires considérables.

Les consommation des charbons prussiens s'élève chaque jour en Alsace; car le droit de 10 cent. par 100 kilogr. dont ils sont frappés à l'entrée est loin d'être un équivalent des surcharges qui grèvent les transports des charbons de la Loire, et qui élèvent leur prix de 70 cent. environ les 100 kilogr. sur le parc de la mine, à 4 fr. 25 cent. rendus à Mulhouse. Le coke, acheté 2 fr. les 100 kilogr. sur place, se vend, à Mulhouse, 6 fr. 25 cent.

Une tonne de charbon chargée dans la gare de Perrache paye, pour les frais de gare et pour la traversée de Lyon, 1 fr. 60 cent., soit 160 fr. pour un bateau de 100 tonnes, quand la traversée est possible, ce qui est assez rare; car il suffit d'une crue de quelques centimètres pour qu'il ne soit plus possible de remonter un bateau entre Ainay et l'Observance. Cette première difficulté charge à elle seule la navigation de Lyon à Mulhouse de frais importants; car, si elle n'existait pas, les entrepreneurs de transports pourraient aisément faire trois voyages au lieu de deux, et baisser le fret de 15 à 20 cent. par tonne.

On a exposé, dans le sein de la Chambre des députés, que l'augmentation de tarif demandée, en 1843, par la Compagnie du canal du Rhône au Rhin, aurait produit des résultats déplorables. Toutes les matières premières, les bois, la houille, les minerais, le coke, etc., auraient été surimposés dans une proportion énorme. Qu'on juge des conséquences d'un tel état de choses pour les établissements de l'Alsace, pour les haut-fourneaux de la Franche-Comté et de la Bourgogne, où la houille et le coke de la Loire trouvent leurs principaux débouchés!

Enfin, *dans la vallée de la Loire*, les transports exercent la même influence sur l'élévation du prix de la houille.

L'imperfection des voies de navigation sur cette ligne et l'exagération des tarifs des canaux livrent à peu près le marché de Paris et le bassin de la Seine aux charbons anglais et belges.

Le canal latéral, concédé en 1822, perçoit seulement la moitié du tarif légal; et cependant on préfère encore la rivière au canal, malgré le mauvais état de la navigation du fleuve. Les cinq sixièmes de la marchandise transportée prennent la voie fluviale. La valeur du bateau qui transporte la houille est à peu près égale à celle du charbon que l'on tire de la mine. Lorsqu'on a créé ce canal il y a vingt-cinq ans, on espérait qu'un bateau pourrait travailler pendant douze ou quinze ans, comme les bateaux qui viennent du Nord, et que le fret deviendrait aussi économique que sur les canaux du Nord. Cependant, le canal est fait; il a coûté près de 40 millions, et le commerce préfère encore l'ancienne voie au canal, parce que ce canal n'est pas d'une navigation facile et que le tarif est trop élevé. La navigation est aujourd'hui exactement dans le même état qu'en 1822, époque à laquelle la navigation du fleuve était qualifiée de navigation sauvage et intolérable.

Le canal, d'ailleurs, n'est pas achevé dans son parcours de Digoin à Briare, ou plutôt à Châtillon, à deux lieues en amont de Briare; il n'a pas un seul embranchement, une seule ouverture dans la Loire qui puisse permettre aux bateaux engagés dans son parcours d'aller desservir Nevers, Imphy, Cosne, La Charité, points importants de consomma-

---

(1) Franchises sur le maïs, sur les pommes de terre, sur le sarrasin, sur le bœuf et le porc, frais et salés, sur les bestiaux vivants, sur tout ce qui peut être rangé dans la catégorie des aliments, soit végétaux, soit animaux.

(2) Les savons, les cuirs, les chaussures de femmes et d'enfants, les chapeaux, les pailles tressées, etc., etc.

(3) Ce qui se passe en ce moment (décembre 1847) en Angleterre prouve que jusqu'ici le bill de 1846 est loin d'avoir produit les bons résultats qu'on en espérait.

(4) Voici le relevé des importations britanniques en tissus de coton, de laine et de lin (les soieries n'y sont pas portées) en 1846, comparativement à celles de 1845.

	1845.	1846.
Tissus divers de l'Inde (pièces)	272,870	336,215
Tissus de coton d'ailleurs (liv. st.)	141,506	202,124
Tissus de laine, valeur totale de l'importation (le document ne distingue pas les sortes) (liv. st.)	264,010	340,659
Tissus de lin. — Batistes et linons *de France* (pièces)	33,864	29,134
— Linons d'ailleurs que de France	1,184	2,591
— Toiles damassées (yards)	14,732	19,065
— Toiles à voiles	985	1,225
— Diverses (liv. st.)	27,356	51,827

Les importations de l'Angleterre, pour les tissus de coton, ne se sont élevées que de 2 à 3 millions de francs; le chiffre de ses exportations, en tissus de coton, est de 600 millions!

Pour les tissus de laine, l'importation ne s'est élevée qu'à 8 millions de francs.

L'Angleterre exporte annuellement, en lainage, pour une somme de 200 à 250 millions de francs!

Pour les tissus de lin, l'exportation de nos batistes et linons, au lieu d'augmenter, est tombée, de 33,864 pièces, à 29,134.

Voilà les faits. L'industrie anglaise, par les combinaisons de 1846, a été mise en mesure de produire à meilleur marché que jamais; cela est certain: mais ce n'était là que la première partie du problème. La seconde est plus difficile à résoudre: c'est de trouver les débouchés nécessaires pour écouler une production qui tend à s'accroître de jour en jour. La crise à laquelle nous avons assisté depuis le dépôt de ce rapport démontre clairement que ce but principal de la réforme anglaise sera plus difficile à atteindre que le premier. Les chiffres du *board of trade* en disent plus, à ce sujet, que tout ce que nous pourrions écrire. (Voir le relevé des importations et des exportations qui ont eu lieu pendant les neuf premiers mois de 1847.)

(1) Voir la séance de la Chambre des députés du 23 juin 1847.

tion, à la porte desquels ils passent sans pouvoir traverser la Loire pour y aborder, et qui sont obligés de subir en tout temps les incertitudes du fleuve. La durée du voyage, par le fleuve, est de seize à dix-sept jours, quand il est régulier; quelquefois trois, quatre, cinq, six mois. Par le canal latéral, la durée du voyage est de vingt-cinq à trente jours; mais elle est fixe et régulière. Voici le détail des frais de transport.

Le bassin houiller d'Aubin renferme des gisements d'une grande puissance. Le combustible minéral de cette contrée, qui serait capable d'alimenter le sud-ouest de la France et une grande partie du littoral de l'Océan, ne peut, dans l'état actuel des communications, trouver des débouchés sur le marché même de Bordeaux, approvisionné presque exclusivement par les houilles anglaises. Le principal obstacle qui s'y oppose est dans la question des transports. Le Lot est la seule voie par laquelle les houilles d'Aubin peuvent arriver à Bordeaux; mais cette rivière n'est pas navigable, ou du moins elle ne l'est qu'à de rares intervalles, pendant la saison des pluies. Il en résulte qu'on ne peut y organiser des transports réguliers et économiques. Aussi les frais, depuis le point d'embarquement sur le Lot jusqu'à Bordeaux, sont-ils, pour la houille du bassin d'Aubin, de 22 à 24 fr. la tonne, tandis que les houilles anglaises, et particulièrement celles de New-Castle, arrivent sur le même marché chargées d'un fret moitié moindre. Les navires qui viennent charger des vins, des eaux-de-vie ou autres denrées, dans la Gironde et la Charente, prennent en Angleterre de la houille pour lest; de là le bas prix du fret.

Lorsque les travaux de la navigation du Lot, actuellement en cours d'exécution, seront terminés, les houilles du bassin d'Aubin pourront arriver à Bordeaux en toute saison, de manière à alimenter régulièrement la consommation; le fret éprouvera alors une réduction considérable; il sera environ de 10 fr. par tonne. A cette époque, les houilles d'Aubin pourront soutenir avec avantage, à Bordeaux et sur le littoral de l'Océan, la concurrence des houilles anglaises, et finiront probablement par les chasser de ces marchés.

Houilles. — Mais l'état de nos communications intérieures ne réagit pas seul sur la prospérité de tous les bassins houillers du royaume. Le nord de la France est placé, à cet égard, dans une position particulière. Les mines de Valenciennes sont plus exposées que toutes les autres aux conséquences de l'exportation des charbons étrangers. Elles sont privées de débouchés au dehors, car les droits qui existent à la frontière sur les charbons français équivalent à une prohibition. Et tandis que nous admettons les houilles belges au droit de 15 centimes, nos houilles sont frappées à la frontière belge d'un droit de 30 cent. Ces mines ne sont protégées que par un faible droit de 15 cent. sur la frontière de terre, et de 10 cent. pour les importations par la Meuse et la Moselle. Toute réduction sur un pareil droit, insignifiante pour les consommateurs français, serait cependant funeste à l'industrie houillère du Nord. Enveloppée par les bassins de Mons, Charleroy et Liége, cette industrie doit chercher surtout ses bénéfices dans la quantité extraite. Si la différence qui sépare le prix de revient et le prix de vente était comblé par la réduction des droits, les houillères du Nord perdraient à la fois l'avantage de leur situation et la possibilité de produire dans une proportion suffisante. Non-seulement il faudrait renoncer à toute extension, à tout développement, mais les plus grands établissements pourraient être compromis. Les exploitations belges relèveraient, en temps opportun, leurs prix de vente; car si la concurrence disparaissait entre les houilles du Nord et les houilles belges, les consommateurs seraient à la merci des exploitants belges, qui resteraient maîtres du marché.

Et cependant, Messieurs, en ce moment même, l'industrie de Rouen réclame un nouvel abaissement des droits sur les houilles étrangères. L'industrie de Rouen, protégée par la prohibition, attaque le système des zones, qui ont été précisément établies et maintenues dans un intérêt d'égalité. On a diminué les droits sur les houilles, là où elles arrivent difficilement et à grands frais de l'intérieur. On a voulu conserver autant que possible à chaque contrée son industrie, et placer la production et la consommation dans des conditions analogues. L'accomplissement du vœu de la ville de Rouen étendrait le rayon dans lequel la lutte est devenue impossible, empêcherait les houilles françaises d'arriver au centre même du royaume, et les chasserait de tout le bassin de la Seine. L'abaissement de 30 cent. à 20 cent. servirait à payer le fret des houilles anglaises au-delà du rayon qui leur appartient exclusivement aujourd'hui.

Que gagnerait la ville de Rouen à l'abaissement qu'elle réclame? On évalue à 1,500,000 quintaux métriques la quantité de houille consommée annuellement dans la ville de Rouen et dans sa banlieue. Une réduction de 22 cent. (décime compris) sur les 55 cent. annuels du droit par quintal sur les charbons anglais, produirait une différence de 320,000 fr. environ. Cette réduction serait évidemment sans portée pour une industrie qui livre annuellement 60 millions de produits à la consommation.

Il ne faut pas oublier que les industries françaises sont solidaires les unes des autres, et que cette solidarité constitue pour toutes la plus sûre des garanties.

En 1837, le droit des douanes sur les houilles a été réduit. Qu'en est-il résulté? un accroissement considérable de l'importation étrangère. Cette importation était, en 1837, de 11 millions de quintaux métriques, et la production indigène était de 30 millions. En 1845, l'importation étrangère s'est élevée à 20 millions, et la production indigène seulement à 40 millions. Ainsi, dans l'espace de huit années, l'importation s'est accrue de près de 100 %, tandisque la production intérieure n'a augmenté que de 33 %.

Ce rapprochement ne suffit-il pas pour prouver que les houillères françaises ne peuvent soutenir la concurrence que dans certaines limites? qu'une réduction de moitié des droits de douanes, depuis dix ans, ne leur a pas permis de conserver, dans la consommation, la part proportionnelle qu'elles y occupaient antérieurement? D'où l'on peut conclure qu'elles ne sauraient, dans certains cas, supporter la complète suppression de ces droits. Il faut remarquer, en outre, que, en 1837, l'Angleterre n'importait chez nous que 2 millions de quintaux métriques de houilles, et que, en 1845, l'importation anglaise a été de 6 millions de quintaux; tandis que l'importation belge, qui était de 8 millions à la première date, ne s'est élevée, huit ans après, qu'à 13 millions. Celle-ci n'a donc augmenté que de cinq huitièmes dans la même période où l'autre a été triplée.

Une nouvelle réduction ne pourrait être opérée sur les houilles belges sans être également appliquée aux houilles anglaises. Cette réduction profiterait donc surtout à l'Angleterre, qui, par la richesse de ses mines, l'encombrement de leurs produits et la puissance de sa navigation, deviendrait maîtresse absolue du sort de l'industrie houillère française, et s'emparerait de nos principaux marchés.

La fabrication du fer est dans la même position que l'exploitation des houillères. Nos minerais sont moins chers que les minerais anglais; nos houilles, sur le carreau de la mine, ne sont pas d'un prix plus élevé qu'en Angleterre et en Belgique. Ce qui manque à ces matières encombrantes, ce sont des moyens de transport économiques. Nous venons de le démontrer en signalant l'état imparfait de nos canaux, et l'abandon regrettable de ceux-là mêmes dont l'achèvement et le bon entretien seraient le plus indispensables à la grande industrie des fers. Les conseils réunis de l'agriculture, des manufactures et du commerce ont exprimé à ce sujet des vœux fortement motivés, dont l'analyse trouvera sa place dans les conclusions de ce rapport. Cette question des transports se reproduit trop naturellement dans tout le cours de notre travail pour que nous y insistions davantage dans cet exposé.

On peut appliquer aux intérêts agricoles, ainsi qu'à nos grandes industries manufacturières (laines, cotons, lins, chanvres, etc.), les mêmes observations qu'à nos intérêts métallurgiques.

La France, en temps ordinaire, produit à peu près les céréales et les substances alimentaires qui sont nécessaires à sa consommation; car si, d'un côté, la population présente d'un recensement à l'autre un accroissement notable (d'un seizième par exemple), la culture des pommes de terre et autres aliments auxiliaires des céréales s'accroît dans une proportion presque relative. D'importantes cultures vont s'établir sur des terrains jusqu'à présent improductifs. Toutefois la culture des céréales occupe, chez nous, proportionnellement un nombre d'hectares et d'hommes beaucoup plus considérable qu'en Angleterre, en Belgique et dans les pays allemands limitrophes. Les fourrages et les engrais, qui sont les éléments essentiels de l'industrie du bétail, sont, dit-on, de meilleure qualité chez nos voisins qu'en France. Les Anglais et les Belges ont plus d'engrais, plus de grandes prairies naturelles ou artificielles que nous, et c'est de là surtout que provient leur supériorité dans l'élève des bestiaux. Un bon système d'irrigation nous permettra probablement de les égaler un jour.

Quant aux lois sur les céréales, la législation antérieure à 1819 autorisait d'une manière générale l'importation des blés étrangers, soit en franchise absolue, soit à un simple droit de balance. L'exportation de nos grains était, au contraire, habituellement interdite. Le législateur n'avait ainsi tenu compte que de l'intérêt des consommateurs. Nulle protection n'était accordée à l'agriculture, en retour des entraves qui lui étaient imposées pour la vente de ses blés au dehors, et des charges générales que l'ensemble de notre système économique et financier fait peser sur elle.

A dater de la loi du 16 juillet 1819, une part plus égale a été faite à ces deux intérêts. A l'entrée comme à la sortie, les grains ont été soumis à des droits mobiles qui laissent un libre accès à l'importation dans les années de disette, et la restreignent aux époques d'abondance; et qui, de même, restreignant l'exportation lorsque le prix des grains s'élève, lui laissent toute latitude lorsque ce prix s'abaisse.

Établies en vue de maintenir sur les blés, autant que cela peut dépendre de la loi, un prix moyen suffisamment rémunérateur pour l'agriculture, sans être onéreux pour le consommateur, les dispositions combinées des lois des 15 avril 1832 et 26 avril 1833 atteignent convenablement ce but dans les circonstances ordinaires.

On leur reproche de n'avoir pas fait une part suffisante aux intérêts du commerce d'importation, dont le concours devient si nécessaire aux époques de disette. Les variations de l'échelle mobile ajoutent, en effet, un élément d'inexactitude à des opérations fort éventuelles par elles-mêmes. Elles peuvent les arrêter, ou du moins les restreindre, et l'on a dû, cette année, et à deux reprises, pour appeler le commerce étranger et suffire aux besoins du pays, restreindre provisoirement l'application des lois sur les céréales. Ces mesures exceptionnelles ont des inconvénients, sans doute; mais il ne faut pas, pour prévenir désormais de pareilles difficultés, pour offrir à la fois au commerce du dehors des bases plus certaines, et pour préserver les marchés de l'intérieur de spéculations dangereuses, s'exposer peut-être par une nouvelle législation à des inconvénients beaucoup plus graves. Il faut remarquer, d'ailleurs, que dans les années de disette surtout, les variations du tarif des grains ne sont pas toujours aussi brusques, aussi fréquentes qu'on l'a souvent prétendu. L'importation étrangère n'exerce alors qu'une action bien limitée sur les prix de l'intérieur. Quelque développement qu'elle prenne, ces prix restent au-dessus des limites auxquelles, d'après la législation générale, les grains se trouvent admissibles au simple droit de balance. Nous en avons la preuve en ce moment. La suspension de l'échelle mobile n'a eu en quelque sorte, et ne pouvait avoir qu'un effet moral. Les conditions auxquelles les importations ont eu lieu ne sont autres, à peu près, que celles qui seraient résultées du tarif général.

Machines.—Nous avons dit que les résultats de la protection accordée à quelques-unes de nos industries les plus récentes justifiaient à la fois la faveur dont elles avaient joui, et l'espérance conçue de les voir atteindre cette égalité si désirable qui défierait la concurrence. Voyez, en effet, ce qu'est devenue l'industrie des locomotives. Une locomotive coûte aujourd'hui, en France, à peu près le même prix qu'en Angleterre, et cette industrie a parcouru en huit années, avec une rapidité merveilleuse, toutes les phases de progrès qui l'ont conduite, d'une infériorité trop évidente, à une égalité incontestable. Les hommes les plus compétents reconnaissent que nos machines soutiennent avantageusement la comparaison avec les machines anglaises. Notre industrie, en ce genre, est en voie de prospérité, puisqu'elle exporte autant de machines qu'on en importe du dehors. L'industrie des machines doit cet avantage à la protection qui ne lui a pas manqué, et dont elle a su profiter.

Mais ce système de protection lui-même, pour être efficace, doit être appliqué avec intelligence, sans timidité, sans arrière-pensée. Le meilleur moyen d'en abréger la durée, c'est d'en fortifier l'action. Les demi-mesures, les demi-moyens ont des inconvénients qui prévalent sur leurs avantages. C'est ainsi qu'on a plutôt retardé que favorisé le développement de certaines industries utiles au pays, en n'osant pas les soutenir complétement, et que, d'un autre côté, on est resté tributaire de l'étranger pour des sommes considérables. Comptez ce que le pays a dû acheter en Angleterre de machines à vapeur pour les bateaux, pour la filature du lin, des locomotives, et vous saurez ce qu'il en coûte de dépendre des étrangers! Comparez ensuite ce que peut faire aujourd'hui votre industrie des machines, et ce que produira plus tard le développement de vos fabriques de tôles, de cornières, de chaînes-câbles, ancres, etc., et vous comprendrez tout ce qu'il y a de force, de sécurité, de puissance et de richesse pour un pays dans la certitude qu'il acquiert de ne dépendre que de lui-même. Les résultats de la législation sur les machines en ont prouvé la sagesse et l'utilité. Restons-y fidèles, et profitons de cet exemple en faveur d'autres industries. C'est le moyen (nous ne saurions trop le répéter), le moyen le plus sûr de servir la cause du travail national.

Si le système prohibitif absolu est une folie; s'il est impossible d'isoler complétement une nation, quand la nature a si sagement départi ses faveurs à chaque pays et à chaque climat, selon les besoins locaux, mais à charge aussi pour chaque peuple de se procurer par le commerce ce qui lui manque en échange de ce qu'il possède, ce n'est pas une erreur moins grande de rêver une liberté sans limites, qui étoufferait sur chaque territoire les germes de sa propre richesse. Voici comment s'exprimait à ce sujet, en 1834, un ancien ministre du commerce, dont nous allons citer les paroles: « Quant au système opposé (disait-il), celui d'une liberté d'échanges illimitée, qu'on me permette de le dire, il est aussi chimérique que son contraire, et n'aurait pas de meilleurs résultats..... Cette liberté illimitée est un pur rêve, et la preuve, c'est que les choses ne se sont jamais passées de la sorte. Les nations ont un penchant irrésistible à faire des conquêtes industrielles les unes sur les autres. Pour y parvenir, elles prohibent ou renchérissent, au moyen d'un tarif, certains produits étrangers, afin de créer à leurs propres citoyens un avantage à les produire. Les Anglais sont parvenus ainsi à s'approprier le coton et le fer. Nous avons presque conquis le coton, nous essayons de conquérir le fer. C'est là un instinct universel chez tous les peuples. Les Américains, les Russes, les Allemands en font autant aujourd'hui. »

La pensée vraie, aujourd'hui comme en 1834, c'est celle d'une atténuation progressive des droits, qui doit suivre elle-même les progrès de l'industrie que ces droits protégeaient, et qu'ils ne doivent abandonner qu'après sa complète émancipation. L'histoire de nos établissements industriels les plus prospères (le Creuzot, Terre-Noire, Decazeville, etc.) démontre que tous ces établissements auraient succombé, s'ils avaient eu à subir, indépendamment des difficultés financières de leur existence, la concurrence des produits anglais, surtout aux époques de crises. Il en est ainsi de toutes nos grandes industries, des filatures, du tissage, etc.; et, lorsqu'on examine avec attention les intérêts vrais des manufactures, de l'agriculture et du commerce, on reconnaît, en définitive, que tous ces intérêts, loin d'être placés respectivement dans un antagonisme fatal, sont solidaires les uns des autres. Citons un dernier exemple de cette nécessité de concessions mutuelles entre les différentes industries, quand ces concessions ont pour but commun la conservation de tous les éléments du travail national.

La marine française a perdu, s'écrie-t-on de toutes parts, depuis les traités de 1822 et de 1826, presque tous les transports qui s'effectuaient d'Angleterre et d'Amérique dans les ports français. Et, en effet, quand on jette les yeux sur le mouvement de la navigation entre la France et ces deux pays, les résultats proportionnels sont si évidemment défavorables à notre marine, qu'on se demande s'il ne conviendrait pas de s'occuper sérieusement de l'abrogation de ces traités. Mais d'abord il faut considérer que nos exportations à destination des Etats-Unis, qui n'avaient pas dépassé 40 millions avant le traité de 1822, ont atteint en 1845 le chiffre de 96 millions, et que le total de l'exportation de nos produits en Angleterre s'est élevé, dans la même année, à 109,919,000 fr.

Ensuite, nos soieries, nos vins, nos tissus divers, les objets principaux de l'industrie parisienne, composent en grande partie nos exportations dans ces deux pays, et la dénonciation des traités pourrait leur causer le plus grand dommage. Le gouvernement doit à ces produits, à ces industries, une protection efficace, et le meilleur moyen de protection pour eux, c'est de leur conserver de larges débouchés en Angleterre et en Amérique. Les vins et les soieries constituent, en effet, comme les établissements métallurgiques, comme les filatures de laine, de lin, de coton, un travail de la plus haute importance. Ils trouvent dans le sol, dans le climat, dans les facultés industrielles de la population, toutes les conditions de leur accroissement et de leur progrès. Nos soieries seules comptent annuellement pour un tiers à peu près dans la valeur totale des produits manufacturés exportés: elles demandent chaque année pour environ 150 millions de matières premières à l'agriculture; elles donnent du pain à cent mille ouvriers. Que deviendraient ces familles de travailleurs, si on enlevait aux soieries les débouchés qui (malgré les progrès des fabriques anglaises, pour certains articles unis qu'elles

produisent au même prix, et quelquefois même à meilleur marché que nous) sont encore les sources les plus précieuses de la prospérité de deux de nos grandes cités manufacturières? Et d'ailleurs les représailles sont toujours faciles; les Anglais et les Américains se conduiront envers nous comme nous nous conduirons nous-mêmes envers eux. Lorsqu'il s'agit de traités de ce genre, il faut toujours mettre en regard l'intérêt national et celui des pavillons étrangers. Cette question se rattache à celle du fret, que nous aurons occasion de traiter avec quelque étendue dans le cours de ce rapport, et qui constitue à elle seule peut-être l'intérêt si précieux de notre navigation.

Vous voyez, Messieurs, que nous vous proposons de vous attacher fortement au système protecteur, dont l'intérêt général du pays réclame impérieusement le maintien. Nous sommes convaincus qu'il faut, par tous les moyens possibles, maintenir, introduire et acclimater en France les industries qui procurent beaucoup de travail, et surtout celles qui sont indispensables à la force et à l'indépendance du pays. Ainsi, protection du travail national, quel qu'il soit, agricole, manufacturier, commercial, protection d'autant plus forte que l'industrie sera plus récente et intéressera des populations plus nombreuses; voilà le principe général que nous avons adopté, et que nous vous proposons de consacrer. Toutefois, nous reconnaissons d'avance que l'application rigoureuse de ce principe doit être abandonnée dans certains cas; par exemple, quand une industrie est réellement assez forte pour pouvoir se passer de cette protection, ou bien quand elle ne mérite pas d'être soutenue parce qu'elle est stérile, et enfin lorsqu'il s'agit de servir un grand intérêt français, supérieur à l'intérêt secondaire qui lui ferait obstacle.

Ce n'est pas que nous admettions facilement ces exceptions au principe, ces sacrifices faits à la politique, ou plutôt à l'ensemble des intérêts généraux du pays; mais ils sont quelquefois nécessaires. C'est à la sagesse, à l'habileté du gouvernement, de n'y recourir qu'avec précaution et dans un but sérieux. Une de nos convictions que nous voudrions aussi, et avant tout, pouvoir communiquer à tous les esprits, à tous les intérêts qu'une discussion sur les douanes va tenir éveillés, c'est une défiance salutaire contre ces imitations, qu'on nous propose sans cesse, des procédés d'un pays voisin, qui a de bonnes raisons pour agir comme il le fait, et que nous devrions d'autant moins imiter, que ses économistes nous y provoquent plus vivement, et que ses hommes d'Etat nous y invitent. L'Angleterre n'abandonne que ce qu'elle peut abandonner sans danger pour elle *et sans crainte de la concurrence étrangère.* Elle a aboli le droit sur les fers, mais après l'avoir maintenu pendant de longues années. L'Angleterre, industrielle, soutient la liberté illimitée du commerce, parce qu'elle ne la craint pas, parce qu'elle défie les rivalités. C'est pour elle, sans doute, un moyen parfaitement légitime de servir ses intérêts et de développer sa prospérité.

La France, manufacturière et agricole, se rallie au contraire au principe de protection du travail national. Nous sommes ici ses organes. Accueillons ses vœux, en y ajoutant celui de voir, dans l'avenir, cette protection intelligente porter tous les fruits que nous avons le droit d'en attendre.

Examen détaillé des articles. — C'est dans cet ordre d'idées, Messieurs, que nous avons examiné le projet de loi, et que nous vous soumettons des amendements sur les articles, et le rejet de plusieurs dispositions.

L'art. 1er du projet comprend :

Les dispositions provisoirement réglées par ordonnance; la levée de certaines prohibitions; la réduction de certains droits ou des modifications de tarifs; des suppressions de droits; enfin l'admission, en franchise de droits, des fers, cuivres et zincs bruts et laminés, lin et chanvre destinés à l'établissement des navires de commerce, ainsi que des tôles et cornières servant à la construction des navires en fer. Nous fixerons successivement l'attention de la Chambre sur les principaux paragraphes de cet article.

Le premier mentionne seulement deux produits de quelque importance, les écorces de quinquina et les marbres......

(A cause de la longueur du rapport, nous supprimons ce qui concerne les articles de second ordre.)

Question maritime. — Au fond de toutes les questions de commerce, d'industrie et de douanes, se trouve la question de la marine marchande, la question fondamentale de notre navigation. Votre commission a dû s'en préoccuper. Elle avait à se rendre compte : 1° de la situation vraie de notre marine; 2° des moyens à employer pour en seconder le développement.

Sur le premier point, nous avions à examiner des assertions tout à fait opposées; sur le second, nous avions à discuter la valeur des mesures proposées par le projet de loi.

Quel est d'abord l'état vrai de notre navigation? Il résulterait des tableaux qui nous ont été communiqués par l'administration, et qui sont joints à ce rapport (1), que, de 1827 à 1845, notre effectif naval n'a pas diminué; que si, dans l'ensemble, notre navigation avait éprouvé, de 1820 à 1830, un certain ralentissement, elle s'est relevée depuis, surtout de 1835 à 1845. Son accroissement absolu serait, d'après les états officiels (et en tenant compte du nouveau mode de jaugeage introduit en 1838), son accroissement, dans la période donnée (1820 à 1845), serait de 619,000 tonneaux, ou 84 pour 100. Selon les mêmes tableaux, la navigation réservée présenterait un accroissement de 46,000 tonneaux, ou 55 pour 100, pour la grande pêche, et 60,000 tonneaux, ou 34 pour 100, pour les colonies. En Algérie, on s'est élevé, de 1830 à 1845, de 15,000 tonneaux à 237,000, ce qui fait une augmentation de 1,580 pour 100.

Dans la navigation de concurrence, la part absolue du pavillon français, de 1820 à 1830, se serait affaiblie. Mais, à partir de cette époque, le progrès aurait été constant, et, de 1820 à 1845, il aurait produit, à notre avantage, une différence de 514,000 tonneaux, ou 108 p. 100.

Enfin, on avoue que le mouvement du pavillon français, comparé à celui des pavillons étrangers, est relativement moins considérable, et que sa part proportionnelle, qui était, au point de départ, c'est-à-dire en 1820, de 38 p. 100, n'aurait plus été, dans les années suivantes, que de 27 à 28.

En résumé (dit l'administration), notre marine marchande n'est pas restée stationnaire; elle a fait, au contraire, des progrès; toutefois ces progrès n'ont pas été aussi rapides, aussi marqués, que ceux des marines rivales.

Complétons cet exposé, avant d'y joindre nos propres appréciations. L'administration a recherché quelle pouvait avoir été, au point de vue maritime, l'influence des traités de 1822 et de 1826, conclus avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Elle nous a communiqué des chiffres que nous mettons également sous les yeux de la Chambre (1). Ces chiffres sont évidemment défavorables à notre marine. Non-seulement, du côté des Etats-Unis, elle a vu diminuer de beaucoup la part proportionnelle qu'elle prenait, dans l'intercourse, avec cette puissance; mais encore elle a perdu les deux tiers de la part absolue qui lui revenait avant la conclusion du traité de 1822. Du côté de l'Angleterre, les résultats sont moins fâcheux qu'avec l'Amérique du Nord. Si notre part relative a fléchi, notre part absolue a sensiblement augmenté. En 1820, nous avions 93,000 tonneaux; en 1845, nous en avons eu 216,800 : différence en plus, 123,800 tonneaux, ou 132 p. 100. Il est vrai que, si nous gagnions 132, la marine anglaise gagnait en même temps 500. Mais cela, nous a dit l'administration, semblerait tenir moins au traité de réciprocité qu'à la nature même des produits échangés entre les deux pays. Le poids des marchandises que l'Angleterre nous a expédiées (commerce spécial), en 1845, s'est élevé, approximativement, à 552 millions de kilog.; nous n'en avons transporté que 100 millions de kilog. : c'est environ 5 et 1/2 contre 1. En 1845, notre part dans l'intercourse général a été de 216,000 tonneaux, contre 1 million appartenant à l'Angleterre; nous avons donc fait un peu plus du cinquième de la navigation opérée par elle.

Tel est, Messieurs, le résumé des chiffres qu'on a bien voulu nous communiquer.

Votre commission, vivement impressionnée par les plaintes, par les témoignages qui lui arrivaient de toutes parts, sur le dépérissement de notre marine marchande, se borne à résumer ses informations, ses enquêtes, dans le tableau ci-joint, dont les éléments, extraits des documents officiels, ne seront pas contestés. Ce tableau fait connaître la situation vraie de notre marine, comparée en 1827 et en 1845, à raison de la capacité des navires dont elle se composait à ces deux époques (1). Il résulte de cette comparaison que notre grande navigation dépérit, en effet, graduellement, depuis 1827. Nous ne possédons plus de navires de 600 tonneaux et au-dessus. Nous ne comptons plus que moitié des navires de 5 à 600 tonneaux que nous possédions, et les quatre cinquièmes environ des navires de 200 à 300 tonneaux. La réduction atteint même les navires de 60 à 200 tonneaux. Il n'y a d'accroissement que dans le nombre des bâtiments de 30 à 60 tonneaux, c'est-à-dire dans notre petite navigation. Cette comparaison nous dispense de tout commentaire.

Votre commission s'est également appliquée à rechercher tout ce qui pouvait l'éclairer sur les transports comparés de 1827 à 1845, et ses recherches l'ont conduite à des conclusions tout à fait différentes de celles qu'on avait produites. L'administration, dans ses calculs sur le tonnage, n'a compté que les entrées et les sorties, sans tenir compte de la longueur des voyages. C'est qu'en effet la petite navigation a remplacé la grande, comme les petits bâtiments ont remplacé les grands navires.

L'accroissement du mouvement maritime entre la France et l'Algérie, pas plus que l'augmentation du nombre des voyages pour les pays voisins, ne saurait être considéré comme une compensation sérieuse des pertes éprouvées par notre marine. Croyons-en les déclarations des étrangers, qui nous donnent souvent des avertissements salutaires.

Voici en quels termes s'exprimait, le 27 mai 1827, M. Huskisson, obligé de défendre le traité de 1826 contre les vives récriminations que ce traité avait fait naître de l'autre côté du détroit, où l'on craignait l'accroissement du tonnage français : « Sur quels bâtiments la Chambre pense-t-elle qu'a porté, en grande partie, cet accroissement du tonnage étranger? Un quart de ces bâtiment jauge moins de 50 tonneaux; en moyenne, la totalité ne jauge pas 100 tonneaux. Ces bâtiments sont employés aux transports journaliers des côtes de France. Chaque jour on peut voir à Douvres, à Ramsgate, à Southampton, à Rochester, cette puissante marine marchande apportant, avec des passagers, des œufs, du beurre, d s légumes, de la volaille, du poisson, des fruits et autres menus articles pour nos marchés. Voilà l'emploi d'un grand quart de ce tonnage qui grossit le compte des bâtiments étrangers; qui menace, dit-on, d'écraser la marine marchande de l'Angleterre! Un grand nombre arrive avec une marée et repart avec l'autre. Est-ce donc là la pépinière des matelots qui doivent nous faire descendre du rang des puissances maritimes du monde? » Que dirait aujourd'hui M. Huskisson, s'il lui était donné de venir, après vingt ans, justifier ses prévisions devant le parlement anglais, en exposant les faits qui se sont produits entre les deux pays, durant cette période. Nous ne voulons pas insister davantage sur ce point. Notre devoir était de vous dire la vérité, purement et simplement, quoiqu'il nous fût pénible de vous la dire.

Maintenant, en présence de cette décadence maritime si timidement avouée, quel remède l'administration propose-t-elle d'appliquer au mal? Ne craignons pas de le dire, et nous le prouverons tout à l'heure, un remède dont l'impuissance prouve qu'on ne s'est pas rendu un compte vrai des causes du dépérissement de notre marine. Voici le remède proposé. Le projet de loi admet en franchise de droit (5e paragraphe de l'art. 1er) les fers en barre, le cuivre et le zinc, bruts ou laminés, le lin et le chanvre destinés à la fabrication des éléments de construction, ou des accessoires d'armement des navires français; à charge par les armateurs de justifier, dans le délai d'un an, de l'affectation desdites matières à cette destination spéciale.

Messieurs, nous avons consulté, nous avons entendu sur cette proposition, comme sur tout ce qui se rapporte aux intérêts de notre marine, les délégués des ports qui avaient à communiquer leurs observations et leurs vœux à la commission. Permettez-nous de vous soumettre une courte analyse de quelques-uns de ces témoignages.

Marseille, Nantes et le Havre se sont fait entendre par des

---

(1) 1° *Effectif.*

Année	Tonnage	
1826....	692,125	tonneaux (*).
1830....	689,588	—
1835....	680,365	—
1845....	703,216	— (a)

2° *Mouvement général de la navigation française.* (Navigation réservée et navigation de concurrence réunies) (b).

Année	Tonnage	
1820....	733,000	tonneaux.
1830....	706,000	—
1835....	949,000	—
1845....	1,352,000	— (a)

3° *Navigation réservée. — Pêches. — Colonies.*

Grande pêche.

Année	Tonnage	
1820....	85,000	tonneaux.
1830....	106,000	—
1835....	151,000	—
1845....	134,000	— (a)

Colonies et comptoirs français (non compris l'Algérie).

Année	Tonnage	
1820....	175,500	tonneaux (a).
1830....	808,000	—
1335....	225,000	—
1845....	235,000	— (a)

Algérie.

(C'est seulement à partir de 1841 qu'on a fait figurer dans la navigation réservée le mouvement maritime de l'Algérie, qui, avant cette époque, était portée au compte de la navigation de concurrence.)

Année	Tonnage	
1830....	15,000	tonneaux.
1835....	43,000	—
1845....	237,000	— (*)

4° *Navigation de concurrence.*

Pavillon français.

Année	Tonnage	Part
1820....	173,000 tonn.	ou 38 0/0 de l'ensemble.
1830....	392,000 —	ou 27 —
1835....	573,000 —	ou 31 —
1845....	987,000 (a) —	ou 28 —

Pavillons étrangers.

Année	Tonnage	Part
1820....	763,000 tonn.	ou 62 0/0 de l'ensemble.
1830....	1,040,000 —	ou 73 —
1835....	1,251,000 —	ou 69 —
1845....	2,500,000 (a) —	ou 72 —

(*) Les registres de la douane ne donnent pas au-delà de 1827 l'effectif de notre marine marchande.

(a) A partir de 1838, le mode de jaugeage a été modifié, et il réduit l'évaluation officielle de 15 à 18 %. — Pour que la comparaison avec les années antérieures et postérieures à 1838 puisse se faire avec exactitude, on a ajouté à 1845 15 % en sus du tonnage accusé par les relevés de la douane.

(b) On ne fait pas figurer ici le cabotage; c'est une navigation à part, qui n'a d'importance que pour ce qu'on appelle le grand cabotage, celui qui se fait de l'Océan dans la Méditerranée, et *vice versâ.* Voici, au surplus, le nombre de tonneaux employés par le cabotage aux trois époques ci-après :

Année	Tonnage	
1830....	2,374,000	tonneaux.
1835....	2,062,000	—
1845....	3,056,000	—

(1) *Traité du 24 juin 1822 avec les Etats-Unis.*

Le mouvement de la navigation entre la France et les Etats-Unis d'Amérique offre les résultats suivants :

Pavillon français.

Année	Tonnage	Part
1820....	47,800 tonn.	ou 47 0/0 de l'ensemble.
1830....	6,700 —	ou 5 —
1835....	48,200 —	ou 9 1/2 —
1845....	17,000 —	ou 6 —

Pavillon de l'Union.

Année	Tonnage	Part
1820....	49,200 tonn.	ou 49 0/0 de l'ensemble.
1830....	137,000 —	ou 94 —
1835....	168,800 —	ou 86 1/2 —
1845....	168,300 —	ou 91 3/4 —

Pavillon tiers.

Année	Tonnage	Part
1820....	4,700 tonn.	ou 4 0/0 de l'ensemble.
1830....	1,400 —	ou 1 —
1835....	7,900 —	ou 4 —
1845....	400 —	ou 2 1/4 —

Traité de 1826 avec l'Angleterre.

Voici les effets de ce traité :

MOUVEMENT DE LA NAVIGATION.

Pavillon français.

Année	Tonnage	Part
1820....	93,143 tonn.	ou 38 0/0 de l'ensemble.
1830....	66,300 —	ou 22 —
1835....	130,500 —	ou 29 —
1845....	246,800 —	ou 16 —

Pavillon britannique.

Année	Tonnage	Part
1820....	151,900 tonn.	ou 61 0/0 de l'ensemble.
1830....	226,500 —	ou 75 1/2 —
1835....	339,000 —	ou 69 —
1845....	1,002,900 —	ou 82 1/2 —

Pavillon tiers.

Année	Tonnage	Part
1820....	2,589 tonn.	ou 1 0/0 de l'ensemble.
1830....	7,400 —	ou 2 1/2 —
1835....	10,100 —	ou 2 —
1845....	17,500 —	ou 1 1/2 —

(1) *Comparaison de la marine française en 1827 et en 1845.*

Navires de	En 1827.	En 1845.	Augment.	Dimin.
800 tonn. et au-dess.	3	»	»	3
700 à 800 tonn.	6	»	»	6
600 à 700	2	»	»	2
500 à 600	13	6	»	7
400 à 500	38	33	»	5
300 à 400	183	185	2	»
200 à 300	570	426	»	144
100 à 200	1,357	1,269	»	88
60 à 100	1,565	1,547	»	17
30 à 60	1,110	1,535	425	»
30 et au-dessous.	9,475	8,823	»	652
	14,342	13,825	427	924

négociants honorables dont nous avons recueilli les observations.

(La suite au prochain numéro.)

VARIÉTÉS.

L'INDISCRET. (Suite.)

« Vous vous rappelez parfaitement, cher lecteur...

— Je ne me rappelle absolument rien.

— Quoi! huit jours ont suffi pour effacer de votre souvenir l'histoire de cette mémorable campagne!

— Pensez-vous qu'on y va rêver huit jours durant? C'est une prétention bien *indiscrète*.

— Je vais donc recommencer.

— Ce serait ajouter une indiscrétion à une indiscrétion.

— Vous m'embarrassez. Si vous voulez que la fin du récit soit intelligible, il faut bien ne pas perdre de vue le commencement.

— Résumez-vous.

— Soit. Je disais qu'à mon retour de ma première pérégrination économique mon calepin constatait ceci: «D'après la déposition de tous les industriels protégés, la France a eu, par l'effet des lois restrictives de la Chambre du double vote, moins de blé, de viande, de fer, de drap, de toile, d'outils, de sucre, et moins de toutes choses qu'elle n'en aurait eu sans ces lois.»

— Vous me remettez sur la voie. Ces industriels disaient même que tel avait été non-seulement le résultat, mais le but des lois de la *Chambre du double vote*. Elles aspiraient à renchérir les produits en les raréfiant.

— D'où je déduisais ce dilemme : Ou elles n'ont pas raréfié les produits, et alors elles ne les ont pas renchéris, et le but a été manqué; ou elles les ont renchéris, et en ce cas elles les ont raréfiés, et la France a été moins bien nourrie, vêtue, meublée, chauffée et sucrée.

Plein de foi dans ce raisonnement, j'entrepris une seconde campagne. Je me présentai chez le riche propriétaire et le priai de jeter les yeux sur mon calepin; ce qu'il fit un peu à contre cœur.

Quand il eut fini sa lecture, monsieur, lui dis-je, êtes-vous bien sûr que, relativement à vous, les excellentes intentions de la Chambre du double vote aient réussi?

— Comment auraient-elles manqué de réussir? répondit-il; ne savez-vous pas que mieux je vends ma récolte, plus je suis riche?

— C'est assez vraisemblable.

— Et ne comprenez-vous pas que moins il y a de blé dans le pays, mieux je vends ma récolte?

— C'est encore vraisemblable.

— *Ergo*.....

— C'est cet *ergo* qui me préoccupe, et voici d'où viennent mes doutes. Si la Chambre du double vote n'eût stipulé de protection que pour vous, vous vous seriez enrichi aux dépens d'autrui. Mais elle a voulu que d'autres s'enrichissent à vos dépens, comme le constate ce calepin. Êtes-vous bien sûr que la balance de ces gains illicites soit en votre faveur?

— Je me plais à le croire. La Chambre du double vote était peuplée de gros propriétaires qui n'avaient pas la cataracte à l'endroit de leurs intérêts.

— En tous cas, vous conviendrez que, dans l'ensemble de ces mesures restrictives, tout n'est pas profit pour vous, et que votre part de gain illicite est fort ébréchée par le gain illicite de ceux qui vous vendent le fer, les charrues, le drap, le sucre, etc.

— Cela va sans dire.

— En outre, je vous prie de peser attentivement cette considération : Si la France a été *moins riche*, comme le constate mon calepin...

— Indiscret calepin!

— Si, dis-je, la France a été moins riche, elle a dû moins manger. Beaucoup d'hommes qui se seraient nourris de blé et de viande ont été réduits à vivre de pommes de terre et de châtaignes. N'est-il pas possible que ce décroissement de consommation et de demande ait affecté le prix du blé dans le sens de la baisse, pendant que vos lois cherchaient à l'affecter dans le sens de la hausse? Et cette circonstance venant s'ajouter au tribut que vous payez aux maîtres de forge, aux actionnaires de mines, aux fabricants de drap, etc., ne tourne-t-elle pas, en définitive, contre vous le résultat de l'opération?

— Monsieur, vous me faites subir un interrogatoire fort *indiscret*. Je jouis de la protection, cela me suffit, et vos subtilités et vos généralités ne m'en feront pas démordre.

L'oreille basse, j'enfourchai ma monture et me rendis chez le fabricant de drap.

— Monsieur, lui dis-je, que penseriez-vous de l'architecte qui, pour exhausser une colonne, prendrait à la base de quoi ajouter au sommet?

— Je demanderais pour lui une place à Bicêtre.

— Et que penseriez-vous d'un fabricant qui, pour accroître son débit, ruinerait sa clientèle?

— Je l'enverrais tenir compagnie à l'architecte.

— Permettez-moi donc de vous prier de jeter un regard sur ce calepin. Il renferme votre déposition et bien d'autres, d'où il résulte clairement que les lois restrictives émanées de la Chambre du double vote, dont vous étiez, ont fait la France moins riche qu'elle n'eût été sans ces lois. Ne vous est-il jamais tombé dans l'idée que si le monopole vous livre la consommation du pays, il ruine les consommateurs; et que s'il vous assure le débouché national, il a aussi pour effet, premièrement, de vous interdire dans une forte proportion vos débouchés au dehors, et de restreindre considérablement vos débouchés du dedans par l'appauvrissement de votre chalandise?

— Il y a bien là une cause de diminution pour mes profits; mais le monopole du drap, à lui tout seul, n'a pu appauvrir ma clientèle au point que ma perte surpasse mon bénéfice.

— Je vous prie de considérer que votre clientèle est appauvrie, non seulement par le monopole du drap, mais aussi, comme le constate ce calepin, par le monopole du blé, de la viande, du fer, de l'acier, du sucre, du coton, etc.

— Monsieur, votre insistance devient *indiscrète*. Je fais mes affaires, que ma clientèle fasse les siennes.

— C'est ce que je vais lui conseiller.

Et, pensant que le même accueil m'attendait chez tous les protégés, je me dispensai de poursuivre mes visites. Je serai plus heureux, me dis-je, auprès des *non-protégés*. Ils ne font pas la loi, mais ils font l'opinion, car ils sont incomparablement les plus nombreux. J'irai donc voir les négociants, banquiers, courtiers, assureurs, professeurs, prêtres, auteurs, imprimeurs, menuisiers, charpentiers, charrons, forgerons, maçons, tailleurs, coiffeurs, jardiniers, meuniers, modistes, avocats, avoués, et, en particulier, cette classe innombrable d'hommes qui n'ont rien au monde que leurs bras.

Justement le hasard me servit, et je tombai au milieu d'un groupe d'ouvriers.

— Mes amis, leur dis-je, voici un précieux calepin. Veuillez y jeter un coup d'œil. Vous le voyez, d'après la déposition des protégés eux-mêmes, la France est moins riche par l'effet des lois de la Chambre du double vote qu'elle ne le serait sans ces lois.

Un ouvrier. Est-il bien sûr que la perte retombe sur nous?

— Je ne sais, repris-je, c'est ce qu'il s'agit d'examiner; il est certain qu'il faut qu'elle retombe sur quelqu'un. Or, les *protégés* affirment qu'elle ne les frappe pas; donc, elle doit frapper les *non-protégés*.

Un autre ouvrier. Cette perte est-elle bien grande?

— Il me semble qu'elle doit être énorme pour vous; car les *protégés*, tout en avouant que l'effet de ces lois est de diminuer la masse des richesses, affirment que, quoique la masse soit plus petite, ils prennent une part plus grande; d'où il suit que la perte des *non-protégés* doit être double.

L'ouvrier. A combien l'estimez-vous?

— Je ne puis l'apprécier en chiffres, mais je puis me servir de chiffres pour faire comprendre ma pensée. Représentons par 1,000 la richesse qui existerait en France sans ces lois, et par 500 la part qui reviendrait aux protégés. Celle des non-protégés serait aussi de 500. Puisqu'il est reconnu que les lois restrictives ont diminué le total, nous pouvons le représenter par 800; et puisque les protégés affirment qu'ils sont plus riches qu'ils ne le seraient sans ces lois, ils retirent plus de 500. Admettons 600. Il ne vous reste que 200 au lieu de 500. Par où vous voyez que, pour gagner 1, ils vous font perdre 3.

L'ouvrier. Est-ce que ces chiffres sont exacts?

— Je ne les donne pas pour tels; je veux seulement vous faire comprendre que, si sur un tout plus petit, les protégés prennent une part plus grande, les non-protégés portent tout le poids non seulement de la diminution totale, mais encore de l'excédant que les protégés s'attribuent.

L'ouvrier. S'il en est ainsi, ne doit-il pas arriver que la détresse des *non-protégés* rejaillisse sur les *protégés*?

— Je le crois. Je suis convaincu qu'à la longue, la perte tend à se répartir sur tout le monde. J'ai essayé de le faire comprendre aux *protégés*, mais je n'ai pas réussi.

Un autre ouvrier. Quoique la protection ne nous soit pas accordée directement, on assure qu'elle nous arrive par ricochet.

— Alors il faut renverser tout notre raisonnement en partant toujours de ce point fixe et avoué, que la restriction amoindrit le total de la richesse nationale. Si, néanmoins, votre part est plus grande, celle des protégés est doublement ébréchée. En ce cas, pourquoi réclamez-vous le droit de suffrage? Assurément, vous devez laisser à des hommes si désintéressés le soin de faire les lois.

Un autre ouvrier : Êtes-vous démocrate?

— Je suis de la démocratie, si vous entendez par ce mot : A chacun la propriété de son travail, liberté pour tous, égalité pour tous, justice pour tous, et paix entre tous.

— Comment se fait-il que les meneurs du parti démocratique soient contre vous?

— Je n'en sais rien.

— Oh! ils vous habillent de la belle façon!

— Et que peuvent-ils dire?

— Ils disent que vous êtes des *docteurs*; ils disent en outre que vous avez raison *en principe*.

— Qu'entendent-ils par là?

— Ils entendent tout simplement que vous avez raison; que la restriction est injuste et dommageable; qu'elle diminue la richesse générale; que cette réduction frappe tout le monde, et particulièrement, comme vous dites, la classe ouvrière, et que c'est une des causes qui nous empêchent, nous et nos familles, de nous élever en bien-être, en instruction, en dignité et en indépendance. Ils ajoutent qu'il est bon que les choses soient ainsi; qu'il est fort heureux que nous souffrions et que nous nous méprenions sur la cause de nos souffrances, et que le triomphe de vos doctrines, en soulageant nos misères et dissipant nos préjugés, éloignerait les chances de la grande guerre qu'ils attendent avec impatience.

— Ainsi ils se mettent du côté de l'iniquité, de l'erreur et de la souffrance, le tout pour arriver à la grande guerre?

— Ils font à ce sujet des raisonnements admirables.

— En ce cas, je ne suis ici qu'un *indiscret*, et je me retire.

F. B.

LE DIRECTEUR : FRÉDÉRIC BASTIAT.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 8, PRÈS LE BOULEVART MONTMARTRE.

N° 5 — 2e ANNÉE. **Bureaux : rue de Choiseul, 8.** 26 DÉCEMBRE 1847.

LE LIBRE-ÉCHANGE.

La vie à bon marché. Les produits s'achètent avec des produits. On ne doit payer d'impôt qu'à l'État.

On s'abonne : A PARIS, aux bureaux du Journal, rue de Choiseul, 8, et, dans les DÉPARTEMENTS, aux bureaux des Messageries, ou par l'envoi d'un mandat de poste à l'ordre de l'Administrateur.
Prix pour un an : pour Paris, les départements et la Belgique, 12 francs ; — pour les autres pays étrangers, 15 francs.

PARIS, 25 Décembre.

DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LE PROJET DE LOI DE DOUANES.

Malgré la longueur du rapport de M. Lanyer, et la stérilité des résultats qu'il nous offre en perspective, nous avons cru devoir le reproduire presque en son entier, dans trois numéros successifs du journal. Si ce document a peu d'importance en lui-même, à ne considérer que la force des arguments et la valeur des conclusions, il en emprunte une grande aux circonstances au milieu desquelles il se produit et à l'autorité dont il émane. C'est à ce titre que nous croyons devoir le soumettre à un examen sérieux. Toutefois, comme la discussion des Chambres sur ce sujet n'est pas prochaine, et comme nous aurons plus d'une occasion d'y revenir, nous nous bornerons pour aujourd'hui à quelques réflexions sommaires et générales.

Lorsque, dans la session dernière, il y eut lieu de nommer au sein de la Chambre des députés une commission chargée de l'examen du projet de loi sur les douanes, on sait que le parti protectioniste, si nombreux dans la Chambre, se mit en grand travail pour écarter de la commission tous les hommes *suspects* de nourrir quelques opinions ou quelques velléités libérales. Il réussit, en effet, à la composer tout entière selon son cœur ; c'est-à-dire à n'y faire admettre que des protectionistes purs. Nous n'insistons pas sur l'inconvenance d'une pareille exclusion ! Nous nous bornons à rappeler le fait. On ne pouvait donc pas s'attendre à voir cette commission manifester des tendances très-progressives et conclure en faveur de la liberté commerciale.

Toutefois, les protectionistes mêmes ont répété si souvent qu'ils étaient loin de vouloir le maintien absolu du *statu quo*, qu'ils ne repoussaient pas toutes les réformes, mais seulement les réformes brusques et hasardeuses ; qu'ils admettraient, au contraire, qu'ils provoqueraient même au besoin toutes celles qui seraient conseillées par ce qu'ils appellent l'expérience ; ils ont enfin bercé tant de fois le pays de l'espoir d'une amélioration progressive, qu'on devait s'attendre au moins à quelques concessions apparentes. On peut voir aujourd'hui ce que valaient toutes ces promesses. C'est le *statu quo* pur et simple que la commission propose par l'organe de son rapporteur. Elle repousse jusqu'aux faibles modifications et aux radiations innocentes que le ministère voulait faire subir au tarif. Point de réforme ; rien ! Telle est la conclusion sommaire du rapport de M. Lanyer ; car il ne nous sera pas difficile de prouver, quand nous en viendrons à l'examen des chapitres, que le petit nombre de mesures soi-disant libérales qu'il prétend substituer aux propositions du ministre, sont quelque chose de pire qu'une illusion.

Ce n'est pas nous, pourtant, que ce résultat a surpris. Nous savions depuis longtemps à quoi nous en tenir sur les tendances progressives de nos adversaires. Ils ont pu flatter le pays de quelques espérances trompeuses, tant que l'issue de la lutte engagée leur a paru incertaine et qu'ils ont senti le besoin de rallier à eux les opinions vacillantes ; mais aujourd'hui qu'ils se croient sûrs du succès, ils lèvent le masque et se montrent à nous tels qu'ils sont. L'immobilité absolue ; telle a toujours été leur devise : on peut tenir pour certain qu'ils ne la changeront pas, à moins qu'il ne s'agisse de marcher à des conquêtes nouvelles dans la voie du système prohibitif. Des promesses, ils en feront souvent ; des concessions réelles, ils n'en feront jamais. Vainement, en effet, se prévalent-ils du très-petit nombre de modifications introduites dans nos lois de douanes depuis quinze ans ; on sait trop bien, et les discussions mêmes des Chambres en font foi, que ces modifications, si faibles qu'elles fussent, ont toujours été obtenues malgré eux.

Le travail de la commission fournit un nouveau témoignage de cette vérité, et nous sommes loin de nous en plaindre. Désormais les partis sont nettement dessinés et on saura du moins à quoi s'en tenir sur leurs tendances respectives. L'illusion n'est plus possible, c'est à ceux, et le nombre en est grand, qui se flattaient de voir sortir du camp protectioniste ce progrès mesuré qu'ils désiraient, à se tenir maintenant pour avertis.

Abstraction faite de l'esprit qui a dicté le rapport de la commission, nous sommes forcés de le dire, ce travail ne se recommande par aucune qualité sérieuse. Le rapporteur n'a fait que ressasser tout ce qu'il y a de plus vulgaire, de plus banal dans les arguments journellement employés par le parti protectioniste. Nulle exactitude dans les faits qu'il invoque, nulle rectitude dans le raisonnement, nulle sévérité dans les conclusions.

Est-ce que peut-être M. Lanyer, qui est sans doute un homme de mérite, puisqu'on l'a choisi pour rapporteur, aurait été si sûr de son auditoire, qu'il aurait cru pouvoir se dispenser d'une étude réelle de la matière qu'il traite et d'une argumentation tout au moins spécieuse? Il invoque souvent l'histoire récente de l'Angleterre, et il est évident qu'il ne la connaît pas. Souvent aussi il nous fait l'honneur de nous combattre, et, à voir la manière dont il interprète notre manière de voir, il n'est pas moins évident qu'il ne nous a pas lus ; car nous ne lui ferons pas l'injure de croire qu'il défigure à dessein notre pensée pour se donner le plaisir d'une victoire facile.

Examinons rapidement quelques-unes des principales idées dont la partie générale du rapport est semée.

La première idée qu'on rencontre, idée neuve, il faut le reconnaître, est celle-ci : qu'en France, entre les protectionistes et les libre-échangistes, le terrain du débat est changé. De quelle manière? Ecoutez : « La controverse s'établissait autrefois entre les prohibitions systématiques et la liberté illimitée ; c'était là ce qu'on pouvait, de part et d'autre, qualifier d'exagérations. » Mais aujourd'hui c'est bien différent ; la controverse n'existe plus qu'entre un système de protection très-modéré, parfaitement calculé et pondéré dans toutes ses parties, et le système impossible d'une liberté illimitée. A quelle époque ce grand changement s'est-il opéré? C'est ce que le rapporteur de la commission n'a pas pris soin de nous apprendre, et c'est fâcheux, car nous avouons n'en avoir pas conservé le souvenir. Il nous semblait que les faibles réductions de droits opérées en 1836 sur les fers et sur les houilles, réductions d'ailleurs compensées plus tard par des aggravations de droits sur d'autres marchandises, n'avaient pas tellement modifié notre tarif qu'elles en eussent altéré l'esprit. Il nous semblait qu'il y restait encore assez de prohibitions et de droits excessifs pour qu'on fût autorisé à le taxer d'exagération, même en se tenant dans la limite des idées protectionistes. En tout cas, nous affirmons du moins, contrairement à l'assertion de M. Lanyer, que ce tarif n'a été, à aucune époque de notre histoire, beaucoup plus prohibitif qu'il ne l'est aujourd'hui.

Est-ce par hasard dans les idées des protectionistes que M. Lanyer aperçoit ce grand changement dont il nous parle? Serait-il vrai qu'ils fussent aujourd'hui plus disposés qu'autrefois à rabattre de leurs prétentions, à se contenter de droits modérés, à tempérer enfin les rigueurs excessives de nos tarifs? Mais son rapport même prouve le contraire, puisque lui, organe en cela du parti même, ne propose aucune modération des droits existants ; qu'il repousse même les modifications qui avaient été proposées par le gouvernement, que la seule mesure enfin de quelque importance à laquelle il s'attache, la réducton des droits sur les sucres coloniaux et indigènes, est une atteinte à notre système fiscal et nullement à notre système protecteur.

Au reste, ce prétendu changement dans l'état des choses ou des esprits, que le rapporteur de la commission imagine, ne paraît avoir été allégué par lui que pour amener une comparaison heureuse entre les deux systèmes en lutte, et un reproche qu'il voulait adresser à ce propos à M. le Ministre du commerce. Le régime protecteur, tel qu'il se présente aujourd'hui, ou tel que les protectionistes actuels le conçoivent, c'est, au dire de M. le rapporteur, la vérité même, tandis que la vérité du commerce, c'est évidemment l'erreur. C'est donc bien à tort que M. le ministre a taxé ces deux systèmes opposés d'exagérations contraires. « On ne peut pas taxer d'exagérations contraires l'erreur et la vérité. Ces hésitations, ces termes moyens entre deux principes, l'un faux, l'autre vrai, sont un abus malheureux des idées de modération et de transaction. » Le tour est sans doute ingénieux, et le reproche qu'il amène assez plaisant. L'un et l'autre nous paraissaient cependant plus dignes de figurer dans le *Moniteur industriel*, auquel ils ont été empruntés, que dans un travail sérieux destiné à être soumis à une grande assemblée législative.

Selon M. Lanyer, on pouvait croire, il y a quelque temps, surtout après la renonciation aux traités de commerce ou d'union douanière projetés avec l'Angleterre et la Belgique, que toute discussion théorique sur le principe constitutif de notre système de douanes serait désormais sans objet. Comme si la discussion sur ces principes avait jamais entièrement cessé en France ; comme si la renonciation à deux traités en avait altéré le moins du monde la valeur. Mais voilà que tout-à-coup, ajoute M. le rapporteur, la réforme accomplie en Angleterre a remué de nouveau toutes les têtes. « A ce signal, les économistes français, s'emparant d'un exemple mal compris, hâtons-nous de le dire, propagèrent dans toutes les parties de la France les *nouveaux* principes du libre-échange, c'est-à-dire les *vieilles* doctrines de la liberté illimitée du commerce, si longtemps et tant de fois refutées par les faits. »

Passons légèrement sur ces mots *nouveaux* et *vieilles* appliqués à une même chose. Nos doctrines sont-elles vieilles ou nouvelles? M. Lanyer ne le sait pas bien ; car on nous a adressé tour à tour, à cet égard, les deux reproches contraires. Pour ne pas se tromper, il applique les deux épithètes à la fois, en les faisant passer, à l'aide de cette distinction heureuse, entre les *principes* et les *doctrines*. L'une confirme ce qu'il vient de dire ; l'autre vient à l'appui de ce qu'il va dire ; et de cette manière, il se trouve avoir raison partout.

Donc, c'est en nous emparant de l'exemple mal compris de l'Angleterre, que nous nous sommes mis à propager en France les *nouveaux principes* du libre-échange, ce qui veut dire les *vieilles doctrines* de la liberté du commerce. Ce n'est pas la première fois qu'on nous adresse un tel reproche ; on peut dire qu'il a traîné partout. Nous y avons toujours répondu, et nous répondrons encore, que nous n'avons pas emprunté à l'Angleterre et à l'exemple récent donné par elle ces *vieilles doctrines* qui sont professées en France depuis cent ans ; mais que nous lui avons emprunté peut-être l'idée de faire fructifier ces doctrines par l'association et surtout l'espoir de les voir triompher bientôt. Nous n'hésitons pourtant pas à déclarer que nous regardons la réforme récemment opérée en

Angleterre comme une nouvelle confirmation, ou plutôt comme une éclatante sanction donnée à nos principes. Que si l'on prétend nous prouver que nous la jugeons mal, au moins faudra-t-il montrer d'abord que l'on connaît aussi bien que nous les faits et les circonstances qui s'y rapportent.

C'est, au contraire, une chose remarquable et affligeante à la fois, que l'excessive légèreté, pour ne rien dire de plus, avec laquelle M. Lanyer, rapporteur d'une commission de la Chambre des députés, parle de ce grand évènement, et la manière expéditive dont il le juge. « On a invoqué, dit-il, les exemples de l'Angleterre, exemples qui condamnent ceux-là mêmes qui les invoquent. » On serait tenté de croire, après cette prétentieuse sentence, que M. le rapporteur va, tout au moins, dérouler le tableau de cette réforme, et l'expliquer à sa manière pour nous confondre. Nullement. Ce sont tout simplement quelques paroles qu'il va citer, et desquelles il va induire hardiment tout un système. Nous aimerions mieux des faits ; n'importe ; voyons du moins quelles sont les paroles invoquées et de quelle manière M. Lanyer les interprète.

Il est arrivé qu'un jour sir Robert Peel, ayant à combattre dans la Chambre des communes les protectionistes de son pays, qui s'effrayaient comme les nôtres de la concurrence étrangère, leur exposa le tableau des avantages naturels de la Grande-Bretagne, et conclut en disant : *Est-ce qu'un tel pays peut redouter la concurrence étrangère?* Telles sont les premières paroles dont M. Lanyer s'empare. Quant à la conclusion qu'il en tire, il serait difficile de la deviner, s'il n'avait pris soin de la développer lui-même. Cette conclusion c'est que, l'Angleterre n'ayant pas, au jugement de sir Robert Peel, à craindre la concurrence étrangère, c'est aux autres peuples à la redouter. Pourquoi? Apparemment parce qu'il faut absolument que quelqu'un tremble. Si ce n'est celui-ci, c'est celui-là. Or, puisque l'Angleterre ne tremble pas, c'est à la France de trembler. Ce n'est pas nous qui saurons résister à la force d'une telle logique.

Les autres paroles citées par M. Lanyer, et empruntées au même discours de sir Robert Peel, sont, au jugement de l'honorable rapporteur, encore plus décisives, s'il est possible ; les voici : « Bien des peuples ont l'œil sur vous ; bien des nations attendent avec anxiété l'issue de ce débat. Déjà la Sardaigne a donné l'exemple de l'initiative d'un tarif libéral ; Naples va suivre ; la Prusse est ébranlée ; *la France nous imitera.* » C'est sur ces derniers mots, surtout, que M. Lanyer triomphe. Peut-être ne voit-on pas au premier abord tout ce qu'ils renferment de profondeur machiavélique : heureusement M. Lanyer est là pour nous l'apprendre. « Ces derniers mots, s'écrie-t-il, ne sont-ils pas assez significatifs, Messieurs? N'est-ce pas la révélation de la pensée anglaise? Et comment n'ont-ils pas averti les défenseurs du libre-échange du sort qui serait réservé à notre industrie, à notre agriculture, (notre agriculture aussi menacée par les produits anglais!) si nous adoptions pour nous-même les procédés de l'Angleterre? Ne suffisait-il pas que nos voisins nous invitassent à imiter leur système pour nous engager à l'éviter? » Pour cette fois, nous avouons renoncer à bien comprendre, malgré la savante explication du rapporteur. Une seule chose nous paraît résulter assez clairement de ce qui précède : c'est que, si jamais sir Robert Peel, ou tout autre ministre anglais, s'avise de dire dans la Chambre des communes que la France ferait bien de réduire ses impôts et ses dépenses inutiles, M. Lanyer montera tout aussitôt à la tribune de la Chambre des députés pour forcer le gouvernement à les doubler.

Nous ne nous étendrons pas d'avantage sur cette partie générale du rapport, qui, sérieusement, et nous le disons à regret, n'est pas digne de l'assemblée qui doit l'entendre. Prochainement nous examinerons les questions particulières que le même rapport soulève, et c'est alors que nous aurons occasion de retourner contre M. Lanyer, et nous le ferons, nous, en précisant les faits, cette sentence ambitieuse qu'il a prononcée contre nous : « On a invoqué les exemples de l'Angleterre, exemples qui condamnent ceux-là mêmes qui les invoquent. »

OUVERTURE DU COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE AU COLLÈGE DE FRANCE.

Mercredi à midi, M. Michel Chevalier a ouvert son cours d'économie politique devant un nombreux et brillant auditoire accouru pour l'entendre. Nous reproduisons une partie du très-remarquable discours qu'il a prononcé dans cette circonstance. Le savant professeur se propose d'examiner, dans les leçons de cette année et de l'année prochaine, les notions fondamentales de l'économie politique. Dans son discours d'ouverture, il a traité d'une de ces notions qui est incontestablement au nombre des plus importantes, nous voulons parler de la notion de Liberté.

En analysant les phénomènes de la production, de la circulation et de la répartition des richesses dans le corps social, il n'y a pas un économiste vraiment digne de ce nom, qui n'ait été conduit à conclure que le maximum de richesse et de bien-être parmi les hommes ne peut être obtenu qu'avec un maximum de liberté dans le travail et la libre disposition des fruits de ce travail.

Ce fut cette grande pensée qui inspira notre immortel Turgot, qui guida la Constituante, à laquelle nous devons le renversement définitif de cet obstacle qu'on appelait des noms de jurandes, maîtrises et corporations. M. Michel Chevalier a fait ressortir avec une grande force et en ce style brillant qui caractérise l'auteur des *Lettres sur l'Amérique du Nord*, les avantages que la société moderne a retirés de cette conquête de nos pères. Il a ensuite montré comment le même esprit de libéralité avait présidé à la confection des premières lois commerciales sorties de l'urne constitutionnelle, et la nécessité pour l'honneur et le bien-être de la France de revenir à cette grande politique dont la Convention, l'Empire et la Restauration se sont tant écartés.

M. Michel Chevalier a été conduit à faire, avec un rare bonheur d'expression, le procès à cette malheureuse tendance de la réglementation que l'on rencontre dans tout notre système administratif, et à cette non moins malheureuse théorie de la Protection, au renversement de laquelle nous avons voué tous nos efforts.

Pendant que nous écoutions la dialectique vive et animée de l'honorable professeur du Collége de France, nous nous disions : Les feuilles qui sont à la discrétion de nos adversaires ne manqueront sans doute pas de dire que M. Michel Chevalier s'est, lui aussi, écarté de son sujet, pour transformer sa chaire en une succursale de la salle Montesquieu. Mais serait-il possible de faire la physiologie de la société sans reconnaître que la liberté de travail est aussi nécessaire à la santé du corps social, que la libre circulation de sang à la santé d'un être animé, que la libre circulation de la sève au simple végétal. Que demain les chaires du Conservatoire et du Collége de France soient données aux coryphées de la prohibition, à M. Dezeimeris, à M. Lestiboudois ou à d'autres que nous pourrions aussi nommer, nous offrons de parier qu'au bout de quelques années, l'étude et la force des choses les auront convertis à la doctrine de la liberté.

Voici comment M. Michel Chevalier s'est exprimé au sujet de la liberté des transactions :

« .... La pensée qui a dominé jusqu'ici dans la politique internationale de tous les états a été celle de l'isolement. L'hypothèse d'où l'on partait était que les intérêts des différents états étaient incompatibles, et c'était la vérité du moment, que les gouvernements cherchaient à se prendre les uns aux autres leurs territoires. L'économie politique admise par tous les cabinets reposait de même sur l'isolement. Chaque nation se proposait de produire sur son sol tout ce dont elle avait besoin, ou plutôt, comme on ne pouvait se dissimuler les avantages du commerce, comme il n'y avait eu que le gouvernement égyptien d'il y a quarante siècles qui eût cru possible d'interdire le trafic avec les autres nations, on avait adopté pour programme commercial de vendre aux étrangers sans leur rien acheter. Ce système, qui parut une merveilleuse découverte aux hommes d'état d'il y a cent-cinquante ou deux cents ans, tant ils étaient dupes eux-mêmes de leur désir de tromper l'étranger, était tout simplement chimérique ; car comment l'étranger s'acquittera-t-il après qu'il nous aura acheté nos productions, à moins de nous donner les siennes? Et si tous les peuples se rallient au plan de vendre sans rien acheter, j'aperçois bien des vendeurs, mais où sont les acheteurs? L'idée a eu cependant un succès infini. Elle a fait le tour du monde. Tout achat au dehors a été appelé *un tribut payé à l'étranger*, comme s'il y avait un tributaire dans une transaction librement consentie de part et d'autre, et où les deux parties trouvent leur compte. Chaque nation s'est efforcée de vendre le plus aux autres états, en leur achetant le moins. Sans la contrebande qui venait, j'allais dire heureusement, pour rétablir l'équilibre, le commerce du monde eût été anéanti. Chaque peuple eût vécu dans l'enceinte de sa muraille de la Chine. Il n'y aurait plus eu d'échange que d'une seule chose, les coups de canon !

» L'économie politique croit que les états civilisés composent un grand corps dont les membres doivent communiquer librement et profiter tous des faveurs particulières que la Providence a faites à chaque climat, des productions par lesquelles chaque contrée se distingue et où chaque peuple excelle. C'est une grande famille unie par la communauté de la religion, des mœurs et des usages ; une vaste association où déjà les idées s'échangent pour le bien de tous, et où les produits matériels doivent s'échanger de même. Doués d'une aptitude égale et diverse en même temps, disposés à se mettre promptement à l'unisson les uns des autres dans la pratique des arts industriels, tous admis à puiser, sous les auspices de la paix, au même réservoir de capitaux, il n'y a pas de raison pour que les peuples civilisés ne se montrent pas les dignes émules les uns des autres. Ils n'ont qu'à le vouloir.

» La pensée de cette sainte-alliance est, sur une échelle plus grande, le même sentiment de la fraternité humaine que j'invoquais tout à l'heure. Les traditions les plus respectées nous apprennent à envisager cette fraternité comme le point de départ du genre humain. Mais vous n'êtes pas sans avoir remarqué, Messieurs, que les traditions religieuses placent souvent dans le passé ce qui doit servir de but à l'avenir. Le moment semble venu où il faille s'écrier : Dieu le veut ! Les inventions les plus merveilleuses font disparaître les distances et convient les hommes des climats les plus éloignés à se traiter en amis, à abjurer leurs préjugés et leurs haines, à se jeter dans les bras les uns des autres. Les montagnes élevaient des barrières insurmontables entre les territoires ; le génie de l'homme les perce de part en part. La mer, qui séparait les contrées, les réunit désormais. L'*ultima Thule* est à nos portes. Le peuple que le poète représentait comme relégué du reste du monde par la mer (*toto divisos orbe*), est celui qui, à la faveur de la mer elle-même, a le plus de relations avec toutes les parties de la terre, dont les essaims se répandent le plus facilement sur tous les continents, sur tous les archipels. Chaque jour une découverte nouvelle vient relier d'avantage les états. La célérité qu'avait donnée la vapeur pour franchir l'Océan et pour voler sur la surface de la terre, est déjà dépassée dans une proportion inouïe. L'électricité est venue donner à la transmission des idées des ailes d'une rapidité fabuleuse. C'est une vitesse qui ne peut plus se comparer qu'à celle de la pensée elle-même. Désormais une nouvelle pourra faire le tour du monde dans une fraction de seconde, et déjà le peuple qui a plus que tout autre le sens et le goût de la vitesse, celui des États-Unis, avec l'activité qui est son caractère, établit cette communication électrique, à l'usage du commerce, sur un réseau dont le développement total sera de 13 à 14,000 kilomètres, treize ou quatorze fois le diamètre de la France !

» Ainsi, Messieurs, quand l'économie politique repousse le système de l'isolement et érige en principes la liberté des relations entre les hommes de tous les pays, elle a pour elle une mystérieuse puissance à laquelle les hommes obéissent malgré leurs préjugés et leurs passions, la force des choses.

» De nos jours, néanmoins, pendant que les découvertes de l'esprit humain favorisent cette fusion générale des intérêts, cette noble et consolante pratique de la fraternité ; pendant que les peuples, avec l'entraînement de l'enthousiasme, se font les instruments de la volonté supérieure qui nous y pousse, en choisissant pour l'objet de leurs plus vastes entreprises financières l'établissement des moyens nouveaux de communication, il est devenu de mode, dans certaines sphères, de recommander plus que jamais l'isolement. Aujourd'hui la Chine elle-même abat son antique muraille et ouvre ses portes aux productions étrangères ; c'est le moment qu'on prend pour exhorter les nations de l'Europe à ériger chacune sa muraille autour de ses frontières. Ne trouvez-vous pas que le conseil est frappant d'à-propos ?

« Dans votre bon sens, vous seriez tentés de croire que si quelque Christophe Colomb découvrait une terre où le blé germât spontanément, et où la nature offrît le fer à l'état natif sous forme de barres qu'il n'y aurait qu'à ramasser, ce serait un bienfait pour la civilisation entière, qui a tant de peine à nourrir fort médiocrement les populations et à leur donner les instruments du travail. Au gré d'une certaine doctrine qui s'arroge le nom du *travail national*, vous commettriez une erreur condamnable. Cette libéralité de la nature serait une calamité du genre de la peste, et il faudrait s'en garer par une triple barrière de droits ou par le mur à pic de la prohibition. Nos ouvriers ne mangent pas de la viande parce que la France n'en produit pas assez, et c'est ainsi qu'une population rachitique multiplie dans nos villes. En vertu de la même doctrine, on proclame que l'entrée du bétail étranger serait comparable, dans ses effets, à une *invasion de Cosaques*. Ce système, qui proscrit l'abondance et le bon marché, se produit au grand jour. Dans notre siècle de lumières, il se donne pour la vraie science. Il est accueilli en bons lieux avec une parfaite considération, et il jouit d'un grand crédit dans l'état. Comme dit La Bruyère : « Que manque-t-il à cette *aberration* pour être bizarre et incompréhensible, que d'être lue dans quelque relation de la Mingrélie? »

» Au milieu de ce soulèvement d'intérêts abusés, l'économie politique, au lieu de se troubler, songe à l'apologue du serpent qui a eu beau mordre et n'a pas ébréché la lime. Qu'on attaque ses principes tant qu'on voudra, ils sont impérissables. Ce sont des vérités dont la Providence avait placé le germe dans le cœur de tout homme généreux, que la sagesse humaine a inscrites en tête de notre Charte constitutionnelle et sanctionnées par cent articles de nos Codes. C'est la liberté du travail, c'est le droit de propriété, c'est l'égalité devant la loi.

» La liberté du producteur est manifestement violée si on lui interdit d'acheter où il veut, au dehors aussi bien qu'au dedans, les matières et les appareils dont il a besoin. Le droit de propriété est méconnu si je ne puis disposer des fruits de mon travail de la manière qui m'est la plus avantageuse, en les exportant où il me plaît, ou si l'on empêche l'étranger de venir me les acheter en repoussant ses propres productions. Le principe de l'égalité devant la loi est atteint si je suis contraint d'acheter cher à mon voisin ce que je trouverais à meilleur marché hors de France, pendant que lui ne me paye que la juste valeur de ce que je lui vends, parce que je travaille bien et qu'il travaille mal ; c'est une contri-

bution que je lui sers et que je ne lui dois point. La morale publique est blessée si, pour maintenir la prohibition absolue par laquelle des intérêts privés se font protéger, on viole le domicile des citoyens, on encourage la délation soldée, ou si l'on pratique à la frontière ces ignominieuses *visites à corps*, qui semblent un legs de la brutalité des temps les plus barbares. Si la législation sanctionne ces injustices et ces violences, citoyen, je m'y soumets, parce que je suis forcé de me soumettre à la loi; mais disciple ou organe de la science, je proteste. En présence de ces abus ou de ces excès, l'économie politique répètera, jusqu'à ce que justice ait été faite, la définition profonde de Montesquieu : *Les lois sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses.* Donc toute loi qui est contraire à la nature des choses est une mauvaise loi.

» Il y a dans ce mot de *travail national*, avec lequel on combat la liberté du commerce, un prestige contre lequel il est bon de se prémunir. Le travail ! qui ne serait empressé de l'honorer? Le travail est la manifestation de la puissance humaine maîtrisant la nature et l'obligeant à se prêter à nos besoins. Avant d'accorder notre hommage, cependant, à qui que ce soit, il faut considérer comment il se comporte lui-même en présence de l'intérêt de la liberté du public. Si des producteurs opprimés dans leur travail nous demandent aide et assistance pour s'affranchir, nous devons nous empresser autour d'eux; mais s'ils prétendent forcer la nation à se fournir de leurs produits bons ou mauvais, chers ou à bon marché, leur prétention est tyrannique : je me refuse à leur faire le sacrifice de mon droit, puisque je ne puis ni ne dois porter atteinte au leur, et je leur oppose le principe de la liberté comme une égide qui défie tous leurs efforts; car, ainsi que l'a dit un philosophe éminent, et à propos de la liberté même du commerce : « la liberté est le fondement de » tout droit ; rien ne vaut contre elle. »

» Encourageons le travail toutes les fois qu'il se montre habile, actif, éclairé, en lui rappelant que la première épreuve qu'il ait à donner de ses lumières consiste à respecter la liberté du public. Ne lui décernons le titre de national qu'autant qu'il s'est mis en mesure de subvenir mieux que personne aux besoins de la nation.

» Lorsqu'une industrie ne satisfait pas à cette condition, ne perdons pas de vue que la faveur qu'elle réclame sous le nom de protection produit sur l'économie nationale le même résultat qu'une addition au budget de vingt, trente, cinquante ou cent millions, ou plus encore. Sous prétexte d'affranchir la nation d'un tribut à l'étranger, tribut qui n'en était pas un, on s'impose alors un tribut trop réel, et l'on porte un coup à la liberté.

» Il faut voir dans le travail ce qu'il est, un moyen et non pas un but. L'homme se livre au travail non afin d'agiter ses membres et de faire mouvoir des mécaniques, mais afin de retirer de la planète où Dieu l'a jeté les objets nécessaires à ses besoins. Le travail de Pénélope, qui passait la nuit à défaire ce qu'elle avait fait le jour, est très-recommandable aux yeux de la morale, et dans les annales de la fidélité conjugale il brille d'un vif éclat; mais du point de vue économique il est de nulle valeur. L'homme d'État ainsi que l'économiste prisent le travail en raison de sa fécondité. L'objet qu'on doit se proposer en traçant les lois qui concernent le travail est, non d'avoir le plus de travail possible en faisant abstraction de la proportion des produits créés, mais bien d'obtenir la plus grande masse possible de produits en retour du travail des populations; c'est ainsi que la nation arrive à mieux satisfaire ses besoins. Or il est facile de voir que le maximum des produits répond à la liberté du commerce. Il y a deux raisons pour cela : d'abord, avec la liberté du commerce, chaque peuple se livre de préférence aux industries où il excelle. Par la voie des échanges, chacun tire ensuite de l'étranger contre ses propres productions, celles que l'étranger fait mieux que lui et peut donner à plus bas prix. Chaque peuple alors fait davantage de ce qu'il fait le mieux, et s'approvisionne chez les autres de ce que les circonstances naturelles ne lui permettent pas d'exécuter aussi bien. Pour le même travail, on a plus de produits de toute sorte, parce qu'on a multiplié la fécondité de son propre travail par la fécondité du travail d'autrui. En second lieu, par la liberté du commerce, le champ de la concurrence est agrandi. Les industries, nécessairement nombreuses, qu'on exerce, en même temps que d'autres peuples, en reçoivent une impulsion plus active. Alors tous les perfectionnements des arts, accomplis au dehors, franchissent aussitôt les frontières. Telle fabrication dont on n'aurait pas eu l'idée si l'on eût été clos d'une muraille, vient s'acclimater dans le pays, parce que l'étranger lui-même en apporte les modèles, les instruments, les artisans. Si, sous prétexte de la défense du travail national, vous isolez la nation dans une étroite enceinte, vous la privez de tous ces avantages. Si c'est protéger le travail national que d'accabler la nation de travail pour procurer, tout compte fait, aux travailleurs de tous rangs moins d'aliments, moins de vêtements, moins de mobilier, moins de toutes choses, les adversaires de la liberté du commerce ont raison. Mais si la vraie protection du travail national consiste à faire en sorte que, pour la même quantité de travail, les travailleurs aient une plus forte ration de pain, de viande et de vin, de café et de sucre, des habits plus moelleux et plus élégants, des logements mieux éclairés, mieux chauffés, plus dignes d'être l'asile d'une famille heureuse, et, en un mot, tous les éléments de ce bien-être qui est plus qu'une jouissance, qui est nécessaire à la santé de l'homme, plus qu'à sa santé, à sa dignité, bien certainement c'est la liberté du commerce qui l'emporte.

» Il ne manque pas de faits propres à faire voir jusqu'où s'étend l'influence de cette prétendue protection, et le dommage énorme qu'on a causé par là aux industries les plus vitales de la France et au public français en général. Je vous en citerai un seul : En 1668, lorsque la France commença l'application de ce système, elle vendait à l'Angleterre une quantité de vins que les relevés commerciaux portent à 20,000 tonneaux (180,000 hectolitres). Depuis lors, la population du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande a plus que triplé; la richesse générale y a suivi une progression beaucoup plus rapide. A en juger par le progrès d'autres grandes consommations, on serait fondé à dire que si les rapports commerciaux des deux nations fussent restés sur le même pied, l'Angleterre nous achèterait présentement dix ou douze fois autant de vin qu'alors, soit 200,000 tonneaux au moins. Mais à partir de 1668, les deux nations se sont mises à se frapper à coups redoublés de prohibitions; la vérité m'oblige même à dire que ce fut nous qui commençâmes, et que nous n'avons pas cessé encore, quoique l'Angleterre viennent de répudier les doctrines restrictives. Aujourd'hui, nous ne plaçons dans le Royaume-Uni que le septième de ce que nous y vendions il y a près de deux siècles, la soixante-dixième partie de ce que nous devrions y vendre. Ce n'est malheureusement pas le seul marché où nous ayons attiré cet effroyable échec à une production à laquelle notre sol convient admirablement, et dont nous possédons mieux que personne tous les secrets. Ainsi l'agriculture française est dépouillée d'un débouché extrêmement étendu, et par la même aventure, le public français en général est privé d'autres objets que l'étranger fait mieux que nous, et qu'il nous eût expédiés en retour de nos vins.

» Mais il s'agit du travail national, nous dit-on, national, entendez-vous. J'entends très-bien. Ce sont des Français qui veulent que nous tous, le public, nous leur fassions le sacrifice de nos intérêts, de notre liberté, et ils nous le demandent en disant que le patriotisme nous l'ordonne. Messieurs, le patriotisme, jusqu'à présent, consistait à subordonner son intérêt particulier à l'intérêt général, à respecter profondément la liberté du public, quand même il devrait nous en coûter quelque chose. Depuis un demi-siècle, il a été donné en France des preuves innombrables de patriotisme, et c'était ainsi qu'on l'avait compris. Mais il paraît que *nous avons changé tout cela*, comme disait Sganarelle, quand il annonçait que le cœur était à droite. Le patriotisme désormais consistera à subordonner imperturbablement l'intérêt général à l'intérêt particulier. Comme pendant cette nouvelle notion du patriotisme, on parle d'une géométrie nouvelle, qui prendra pour axiome fondamental que la partie est plus grande que le tout.

» Aux termes de cette doctrine, il suffirait donc d'être Français pour disposer du public à son gré, pour faire litière de l'intérêt et de la liberté du public. Mais le public aussi est Français, et il a infiniment plus de droits à ce que ses intérêts et sa liberté soient garantis qu'on en a à les violer. Les privilégiés qu'en 1790 la Constituante rangea sous le niveau commun, étaient des Français qui aimaient leur pays, qui faisaient profession d'aller en personne verser bravement leur sang sur les champs de bataille. Cependant, comme leurs priviléges étaient contraires à la liberté et à l'égalité, on les leur retira. On les força d'être Français de la seule façon qui soit permise, de celle dont il faut que désormais tout le monde se résigne a l'être, c'est-à-dire sans prélever des redevances sur ses concitoyens, sous quelque prétexte que ce soit, même celui du *travail national*, et en respectant la liberté du public.

» Que si ces mesures sont réclamées comme un secours pour faire vivre les personnes qui se livrent à certaines industries, si l'on s'adresse à la charité du public, la question prend un aspect tout particulier, et la qualité de Français dont se prévalent les solliciteurs est faite pour nous toucher. Mais alors que chacun parle la langue et garde l'attitude qui convient à sa position. Une charité même nationale, même réduite à ce qui est strictement indispensable, est essentiellement volontaire et temporaire. Une aumône obligatoire et perpétuelle serait la taxe des pauvres, et ce n'est point par là que l'Angleterre se recommande à notre imitation, et l'Angleterre s'en est lassée. Qu'on fasse durer une charité de ce genre cinq ou dix ans, afin que les intéressés aient le temps de se livrer à des efforts utiles et de se retourner, ce sont de ces dispositions transitoires auxquelles les hommes modérés applaudissent, que le public approuve, quoique ce soit lui qui paye. Ainsi, Messieurs, ce qu'on nomme la protection pourrait se justifier, dans une certaine mesure de quotité et de durée, s'il était bien entendu que c'est un secours provisoire sollicité et obtenu de la bienfaisance du public. Le public, alors, en ouvrant les cordons de sa bourse, dit à ceux qu'il assiste : Vous vous étiez engagés à égaler vos rivaux de l'étranger, vous n'avez pas tenu votre promesse; je vous donne quelques années de plus, en vous avertissant que je n'irai point au delà. Les protégés, tels que je les imagine, reçoivent le subside avec reconnaissance et soumission. Chacun est à sa place, et tout est en ordre. Mais si, au contraire, le subside était impérieusement exigé comme une chose due; si, non content de droits protecteurs modérés, passagers et décroissants, on les voulait excessifs et à perpétuité; si, non content même de droits exorbitants, on voulait éterniser la prohibition absolue avec son cortége de vexations et d'outrages à la morale publique, les rôles seraient intervertis, ou on courrait le risque de soulever des tempêtes....

» Vous vous souvenez, Messieurs, de la rencontre que fit Gil Blas, lorsqu'il s'éloignait de sa ville natale d'Oviedo, pour commencer son orageuse vie. C'était sa première journée. Il était sur la mule de son oncle le chanoine et recomptait ses quarante ducats, lorsqu'il rencontra un mendiant qui, en lui demandant la charité, le couchait en joue de son escopette. Gil Blas s'empressa de mettre plusieurs réaux dans le chapeau du mendiant; pour un pauvre écolier de dix-sept ans, seul et sans armes sur le grand chemin, c'est ce qu'il y avait de mieux à faire. Mais des sociétés puissantes, de grands peuples jaloux de leur liberté, veulent être traités avec respect, et on n'obtient leurs réaux qu'en se présentant dans une attitude modeste et soumise.

» En instituant la liberté du travail dans l'enceinte de nos frontières par l'abolition des corporations et par l'inauguration de la concurrence, on a fait parvenir l'industrie française à un haut degré de splendeur. Que l'on complète l'œuvre; qu'on affranchisse les relations internationales comme on a affranchi les échanges intérieurs. Une fois qu'il sera dégagé de toute entrave, l'esprit français, si justement renommé pour sa vivacité et sa fécondité, ouvrira à l'industrie nationale les destinées les plus magnifiques.

» Je comprendrais encore cet effroi de la concurrence étrangère de la part d'une industrie arriérée, qui en serait à essayer timidement ses forces. Mais consultez les documents officiels, vous y verrez à quel point nous sommes arrivés déjà en comparaison des autres peuples. Nous versons sur le marché général du monde, en concurrence avec l'étranger, pour plus de cent millions de tissus de coton, et des tissus de laine pour une somme presque égale (1). Nos articles de goût, les mille objets de la fabrique parisienne, sont recherchés du monde entier qui renonce à les égaler. Je ne parle pas des soieries, où nous sommes les premiers, ni des productions de notre terroir, qui a été vraiment privilégié de la Providence. Cette Angleterre si redoutée, elle nous prend nos mérinos, nos draps, nos fils de laine; nos toiles peintes vont lui faire concurrence jusque dans Manchester. A force de génie, et, remarquez-le, de persévérance, la France a réussi à déposséder les régions tropicales elles-mêmes d'une production que la nature semblait leur avoir réservée, celle du sucre. Est-ce une industrie aussi puissante qui doit, qui peut avoir peur de la concurrence de personne?

» L'économie politique s'attache de toutes ses forces à la notion de la liberté du travail. C'est que la liberté est de l'essence de l'industrie humaine. Qu'est-ce en effet que l'industrie? Ce n'est pas seulement un effort musculaire et une opération matérielle. L'industrie est, avant tout, l'action de l'esprit humain sur le monde physique. Or, l'esprit est essentiellement libre; l'esprit, dans tous les exercices, a besoin de la liberté, exactement comme il faut de l'air sous les ailes de l'oiseau pour qu'il se soutienne et avance dans sa course. Et ici, Messieurs, je vous citerai quelques lignes d'un excellent Mémoire d'un des plus célèbres philosophes modernes sur Adam Smith (2). L'auteur de ce Mémoire s'exprime ainsi qu'il suit à propos de la liberté du travail en général et de la liberté du commerce en partilier : « L'ordre naturel de la société humaine consiste à y » faire régner la loi qui convient à la nature des êtres dont » cette société est formée. Ces êtres étant libres, leur loi la » plus naturelle est le maintien de leur liberté. C'est ce » qu'on appelle la justice. Il y a dans le cœur de l'homme, » il peut donc et il doit intervenir dans la société d'autres » lois encore, mais nulle qui soit contraire à celle-là. L'État » est, avant tout, la justice organisée, et sa fonction pre» mière, son devoir le plus étroit, est d'assurer la liberté. » Et quelle liberté y a-t-il dans une société où n'est pas la » liberté du travail.....? »

» Ainsi, Messieurs, voici comment se présente la liberté du travail dans son unité, dans toute sa largeur; elle n'est pas seulement conforme aux intérêts du public; elle n'est pas seulement compatible avec la conservation des intérêts individuels engagés dans la plupart des industries, elle n'est pas seulement commandée par les présentes conditions politiques de la civilisation, elle a son origine dans la nature même de l'homme.

» La liberté du travail n'en a pas moins des adversaires nombreux et obstinés. C'est l'esprit réglementaire, pâle et triste réminiscence du despotisme, abus d'autorité, qui n'est pas encore déraciné; c'est un petit nombre d'intérêts privés qui profitent du dommage infligé à l'intérêt public; c'est un grand nombre d'intérêts qui se font des illusions et se trompent complètement sur ce qui doit les servir; c'est, il faut le dire aussi, l'ignorance de la multitude, qui se laisse égarer par des préjugés nationaux, et sur ce point plus d'une personne éclairée, d'ailleurs, est de la multitude. Mais tous ces obstacles seront surmontés. L'économie politique est en droit de dire à ceux qui essaient de barrer le chemin à ses principes : « Il y a près d'un siècle que je vous connais. C'est vous qui autrefois vouliez maintenir les lignes de douanes entre les provinces de la monarchie, en prétextant l'intérêt public; c'est vous qui vous opposiez avec acharnement à l'édit de Turgot pour l'abolition des maîtrises et des jurandes, et qui, cet édit à peine promulgué, en arrachiez la révocation à un gouvernement pusillanime. Dans ces temps de monopole et de despotisme, où l'industrie la plus utile avait besoin, pour s'établir, d'une permission spéciale, c'est vous qui, lorsqu'il s'agit d'autoriser la fabrication des toiles peintes, *arrosiez de vos larmes le pied du trône* (je cite les documents de l'époque) pour prévenir cette calamité. Les douanes intérieures n'en ont pas moins été abolies; les corporations privilégiées, les maîtrises et les jurandes n'en sont pas moins tombées; la fabrication des toiles peintes n'en a pas moins fait la fortune des provinces que vous disiez qu'elle ruinerait. Vous parlez aujourd'hui des terres qui *tomberont en friche* : ce sont les termes dont vous vous serviez quand vous vouliez faire interdir la fabrication des toiles peintes dans la Normondie, qui n'a jamais été aussi bien cultivée que depuis qu'elle en fait. Vous repoussez la liberté du commerce en invoquant le fantôme de l'*Anglais*. Ce fantôme, je le reconnais, c'est celui qu'au dire des historiens vous faisiez apparaître dans le conseil du roi Louis XVI, pour l'empêcher de signer l'édit sur les maîtrises et les jurandes. Vous êtes donc frappés d'impuissance et de stérélité à ce point que vous ne trouvez rien de neuf, même pour formuler vos sophismes. Vous seriez encore vaincus une dernière fois; faites place à la liberté.. »

NOUVEAU MÉMOIRE DU COMITÉ ODIER-MIMEREL.

Nos adversaires se félicitent depuis quelques jours très-bruyamment du beau triomphe qu'ils ont obtenu au sein de la commission des douanes. Le rapport de M. Lanyer les a mis en joie. Mais il ne suffit pas de se

(1) Je mentionne ici la valeur officielle qui, pour les tissus de coton surtout, est exagérée; mais il n'en reste pas moins une exportation considérable.

(2) M. Cousin, *Mémoire sur Adam Smith*, lu à l'Académie des Sciences morales et politiques en novembre 1846.

réjouir, il faut encore savoir profiter de la victoire. Voilà ce qu'ont pensé les profonds stratégistes du comité Odier-Mimerel, et aussitôt ils se sont mis a rédiger un mémoire, ayant pour objet de demander à la Chambre une manifestation éclatante en faveur de la protection. Le *Moniteur industriel* nous apporte aujourd'hui la première partie de ce factum. On y trouve, comme d'ordinaire, peu de faits, peu d'arguments, mais beaucoup de déclamations. Le comité se plaint d'abord, avec une grande amertume, d'avoir été accusé d'exagération, dans l'exposé des motifs du projet de loi. Nous des exagérés, dit-il, allons donc! Nous qui sommes la modération même, nous qui ne voulons rien autre chose que conserver le tarif actuel tel que nous l'ont légué le despotisme impérial et le gouvernement rétrograde de la Restauration! Vraiment, c'est nous calomnier. Si nous demandions la *prohibition absolue*, comme nos adversaires demandent la liberté illimitée, oh! alors, vous pourriez nous taxer d'exagération, et dire, comme vous l'avez fait, M. le ministre, que la vérité est entre les exagérations de la protection et du libre-échange; mais nous ne sommes pas des exagérés, nous sommes des modérés, tout ce qu'il y a de plus modérés, et, par conséquent, de votre aveu même, M. le ministre, la vérité est avec nous!

Tel est le gros argument à l'aide duquel le comité essaie de capter les bonnes grâces de la législature. La manœuvre est habile, et probablement obtiendra-t-elle un plein succès auprès de la Chambre. Pourtant c'est, en vérité, une chose curieuse que cette modération dont se targue le comité! Quoi! parce que vous ne demandez pas la prohibition absolue, c'est-à-dire un isolement absurde et impossible de la France au milieu des peuples civilisés, vous vous dites modérés! et vous vous faites un mérite, auprès de la Chambre et du pays, de ne pas demander l'absurde et l'impossible! Il y a donc parmi vous des gens qui veulent la prohibition absolue, des *exagérés* qui considèrent le vieux système chinois (car la Chine moderne, elle aussi, a progressé) comme le beau idéal des systèmes, et à qui, vous autres modérés, vous êtes obligés de résister! Il y a donc parmi vous des gens qui, en présence du développement admirable des voies de communications et de tant d'autres inventions fécondes destinées à rapprocher les peuples, songent encore à les désunir, à les isoler! Des gens qui aspirent à retourner à ce bienheureux état de sauvagerie préconisé par Rousseau, où chaque tribu pourvoyait elle-même à ses besoins, et considérait les tribus voisines comme autant d'ennemies intéressées à sa perte! C'est, sans doute, en comparant vos prétentions, à vous autres Girondins de la prohibition, à celles de ces intraitables montagnards, que vous vous trouvez modérés. S'il en était autrement, votre modération ne serait-elle pas dérisoire? Regardez, en effet, autour de vous, et voyez ce qui se passe: dans le monde entier, hormis peut-être en France, les gouvernements, si arriérés qu'ils soient pour le reste, commencent à comprendre que le moment est venu d'abaisser les barrières restrictives du travail et du commerce; ç'a été d'abord l'Angleterre qui a commencé avec Huskisson la série admirable de ses réformes économiques; après elle, l'Allemagne, morcelée par un réseau épais de barrières douanières, a brisé les mailles de cette gothique armature, et constitué le *zoll-verein*; les États-Unis, à leur tour, aussitôt qu'ils ont été débarrassés de l'aristocratique administration des Whigs, ont substitué dans leur tarif le principe de la liberté commerciale au mauvais expédient de la protection; enfin, voici que l'Italie à son réveil débute dans la carrière des réformes par une union douanière, dont le tarif est basé sur celui d'un pays où règne le principe de la liberté du commerce; ailleurs, en Belgique, en Hollande, en Russie même, les gouvernements s'occupent activement de réformer les tarifs dans le sens de la liberté. La France seule, à moins que vous ne comptiez aussi l'Espagne, est demeurée immobile au milieu de cet immense et magnifique progrès économique. Et vous qui l'immobilisez, vous qui la retenez inexorablement dans l'ornière du passé, vous osez vous targuer de modération, parce que vous ne l'obligez pas à reculer. Vraiment! mais à ce compte-là, le grand inquisiteur qui condamna Galilée était, lui aussi, un *modéré*; car il ne voulait pas, le digne homme, faire reculer la science, il voulait seulement l'empêcher d'avancer!

Laissez donc de côté votre modération; vous êtes modérés comme l'était Napoléon, lorsqu'il décrétait le blocus continental pour ruiner l'Angleterre; comme l'étaient encore les grands propriétaires et les grands industriels de la chambre du double-vote, lorsqu'ils taxaient la faim et le travail des masses pour s'enrichir eux-mêmes; car c'est tout cet héritage de deux despotismes que vous défendez et que vous voulez maintenir intacts. Au moins défendez-le franchement, sans hypocrisie! En vous posant les champions des abus et des privilèges du passé, dans tout ce qu'ils ont d'exagéré et de rétrograde, ne vous donnez pas les airs d'être modérés et progressifs.

Quiconque est loup, agisse en loup.

Au reste, les *modérés* de la protection ont beau se défendre d'exagération, ils se trahissent eux-mêmes sans cesse. L'hyperbole est dans leur langage aussi bien que dans leurs actes. N'exagèrent-ils pas sciemment, par exemple, lorsqu'ils disent, comme ils le font aujourd'hui encore dans leur mémoire, que l'agriculture française serait infailliblement ruinée par la concurrence de la Russie et de la Pologne, et l'industrie française par la concurrence de l'Angleterre, sous le régime du libre-échange? Ne savent-ils pas aussi bien que nous-mêmes, que si la concurrence de la Russie et de la Pologne est redoutable pour un pays, c'est pour l'Angleterre, où le prix des grains atteint communément la limite supérieure du marché général, et non pour la France, où les prix occupent la région moyenne des cours du marché européen; d'où il résulte nécessairement que le libre-échange devrait ruiner l'agriculture de l'Angleterre avant celle de la France; ne savent-ils pas encore, et beaucoup mieux que nous, que toutes les branches importantes de notre industrie sont parfaitement en état de soutenir, à l'intérieur, la concurrence étrangère, puisqu'elles le soutiennent à l'extérieur, puisque la plus forte part des exportations de la France se compose d'articles manufacturés, puisque nous expédions en Angleterre même, ce pays manufacturier par excellence, des fils et tissus de soie, de laine, de coton et de lin? Affirmer donc que nous ne pourrions plus vendre ces articles sur notre propre marché après l'avénement du libre-échange, tandis que nous en vendons des masses considérables à l'étranger, malgré les restrictions déplorables qui prévalent aujourd'hui, n'est-ce pas exagérer sciemment, pour ne pas dire pis?

Mais le comité veut une manifestation de la Chambre en faveur de la protection, et quand on veut la fin tous les moyens ne sont-ils pas bons? Il y a bien des gens qui prétendent qu'il faut se tenir toujours rigoureusement dans les limites de la justice et de la vérité, mais ceux-là sont des gens à principes, des théoriciens, et l'on sait qu'ils sont en fort petite estime auprès des *hommes pratiques*. Les hommes pratiques n'essaient pas de convaincre la foule de la bonté de leur cause, ils ne font ni prédications ni meetings. (Voir le mémoire en question). Non! ces moyens-là sont bons pour des théoriciens; ils préfèrent ameuter les ouvriers par des proclamations incendiaires, menacer le pouvoir, ou bien encore inventer de prétendues enquêtes, qu'on ne publie pas et pour cause, et desquelles il ressort que notre industrie, après trente années de paix et de progrès, est décidément et irrémédiablement impuissante à soutenir la concurrence de ses rivales! Voilà les moyens qu'affectionnent les hommes pratiques; peut-être, probablement, même réussiront-ils auprès d'une Chambre où les intérêts privilégiés ont la majorité; mais, Dieu merci, quoi qu'il advienne, nous ne les envions pas à nos adversaires; nous abandonnerions plutôt à jamais la noble et sainte cause dont nous avons embrassé la défense, que d'employer de tels moyens pour la faire triompher!

A Monsieur le Rédacteur du journal le Libre-Echange.

Monsieur,

Le *Moniteur Industriel* ayant très-injustement attaqué M. Blanqui au sujet de deux articles; l'un, intitulé *Souvenirs d'un voyage en Belgique*, l'autre, *Toujours la contrebande*; je vous avais prié d'annoncer que ces articles étaient de moi et non de l'honorable professeur du Conservatoire; vous n'avez pas jugé à propos de satisfaire à ma demande, et en vérité, la chose n'en valait guère la peine! Mais voici que le *Moniteur Industriel* revient de nouveau à la charge :

« Le journal le *Libre-Échange* lance une accusation très-grave contre nous : nous avons, dit-il, calomnié M. Blanqui; et savez-vous comment? en lui attribuant un article de ce journal qui n'était pas de lui. Cet article, nous en convenons, valait la peine d'être renié; on y avançait, entre autres choses, que la douane avait pris pour *de petits couteaux* des lames de tondeuses pour drap, c'est-à-dire des lames dont la longueur varie de 1 mètre 50 centimètres à 2 mètres; nous comprenons donc que M. Blanqui se défende d'être l'auteur d'un article qui renferme de semblables erreurs. »

Il ne me convient pas, Monsieur, de laisser peser davantage sur l'honorable M. Blanqui, la responsabilité d'un article sur lequel nos adversaires trouvent bon de revenir sans cesse, je ne sais pour quelle raison. En même temps, permettez-moi, Monsieur, d'apporter une preuve à l'appui des faits allégués dans cet article. Voici ce que m'écrivait, à l'époque de mon séjour en Belgique, l'un des honorables industriels dont j'ai raconté les mésaventures douanières.

« Verviers, le 11 septembre 1847.

« En 1841, j'adressai des lames de tondeuses à MM. Gr...n et R. à Elbeuf; arrivées à la frontière, elles furent assimilées à la coutellerie qui est prohibée. Sur l'avis que j'en donnai à MM. Gr...n et R., ils obtinrent de l'administration des douanes l'autorisation de les faire acheminer jusqu'à Paris; là M. Gr...n, grâce à sa qualité de membre de la Chambre, parvint à les conserver moyennant un droit élevé et *pour une seule fois.*

» Ne croyez-vous pas, Monsieur, qu'il y a eu, à cet égard, une fausse interprétation du tarif; car, évidemment, les lames de tondeuses ne doivent être considérées que comme pièces de rechange de machines et assujetties au droit de 15 %, et non comme coutellerie, puisqu'elles ne peuvent servir à couper autre chose que le poil du drap ou des étoffes. Il faut espérer, Monsieur, que l'administration, mieux renseignée, finira par revenir sur la mauvaise classification qu'elle a adoptée pour cet article, et qu'elle en permettra l'entrée; je pourrai alors fournir à MM. les fabricants d'Elbeuf, à raison de 9 fr., les lames qu'ils payent aujourd'hui 15 fr.

» Agréez, etc.

» J. L. Troupin,
» *mécanicien à Verviers.* »

Vous voyez, Monsieur, que je n'ai rien inventé en disant que la douane prend des lames de tondeuses pour de petits couteaux, et que le *Moniteur Industriel* s'est singulièrement fourvoyé en attaquant l'honorable M. Blanqui au sujet d'articles qu'il n'a point faits, et d'erreurs qui n'ont point été commises.

Agréez, etc.

G. de Molinari.

—Tous nos marins savent que nulle expédition en douanes ne pouvait être délivrée le dimanche et les jours fériés dans aucun des ports de S. M. Sarde; toute opération était même interdite. Cette restriction d'un autre temps vient d'être abolie, et depuis le 28 novembre 1847, les navires à vapeur sont admis tant à l'entrée qu'à la sortie dans les ports de la Sardaigne, tout comme en France.

— ..... Nous ne cesserons de le répéter, tant que le pays ne sortira pas de cette ornière, tant que la Chambre des députés ne modifiera pas son règlement, qu'elle ne simplifiera pas ses formes, qu'elle ne se débarrassera pas de ce bagage si embarrassant de bureaux, de commissions, de rapporteurs, le gouvernement représentatif ne sera qu'une représentation de théâtre, et à la fin de chaque session sera saluée par ces mots : Encore une session vide et dans laquelle on n'a rien fait. (*Courrier de Marseille.*)

— Le *Courrier de Marseille* reproduit notre article, l'*Indiscret*, du 12 novembre.

Le *Courrier de l'Hérault* reproduit notre article l'*octroi et la liberté du commerce* du même jour.

Le Directeur : FRÉDÉRIC BASTIAT.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 8, PRÈS LE BOULEVART MONTMARTRE

N° 6 — 2e ANNÉE. Bureaux : rue de Choiseul, 8. 2 JANVIER 1848.

LE LIBRE-ÉCHANGE.

La vie à bon marché. Les produits s'achètent avec des produits. On ne doit payer d'impôt qu'à l'État.

On s'abonne : A PARIS, aux bureaux du Journal, rue de Choiseul, 8, et, dans les DÉPARTEMENTS, aux bureaux des Messageries, ou par l'envoi d'un mandat de poste à l'ordre de l'Administrateur.
Prix pour un an : pour Paris, les départements et la Belgique, 12 francs ; — pour les autres pays étrangers, 15 francs.

PARIS, 1er Janvier.

LA LIBERTÉ A DONNÉ DU PAIN AU PEUPLE ANGLAIS.

La *Presse* analyse les documents statistiques émanés du *Board of trade* et constate ces trois faits :

1° Récolte très-abondante de blé;

2° Importation de viande et de blé toujours croissante et plus considérable aujourd'hui *que pendant la disette même* ;

3° Affluence des métaux précieux.

A ces trois faits, nous en ajouterons deux autres non moins certains :

4° Le prix du blé n'est pas avili au point de faire supposer qu'on refuse de l'acheter;

5° Les fermiers sont de toutes les classes laborieuses celle qui se plaint le moins.

Maintenant, des deux premiers faits, il nous semble impossible de ne pas tirer cette conclusion, que le peuple d'Angleterre est mieux nourri qu'il ne l'était autrefois.

Si la récolte a été abondante, s'il arrive du dehors des avalanches de blé, et si cependant tout se vend comme l'indique la fermeté des prix, la *Presse* peut en être contrariée, mais enfin elle ne peut se refuser à reconnaître *qu'on mange en Angleterre plus de pain que jamais.*

Et ceci nous montre que le peuple anglais a dû bien souffrir avant la réforme des tarifs, et qu'il n'avait pas si tort de se plaindre, puisque, quand les récoltes étaient moins abondantes, et que néanmoins l'importation était défendue, il devait y avoir nécessairement en Angleterre moins de pain qu'aujourd'hui dans une énorme proportion.

Qu'on raisonne tant qu'on voudra sur *les autres* effets de la réforme, celui-ci est du moins certain : LE PEUPLE EST MIEUX NOURRI ; et c'est quelque chose.

Protectionistes, démocrates, socialistes, généreux patrons des classes souffrantes, vous qui vous remplissez sans cesse la bouche des mots *philanthropie, générosité, abnégation, dévoûment;* vous qui gémissez sur le malheureux sort de nos voisins d'outre-Manche qui voient les *métaux précieux* abandonner leurs rivages, avouez du moins que ce malheur, s'il existe, n'est pas sans compensation.

Vous disiez qu'en Angleterre les riches étaient trop riches, et les pauvres trop pauvres ; mais voici, ce nous semble, une mesure qui commence à rapprocher les rangs ; car si l'or s'en va, ce n'est pas de la poche des pauvres qu'il sort, et si la consommation du blé dépasse tout ce qu'on aurait pu prévoir, ce n'est pas dans l'estomac du riche qu'il s'engloutit.

Mais, quoi ! il n'est pas même vrai que le numéraire s'exporte. Vous constatez vous-même qu'il rentre à pleins chargements.

Moralité. Quand les hommes qui font la loi veulent se servir de leur puissance pour ôter à leurs concitoyens la liberté, cette maudite liberté, cette liberté si impopulaire aujourd'hui auprès de nos démocrates, ils devraient au moins commencer par avouer qu'elle donne du pain au peuple, et affirmer ensuite, s'ils l'osent, que c'est là un affreux malheur.

Un journal émané de la classe laborieuse, *la Ruche populaire,* fait remonter au travail l'origine de la *propriété. On est propriétaire de son œuvre.* Nous pensons absolument comme ce journal.

En même temps, il attaque la liberté d'échanger. Nous l'adjurons de dire, la main sur la conscience, s'il ne se sent pas en contradiction avec lui-même. Est-ce être propriétaire de son œuvre que de ne la pouvoir échanger sans blesser l'honnêteté et en payant l'impôt à l'État ? Suis-je propriétaire de mon vin, si je ne le puis céder à un Belge contre du drap, parce qu'il déplaît à M. Grandin que j'use du drap belge ?

Il est vrai que la *Ruche populaire* ne donne pas d'autre raison de son opposition au libre-échange, si ce n'est qu'il se produit dans notre pays *à l'encontre* des journaux *indépendants.* En cela, fait-elle preuve elle-même d'indépendance ? L'indépendance, selon nous, consiste à penser pour soi-même, et à oser défendre la liberté, même *à l'encontre* des journaux dits *indépendants.*

La même considération paraît avoir décidé une feuille de Lyon et une autre de Bayonne, à se mettre du côté du privilége. « Comment ne serions-nous pas pour le privilége, disent-elles, quand nous le voyons attaqué par les journaux ministériels? » Donc, si le ministère s'avisait de réformer les contributions indirectes, ces journaux se croiraient tenus de les défendre? Il est triste de voir les abonnés se laisser traiter avec un tel mépris.

Mais laissons parler le *Courrier de Vasconie* :

« Il est très-vrai que le *Libre-Échange* a trouvé pour prôneurs tous les journaux ministériels de France et de Navarre, ce qui prouve, pour nous, une impulsion *partie de haut lieu.* »

Ce qu'il y a de pire dans ces assertions, c'est que ceux qui se les permettent n'en croient pas un mot eux-mêmes. Ils savent bien, et Bayonne en fournit de nombreux exemples, que l'on peut être partisan de la liberté sans être nécessairement ministériel, sans recevoir l'impulsion *de haut lieu.* Ils savent bien que la liberté commerciale, comme les autres, est la cause du peuple, et le sera toujours jusqu'à ce qu'on nous montre un article du tarif qui protége *directement* le travail des bras ; car, quant à cette protection *par ricochet* dont on berce le peuple, pourquoi les manufacturiers ne la prennent-ils pas pour eux? pourquoi ne font-ils pas une loi qui double les salaires, en vue du bien qu'il leur en reviendra *par ricochet ?* Les journaux auxquels nous répondons ici, savent bien que toutes les démocraties du monde sont pour le libre-échange. Qu'en Angleterre la lutte est entre l'aristocratie et la démocratie ; que la Suisse démocratique n'a pas de douanes ; que l'Italie révolutionnaire proclame la liberté ; que le triomphe de la démocratie aux États-Unis a fait tomber la protection ; que 89 et 93 décrétèrent le droit d'échanger, et que la *Chambre du double vote* le confisqua. Ils savent cela, et ce sera l'éternelle honte de nos journaux *indépendants* d'avoir déserté la cause du peuple. Un jour viendra, et il n'est pas loin, où on leur demandera compte de leur alliance avec le privilége ; surtout à ceux d'entre eux qui ont commencé par déclarer que la cause du *Libre-Échange* était vraie, juste et sainte *en principe.*

Quant à l'accusation, ou *conjecture* du *Courrier de Vasconie,* nous lui déclarons qu'elle est fausse. Le signataire du *Libre-Échange* affirme sur l'honneur qu'il n'a jamais été *en haut lieu,* qu'il ne connaît aucun ministre, même de vue, qu'il n'a eu avec aucun d'entre eux la moindre relation directe ou indirecte, que ses impulsions ne partent que de ses convictions et de sa conscience.

L'association belge pour la liberté des échanges a tenu, le mardi 23 dernier, une séance publique, sous la présidence de M. Ch. de Brouckère. Les orateurs se sont surtout occupés d'une question très-importante qui est à l'ordre du jour ; nous voulons parler de la suppression absolue de cette fatale loi-céréale de 1834, qui a été copiée sur la loi de famine dont les Anglais se sont débarrassés, et dont le ministère a promis de soutenir la radiation dans le manifeste qu'il a publié en entrant aux affaires. Les protectionistes avaient été invités à la séance et à prendre part à la discussion. Il s'en est présenté *un !*

M. le comte Arrivabene, vice-président de l'Association, a pris la parole le premier ; M. Le Hardy de Beaulieu, ingénieur, l'un des secrétaires de l'Association, l'a suivi sur le terrain de la liberté. L'unique et courageux partisan de la protection a ensuite développé sa thèse, en remontant plusieurs siècles en arrière, pour faire la théorie de la disette, et prouver que le bon marché des céréales avait bien souvent mis l'agriculture à deux doigts de sa perte. Les deux orateurs qui ont suivi son argumentation, MM. Teclere et de Brouckère, n'ont pas eu de peine à rétablir le sens des faits, et à renverser la charpente de l'unique, mais courageux et méritant protectioniste.

A Monsieur F. Bastiat, rédacteur en chef du Libre-Échange.

Paris, 25 décembre 1847.

Monsieur,

Voulez-vous me permettre de répondre quelques mots à l'*Avis charitable à la* DÉMOCRATIE PACIFIQUE, que vous avez inséré dans votre numéro du 12 de ce mois.

« Nous avons toujours été surpris, dit l'auteur en débutant, » de rencontrer les disciples de Fournier parmi les membres » de la coalition qui s'est formée en France contre la liberté » des échanges. »

Quelques lignes plus loin, l'auteur cite un fragment d'une brochure que j'ai publiée en 1840, et il veut bien en faire précéder la reproduction des mots suivants : « On a rarement écrit des choses plus fortes, plus pressantes contre le » système actuel des douanes. » Après la citation, il ajoute : « Laissons à part la définition de ce que M. Considérant appelle la protection *directe*..... Le régime des douanes est » déclaré *anti-social, impolitique, ruineux, vexatoire.* L'abolition de ce système fait partie de ce qui, selon le chef » des phalanstériens, doit être l'*âme de la politique française.* On a donc lieu d'être surpris de voir M. Considérant et » ses amis se ranger *de fait* parmi les défenseurs de ce régime ; car toutes les fois qu'ils parlent de la liberté des » échanges, n'est-ce pas pour la combattre ou la travestir ? » Comment des hommes intelligents peuvent-ils ainsi briser » un de leurs plus beaux titres, etc. ? »

Permettez-moi, Monsieur, de vous faire observer que la personne *charitable* qui voudrait nous tirer de l'abîme de contradiction où elle nous croit tombés, tombe elle-même dans une étrange méprise. Son erreur vient d'une confusion que j'ai vraiment peine à m'expliquer.

Il y a, Monsieur, trois choses : La question de la *protection,* celles des *douanes* et celle de la *liberté des échanges.*

Dans le passage cité de ma brochure, je montre de mon mieux la nécessité d'un *système de protection,* et j'indique à quelles conditions, à mon tour, ce système peut être *bon.* Je cherche à prouver que le *système douanier* est un détestable procédé de protection ; j'expose enfin un système de protection *directe* qui remplacerait très-avantageusement, suivant moi, *celui des douanes.* Ce système, dont l'auteur de l'*avis charitable* « laisse à part la définition, » tout en protégeant les industries qui, toujours suivant moi, doivent être protégées, satisfait à toutes les conditions de la liberté des échanges, puisqu'il enlève toute entrave à l'introduction des produits étrangers.

Nous reconnaissons donc :

1° La nécessité de protéger le développement de beaucoup d'industries nationales que la concurrence étrangère anéantirait dans leur marche au travail net ;

2° La barbarie du système douanier, au moyen duquel cette protection s'exerce aujourd'hui ;

3° L'excellence du système qui protégerait efficacement et directement les industries qu'il convient de soutenir, sans arrêter par des entraves de douane à la frontière les produits étrangers.

Vous, Monsieur, vous ne voulez pas de protection, et vous ne vous élevez pas contre le système douanier. Vous acceptez les douanes, seulement vous voulez qu'elles fonctionnent comme instrument fiscal jusqu'à 20 %, mais non comme instrument protecteur. Nous, nous voulons la protection ; mais nous ne la voulons pas par les douanes.

Tant que l'on n'entrera pas dans le système de protection *directe,* nous admettons la douane, en vue de la protection qu'elle exerce. Dès qu'on protégera directement avec efficacité suffisante, nous demanderons la suppression absolue des douanes que vous voulez conserver, à condition qu'elles ne prélèvent pas plus de 20 %. Vous voyez bien, Monsieur, que nous n'avons jamais été d'accord, pas plus en 1840 qu'aujourd'hui.

Nous sommes et nous avons toujours été protectionistes : Vous êtes anti-protectioniste.

Nous trouvons barbare et détestable le système douanier; nous ne le souffrons que temporairement, provisoirement, comme instrument d'une protection dont vous ne voulez pas, mais à laquelle nous tenons beaucoup. — Vous, vous ne repoussez les douanes qu'autant qu'elles font de la protection au-dessus de 20 %, vous les maintenez pour donner des revenus au Trésor.

En résumé, nous sommes plus *libre-échangistes* que vous, puisque nous ne voulons pas même de la douane pour cause de fiscalité; et nous sommes, en même temps, *protectionistes.* Vous, Monsieur, et vos amis, vous êtes purement et simplement *anti-protectionistes.*

Les choses ainsi rétablies dans leur sincérité, vous reconnaîtrez, je l'espère, Monsieur, que si nous ne sommes pas d'accord avec vous, nous avons du moins toujours été parfaitement d'accord avec nous-mêmes.

Agréez, etc:

V[or] CONSIDÉRANT.

A Monsieur CONSIDÉRANT, *directeur de la* Démocratie Pacifique, *membre du Conseil général de la Seine.*

Monsieur,

Il est certainement à désirer que les hommes sincères, qui ont le malheur de différer d'opinions sur un sujet grave, n'altèrent pas la lettre ou l'esprit de ce qu'il leur convient de citer; sans quoi le public assiste à un tournoi d'esprit au lieu de prendre une part utile à une discussion qui l'intéresse.

Ainsi, nous aurions tort, si, en citant le passage où vous flétrissez avec tant de force et de bon sens, la *protection par la douane,* où vous faites une analyse si complète des dommages sans nombre que ce système inflige au pays, nous avions dissimulé que vous étiez partisan d'une *protection directe,* d'une distribution de primes et de secours aux industries qu'il importe d'aclimater dans le pays. Mais nous ne sommes pas coupables d'une telle omission. Il suffit, pour s'en assurer, de jeter un coup d'œil sur l'article de notre numéro du 12 décembre, qui a donné lieu à votre réclamation.

D'un autre côté, Monsieur, permettez-moi de dire que vous interprêtez mal la pensée de notre association, quand vous dites QU'ELLE VEUT la douane fiscale. Elle ne la *veut* pas, mais elle ne l'attaque pas. Elle a cru ne devoir se donner qu'une mission simple et spéciale, qui est de montrer l'injustice et les mauvais effets de la protection. Elle n'a pas pensé qu'elle pût agir efficacement dans ce sens, si elle entreprenait en même temps la refonte de notre système contributif. Chaque membre de notre association réserve son opinion sur la préférence à donner à tel ou tel mode de percevoir l'impôt. Supposez, Monsieur, que certains propriétaires des hôtels du faubourg Saint-Honoré ou de la rue de Lille, s'emparant du Conseil municipal de la Seine, où vous ont appelé votre mérite et les suffrages de vos concitoyens, fassent subir à l'octroi un grave changement; qu'ils fassent voter la prohibition du bois à brûler et des légumes, afin de donner plus de valeur aux jardins de ces hôtels. Est-il donc si difficile de comprendre qu'une association pourrait se former ayant pour but de combattre cette énormité, ce fungus parasite enté sur l'octroi, sans néanmoins demander la suppression de l'octroi lui-même, chaque membre de l'association réservant à cet égard son opinion? N'est-il pas sensible qu'il y a là deux questions fort différentes? Supprimer l'octroi, c'est s'engager à supprimer des dépenses ou bien à imaginer d'autres impôts. Cela peut faire naître des opinions fort diverses parmi des hommes parfaitement d'accord, d'ailleurs, pour repousser l'injustice de Messieurs les propriétaires de jardins.

Demander, comme vous le faites, la suppression de la douane, c'est demander la suppression de 160 millions de recettes. Si toutes les dépenses actuelles de l'État sont utiles et légitimes, il faudrait donc que nous indicassions une autre source de contributions; et quoique notre association compte dans son sein des hommes d'une imagination très-fertile, je doute beaucoup qu'ils pussent trouver une nouvelle matière imposable. A cet égard le champ de l'invention est épuisé.

C'est donc à la diminution des dépenses qu'il faudrait avoir recours; mais s'il y a des dépenses superflues dans notre budget pour 160 millions, à supposer que nous réussissions à les éliminer, la question qui se présenterait est celle-ci : quels sont les impôts les plus vexatoires, les plus onéreux, les plus inégaux; car, évidemment, c'est ceux-là qu'il faudrait d'abord supprimer. Or, quels que soient les inconvénients de la douane fiscale, il y a peut-être en France des impôts pires encore; et quant à moi, je vous avoue que je donne la préférence (j'entends préférence d'antipathie) à l'octroi et à l'impôt des boissons tel qu'il est établi.

Nous comprenons que l'Etat soit réduit à *restreindre* la liberté, la propriété, l'échange dans un but légitime, tel qu'est la perception de l'impôt. Ce que nous combattons, c'est la *restriction pour la restriction,* en vue d'avantages qu'on suppose à la restriction même. Evidemment, quand on prohibe le drap étranger, non-seulement sans profit pour le fisc, mais aux dépens du fisc, c'est qu'on se figure que la prohibition en elle-même a plus d'avantages que d'inconvénients.

J'arrive à la protection directe. Mais avant, permettez-moi encore une réflexion.

Vous proposez de supprimer la douane, c'est-à-dire de priver le trésor d'une recette de 160 millions. En même temps vous voulez que le trésor fasse des largesses à l'industrie, et apparemment ces largesses ne seront pas petites; car, pour peu que vous ne mettiez pas de côté l'agriculture, comme il y a plus de 2 millions de propriétaires en France, à 50 fr. chacun, cela passera vite cent millions.

Monsieur, il est par trop facile de mettre la popularité de son côté, et de s'attirer les préventions bienveillantes du public inattentif quand on vient lui dire : « Je vais commencer par te dégrever de toutes les taxes, et quand j'aurai mis le trésor à sec, j'en tirerai encore de grosses sommes pour en faire une distribution gratuite. »

Ce langage peut flatter la cupidité; mais est-il sérieux? Dans votre système, je vois bien qui puise au trésor, mais je ne vois pas qui l'alimente.

Vous croyez indispensable que l'Etat favorise, par des largesses, certaines industries afin qu'elles se développent. Mais d'où l'Etat tirera-t-il de quoi faire ces largesses? C'est ce que vous ne dites pas. Du contribuable? Mais c'est lui que vous prétendez soulager.

Ensuite, quelles sont les industries qu'il faudra soutenir aux dépens du public? Apparemment celles qui donnent de la perte. Car vous ne voulez pas sans doute que l'Etat prenne de l'argent dans la poche du menuisier, du maçon, du charpentier, de l'artisan, de l'ouvrier, pour le distribuer aux gens dont l'industrie prospère, aux maîtres de forges, aux actionnaires d'Anzin, etc.

Mais alors, ces industries ruineuses (devenues lucratives par les largesses du public), je vous demanderai avec quoi elles se développeront. Avec du capital, sans doute. Et d'où sortira ce capital? Des autres canaux de l'industrie où il gagnait sans mettre la main au budget! Ce que vous proposez revient donc à ceci : décourager les bonnes industries pour encourager les mauvaises; faire sortir le capital d'une carrière où il s'accroît pour le faire entrer dans une voie où il se détruit, et faire supporter la destruction, non par l'industriel maladroit et mal avisé, mais par le contribuable.

N'est-ce pas exactement les mêmes injustices, les mêmes désastres que vous reprochez avec tant de vigueur à la protection indirecte, quand vous dites : « Chose incroyable que les industries vigoureuses soient toutes immolées aux industries débiles, rachitiques ou parasites ! »

Entre la protection directe et la protection indirecte, la similitude est telle, quant aux effets, que souvent nous avons cru démasquer celle-ci en exposant celle-là. Permettez-moi de vous rappeler ce que j'en ai dit moi-même dans un petit volume intitulé : *Sophismes Economiques*, p. 71. Ce passage commence ainsi :

« Il me semble que la protection, sans changer de nature et d'effets, aurait pu prendre la forme d'une taxe directe prélevée par l'Etat et distribuée en primes indemnitaires aux industries privilégiées. »

Et après avoir analysé les effets de ce mode de protection, j'ajoute :

« J'avoue franchement ma prédilection pour le second système (la protection directe). Il me semble plus juste, plus économique et plus loyal. Plus juste, car si la société veut faire des largesses à quelques-uns de ses membres, il faut que tous y contribuent; plus économique, parce qu'il épargnerait beaucoup de frais de perception et ferait disparaître beaucoup d'entraves; plus loyal, enfin, *parce que le public verrait clair dans l'opération et saurait ce qu'on lui fait faire.* »

Vous voyez, Monsieur, que je n'ai pas attendu la lettre dont vous avez bien voulu m'honorer pour reconnaître tous les mérites de la protection directe.

Oui, comme vous, et par d'autres motifs, il me tarde qu'on nous prenne notre argent sous une forme qui nous permette de voir où il passe. Il me tarde que chacun de nous puisse lire sur son bulletin de contribution à combien se monte la redevance que nous imposent MM. tels ou tels.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments de considération et d'estime,

Frédéric BASTIAT.

Le 27 décembre, à l'ouverture de l'assemblée des notables commerçants réunis à la Bourse, pour élire des membres de la chambre de commerce, le préfet de la Seine a prononcé un discours où nous trouvons le passage suivant :

Quant aux exportations déclarées à la douane de Paris, non-seulement elles se sont maintenues aux chiffres si élevés de 1846, mais encore elles offrent une augmentation de 4 millions.

Pendant les onze premiers mois de cette année, nous trouvons, pour les exportations ordinaires, 82 millions 709,929 f., et pour les exportations avec primes, 72 millions 412,593 f., ce qui forme un total de 155 millions. C'est environ 174 millions pour l'année. Avant 1830, le chiffre de nos exportations n'a jamais dépassé 80 millions, et en 1831, il était tombé à 60 millions.

C'est toujours sur les tissus de coton, les draps, les tissus de laine mélangée et les sucres raffinés, que se fait sentir l'augmentation.

Puisque la France exporte de plus en plus de tissus de cotons, de draps et de tissus de laine mélangée, comment justifie-t-on que les articles où nous excellons d'une manière croissante, il faut bien le croire, soient frappés chez nous d'une prohibition absolue?

On écrit de Stockholm (Suède), le 17 décembre :

« Le gouvernement a présenté à la diète le projet d'une nouvelle loi sur la douane, qui abolit un grand nombre de prohibitions et qui remplace le droit *ad valorem* par un tarif fixe. Des dispositions de ce programme sont en quelque sorte un moyen terme entre ce qui existe et les propositions faites par l'association suédoise du libre-échange. »

Il s'agit de savoir si la France sera la dernière à entrer dans cette voie de réforme. Les prohibitionistes ont beau faire, ils ne l'empêcheront pas ; tout ce qu'ils pourront obtenir sera de prolonger un peu le malaise que leur système occasionne à la France.

Nos lecteurs savent que la Société d'agriculture des Landes, provoquée par le comité Odier, s'est prononcée pour la liberté du commerce progressivement accomplie. Nous nous attendions à ce résultat du jour où nous apprîmes que cette société avait refusé de répondre comme les autres *ex abrupto,* sachant fort bien que lorsqu'on pose aux gens cette question : *Voulez-vous de la concurrence?* Leur premier mouvement est de répondre : *Non.* Mais nous savons aussi que, lorsqu'on se donne le temps de réfléchir, on s'aperçoit que la *restriction* restreint non-seulement la concurrence qui importune, mais encore celle dont on profite. Poussé à l'extrême, ce régime est l'isolement absolu. Contenu dans certaines limites, c'est l'isolement partiel. Le mal qu'il fait dans l'un et l'autre cas est de même nature et ne diffère que par le degré. La société d'agriculture des Landes, en annonçant qu'elle voulait approfondir la question avant de la résoudre, donnait la preuve de son impartialité, et faisait pressentir par cela même sa résolution.

C'est cette résolution qu'attaque le *Courrier de Vasconie.* Elle est défendue, développée et motivée par le *Journal des Landes,* du 25 décembre, dans un article fort remarquable, un des meilleurs certainement qui aient paru sur ce sujet. Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas de le reproduire aujourd'hui.

DISCOURS DE M. COBDEN SUR LA RÉFORME DU RÉGIME MILITAIRE DE LA GRANDE-BRETAGNE.

L'élection d'un représentant pour la partie sud du comté de Lancastre, vient de fournir à M. Cobden l'occasion de développer les vues qu'il avait déjà exposées à Stockport, au sujet de la réforme du régime militaire de l'Angleterre. La ligue, dont M. Cobden était la personnification, croyait fermement, comme l'un des principaux articles de son catéchisme, que la liberté des échanges devait conduire à la paix universelle. Aujourd'hui que la cause du libre-échange est gagnée en Angleterre, M. Cobden veut, dévoué et infatigable réformateur, marcher plus avant encore ; il veut provoquer le désarmement des peuples, en engageant l'Angleterre à désarmer la première. Son discours aux électeurs du sud-Lancastre a été plusieurs fois interrompu par des applaudissements enthousiastes, ce qui nous prouve que la cause nouvelle dont M. Cobden va se poser le champion dans le Parlement, compte déjà de nombreux adhérents au sein de la nation anglaise. Quelques-uns même vont plus loin que M. Cobden. L'*Economist*, par exemple, qui rend compte du discours de l'illustre représentant du West-Riding de l'Yorckshire, voudrait que l'on supprimât, avec les dépenses excessives de l'armement, les dépenses de la diplomatie. Les expres-

sions dont se sert ce journal, qui est l'un des plus notables organes des intérêts commerciaux de l'Angleterre, sont très-significatives : « Nous sommes, » dit-il, sensibles à la nécessité de protéger notre » commerce, mais nous pensons que le commerce » est plus capable de se protéger par lui-même » qu'avec l'aide de l'État; nous pensons que des relations entretenues avec les autres États dans le » but de protéger notre commerce lui nuisent plus » qu'ils ne le servent. Quand les négociants voient » devant eux des consuls et des ambassadeurs; » quand ils considèrent les puissants instruments » dont ils peuvent disposer pour commander le respect, ils s'habituent trop à recourir aux hommes » de guerre pour obtenir des résultats qu'ils pourraient se procurer autrement, par leur probité, leur » savoir-vivre, et leur assiduité aux affaires. »

On le voit, la liberté du commerce en Angleterre n'aura pas été une réforme isolée, elle aura conduit à la réforme de toutes les vieilles institutions et de tous les vieux abus du passé. On doit la bénir, non pas seulement pour ce qu'elle a déjà accompli, mais surtout pour ce qu'elle est destinée à accomplir encore.

M. Cobden a commencé son discours en disant quelques mots des réformes à introduire dans les élections et dans l'Église établie.

Dans les circonstances actuelles, les électeurs sont livrés à des influences illégitimes. Le vote au scrutin leur permettrait de voter comme il leur plaît. Votre candidat est partisan aussi de la réforme de l'Eglise. (Applaudissements.) Je pense que le meilleur moyen de soutenir l'Eglise, c'est de réformer ses abus, et je ne crois pas que personne dans ce pays s'oppose à la réforme des abus de l'Eglise. Enfin, M. Henri est aun partisan dévoué de la liberté du commerce. (Applaudissements.) Non-seulement pour les grains, mais pour toutes choses; car son expérience de négociant l'a mis à même de juger des excellents effets de la liberté du commerce avec tout le monde et pour toutes les denrées. (Applaudissements.) Une question importante viendra à l'ordre du jour dans la prochaine session, je veux parler de celle des lois de navigation; votre candidat est très-compétent pour la traiter. Nous aurons ensuite la question des sucres, qui sera remise sur le tapis par les partisans du système protecteur et par les avocats des colonies. Nous aurons besoin d'être aidés par des mains vigoureuses, pour empêcher qu'une atteinte ne soit portée à la réforme de la législation des sucres. Il y a eu, dans ces derniers temps, une grande clameur dans les colonies; les colons ont prétendu que la protection leur était indispensable pour sortir des difficultés où ils se trouvaient plongés. Mais qu'est-ce donc qui les a placés dans ces difficultés-là? (Mouvement d'attention.) N'ont-ils pas eu la protection? Quelle meilleure preuve pourriez-vous trouver de l'inefficacité de la protection, que l'état actuel des Indes-Occidentales? Nos colonies des Indes-Occidentales ne sont-elles pas les filles de la protection? Elles l'ont eue depuis les trente ou quarante dernières années, et voyez quel en a été le résultat? Considérez la situation des grandes maisons de commerce qui se trouvent en relation avec les Indes-Occidentales; considérez la situation des planteurs, et vous demeurerez convaincus de l'inefficacité de cet état pourri de la protection. (Applaudissements.) Messieurs, il y a aussi un autre côté de la question de la liberté du commerce, dont votre candidat est disposé à s'occuper. Nous ne demandons pas seulement la liberté du commerce pour les grains, pour les sucres et pour les navires; nous ne demandons pas seulement à avoir plus de pain et de sucre à mettre dans nos bouches; nous demandons aussi que l'esprit de la liberté du commerce pénètre dans les cœurs de tous les membres de la communauté. (Applaudissements.) Nous demandons que la législature soit animée de cet esprit nouveau qui est enfermé dans la doctrine de la liberté commerciale. (Nouveaux applaudissements.) Que proposons-nous? en effet? Nous proposons d'abolir, ou, à tout évènement, de modifier considérablement nos lois de navigation, pour donner accès dans nos ports aux navires venant de toutes les parties du monde et portant toute espèce de produits. Nous voulons ouvrir nos ports à toutes les denrées de la terre, sans droits différentiels et sans avoir égard à la protection de notre industrie. (Applaudissements.) Qu'est-ce que tout cela implique? Cela implique un accroissement des relations du peuple de ce pays avec tous les autres peuples civilisés. Et à quoi cela doit-il nous conduire? N'est-ce pas, si nos principes sont vrais, à un esprit d'amitié et de paix avec le monde entier? (Vifs applaudissements.) Eh bien! Messieurs, si telle est la tendance morale de nos principes,—et jamais je n'aurais donné douze mois de travail à notre cause, si je n'avais pensé que nos principes conduisent à ce but,—à quoi bon s'ingénier à accroître nos armements? (Applaudissements prolongés.) Je me suis occupé de cette question, l'autre jour, à Stockport, et (pour le dire en passant) mes paroles ont été singulièrement dénaturées dans la presse. On a dit que je voulais épargner au pays toute la somme de liv. 17,000,000 qui est dépensée annuellement pour l'armée, la flotte et l'artillerie. Messieurs, je n'ai rien promis de semblable; ce que j'ai dit, le voici : j'ai dit que si nous étions dans le vrai avec nos principes de la liberté du commerce, nous devions être dans le faux lorsque, après les avoir adoptés, nous nous mettions à élever des fortifications tout le long de nos côtes. (Applaudissements.) J'ai dit, de plus, que le grand chapitre de nos dépenses dans ce pays, — celui sur lequel nous pouvions faire des diminutions, — c'était ce monstrueux chapitre de liv. 17,000,000 de dépenses pour l'armée, la flotte et l'artillerie. (Applaudissements.) J'ai dit encore et je répète, que si nous ne pouvons pas faire de réduction sur ce chapitre, je ne crois pas que vous puissiez aucunement diminuer les taxes qui pèsent le plus lourdement sur le peuple. (Mouvement.) J'ai dit enfin que cette réduction ne pouvait être obtenue qu'au moyen d'un changement dans l'opinion du pays; qu'il fallait que la liberté du commerce ne fût pas seulement écrite dans vos grands-livres et dans vos comptoirs, mais qu'elle le fût aussi dans vos cœurs. (Applaudissements.)

Messieurs, à mon entrée dans cette salle, on m'a remis un écrit relatif aux droits sur le thé. Je ne l'ai pas lu, mais je devine ce qu'il contient. On demande une réduction sur le thé,—un schelling au lieu de deux,— rien de mieux, c'est là une modification très-utile du tarif. Mais vient la question de savoir comment le trésor pourra se passer du droit actuel, comment le revenu pourra être complété. Je suis d'accord avec l'auteur de cet écrit, qu'il serait, de toute façon, avantageux au peuple de ce pays, qu'une réduction fût opérée sur le thé; je dis même plus; je dis que si vous réduisiez d'un schelling le droit sur le thé, vous retireriez de cette mesure, dont l'effet inévitable serait d'étendre votre commerce avec la Chine, un avantage plus considérable que si vous envoyiez deux ou trois vaisseaux de ligne prendre possession de quelques territoires dans l'Archipel de la mer des Indes pour servir de station intermédiaire avec la Chine. Réduisez le droit sur le thé, et vous augmenterez le commerce avec la Chine, sans envoyer au loin un seul vaisseau de ligne ou un seul régiment. (Applaudissements.)

Mais, Messieurs, vous manquez d'argent, vous manquez des moyens nécessaires pour vous mettre en mesure de réduire ce droit, et je ne vois personne qui vienne proposer au pays une réduction du chiffre de ses dépenses. On a proposé différents plans pour changer ou déplacer l'impôt; mais, placez le fardeau où vous voudrez, donnez-lui la forme qu'il vous plaira, vous le sentirez toujours, en définitive, peser sur vos épaules. (Applaudissements.)

Je suis de ceux qui pensent que notre pays n'a rien à craindre d'aucune nation étrangère, aussi longtemps que nous continuerons à marcher dans la voie de la liberté commerciale. Les grandes jalousies, les rivalités et les haines dont notre pays a été l'objet, ont eu leur source dans notre esprit de monopole, dans cette ambition avide qui nous poussait partout à mettre la main sur des territoires dont nous voulions nous attribuer le commerce à l'exclusion des autres peuples; mais du moment où vous proclamerez à la face du monde que vos ports sont ouverts, que vos colonies sont ouvertes (et les colonies elles-mêmes revendiquent aujourd'hui ce droit), du moment où vous direz que vous abandonnez tous les priviléges renfermés dans vos lois de navigation, vous changerez radicalement les dispositions du monde entier à votre égard; les nations étrangères seront aussi disposées à entretenir avec ce pays des relations amicales qu'elles ont été, dans de précédentes occasions, excitées à l'antagonisme et à la haine par votre monopole et par l'esprit de guerre et d'aggression que l'Angleterre a manifesté pendant le siècle dernier. (Applaudissements.) Et je ne parle pas ici comme un utopiste. Il y a des gens qui ne seraient pas fâchés, je le sais, de me faire passer pour un utopiste. Non! les vues que j'expose aujourd'hui sont les mêmes qui ont appelé sur moi, il y a quelques années, l'attention des électeurs du comté de Lancastre; je parle comme l'auteur de certains pamphlets publiés il y a douze ans (1). La liberté du commerce a été pour moi une œuvre d'amour, uniquement parce que j'y voyais un moyen de mettre ces plans à exécution. (Applaudissements.) Et je crois que nous approchons du moment où le pays tout entier sera convaincu que ce n'est pas par des armements, par le déploiement de la force brutale que les intérêts du pays peuvent être efficacement servis. (Vifs applaudissements.)

Je demande que, désormais, nous remplacions l'ortie avec laquelle notre diplomatie s'efforçait de fustiger les nations étrangères, par une branche d'olivier; et si nous le faisons, soyez certains que le reste du monde sera heureux de suivre notre exemple. (Applaudissements.) Ce n'est pas en Angleterre seulement que le peuple gémit sous le faix des impôts destinés à pourvoir aux dépenses militaires. Voyez la France. Elle a une énorme armée de trois à quatre cent mille hommes, baïonnettes en main; mais la France, en proportion de ses frontières, n'a pas une armée plus considérable que la Russie, la Prusse et l'Autriche. Toutes ces nations sont armées, et pourquoi? Parce qu'elles nourrissent toutes le même esprit de jalousie les unes à l'égard des autres; mais toutes sont, comme nous, accablées par l'impôt, et ce fardeau-là n'est populaire dans aucun pays. (Applaudissements.) La France a souffert autant que nous-mêmes. Les dépenses militaires élèvent en France les impôts et les droits de douanes autant qu'elles peuvent le faire en Angleterre. Il en est de même en Russie, en Prusse et en Autriche.

Messieurs, j'ai une grande tâche à proposer aux hommes d'État anglais. J'ai à leur proposer de donner aux grandes puissances de l'Europe l'exemple du désarmement. (Applaudissements.) Au lieu d'envoyer des diplomates sur le continent pour se quereller à propos du mariage des garçons et des filles (rires et applaudissements), ou pour disputer sur des invitations à dîner, je demande que désormais l'Angleterre y envoie des diplomates pour dire : « Nous avons poursuivi un but détestable et insensé; nous avons construit plus de navires de guerre qu'il n'était nécessaire; vous avez agi de même en France; la France a augmenté son armée; la Russie, la Prusse et l'Autriche ont suivi l'exemple de la France; de telle façon que nous nous trouvons tous absolument au même niveau que si nous n'avions pas fait un seul pas dans cette fausse direction. Eh bien! au lieu d'augmenter nos armées et nos flottes, convenons, comme des êtres raisonnables, d'opérer une réduction proportionnelle sur nos armements; nous serons alors tous sur le même pied, et épargnerons à nos peuples les lourdes dépenses qu'ils supportent aujourd'hui; et si, plus tard, nous avions le malheur de nous engager dans de nouvelles guerres, nous serions mieux préparés pour les soutenir que nous ne le sommes avec le coûteux système qui prévaut actuellement. » (Applaudissements.)

Pensez-vous qu'il y ait là de l'utopie? (Non, non.) Cela est de sens commun. Si les gouvernements et les hommes d'État étaient animés de cet esprit dont je vous parlais tout à l'heure, et s'ils comprenaient bien la noble mission qu'ils ont à remplir, je suis convaincu, — et je parle d'après mes observations personnelles et d'après les entretiens que j'ai eus avec des hommes éminents de tous les pays que j'ai nommés, — je suis convaincu, dis-je, que le gouvernement de ce pays pourrait remettre les nations de l'Europe dans cette bonne voie dont elles se sont écartées pour leur malheur, et au scandale de la chrétienté. (Applaudissements enthousiastes.) Je suis fâché d'avoir occupé votre temps par ce qui devrait être seulement une digression. (Applaudissements; cris de : Non, non, et poursuivez!) Mais, Messieurs, comme j'avais cru utile de toucher à ce sujet devant les électeurs de Stockport, et comme mes paroles avaient été faussement interprétées, comme aussi j'ai toujours entendu une grande clameur se faire au sein des parties intéressées lorsque j'ai touché à cet ulcère, je tenais à ce que l'on pût savoir bien clairement ce que j'ai dit et ce que je pense. (Vifs applaudissements.)

(1) *England, Ireland and America*. — *Russia*, by Richards Cobden; nous rendrons compte incessamment de ces remarquables pamphlets.

LE LIBRE-ÉCHANGE A LA NOUVELLE-GALLE DU SUD.

La liberté commerciale fait décidément le tour du monde. Partie de la petite Chambre de Manchester où fut fondée la Ligue, la bienfaisante contagion du *free-trade*, après avoir gagné toute l'Angleterre s'est répandue dans les régions les plus éloignées du globe. Voici aujourd'hui une pétition libre-échangiste, dirigée spécialement contre les lois de navigation, qui arrive de la Nouvelle-Galle du Sud. Bientôt, en vérité, si la lumière continue à se faire avec cette merveilleuse rapidité, le régime protecteur n'aura plus de refuge que dans les bureaux du *Moniteur industriel*.

Nous reproduisons un remarquable article de l'*Economist*, au sujet de la pétition des libre-échangistes de la Nouvelle-Hollande.

On défend aujourd'hui les lois de navigation comme un moyen de protéger la navigation des colonies; mais les colons eux-mêmes ont les yeux ouverts maintenant sur cette déception, et presque tous demandent le rappel des lois de navigation. Dans l'Inde, à Singapou, à la Jamaïque, au Canada, on signe des pétitions et on constitue des associations pour l'obtenir. Donnez-nous la liberté; permettez aux navires du monde entier d'apporter dans nos ports toute espèce de marchandises, et permettez-nous d'envoyer nos marchandises où il nous plaît et comme il nous plaît. N'est-ce point là une demande bien légitime? Quel homme pourrait être assez audacieux et assez arrogant pour dire à d'autres hommes : vous ne jouirez point de votre liberté parce que je sais mieux que vous ce qui vous convient. On a eu autrefois de ces exemples d'audace et d'arrogance; mais, grâce au ciel, cela ne se voit plus aujourd'hui; personne, sauf peut-être un ou deux armateurs en retard, qui se croient autorisés à lever un impôt sur leurs concitoyens ou sur les colons, personne n'a plus la témérité de soutenir ce vieux principe de spoliation qui se manifeste par des lois dites protectrices. Ce préjugé étrange et déplorable, qui absolvait les lois destinées à enrichir les propriétaires de terres, en surélevant le prix des grains, ce préjugé est à sa fin. Dorénavant, nous pouvons espérer que les hommes recevront comme de vieilles et immondes friperies les lois qui ont pour objet d'enrichir, aux dépens des autres, certaines classes de la communauté. Nous avons sous les yeux une nouvelle preuve de la rapidité avec laquelle se propage et s'étend le nouvel et fécond principe du libre-échange.

A Sidney, dans la Nouvelle-Galle du Sud, une pétition ayant pour objet le rappel total des lois de navigation, a été signée par la plupart des membres de la législature, par les

principaux négociants et armateurs, ainsi que par le plus grand nombre des négociants de second ordre. Ils commencent par témoigner leur satisfaction de ce que le principe de la liberté commerciale a été reconnu par le Parlement britannique; ils se déclarent prêts à soutenir la concurrence étrangère, mais ils demandent en même temps d'être débarrassés des obstacles qui les empêchent « de gagner le prix de la course. » Sous l'empire des lois de navigation, disent-ils, les producteurs des colonies ne peuvent trouver qu'avec peine un marché convenable pour leurs denrées, parce qu'il leur est interdit d'importer des marchandises autrement que par des navires anglais ou des navires du pays d'où la marchandise provient; parce qu'il leur est défendu aussi d'exporter leurs produits sous pavillon étranger. Ils citent à l'appui de leur demande le grand établissement pour la pêche de la baleine, que les Américains ont fondé dans l'Océan Pacifique. Les Américains emploient dans cette entreprise 700 navires baleiniers et 20,000 individus qui consomment annuellement pour 200,000 liv. de provisions, tandis que l'Angleterre, qui possède dans ses mers l'avantage des stations les plus favorables, n'envoie à la pêche de la baleine que 59 navires. Le produit des pêcheries américaines est évalué 1,745,000 liv. par an, et la situation privilégiée des colonies de l'Australei devrait incontestablement leur procurer une part au moins égale dans cette fructueuse entreprise, au lieu de ne leur en donner qu'un peu plus de la quatorzième partie.

L'exportation est à peu près interdite aux colons, disent les pétitionnaires, à cause de l'élévation excessive du prix du fret. Les armateurs anglais perdent un fret modéré, parce que les marchandises qu'ils pourraient transporter ne sont point de nature à supporter un fret de monopole. Il est vraiment déplorable que la faculté que possèdent les colonies de produire du bétail et du blé en quantités presque illimitées, demeure stérile à cause de la prétendue protection que l'on accorde à la marine nationale. Le même monopole décourage les importations des différentes parties du globe, et détruit ainsi en germe un commerce considérable, dans lequel les armateurs anglais auraient nécessairement la part du lion. Tout ce qui peut enrichir les colonies doit être profitable pour les propriétaires de navires de l'Angleterre; la restriction des importations et des exportations aux colonies est aussi nuisible pour notre navigation au long cours qu'elle peut l'être pour les colons eux-mêmes.

Un autre objet d'une haute importance, l'importation à bon marché des travailleurs libres est matériellement empêchée par le monopole des armateurs anglais. Si cependant, disent les colons, nous sommes obligés de lutter avec les étrangers sur le marché anglais, n'est-il pas indispensable que toutes les restrictions artificielles qui nous empêchent de nous procurer du travail en quantité suffisante, soient définitivement abolies? En thèse générale, ils prétendent que les lois de navigation ont eu partout pour résultat de diminuer le nombre des acheteurs et des vendeurs; qu'elles ont obligé les habitants des colonies d'acheter plus cher les produits étrangers, et de vendre les leurs à meilleur marché qu'ils ne l'auraient fait sous le régime de la liberté commerciale. Un grand nombre des objections relatives aux navires s'appliquent aussi aux matelots. La moitié des équipages des baleiniers de Sidney s'est recrutée dans la Nouvelle-Zélande, depuis l'acte qui range ce pays au nombre des colonies anglaises, et néanmoins, malgré ce renfort, on trouve la plus grande difficulté à compléter le nombre des marins anglais exigé par la loi. De pareilles restrictions sont évidemment funestes au développement de la prospérité commerciale des colonies.

Maintenant, ajoute l'*Economist*, que les colons des régions éloignées de l'Océan Pacifique s'unissent à ceux des Indes occidentales pour repousser les prétendus avantages que leur accordait une législation restrictive, maintenant que partout, aux extrémités même du monde, la lumière se fait sur le système protecteur, serait-il possible de maintenir encore nos vieilles lois de navigation dans l'intérêt de quelques vieux armateurs routiniers? Non, sans doute, elles vont disparaître à leur tour, tant les progrès de la liberté commerciale ont été rapides! Certes, il y a trois ans les partisans du libre-échange n'auraient pu s'attendre à un si prompt changement dans les idées des colons; ils n'auraient pu s'attendre à voir les lois de navigatian suivre sitôt dans la tombe leurs dignes sœurs, les lois restrictives de l'importation des subsistances.

On lit dans la *Démocratie Pacifique* :

« Le roi a été légèrement indisposé cette semaine. De là des tripotages de bourse, et l'économie politique prétend que l'ordre commercial est ou sera le plus parfait possible quand on aura aboli la douane. »

Ce n'est pas la première fois que ce journal nous accuse de voir le bonheur parfait pour les hommes dans le libre-échange. Nous le supplions de croire que nous ne sommes pas descendus à ce degré d'imbécillité.

Nous ne croyons pas au bonheur parfait en ce monde, attendu que l'homme est imparfait. En cela nous différons des phalanstériens.

Que les hommes soient ou ne soient pas libres de faire des échanges, nous savons fort bien qu'il n'y a pas pour eux de bien-être possible s'ils sont paresseux, de confiance s'ils sont fourbes et astucieux, de sécurité s'ils sont violents et turbulents. Nous différons encore en cela de la feuille phalanstérienne qui fait dépendre le perfectionnement de l'humanité, non du perfectionnement progressif des hommes, mais de leur docilité à accepter un certain arrangement social imaginé par Fourier.

Ce n'est donc pas nous qui sommes engoués d'une panacée, mais bien la *Démocratie Pacifique*. Nous croyons, nous, que la société ne peut devenir plus parfaite qu'autant que les individus qui la composent fassent des progrès en connaissances, en vertus, en prévoyance, en esprit d'ordre, de justice, d'économie, et aussi, entre autres choses, en esprit de liberté.

La *Démocratie Pacifique* semble croire qu'il suffit à la société de s'arranger en phalanstère. Alors les hommes n'auront plus besoin de se perfectionner sous les rudes leçons de l'expérience, ou, ce qui revient au même, ce perfectionnement se produira de lui-même. En Phalanstère ou en Harmonie, tout concourra au bonheur parfait, même ce que nous nommons aujourd'hui des vices.

Certes, Fourier peut se vanter d'avoir fait une belle découverte. Assurément, si les vices et les défauts des hommes produisaient les mêmes effets que leurs vertus, le monde serait un paradis terrestre.

La *Démocratie Pacifique* nous donne un spécimen de la puissance de son mécanisme social, à l'occasion d'un fait qu'elle emprunte à la *Gazette des Tribunaux*.

Il s'agit d'un cordonnier allemand « lequel triste, soupçonneux et concentré, s'imagina que sa figure peu avenante, ses manières lourdes et embarrassées, et surtout son accent tudesque, le rendaient un objet de mépris et de risée pour deux jeunes femmes. Dès-lors, il aurait conçu contr'elles une haine profonde, » et enfin, il s'en est suivi une tentative d'assassinat.

Sur ce, la *Démocratie* fait cette réflexion.

« Dans une société sagement organisée (cela veut dire organisée par les démocrates pacifiques), tous les sentiments trouveraient leur légitime essor. Toutes les vocations pourraient se développer, chacun trouverait à *briller* au moins dans une fonction, et cette *gloire* le dédommagerait de son infériorité dans les autres. Dans la nôtre, au contraire, où presque toutes les vocations sont paralysées, il arrive souvent que le légitime amour-propre des individus ne trouve pas une seule satisfaction. De là des humiliations qui se transforment en haines féroces et se traduisent en crimes. »

Ce qui veut dire que, dans notre société, un cordonnier allemand ne trouve pas à *briller*, et ne peut se dédommager de son infériorité à d'autres égards par la *gloire* de bien faire des souliers.

En Harmonie, il n'y aura point de figures peu avenantes, d'accents tudesques, ni de femmes moqueuses; par conséquent, pas d'hommes tristes, soupçonneux et concentrés; pas d'humiliations et pas de crimes.

PAR A + B.

Les Produits ne s'achètent qu'avec des Produits.

Erreur, disent le *Constitutionnel*, le *Moniteur industriel*, le *Journal d'Elbeuf* et autres organes *modérés* de la prohibition; erreur, mille fois erreur! les produits s'achètent avec de la monnaie. Voyez ce qui se passe dans la première boutique venue. Erreur, messieurs les libre-échangistes, car vous ne pouvez nier que l'Angleterre a vu fuir tout son or pour aller payer le blé de la Russie ou des Etats-Unis. — Attendez, ô profonds publicistes, avons-nous dit à nos adversaires, et vous verrez ce même or revenir en Angleterre pour acheter des marchandises ou des valeurs anglaises.

A peine avions-nous parlé, que l'empereur de Russie achetait avec les souverains que lui avait procurés la vente de ses blés, des rentes anglaises. Et puis sont venus les tableaux des exportations du *board of trade*, qui ont prouvé que, pendant les neuf premiers mois de 1847, les manufactures anglaises ont expédié aux Etats-Unis quatre fois plus de cotonnades et de tissus imprimés que pendant les neuf premiers mois de l'année précédente. Or, ces produits, les citoyens des États-Unis ne les obtiennent pas pour rien; et pour les payer, ils renvoient du numéraire qu'on leur avait donné pour du blé.

On lit, dans les détails relatifs à l'arrivée de nouveaux paquebots, dans le mois, à Liverpool : « L'*Acadia* apporte 80,000 livres sterling en espèces (2 millions); le *Hottinguer*, paquebot à voiles, arrivé en même temps de New-York, a 30,000 livres sterling (750,000 francs) à son bord; le *Roscius*, départ de New-York du 1[er] décembre, devait charger 22,000 livres sterling (550,000 francs). »

Donc l'Angleterre et les Etats-Unis ont fait les échanges suivants :

ANGLETERRE.

BLÉ pour OR.........
OR pour COTONNADES... } égale BLÉ pour COTONNADES.

ÉTATS-UNIS.

OR pour BLÉ.........
COTONNADES pour OR... } égale COTONNADES pour BLÉ.

Ces deux opérations se résument par

BLÉ contre COTONNADES ou COTONNADES contre BLÉ ou PRODUITS contre PRODUITS.

Est-ce clair?

Si le *Constitutionnel* a fait ses élémentaires, il doit savoir

Que si $A = B$,
Et que si $B = C$,

On est forcé à conclure que $A = C$,

En vertu de cette vérité incontestable que deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles.

Si l'on objecte qu'en dernière analyse, l'Angleterre ayant mangé son *blé*, se trouve plus pauvre des *cotonnades* envoyées, nous répondrons que l'observation est exacte, mais que Dieu seul sait pourquoi, en 1846 il a ôté le blé à la Grande-Bretagne pour le donner à l'Union.

Si l'on objecte que la brusque issue de l'or a produit un vide momentané, sous l'influence duquel se sont déclarés pour 500 millions de faillites, nous répondons que c'était là une conséquence forcée de la cause première appelée *disette*, qui remonte à cette autre cause première qu'on appelle la *Providence*.....

Mais conclure de ce que le *blé* a manqué et qu'il a fallu le remplacer par de l'*or* d'abord, par des *cotonnades* ensuite, ou d'autres produits, que c'est la *facilité d'échanger* qui a causé et misère et faillites, c'est, comme disait Fourier, confondre la clef de sol avec la clef de fa, prendre des bémols pour des bécarres; c'est, comme on dit plus communément, loucher.

Nos adversaires louchent. J. G.

LE DIRECTEUR : FRÉDÉRIC BASTIAT.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET C[ie], RUE BERGÈRE, 8, PRÈS LE BOULEVART MONTMARTRE

N° 7.—2e ANNÉE. **Bureaux : rue de Choiseul, 8.** 9 JANVIER 1848.

LE LIBRE-ÉCHANGE.

La vie à bon marché. Les produits s'achètent avec des produits. On ne doit payer d'impôt qu'à l'État.

On s'abonne : A PARIS, aux bureaux du Journal, rue de Choiseul, 8, et, dans les DÉPARTEMENTS, aux bureaux des Messageries, ou par l'envoi d'un mandat de poste à l'ordre de l'Administrateur.
Prix pour un an : pour Paris, les départements et la Belgique, 12 francs ; — pour les autres pays étrangers, 15 francs.

PARIS, 8 Janvier.

Notre association a ouvert vendredi dernier la campagne de 1848 par une séance à la salle Montesquieu. On nous avait beaucoup déconseillé de tenir cette séance dans les circonstances actuelles ; on nous disait que l'attention publique se trouvait portée vers d'autres objets ; que les affaires de l'Algérie, de l'Italie, de la Suisse et les prochains débats de l'Adresse, occupaient pour le moment tous les esprits ; on ajoutait encore que la question du libre-échange avait perdu dans l'opinion, et qu'il valait mieux par conséquent ajourner toute manifestation nouvelle. Notre comité ne s'est point laissé effrayer par ces prévisions pessimistes ; il a décidé que la campagne serait ouverte sans plus de retard, et nous devons aujourd'hui nous applaudir de cette résolution, car rarement nous avons eu à nos réunions un public plus nombreux, plus attentif et plus bienveillant. Par son attitude, l'auditoire de la salle Montesquieu nous a prouvé que la question de la liberté du commerce n'a pas cessé d'exciter les sympathies de la partie éclairée de la population parisienne, et qu'au lieu de perdre dans l'opinion, comme l'affirment les protectionistes de la commission des douanes et du *Moniteur industriel*, elle n'a cessé de gagner du terrain depuis l'année dernière.

Comment d'ailleurs en serait-il autrement? Tandis que les pouvoirs publics demeurent en France immobiles sur la pente du progrès économique, autour de nous tout s'agite, tout marche ; les nations les plus civilisées des deux mondes sont irrésistiblement entraînées dans la voie de la liberté commerciale. L'Angleterre, les États-Unis, la Belgique, la Hollande, l'Italie, la Suède, bouleversent leurs tarifs et rendent leurs frontières plus accessibles aux produits des autres peuples ; à peu près seuls, et comme enchaînés par une influence malfaisante, nous demeurons confinés dans notre isolement. Voilà ce qu'a parfaitement exposé l'honorable M. Anisson-Dupéron qui présidait la séance ; et cette simple énumération des progrès accomplis chez les autres, tandis que nous demeurons immobiles, a vivement impressionné l'auditoire. Le public de la salle Montesquieu a compris qu'en matière de liberté commerciale comme en toute autre matière, ce n'est pas l'immobilité qui constitue le progrès ; il a compris encore que si la France ne veut pas se laisser distancer, elle doit se hâter de se mettre au niveau des autres peuples. M. Anisson a particulièrement insisté sur un point, non-seulement en s'appuyant sur l'exemple des peuples qui ont réformé leurs tarifs, mais aussi sur celui d'une nation qui seule a eu la malencontreuse idée d'aggraver le sien, nous voulons parler de l'Espagne. On sait que nos protectionistes, dont cette mesure a gravement lésé les intérêts, se sont unis pour demander que des représentations fussent adressées au gouvernement espagnol. Mais, leur a dit M. Anisson, comment donc voulez-vous que vos représentations soient écoutées? N'est-ce pas l'exemple même de la France qui a été imité par l'Espagne? Encore l'Espagne n'a-t-elle pas été si loin que vous ; car nous *prohibons* les draps espagnols, tandis que l'Espagne s'est contentée de mettre un droit de 50 % sur les draps français. Si nous voulons que l'Espagne réforme ses tarifs, ne devons-nous pas commencer par réformer les nôtres? Toute cette partie de l'argumentation de notre honorable président a été fort goûtée, et en effet n'est-elle pas sans réplique?

Après l'allocution prononcée avec beaucoup de fermeté et de modération tout à la fois par M. Anisson-Dupéron, M. Joseph Garnier a occupé la tribune. M. Garnier s'était proposé la tâche ardue de donner à l'auditoire de la salle Montesquieu une idée claire de ce long et confus plaidoyer protectioniste que la Commission des douanes a fait imprimer aux frais de l'État, sous ce titre sacramentel : *Rapport de la Commission chargée d'examiner le projet de loi, etc.* D'abord l'orateur a fort spirituellement conté l'histoire de ce fameux rapport, et l'histoire en est piquante! On sait qu'à la fin de la session dernière, M. le rapporteur déposa sur le bureau de la Chambre un gros rouleau de papier renfermant prétendument le rapport de la Commission ; mais il paraît que le rouleau en question ne contenait tout simplement que des feuilles blanches, et que ces feuilles ont été noircies à loisir dans l'intervalle des deux sessions. Fiez-vous après cela aux annonces officielles du *Moniteur !* L'orateur est entré ensuite dans les détails du projet de loi et des modifications proposées dans le rapport, puis il a discuté quelques-uns des arguments à l'aide desquels le rapporteur a essayé de justifier les conclusions toutes protectionistes de son œuvre. Entre autres arguments cités par notre excellent collaborateur, nous avons remarqué celui du *chlorure de chaux*. La France exporte des quantités assez considérables de chlorure de chaux ; que conclure de ce fait? Que nos productions peuvent parfaitement soutenir à l'intérieur la concurrence de l'étranger pour cet article, et par conséquent que toute protection est superflue. Voilà la conclusion naturelle, mais ce n'est point celle de M. Lanyer. Nous exportons du chlorure de chaux, dit-il ; donc nous n'avons pas besoin de celui de l'étranger ; donc, il ne faut point le laisser entrer! L'orateur a cité encore d'autres échantillons non moins curieux de la logique protectioniste, et il a conclu par ces mots qui ont été applaudis : Encore un rapport comme celui-là et les Français passeront pour les Chinois de l'Europe!

M. Coquelin, qui a succédé à M. Garnier, s'est attaché à prouver que la protection nuit aux industries protégées bien loin de les servir. Signalons d'abord le succès qu'a obtenu l'orateur, dont l'improvisation rapide, nette et chaleureuse, a enlevé tous les suffrages de l'assemblée. M. Coquelin, qui, outre le mérite d'une parole facile et convainquante, possède celui d'une connaissance parfaite de la situation industrielle de la France, est assurément un des meilleurs et des plus utiles champions de la cause du libre-échange, et nous devons regretter qu'il ne se soit pas décidé plus tôt à prononcer son *maiden speech.* Mais, hélas! du train dont vont les choses dans les régions officielles, il y aura encore place pour bien des discours jusqu'à ce que notre cause soit définitivement gagnée. M. Coquelin a clairement démontré que la plupart de nos industries paient un tribut onéreux non pas à l'étranger, mais à certains producteurs nationaux que la loi a privilégiés.

Nous envoyons, a-t-il dit, pour 800 millions de produits au-dehors ; ne pourrions-nous pas en exporter davantage si les frais de production de nos denrées se trouvaient réduits au taux le plus bas possible? Or, comment le seraient-ils avec un système dont le but est de renchérir les objets les plus nécessaires à l'industrie, le fer, la houille, etc., et les objets les plus nécessaires à la vie de l'ouvrier, les céréales, les bestiaux? Dira-t-on que le système protecteur ne renchérit point ces articles, qui tous entrent pour une forte proportion dans les frais de production de nos denrées d'importation? Mais alors à quoi bon le système et à quoi bon le maintenir? Malheureusement, a ajouté l'orateur, le système protecteur n'est pas si inoffensif que ses partisans veulent bien le faire ; un grand nombre des industries protégées, celles dont la production se trouve naturellement restreinte, sont en mesure d'exploiter le consommateur, et elles l'exploitent en effet. M. Coquelin a cité, entre autres, les houilles, qui se vendent plus ou moins cher, non pas d'après les calculs des prix de revient, mais selon que la concurrence qu'elles ont à subir à l'intérieur est plus ou moins intense ; la même situation existe pour les céréales, mais avec cette différence, que l'agriculture n'a pas le moins du monde profité des faveurs dont on l'a gratifiée. Avant 1819, époque où l'on a commencé à la protéger, elle avait été continuellement en progrès ; depuis 1819, elle est demeurée à peu près stationnaire ; pourquoi donc, a conclu l'orateur, maintenir plus longtemps des protections qui grèvent la consommation intérieure et la production des denrées d'exportation, sans profiter même aux industries favorisées?

Le thème choisi par M. Coquelin aurait exigé de très-nombreux développements ; pressé par l'heure, l'orateur a été obligé d'en renvoyer une partie à une autre séance et il a cédé la parole à M. Bastiat. Nous ne voulons pas déflorer par une sèche analyse un discours que des convenances faciles à comprendre nous interdisent d'apprécier à sa juste valeur. Bornons-nous à dire que M. Bastiat s'est attaché à démontrer que la cause de la liberté des échanges est la cause même de la démocratie. Cette démonstration, il l'a faite en comparant les tarifs qui ont été établis par la démocratie lorsqu'elle occupait le pouvoir, avec ceux de l'aristocratie, le tarif de la Convention avec le tarif de la Chambre du double vote ; il a prouvé par la lecture sommaire de ces tarifs que chaque fois que le peuple a fait lui-même ses affaires, il s'est efforcé d'avoir la vie à bon marché ; que chaque fois, au contraire, que l'aristocratie a eu le pouvoir, elle a enchéri la vie de tous pour augmenter ses revenus. Après avoir constaté ce fait, n'était-il pas naturel que l'orateur s'étonnât de l'inexplicable conduite tenue aujourd'hui à l'égard du libre-échange par le plus grand nombre des journaux démocratiques? N'était-il pas naturel qu'il se plaignît de ce que ces journaux, infidèles aux traditions de leur cause, eussent passé dans le camp de la protection? Les considérations développées à ce sujet par M. Bastiat ont paru exercer une vive impression sur l'auditoire.

En résumé, la séance a été bonne ; elle a dignement inauguré la campagne ; elle nous a révélé de nouvelles forces au sein de notre Association, et au sein du public une véritable recrudescence de sympathies.

LE MESSAGE ESTROPIÉ.

Une grande expérience a été faite aux États-Unis. La liberté commerciale y a été mise à l'épreuve. Là, comme en France, les intérêts *protégés* avaient fait à la réforme de 1846 une opposition active. Ils s'étaient montrés très-alarmés, et avaient prédit la chute de l'industrie américaine sous les coups de la concurrence étrangère. M. le président Polk, dans son message, rend compte des résultats obtenus dès la première année. Nous donnons la traduction fidèle de cette partie du document présidentiel, et nous mettons en regard la traduction tronquée et altérée, telle qu'elle a paru dans le *Moniteur*, dans la *Presse*, dans le *Commerce*.

Texte du message.	*Traduction du* MONITEUR, *de la* PRESSE, *du* COMMERCE, *etc.*
L'acte du 13 juillet 1846, réduisant les droits sur les importations, a été mis en vigueur depuis le 1er décembre	L'acte du 13 juillet 1846, réduisant les droits sur les importations, a été mis en vigueur depuis le 1er décembre

dernier, et je suis heureux de constater que les heureux résultats qu'on attendait de cette opération ont été complétement réalisés. Le revenu public dérivant des douanes pendant le cours de l'année finissant au 1er décembre 1847, excède de plus de 8 millions de dollars le montant des droits perçus l'année précédente sous l'empire de la loi de 1842, qui a été remplacée par celle de 1846. Ses effets sont visibles dans la prospérité presque sans exemple qui règne dans toutes les branches d'affaires.

En même temps que *la révocation des droits prohibitifs et restrictifs* de l'acte de 1842 et la substitution à leur place de droits raisonnables, *ayant pour but le revenu*, et prélevés sur les articles importés conformément à leur valeur réelle, augmentaient nos revenus et notre commerce étranger, tous les grands intérêts du pays ont avancé et pris de l'accroissement.

Les grands et importants intérêts de l'agriculture qui non-seulement avaient été négligés, *mais encore positivement taxés par le régime protecteur pour le bénéfice d'autres intérêts, ont été soulagés des charges que ce système leur avait imposées*, et nos fermiers et planteurs, sous l'empire d'une politique commerciale plus juste et plus libérale, ont trouvé à l'étranger des marchés nouveaux et profitables pour leurs produits croissants.

Notre commerce s'accroît rapidement *et étend plus largement le cercle des échanges internationaux*. Quelque grand qu'ait été l'accroissement de nos importations pendant le cours de l'année, l'exportation de nos produits vendus sur les marchés étrangers a été plus grande encore.

Notre marine marchande est éminemment prospère. Le nombre des vaisseaux construits aux États-Unis a dépassé tout ce qu'on avait vu dans un pareil espace de temps. De grands profits ont été réalisés tant par les constructeurs que par les armateurs. Si la proportion dans le nombre de nos navires marchands va croissant à l'avenir comme dans l'année qui vient de s'écouler, le temps n'est pas éloigné où notre tonnage et notre commerce maritime surpasseront ceux de toutes les autres nations de l'univers.

En même temps que les intérêts de l'agriculture, du commerce et de la navigation ont augmenté et pris une nouvelle vigueur, il est hautement satisfaisant de remarquer que nos manufactures sont aussi dans une position prospère. *Aucun des effets ruineux qu'appréhendaient bien des gens à cet égard, comme le résultat du système de droits purement fiscaux établis par l'acte de 1846, n'a été éprouvé. Au contraire, le nombre des manufactures et le montant des capitaux qui y sont engagés ont augmenté d'une manière durable et rapide*, apportant des preuves suffisantes que l'esprit d'entreprise américain et l'habileté employée dans cette branche de l'industrie indigène, *sans autres avantages que ceux provenant loyalement et* INCIDEMMENT d'un juste système de droit de douanes *établis en vue du revenu*, étaient parfaitement capables de tenir tête à la concurrence étrangère, et de récolter encore des profits loyaux et rémunératifs.

Pendant que le capital engagé dans les manufactures produit de bons et loyaux profits, sous le nouveau système, les bénéfices du travail, soit qu'il soit consacré aux manufactures, à l'agriculture, au commerce ou à la navigation, ont été augmentés. L'innombrable classe laborieuse qui demande à son travail de chaque jour l'aliment, le vêtement et toutes les choses qui sont nécessaires au soutien et à l'embellissement de la vie, reçoit de plus forts salaires, trouve un emploi plus constant et plus assuré que dans aucun pays, et qu'à aucune autre époque de notre propre histoire.

En présence de témoignages si éclatants de notre prospérité et des résultats heureux de l'acte financier de 1846, la politique exige que cet acte ne soit pas changé.

---

dernier, et l'expérience a prouvé que ses résultats étaient avantageux. Les revenus publics tirés des douanes pendant l'année qui a fini le 1er décembre 1847, ont dépassé de plus de 8 millions de dollars le chiffre reçu l'année précédente, sous l'empire de l'acte de 1842.

(La phrase ci-contre a été supprimée dans la traduction.)

L'agriculture est florissante; nos fermiers et nos planteurs, à l'ombre d'une politique commerciale plus juste et plus libérale, trouvent maintenant de nouveaux et profitables débouchés à leurs produits augmentés.

(Le paragraphe souligné ci-contre est supprimé dans la traduction.)

Notre commerce s'accroît rapidement; nos importations ont été considérables l'année dernière, et néanmoins nos exportations de produits indigènes, vendus sur les marchés étrangers, ont été encore plus grandes.

L'intérêt de notre navigation est en prospérité; jamais on n'avait construit un plus grand nombre de bâtiments dans les États-Unis. Si la proportion dans le nombre de nos bâtiments marchands va toujours croissant, si elle est aussi grande à l'avenir qu'elle l'a été l'an dernier, le temps n'est pas éloigné où notre tonnage et notre commerce maritime seront plus considérables que ceux de toutes les autres nations de l'univers.

Notre industrie n'est pas dans une situation moins prospère; grâce au juste système de revenu public, elle peut lutter contre toute concurrence au dehors, et réaliser de larges bénéfices.

(Toutes les phrases significatives soulignées ci-contre sont supprimées dans la traduction.)

Les salaires des hommes qu'occupe l'industrie, l'agriculture, le commerce et la navigation ont été augmentés.

Lorsqu'il est évident que l'acte de 1846 a porté de si heureux fruits, la politique exige que cet acte ne soit pas changé.

Le lecteur ne peut manquer, ce nous semble, d'être frappé de l'art avec lequel les circonstances les plus importantes et les plus significatives sont dissimulées dans la traduction des journaux.

On y voit bien qu'une réduction dans les droits a amené un accroissement dans les recettes, ce qui est une utile leçon pour nos financiers.

Mais ce qui y est caché avec soin, c'est cette circonstance que la réforme a été principalement dirigée contre le principe de la protection, et c'est précisément là ce qui explique l'augmentation du revenu.

On a supprimé le passage où le président parle de la *révocation des droits prohibitifs et restrictifs*, remplacés par des droits calculés uniquement *en vue du revenu*; on a supprimé le passage où le président dit que l'*agriculture était positivement taxée par le régime protecteur pour le bénéfice d'autres intérêts*; on a supprimé le passage où le président parle *de l'extension des échanges internationaux*; on a supprimé tout le paragraphe où le président annonce que les prédictions protectionistes ne se sont pas réalisées. En un mot, avec ou sans intention, on a complétement égaré l'esprit du lecteur, et on l'a mis dans la complète impossibilité de rien juger sur ce qui fait le fond du débat.

Est-ce là de la polémique loyale? Est-ce là rechercher sincèrement la vérité? Est-ce là vouloir avant tout le bien public? Ah! il est bien triste de penser que le message du président arrivera dans toute sa sincérité à nos deux ou trois mille abonnés, et qu'il parviendra tronqué dans sa lettre et falsifié dans son esprit aux quatre cent mille lecteurs des journaux auxquels nous reprochons ici leur partialité.

Il est vrai que le *National*, nous devons lui rendre cette justice, a donné une traduction exacte de ce document. Mais si l'espace lui manquait pour le donner en entier, pourquoi a-t-il omis précisément ce qui intéresse le plus son public de prédilection, le passage relatif aux marins et aux ouvriers?

La lettre suivante a été adressée par M. Michel Chevalier au rédacteur du *Moniteur industriel*, qui, ne sachant comment réfuter le discours prononcé par l'honorable et savant professeur à l'ouverture de son cours au Collége de France, au sujet de la liberté du travail en général et de la liberté du commerce en particulier, lui avait adressé trois colonnes d'injures et de calomnies.

Paris, le 3 janvier 1848.

Monsieur,

Lorsque les critiques que vous dirigez contre moi, à propos de mes leçons au Collége de France, seront relatives aux doctrines, ce n'est point dans les colonnes de votre journal que j'y répondrai; mais vous trouverez tout simple que je vous adresse quelques observations au sujet de quelques-unes des attaques personnelles que contient votre article du 30 décembre.

Vous prétendez qu'en 1846 je me suis présenté aux électeurs de Rodez comme candidat *protectioniste*. C'est le contraire qui est vrai. En 1846, le débat électoral a roulé entièrement, à Rodez, sur la question de la liberté commerciale. Je soutenais la liberté; mon adversaire défendait le système actuel des douanes.

Vous citez un passage d'une lettre publiée avec ma signature à Rodez, où il est dit qu'une des premières obligations d'un député de l'Aveyron *est et sera vraisemblablement bien longtemps encore* de défendre les droits actuels sur les fers et sur le bétail. Comme vous n'êtes pas sans avoir des correspondants à Rodez, vous auriez pu savoir que ce passage avait été intercalé, au moment de la publication, par des amis qui ont cru bien faire, dans une lettre que j'avais envoyée de Paris, et où il n'était pas.

Ce ne sont pas quelques phrases isolées d'une polémique fort longue qui peuvent en faire connaître le caractère véritable. Tous les passages que vous pourrez en extraire n'empêcheront pas que la lutte électorale de Rodez, en 1846, n'ait porté exclusivement sur la question de la liberté commerciale, liberté que je soutenais et que mon adversaire attaquait.

La pièce qui exerça le plus d'influence dans cette lutte électorale fut un article que j'avais écrit dans le *Journal des Débats* du 8 avril 1846, où la liberté du commerce était chaudement appuyée. C'est ce que mes adversaires appelaient mon *manifeste*; ils l'ont réimprimé et distribué à profusion sous ce titre. Pendant tout le cours de la discussion, j'ai maintenu cet article comme étant l'exposé fidèle de mon opinion. J'ai l'honneur de vous en envoyer copie. Faites-la connaître à vos lecteurs, et nous verrons ensuite s'il sera possible de leur répéter la fable de ma candidature *protectioniste*.

Selon vous, depuis deux ans j'aurais prêché le pour et le contre, par ambition de la députation. A cette assertion la réponse est facile. En 1846 je n'ignorais pas qu'en défendant les idées de liberté commerciale, je rendais mon élection fort difficile. Je sais fort bien qu'en ce moment c'est me fermer les portes de la Chambre.

Les professeurs d'économie politique que vous excommuniez tour à tour savent qu'en maintenant dans leur enseignement les principes de la science, ils n'ont, pour le moment, rien à attendre que des injures, puisqu'en ce moment l'opinion opposée règne et gouverne despotiquement. Vous pouvez continuer de les dénoncer comme formant une *coalition* hostile aux lois du pays. Sans s'arrêter même à rétorquer cette accusation contre les intérêts groupés, si surpris de se trouver ensemble, que vous défendez, ils continueront de propager, sur le commerce international aussi bien que sur les autres questions économiques, les doctrines que leurs maîtres leur ont transmises afin qu'ils les transmissent à leur tour.

Recevez, etc.

MICHEL CHEVALIER.

RÉUNION PUBLIQUE

DE L'ASSOCIATION POUR LA LIBERTÉ DES ÉCHANGES.

(SALLE MONTESQUIEU).

Séance du 7 janvier 1848.

Présidence de M. Anisson-Dupéron, pair de France.

Bien que le commencement de la séance n'ait été fixé qu'à huit heures sur les lettres d'admission, dès sept heures, un grand nombre d'auditeurs vient prendre place dans la salle. Sur chaque siége se trouvent un programme de la réforme douanière proposée par l'association, un exemplaire du discours de M. de Lamartine à Marseille, et d'autres brochures qui ont été prises avec empressement par les différentes personnes qui arrivent. Malgré la pluie, la neige et la boue, la salle est pleine lorsque M. le président prend place au fauteuil, assisté de M. Ch. Dunoyer, membre de l'Institut, et l'un des vice-présidents de l'Association, et des autres membres du conseil d'administration. On remarque dans l'auditoire un grand nombre de notabilités du commerce et de l'industrie, et parmi ces derniers, quelques notabilités protectionistes.

La séance est ouverte à huit heures.

M. le président s'exprime en ces termes :

Messieurs,

MM. Garnier, Coquelin et Bastiat se proposent aujourd'hui de vous entretenir de sujets relatifs à la grande cause que nous poursuivons. Vous savez tous les titres de nos estimables collègues à votre intérêt et à votre attention.

En l'absence de notre honorable président, j'ai été chargé de mettre sous vos yeux les faits qui se sont produits depuis notre dernière réunion, tant en France qu'à l'étranger.

Plusieurs d'entre nous ont répondu à l'appel qui nous était adressé par les promoteurs d'un congrès réuni à Bruxelles, où des hommes de tous pays et de toutes opinions économiques ont été conviés et se sont rassemblés, moins pour discuter scientifiquement des questions d'économie publique que pour étudier leur influence sur le bien-être et l'amélioration morale des classes ouvrières, et par suite sur le progrès même de la civilisation. Nous avons soutenu que ces avantages ne seraient obtenus que par le développement des relations humaines et par la pleine liberté des échanges internationaux, sous la seule réserve des nécessités de l'impôt.

Nous n'avons rencontré à ce principe qu'une peu nombreuse opposition dont les organes ont été d'ailleurs accueillis avec tous les égards dus à des convictions sincères, alors même qu'elles sont égarées.

Nous espérons avoir laissé en Belgique les sentiments de fraternelle sympathie dont nous étions nous-mêmes pénétrés.

Le gouvernement belge a prorogé jusqu'à la fin de cette année l'affranchissement temporaire des subsistances, et a promis à ce sujet l'initiative d'une réforme permanente.

Si nous continuons l'examen des événements extérieurs, nous voyons la Grande-Bretagne suivre sans relâche le cours de ses belles réformes commerciales. Les hommes qui jugent

sans étude ni réflexion ont essayé d'accréditer cette idée, que les nouvelles libertés de l'Angleterre avaient été cause de la crise financière dont ce pays a été affligé. La moindre étude des faits démontre le contraire. La crise a eu d'autres causes bien connues; l'une des principales a été l'absorption immédiate des capitaux nécessaires aux besoins imprévus de l'Irlande. Si la loi des céréales n'eût été abrogée au commencement de 1846, il est évident que les approvisionnements eussent été plus tardifs et plus onéreux; et si la réaction des prix a été vive, l'excès des spéculations en est passible et non la liberté.

Loin de regretter cette expérience, l'Angleterre y puise de nouveaux motifs à l'extension de ses réformes libérales; le discours de la couronne porte le présage du rappel de ses lois de navigation, et nous pouvons espérer ce complément prochain des bons exemples commerciaux qu'elle donne au monde aujourd'hui.

Déjà les États-Unis d'Amérique ont répondu à cet appel. Le but de leur nouveau tarif, avoué par le président de l'Union dans son récent message, est la réforme de toute application du principe protecteur en y substituant l'action du seul principe financier. Les résultats en sont déjà si remarquables, que vous me permettrez de vous les signaler.

La dernière année du tarif protecteur restrictif avait procuré au fisc une recette de........ 22,971,403 dollars.
Le tarif réformé de l'année suivante a produit une recette d'environ...... 31,500,000
Différence en plus..... 8,528,597

Après ces chiffres, extraits du texte même, je ne puis me défendre de joindre la traduction fidèle des lignes suivantes dans le message du président :

« Le nombre des navires construits dans l'année excède celui des mêmes constructions en temps égal de toutes les époques antérieures.

» Les intérêts de l'agriculture et du commerce ont joui d'une prospérité égale à celle de la navigation.

» Aucune des prédictions sinistres qui accompagnaient la réforme du tarif ne s'est réalisée.

» Au contraire, le nombre des fabriques s'est accru, et les capitaux se sont rapidement engagés et accumulés dans les entreprises manufacturières, témoignant ainsi la puissance de l'industrie américaine pour soutenir la concurrence étrangère sans le secours de la protection.

» Et en même temps que, sous ce nouveau régime, les capitaux obtenaient une ample rémunération, les salaires se sont élevés dans tous les travaux de l'agriculture, des fabriques, du commerce et de la navigation.

» A la suite d'un si grand succès, l'intérêt public exige que le principe de l'acte de 1846 devienne le principe permanent de la loi du pays. »

La Hollande, après quelques déviations regrettables et regrettées, a fait retour, par une loi du mois de mai dernier, à son antique et salutaire principe du libre commerce des grains.

En outre, elle ouvre, dit-on, sa colonie de Surinam à l'accès de tous les pavillons.

Vous savez, Messieurs, sur quel programme de liberté relative, exempte de prohibition, s'organise actuellement l'union douanière de trois grands États de l'Italie, à l'exemple de l'union allemande.

En Suède, le gouvernement a présenté à la diète une loi qui abolit toutes les prohibitions, réduit les taxes restrictives à des taxes fiscales et simplifie les bases de leur perception.

Enfin, l'Espagne, en sens inverse, vient aussi nous prêter son appui par ses mesures réactives du 16 novembre dernier. M. le ministre du commerce a fait adresser à ce sujet, par M. le ministre des affaires étrangères, de vives réclamations au gouvernement espagnol de la part de nos fabricants de draps prohibitionistes. Le succès en paraîtra douteux, si l'on considère que de la part de l'Espagne nous n'avons à nous plaindre que d'un tarif élevé, tandis que les draps espagnols sont repoussés de France par une prohibition absolue.

M. le ministre du commerce est lui-même en belle position pour ne pas l'ignorer. (Rires et chuchottements.)

Au reste, l'*Heraldo*, journal du gouvernement espagnol, contient à ce sujet quelques réflexions qui témoignent de ses dispositions libérales; et absout l'Espagne à nos dépens :

« Le *Journal des Débats*, dit-il, présente un nouvel et puissant argument pour faire cesser cette guerre de tarifs, plus funeste que celle qu'on se fait à coups de canon, et pour convaincre les nations de la nécessité qui existe pour elles de se traiter en sœurs et non en ennemies, laissant chacune d'elles prospérer à sa manière sans chercher à se faire un mal réciproque. »

Le caractère presque officiel de l'*Heraldo* à Madrid donne de la valeur à cette citation.

A l'aspect de tous ces faits, et d'autres que je m'abstiens de rapporter, croyez-vous possible, Messieurs, que la France se résigne longtemps à la triste situation d'occuper le dernier rang parmi les peuples qui marchent dans les voies du progrès et de la vraie liberté?

Nous venons de vous indiquer ces progrès au dehors; nous voudrions avoir à nous féliciter d'égales dispositions à l'intérieur.

Toutefois le bon sens fait son chemin parmi nous, Messieurs, et un heureux symptôme mérite d'être remarqué. La presse périodique départementale, moins exposée aux influences des positions personnelles et des intérêts de partis, semble se séparer chaque jour davantage des tendances illibérales d'un trop grand nombre de nos journaux parisiens; nous la voyons avec plaisir se placer avec nous à un point de vue d'indépendance et de dévouement aux seuls intérêts généraux du pays. Tels sont les sentiments qu'expriment, dans des nuances diverses, les organes de nos opinions, à Lyon comme à Bayonne, au Havre comme à Bordeaux, à Marseille, à Montpellier, à Mont-de-Marsan, à Cette, à Roanne, à Béziers, à Saint-Malo, à Reims, à Boulogne, à Vendôme, à Bastia, et autres centres de publications trop longs à énumérer, auxquels nous portons ici l'hommage de notre patriotique reconnaissance.

Enfin, une circonstance récente semble nous faire pressentir que ces questions sortiront enfin de leur immobilité.

Parmi les doléances des industries victimes du régime prohibitif, celles de la navigation maritime se posaient, à bon droit, au premier rang. Elle montrait ses plaies dans le triste tableau de la dégradation constante et progressive que présentent chaque année, et depuis vingt ans, le nombre et le tonnage de nos navires, comparés à ceux des pavillons étrangers dans nos propres transports.

Le gouvernement, touché de cette détresse, présentait la demande bien modeste d'une remise de taxes pour certaine partie du fer, et quelques matières premières appliquées seulement à la construction des navires. Le sacrifice était petit; il s'agissait de la 200e partie du fer produit en France, et l'intérêt était grand, car il s'agissait de l'industrie *nationale*, des transports qui donnent valeur à toutes les autres; mais, Messieurs, l'alarme a sonné au camp; POINT DE CONCURRENCE, c'est le mot d'ordre; périssent les colonies, la navigation, le revenu public, le consommateur, tout le monde, avant qu'une atteinte quelconque soit portée au principe de la prohibition du fer. La question reste suspendue, et nous faisons de vains efforts pour que l'opinion publique porte à notre gouvernement l'encouragement dont il a besoin.

N'est-ce pas, en effet, un spectacle digne de bien grands regrets de voir les connaissances économiques si peu avancées, que les hommes portant le poids et la responsabilité des affaires ne se croyent pas obligés d'avoir des idées faites et des résolutions arrêtées sur des questions qui touchent les fibres les plus vives de la vie sociale; de telle sorte que d'une part, le gouvernement entre trop timidement dans des améliorations économiques dont il sent la nécessité, tandis que, de leur côté, ses adversaires réduisent ces hautes et sociales questions à des arguments de tactique et à des expédients de parti.

Nous avons conquis à grand'peine, Messieurs, les libertés publiques dont nous jouissons aujourd'hui; espérons d'obtenir la plus usuelle, la plus pratique, la plus naturelle de toutes, la liberté du travail et la libre disposition de ses produits : elle nous manque encore, et dans la réalité des faits, nous en sommes plus éloignés aujourd'hui que nous ne l'étions au point de départ, il y a cinquante-sept ans. Toutefois nos fermes espérances n'en sont pas ébranlées; pensons-y, Messieurs, et ne nous décourageons pas. (Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT. Je vais donner la parole à M. Joseph Garnier.

M. JOSEPH GARNIER. Messieurs, le conseil de l'Association pour la liberté des échanges m'a fait l'honneur de me charger d'appeler votre attention sur le rapport que M. Lanyer vient de publier, au nom de la commission de la Chambre des députés, sur le projet de loi de douanes.

Vous savez, Messieurs, l'origine de ce projet. Il y a deux ans que s'agitait au sein du parlement anglais une des plus fécondes réformes de ce siècle, la réforme des lois douanières; de ces lois qui entravent tous les échanges, arrêtent l'élan des capitaux, compriment les industries et ralentissent le travail. Nous venions de comprendre en France ce qu'il y avait de grand, de prodigieux dans la lutte de ces ligueurs de Manchester; nous assistions à la glorieuse transformation de Robert Peel, et nous nous réjouissions tous des heureux changements que l'avénement des idées économiques allait apporter dans la politique commerciale, pacifique et civilisatrice des peuples. C'était le moment où beaucoup de nos adversaires actuels disaient : Ce n'est pas chez nous qu'on verrait jamais des hommes aussi persévérants que les Cobden, les Bright, les Willers, les Thompson, les Wilson, prêcher la liberté du commerce; — ce n'est pas chez nous qu'on trouverait des ministres assez courageux pour frapper un grand coup sur les priviléges, pour s'élever au-dessus des partis et les dominer, en proclamant bien au-dessus de leurs mesquines querelles la nécessité de compléter dans le domaine du travail l'application de cette liberté démontrée par la philosophie du XVIIIe siècle, de cette liberté commencée par notre immortel Turgot et notre glorieuse Constituante, de cette liberté qui affermira la paix du monde et qui contribuera plus qu'aucune autre mesure à la prospérité de l'industrie et au bien-être des masses. — Voilà ce qu'on disait partout dans la presse, et je me rappelle très-positivement un grand journal, depuis très-protectioniste, qui traitait dans un fort long article de la nécessité d'un ministère Peel en France.

C'est sous cette impression générale, et après les manifestations éclatantes de Bordeaux pour demander le rappel des lois injustes qui protégent d'une manière illusoire quelques industries, et qui causent un dommage incalculable à toutes les autres, que l'on conçut au sein de l'administration un projet de loi de douanes capable de satisfaire l'opinion publique, au moins en partie. Quelques-uns d'entre nous se rappellent les merveilles qu'on disait de ce projet, auquel avaient pris part les hommes qui sont au courant des affaires extérieures et ceux qui s'occupent plus spécialement du commerce intérieur. Malheureusement, certaine coalition puissante, qui avait déjà fait échouer, il y a six ans, le projet d'union douanière avec la Belgique, par une protestation fameuse partie de la salle Lamardelay, recommença une action vive et énergique, et signifia à qui de droit qu'elle n'entendait accepter aucune espèce de réforme.

Cependant, il fallait faire quelque chose. Mais si on aurait tort de dire que la montagne en travail ne put accoucher d'une souris, on peut, certes, dire de ce projet ce qu'on a dit d'un autre, qu'il fut changé en nourrice. (Rires.)

Telle est la première phase historique de cette malencontreuse loi de douanes.

Le projet une fois conçu, il n'y avait rien de plus simple que de le produire. Mais une puissance invisible en suspendit le dépôt jusqu'au mois d'avril. Dès-lors, sous prétexte d'études profondes et d'enquêtes minutieuses, la commission, dans laquelle on avait eu soin de ne pas laisser pénétrer l'ombre d'un libre-échangiste, ne put officiellement déposer son rapport que les derniers jours de la session. Je dis officiellement, parce qu'il n'est pas démontré que le prétendu rapport déposé sur le bureau du président soit autre chose qu'un magnifique rouleau de papier blanc, qu'on s'est donné le temps de noircir dans l'intervalle de la session. (Rires.)

Messieurs, ce qui prouve que nous avons le droit de faire cette hypothèse, c'est qu'on avait promis le rapport aux membres de la Chambre, et que ceux-ci ne l'ont reçu que dans ces derniers jours, bien qu'ils l'aient instamment demandé dans les six mois qui séparent les deux sessions. En résumé, le rapport porte la date du 24 juillet; mais nous n'avons pu le connaître que depuis le 11 décembre, jour qu'il a paru pour la première fois dans le *Moniteur officiel*, et en très-grand nombre de suppléments.

Vous voyez, Messieurs, par ce rapide exposé, que nos adversaires, hommes pratiques assurément, manœuvrent avec une entente assez digne de remarque. Voilà un an de gagné; ils espèrent peut-être en gagner encore un, et d'ici là, comme on dit, il aura coulé de l'eau sous le pont; les partisans de la liberté seront découragés et fatigués, et les intéressés de la prohibition triompheront. Oui, voilà bien un an de gagné; mais est-il bien sûr que la liberté n'ait fait aucun progrès? Vous ne le croyez pas, après avoir entendu le résumé de notre honorable président. Non, Messieurs, c'est là une de ces causes qui, si elles ne se gagnent pas en peu de temps, ne se perdent pas non plus, et soyez sûrs que si les premiers défenseurs que vous voyez ici devant vous se retireraient de la lutte, soyez sûrs qu'il en surgirait d'autres. La vérité n'a jamais manqué d'apôtres, surtout au moment où elle tend à entrer dans l'application, à s'incorporer dans les lois. (Très-bien!)

Après ce peu d'histoire, instructive ce me semble, je dirai en quelques mots le contenu du projet de loi.

Dès le 21 novembre, M. le ministre du commerce préludait aux réformes que devait contenir la loi future, par une ordonnance qui adoucissait les droits sur quelques produits exotiques insignifiants, si l'on en exempte la garance, la cochenille, le copal et les marbres. Le projet de loi reproduit tout naturellement ces dispositions, qui devaient être en tout état de cause sanctionnées par les Chambres. Il articule ensuite les dispositions nouvelles qui sont relatives à la levée de quelques prohibitions, au remaniement de quelques droits, à l'admission en franchise d'un petit nombre d'articles, à l'admission en demi-franchise d'un grand nombre d'autres, à des facilités accordées à des produits servant à la construction des navires marchands, et à deux traités de commerce conclus, l'un avec la république de Grenade, et l'autre avec la Russie.

Les raisons de ces divers changements sont données dans un exposé de motifs de 180 pages. La commission les a à peu près tous rejetés dans son rapport de 220 pages. Vous dire tout ce qu'il y a dans ces documents est donc chose impossible : vous ne seriez certes pas aussi patients que les premiers visiteurs du Théâtre-Historique. (Rires.) Car mon sujet n'est pas aussi attrayant que celui de l'auteur des *Mousquetaires*, et je suis bien loin aussi d'avoir son talent.

L'orateur expose ici sommairement les dispositions du projet de loi et les modifications que la commission y a apportées. Il insiste surtout sur les franchises proposées par M. le ministre du commerce dans l'intérêt de la marine et sur le rejet de ces mesures demandé cyniquement par la commission; il fait l'historique du traité avec la Russie, et montre par quelles raisons vraiment singulières on a fait droit aux réclamations de l'industrie maritime du Nord et on a méconnu les intérêts de celle du Midi. L'orateur continue ainsi :

Le rapport que l'honorable M. Lanyer n'a certainement pas fait tout seul est fort long; il est composé de pièces et de morceaux qui annoncent des touches différentes. Il n'est donc pas parfaitement intelligible dans tous ses détails.

M. le rapporteur est pour la *protection*; affectant de ne pas dire qu'il s'agit de la protection *douanière*, et ne répondant nullement à l'honorable M. Cunin-Gridaine, qui a dit que la marine avait besoin d'être protégée aussi par des abaissements de droits.



Il dit que la prohibition est folie, et il ne blâme pas le ministre de ne pas proposer l'abolition de toutes les prohibitions. Il veut une protection sage et modérée; et quand M. le ministre propose des droits sur les glaces de 15 à 19 p. %, lui les porte à 27 p. %. Il ne s'aperçoit pas que les droits sur les fers et sur les aciers sont de véritables prohibitions, de véritables folies! Il dit enfin qu'il ne faudra songer à abandonner ce système que quand nous l'aurons expérimenté deux siècles!

Quand il parle de la liberté du commerce, il l'appelle dans la même phrase les *nouveaux principes* du libre-échange et la *vieille doctrine* de la liberté illimitée du commerce.

Or, ces nouveaux principes ou cette vieille doctrine, il les invoque — contre l'industrie cotonnière qui a fait parvenir ses plaintes à propos de la levée des prohibitions sur les tissus d'écorce; — contre le ministre qui a maintenu la prohibition du poil de chèvre ou qui n'en a pas suffisamment abaissé le tarif; — contre la chambre de commerce de Lille, qui a demandé de quel droit on veut faire aux fabriques du Nord une concurrence *indirecte* avec le nankin des Indes, qu'elles ne font pas, dit la chambre, mais qu'elles pourraient faire. (Rires.)

Je n'aurais pas fini ce soir, si j'avais voulu relever toutes les contradictions introduites dans ce travail.

Mais laissez-moi vous dire cependant un des arguments les plus favoris de ses auteurs, qui sont, vous le savez, au nombre de sept. Cet argument se reproduit dans un grand nombre d'endroits: à propos du houblon, des houilles, du zinc, du cuivre, etc. Il consiste à prendre le contribuable par l'amour-propre. S'agit-il du houblon, par exemple, l'honorable rapporteur dit: Comment se fait-il qu'on tienne à ce misérable droit, qui n'augmente le prix de la bière que de 20 centimes? — A propos du zinc et du cuivre, dont M. le ministre du commerce demande la franchise dans l'intérêt de la marine, l'honorable rapporteur, après avoir refait la statistique de l'administration, réduit à 800 fr. le chiffre de 1,884 auquel a été évalué, dans l'exposé des motifs, l'excès des dépenses qu'est obligée de faire pour ces deux articles seu-

lement, et pour un navire de 300 tonneaux, l'industrie des constructions maritimes; puis il ajoute: Qu'est-ce que 800 fr. en cinq ans, ou 175 francs par an, puisque le cuivre et le zinc ne sont remplacés tous les ans que par cinquièmes? — Qu'est-ce qu'une différence de 22 centimes sur le droit de 55 que payent les houilles? dit-il encore aux pétitionnaires de Rouen réclamant un dégrèvement au nom des manufactures.

Remarquez, Messieurs, que si d'un côté l'auteur du rapport tend à réduire l'influence des droits, de l'autre il cherche, en vertu d'une logique à lui, à en montrer l'importance pour les industries protégées, qui succomberaient infailliblement, suivant lui, sans les 20 centimes de l'hectolitre de bière, sans les 22 centimes des houilles, sans les 175 francs du cuivre et du zinc.

Ne pourrait-on pas répondre à cette singulière manière d'argumenter: Eh! Messieurs, puisque ces droits sont si peu de chose, pourquoi tenez-vous tant à les conserver? — Ne pourrait-on pas aussi proposer à Messieurs les protectionistes de les porter ouvertement au budget? Le contribuable saurait à quoi s'en tenir, et nous verrions positivement combien de temps le brasseur de bière voudrait payer directement les 20 centimes au producteur de houblon; combien de temps les manufacturiers de Rouen et les constructeurs de navires voudraient verser directement 22 centimes par hectolitre de houille, ou 175 fr. pour le doublage de chaque navire, entre les mains des possesseurs de houillères ou des lamineurs de cuivre et de zinc.

Je dois encore vous signaler l'argument du chlorure de chaux et l'argument des cordages: ils méritent de fixer votre attention par leur nouveauté. Jusqu'à présent, quand on voyait une industrie exporter ses produits et faire bonne contenance sur les marchés étrangers, on en concluait qu'elle n'avait plus besoin de protection, et nos adversaires se trouvaient fort embarrassés pour se tirer de la difficulté. Grâces à l'honorable M. Lanyer, les théoriciens de la protection ne seront plus gênés sur ce point: il a inventé une réponse vraiment nouvelle. — On dit, s'écrie-t-il que nous exportons pour 650,000 fr. de chlorure de chaux; eh bien! cela prouve que nous n'en avons pas besoin, qu'il est fort inutile d'en recevoir, et qu'il y a toute raison pour fermer notre porte aux chlorures étrangers!

L'argument des cordages, dont le rapport rejette la franchise, vaut peut-être encore mieux. Vous allez en juger. — Cette franchise, dit l'honorable rapporteur, en s'adressant aux constructeurs maritimes, ne vous servirait d'abord pas à grand'chose (c'est encore l'argument du houblon); ensuite elle vous occasionnerait des désagréments avec la douane, qui serait obligée de vous inspecter en entrepôt; or, vous savez combien elle est vexatoire et tracassière! (On rit.)

Ici l'orateur signale encore la singulière contradiction du rapport, qui recommande au gouvernement la *protection* de l'industrie des soieries, de celle des vins et des articles Paris, en leur conservant surtout leurs débouchés en Angleterre et aux Etats-Unis, quelques lignes après avoir recommandé la fermeture des barrières et le maintien du système douanier actuel. Il rappelle aussi l'énorme contradiction que l'on remarque à propos des fers.

« M. le rapporteur, dit-il, insiste beaucoup sur la situation brillante de cette industrie; il laisse deviner ses bénéfices énormes; il cite des prix et des chiffres, desquels il résulte que nos 1733 kilomètres de chemins de fer ont coûté 160 millions pour le fer seulement, tandis qu'ils n'eussent coûté que 80 millions avec des fers au prix anglais; il fournit enfin des arguments à ceux qui accusent les maîtres de forges de gagner 35 % à l'aide du tarif; pour conclure au refus de l'affranchissement des Fers, Tôles et Cornières, dans l'intérêt de la marine, et après avoir dit que la protection doit être abandonnée, « quand l'industrie est réellement assez forte pour pouvoir s'en passer. »

Il est enfin un dernier passage du rapport sur lequel je désire appeler votre attention; c'est celui où l'honorable rapporteur parle du *système anglais*, prêché par un économiste *fameux*. Ce système, il paraît que personne ne l'a compris en France, car la commission prend la peine de nous apprendre que les réductions du tarif anglais opérées par sir Robert Peel ont été combinées de manière à affranchir les matières premières de l'industrie, la vie et les habillements de l'ouvrier, afin de diminuer les frais de production dans l'intérêt des manufactures, du commerce et de l'agriculture britanniques. Et après avoir pris la peine de nous donner cette explication bien neuve, comme vous voyez, il s'écrie: « Voilà tout le système! » En vérité, Messieurs les protectionistes, voilà bien tout le système. (On rit.)

Après cet effort, l'honorable organe de la commission nous apprend que ce système se divise en deux parties: la première, qui consiste à établir les produits au meilleur marché; la seconde, qui consiste à leur trouver des débouchés au dehors. Or, il avoue tout simplement ceci: « par les combinaisons de 1846, l'industrie anglaise a été à même de produire à meilleur marché que jamais, cela est certain!! » L'aveu, Messieurs, est assez précieux; tenons-en bonne note. Quant à la seconde partie du système, M. le rapporteur croit qu'elle est plus difficile à résoudre; comme si elle n'était pas également résolue par le bon marché des produits. A ce sujet, M. le rapporteur ajoute avec intrépidité: «Les chiffres du *Board of trade* en disent sur ce point plus que nous pouvons dire. » Eh bien! Messieurs, savez-vous ce qu'ils disent, ces chiffres? Ils disent d'abord que l'or anglais, sorti pour acheter du blé, rentre pour acheter des cotonnades et d'autres produits; ce qui prouve pour la millième fois que les produits ne s'achètent qu'avec des produits. Ils disent ensuite qu'en 1847, pendant les neuf premiers mois, malgré la disette de blé qui a tout fait renchérir, malgré l'état déplorable de l'Irlande et les secours qu'il a fallu lui envoyer, malgré la crise financière, malgré le manque de coton qui a fait hausser le prix de cette matière première de 50 %, malgré la souffrance des districts manufacturiers, les exportations n'ont baissé que d'une manière assurément très-faible. Elles étaient, en 1845 (neuf premiers mois), de 41 millions et demi; de 40 millions en 1846 et de la même somme en 1847.

Je m'arrête, Messieurs, et me résume en deux mots. Vous avez dans vos mains le programme de notre Association; comparez la doctrine qui l'a inspiré à celle qui a dicté le rapport dont j'ai l'honneur de vous entretenir, et dites quels sont ceux qui comprennent et ceux qui méconnaissent les vrais intérêts du pays. (Très-bien!) Pour mon compte, permettez-moi de vous l'avouer, il me semble qu'après deux ou trois rapports parlementaires semblables à celui-ci, on aura le droit de dire que les Français aspirent à être les Chinois de l'Europe. (Rires et applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT (lorsque le silence est rétabli). La parole est à M. Coquelin.

M. COQUELIN. Messieurs, je suis un orateur tout-à-fait novice; car voici la première fois que je prends la parole en public. Cependant, j'ai voulu me présenter devant vous sans préparation aucune, en me livrant à tous les hasards de l'improvisation. J'ai pensé qu'entre le régime protecteur et la liberté des échanges la lutte serait longue peut-être, qu'elle s'animerait probablement un jour, et que, soldat de cette grande cause de la liberté des échanges, je devais m'accoutumer dès l'abord à prendre la parole en toute occasion, à monter sur la brèche à la première rencontre, sans m'arrêter au travail toujours trop lent de la préparation. (Très-bien.)

Au reste, je ne viens pas aujourd'hui traiter devant vous une question spéciale, comme serait celle du fer, de la houille, des sucres ou des bestiaux; mais bien de la question générale de la liberté des échanges et du système protecteur. Toutefois, j'éprouve le besoin de vous faire, en commençant, une sorte de profession de foi ou de déclaration de principes. Je ne viens pas défendre devant vous la cause de la liberté des échanges; car, à mon sens, la liberté des échanges n'a pas besoin d'être défendue; mais je viens attaquer, et attaquer dans ses fondements mêmes, le système protecteur. Je dis que la cause de la liberté des échanges n'a pas besoin d'être défendue, et, en effet, qu'est-ce que la liberté des échanges? Ce n'est pas autre chose que l'exercice pur et simple d'un droit naturel, du droit que chacun a de disposer du fruit de son travail, d'acheter et de vendre comme il lui convient, de pourvoir enfin par les moyens qui lui paraissent les plus avantageux et les plus économiques à la satisfaction de ses besoins, à la seule condition de ne pas violer les droits d'autrui. (Très-bien.)

Le système protecteur, au contraire, a pour but avoué et reconnu, je ne dirai pas de violer ce même droit, car je veux ménager les termes, mais tout au moins d'en restreindre l'en limiter, d'en contrarier l'exercice. Vous ne pouvez pas mettre sur la sellette un système qui n'est pas autre chose que l'exercice d'un droit; il se défend par son nom seul; il n'a qu'à proclamer son nom: le droit. Mais vous pouvez, vous devez mettre sur la sellette un système établi en violation du droit; vous devez l'interroger sur ses œuvres, lui demander compte de ses actes; lui demander pour quelles raisons, au nom de quels principes ou de quels intérêts il manque à ces principes de justice, qui sont, après tout, le fondement des sociétés humaines. (Applaudissements.)

Je sais bien quelle est la réponse toute prête: Si nous violons le droit, dit-on, c'est dans un but d'intérêt public. Ce prétexte n'a jamais manqué. Mais encore faudrait-il s'exprimer en termes propres et dire: C'est dans ce *que nous présumons* être l'intérêt public. Mais tout le monde, on le sait, ne conçoit pas cet intérêt public de la même manière; il y a des gens qui pensent tout autrement que vous; ces gens sont en grand nombre; et parmi eux se rencontrent en foule des esprits éclairés, des hommes éminents, de tous les temps et de tous les pays, Turgot, Adam Smith, Jean-Baptiste Say, et beaucoup d'autres, tous les économistes enfin, c'est-à-dire, remarquez-le bien, tous les hommes qui ont consacré leur vie entière à l'étude de cet important sujet. Tous ces hommes, dis-je, pensent autrement que vous; ils croient, ils affirment que le système protecteur nuit à l'intérêt public au lieu de le servir. Donc, lorsque les protectionistes allèguent, pour colorer les outrages qu'ils font à la liberté et au droit, le prétexte de l'intérêt public, ils devraient au moins corriger les termes de leur proposition, et l'énoncer ainsi: Nous, protectionistes, nous pensons que l'intérêt public exige que le commerce soit gêné à la frontière, qu'il soit chargé de restrictions et d'entraves. C'est là notre idée; et cette idée qui nous est propre, nous entendons la faire prévaloir, non seulement contre l'idée de tous les hommes éminents qui ont pensé autrement que nous, mais encore contre les principes éternels de la justice et du droit. Ainsi ramenée à ses véritables termes, je crois que cette prétention peut être livrée à votre appréciation sans aucun autre commentaire.

Voyons pourtant de quelle manière les protectionistes remplissent leur ambitieuse promesse.

Ici l'orateur annonce que, sans traiter la question dans toute son étendue, il va l'examiner au point de vue de l'influence que les deux systèmes exercent sur l'industrie du pays. Il poursuit en ces termes:

Quand le système protecteur établit des droits à l'importation des marchandises étrangères, son but est d'accorder une préférence générale aux marchandises indigènes. Si cette préférence générale se manifestait en ce sens seulement que les marchandises indigènes seraient préférées à prix égal aux marchandises étrangères, il y aurait encore de l'inconvénient sans doute en ce qu'on serait toujours privé de la liberté du choix, mais cet inconvénient serait peu sensible. Malheureusement, ce n'est pas là ce qu'on veut, et ce n'est pas non plus ce qui arrive. On veut que le prix des marchandises augmente à l'intérieur; car c'est là, dit-on, favoriser le travail national.

Est-ce que le système protecteur atteint toujours en cela son but? Non pas toujours; mais il l'atteint du moins dans un grand nombre de cas; et la preuve, c'est que, malgré les droits protecteurs, il y a une quantité considérable de marchandises étrangères qui arrivent dans le pays et qui y rencontrent cependant leurs similaires.

Nous importons annuellement environ huit cent millions de marchandises étrangères; eh bien! presque toutes ces marchandises ont des similaires dans le pays. Or, elles sont frappées de droits qui vont de 10 à 50 % de la valeur. Si, malgré ces droits qu'elles supportent à l'entrée, elles trouvent cependant un placement à l'intérieur, il faut bien que les marchandises indigènes se vendent plus cher, et que la différence soit à peu près égale à l'importance des droits; car vous ne pouvez pas rencontrer sur un même marché des marchandises pareilles à des prix différents.

Il est donc certain qu'à cet égard le système protecteur atteint en grande partie son but: il fait augmenter le prix des marchandises indigènes sur le marché français.

Il n'est pas moins certain, toutefois, qu'il ne l'atteint pas toujours, et, par exemple, il le manque d'une manière évidente et complète par rapport à toutes les marchandises qui font l'objet de nos exportations.

Si la France importe annuellement pour une valeur d'environ 800 millions en marchandises, elle en exporte aussi tous les ans une quantité à peu près égale. J'énonce ici des nombres ronds, sans m'arrêter à préciser les chiffres. Or, par rapport à ces marchandises exportées, le système protecteur n'a pas d'effet, en ce sens du moins qu'il n'influe en aucune manière sur leurs prix. Ces prix sont déterminés par la concurrence générale des producteurs du monde entier; quoi qu'elle fasse, la loi française n'y peut rien. Dans ce cas donc le système protecteur n'est d'aucun secours: il livre les exportateurs à leurs seules forces; on comprend même tout d'abord que, sans leur assurer aucun avantage propre, il les grève de charges au profit d'autres producteurs nationaux.

Il y a dans ce seul fait déjà le principe ou le symptôme d'une inégalité choquante; mais ne nous y arrêtons pas trop et poursuivons notre analyse.

Puisqu'il est constant que le système protecteur fait augmenter le prix de certaines marchandises françaises sur le marché français, il est assez important de voir ce que devient ce surcroît de prix; comment il se répartit dans le pays; quels sont ceux qui en profitent et quels sont ceux qui le supportent. C'est de la solution de cette question que doit ressortir toute la moralité du système protecteur.

Si l'en veut, Messieurs, se rendre un compte exact de l'effet des lois protectrices sur un pays, il faut de toute nécessité distinguer entre les diverses industries nationales, qui sont en cela fort inégalement partagées selon la position qu'elles occupent et les conditions dans lesquelles elles s'exercent. Pour les unes, ces lois peuvent quelquefois amener un faible bénéfice; aux autres, elles peuvent causer un grand dommage. Cela résulte déjà très-clairement de ce que je viens de dire. Mais il faut pénétrer plus avant; voir d'où dérivent ces inégalités, quel en est le principe et la source.

J'ai toujours pensé et je pense encore, que les seules industries qui profitent de la protection, ou du moins qui en profitent dans certains cas et dans une certaine mesure, sont celles dont la production est limitée dans le pays, soit par la nature des choses, soit par l'action irrégulière des lois; et qu'au contraire, toutes les industries, et c'est le plus grand nombre, dont la croissance est illimitée, dans lesquelles la concurrence est pour ainsi dire indéfinie, sont les dupes ou les victimes du système protecteur; c'est-à-dire qu'elles en supportent toutes les charges, sans recueillir aucun des avantages que ce système promet. Il est clair, en effet, que lorsque, dans une voie quelconque, la production est limitée à l'intérieur, et surtout lorsque cette production demeure au dessous des besoins ordinaires du pays, les restrictions mises dans ce cas à l'importation des marchandises étrangères créent au profit des producteurs indigènes un monopole réel, qui leur permet d'élever arbitrairement leurs prix et de grossir démesurément leurs bénéfices. Voilà donc quels sont ceux qui profitent, ou qui peuvent profiter de l'établissement des droits protecteurs. Quant à ceux qui sont, dans leurs travaux et leurs productions, soumis à une concurrence indéfinie, il est clair qu'ils ne peuvent pas prétendre à des bénéfices exceptionnels, à des profits de monopole. Cette concurrence indéfinie nivelle les conditions de leur travail, et comme nous avons vu tout-à-l'heure que, dans certains cas, dans le cas de l'exportation, par exemple, le régime protecteur leur inflige une perte, nous sommes invinciblement amenés à conclure que cette perte retombe également sur tous.

J'ajouterai maintenant que les industries dont la croissance et la production sont limitées dans l'intérieur d'un pays, et pour lesquelles par conséquent la concurrence n'est pas entière, sont en général, je dis *en général*, parce que la règle n'est pas sans exception, sont en général celles qui s'attachent à la terre, et qui ont pour objet, ou l'exploitation de la surface du sol, ou l'exploitation des mines. Je vais tâcher de rendre cette vérité sensible par des exemples.

Prenons pour premier exemple l'exploitation des mines de houille.

Il est d'abord évident que la production de la houille n'est pas illimitée en France. Elle est bornée par le nombre des houillères existantes, qu'on ne peut pas multiplier à volonté. J'ajouterai que cette production est toujours, au moins par rapport à certaines régions de la France, fort au-dessous de nos besoins. Cela n'est pas vrai par rapport à la partie centrale du pays, c'est-à-dire pour le département de la Loire et les départements circonvoisins; mais cela est rigoureusement vrai par rapport à d'autres régions, et notamment par rapport à cette immense étendue de côtes maritimes qui va depuis Dunkerque jusqu'à Bayonne. Dans toute cette vaste région, les exploitations de houille sont en très-petit nombre, en général peu riches, pour ne pas dire chétives, et fort insuffisantes en somme pour répondre à tous les besoins de la consommation. Or, les houilles provenant du bassin de la Loire ou des exploitations voisines ne peuvent arriver jusqu'à notre littoral qu'à très-grands frais; elles ne peuvent atteindre même que certaines parties de ce littoral; celles, par exemple, qui sont situées aux embouchures de quelques grandes rivières. D'où il suit que cette vaste région souffre d'une disette réelle de combustible, d'une disette presque irrémédiable, quand l'importation étrangère ne vient pas à son secours.

Dans une telle situation, on comprend facilement que le petit nombre d'exploitations qui occupent cette partie de la

France jouissent d'un monopole réel; qu'elles sont, en l'absence de la concurrence étrangère, maîtresses absolues du marché, sans qu'aucune concurrence intérieure puisse les forcer à modérer leurs prix.

C'est surtout dans des situations semblables que le système protecteur engendre des priviléges, des monopoles. C'est là qu'il crée, par une élévation exagérée et toute factice des prix, des bénéfices exceptionnels, bénéfices prélevés par quelques-uns au détriment de tous.

Si l'on veut observer dans la pratique les conséquences de ce système par rapport à nos exploitations de houille, on n'a qu'à les suivre pas à pas sur la carte de la France, en rapprochant leurs prix de vente des circonstances qui les environnent. On verra que partout ces prix s'élèvent ou s'abaissent, non pas en raison des difficultés de l'extraction, ni même en raison de la qualité de la houille extraite, mais uniquement en raison de l'activité plus ou moins grande de la concurrence, soit du dedans, soit du dehors.

Ici l'orateur compare entr'eux les prix de vente établis sur la plupart des bassins houillers de la France, et montre qu'en effet ils sont plus élevés ou plus bas, selon que la concurrence est plus ou moins active. Il conclut de là que les prix les plus élevés sont en effet des prix de monopole.

Faisant ensuite l'application de ces vérités à l'industrie du fer, il montre que si le prix du fer est plus élevé que dans quelques pays voisins, ce n'est pas tant parce que l'extraction et la fabrication en sont naturellement plus chères, que parce que nos lois de douanes ont assuré aux producteurs nationaux un monopole dont ils abusent. Parce que le fer est plus cher en France qu'à l'étranger, dit-il, on s'imagine ou l'on se laisse persuader, sans examen, que notre industrie métallurgique est réellement, et sur toute l'étendue du pays, plus mal partagée par la nature qu'elle ne l'est dans les pays voisins. Un examen attentif montre que s'il en est ainsi par rapport à quelques parties de la France, cela n'est pas vrai du moins pour tout l'ensemble du pays. D'où il suit que, pour les fers comme pour les houilles, il ne faut voir dans l'élévation relative des prix français que l'influence du monopole créé par le régime protecteur.

Venant ensuite à l'agriculture, à laquelle il applique le même raisonnement, l'orateur poursuit ainsi :

Par rapport à l'agriculture, il semble d'abord que les conditions soient différentes. On compte en France 11 millions de cotes foncières, qui appartiennent à 2 millions de propriétaires différents. Je prends ces chiffres dans les documents officiels; il reste, je crois, beaucoup à en rabattre; mais comme nous ne faisons pas ici un cours de statistique, peu importe leur exactitude complète, je puis les accepter.

Eh bien! dit-on, est-ce que 2 millions de propriétaires ne se font pas une concurrence assez active; avez-vous besoin d'y ajouter la concurrence étrangère, pour les forcer à modérer leurs prix? Sans doute, Messieurs, entre 2 millions de propriétaires la concurrence serait assez active, si chacun de ces propriétaires pouvait, passez-moi le mot, emporter sa terre sur son dos et la transporter là où les besoins de la consommation se font sentir. Malheureusement, il n'en est point ainsi. Les terres de la Bretagne sont en Bretagne, et y resteront; les terres de la Sologne sont en Sologne, et y resteront, ainsi des autres. Que si ailleurs, dans quelque partie éloignée et plus populeuse de la France, des besoins plus grands se manifestent, ce ne sont pas ces propriétaires de la Bretagne ou de la Sologne qui viendront les satisfaire. En l'absence de la concurrence étrangère, il faudra souvent, quoi qu'on fasse, s'en tenir à la production locale ou à peu près. Vous vous trouverez donc encore ici en face d'une sorte de monopole exercé par les propriétaires locaux.

L'orateur cite l'exemple de Marseille, livrée, en l'absence de l'importation étrangère, à l'exploitation des propriétaires voisins du Languedoc, lesquels, dans ce cas, n'ont guère d'autres concurrents que les producteurs de la Bretagne ou de la Vendée, dont les produits n'arrivent sur le marché de cette ville qu'après avoir payé 6 ou 7 francs de fret par quintal métrique. S'abstenant de citer, faute de temps, d'autres exemples, l'orateur conclut de ce qu'il vient de dire que, pour l'agriculture comme pour l'exploitation des mines, le système protecteur tend à engendrer des monopoles, quoique l'influence de ces monopoles ne se fasse pas toujours sentir également sur toute la surface du pays.

Voilà donc, s'écrie-t-il ensuite, quelles sont les industries qui profitent, ou qui du moins peuvent profiter des priviléges conférés par le système protecteur. En profitent-elles toujours? Non. Le bénéfice qu'elles devraient en retirer se perd par diverses causes, dont la première est que l'usage du monopole y engendre la langueur et qu'elles sont presque toujours mal conduites. Mais il est certain du moins qu'elles en profitent ou non, qu'elles imposent généralement au consommateur un vrai tribut. Quant à toutes les industries qui ne sont pas placées dans des conditions semblables, pour lesquelles la concurrence est sans bornes, elles ont toutes à souffrir du régime protecteur, même celles qui en réclament le plus ardemment le maintien.

Ce que nous venons de dire suffit pour montrer clairement la ligne d'idées que l'orateur a suivie. Le temps et l'espace nous manquent pour reproduire le reste du discours.

M. BASTIAT. Messieurs, je me propose de démontrer que le libre-échange est la cause ou du moins un des aspects de la grande cause du peuple, des masses, de la démocratie.

Mais, avant, permettez-moi de vous citer un fait qui vient à l'appui de la proposition que vient de développer avec tant de chaleur et de talent mon ami M. Coquelin.

J'ai visité à Marseille les ateliers d'un grand fabricant de machines. Cette entreprise se faisait d'abord sur de faibles dimensions, et vous en devinez le motif : le fer est fort cher en France; il est dans la nature de la cherté de diminuer la consommation, et l'on ne peut pas faire beaucoup de machines et de navires en fer là où le haut prix de la matière première restreint l'usage de ces choses. L'établissement n'avait donc qu'une médiocre importance, lorsque le chef se décida à demander l'autorisation de travailler *à l'entrepôt*. Vous savez, messieurs, ce que c'est que travailler *à l'entrepôt*. C'est mettre en œuvre des matières que l'on va chercher partout où on les trouve au plus bas prix, à la condition, soit d'exporter le produit, soit de payer le droit de douane, si on le livre à la consommation française.

Dès cet instant la fabrique prit des proportions considérables, et il fallut bientôt lui adjoindre une succursale. Les machines qui en sortent, faites avec du fer anglais ou suédois, vont se vendre sur les marchés extérieurs, en Italie, en Égypte, en Turquie, où elles rencontrent la concurrence étrangère. Et puisque l'établissement prospère, puisqu'il occupe 1,000 à 1,200 ouvriers français, c'est une preuve sans réplique que notre pays n'est pas affligé de cette infériorité dont on parle sans cesse, même à l'égard d'une fabrication où les Anglais excellent.

C'est là du libre-échange, mais, remarquez bien ceci, du libre-échange absolu quant au côté onéreux, et fort incomplet quant au côté favorable à cet établissement.

En effet, le manufacturier dont je parle ne jouit d'aucune espèce de priviléges pour la vente sur les marchés neutres. Mais pour la fabrication, il est loin de posséder tous les avantages de la liberté.

D'abord, ni lui ni ses ouvriers ne reçoivent en franchise les objets de leur consommation personnelle, comme les Anglais. Ensuite, on ne travaille *à l'entrepôt* qu'à la condition de se soumettre à beaucoup d'entraves. La douane estampille tout le fer étranger, et, en le manipulant, il faut s'y prendre de manière à laisser paraître le poinçon sacré, ce qui entraîne beaucoup de fausses manœuvres et de déchets. Enfin, la houille et l'outillage ont payé d'énormes droits.

Malgré cela, la fabrique prospère, et, chose bien remarquable, elle emploie aujourd'hui plus de fer *national* qu'elle n'en consommait avant d'être autorisée à mettre en œuvre du fer étranger. Pourquoi? Parce qu'alors ce n'était qu'un établissement mesquin, et aujourd'hui c'est une usine considérable, parce qu'elle a décuplé ses produits, et que le fer français étant nécessaire pour certaines pièces, il en entre plus partiellement dans dix machines qu'il n'en entrait exclusivement dans une seule.

Voilà qui est assez satisfaisant pour notre pays, mais voici qui l'est beaucoup moins.

Quand un acquéreur se présente, notre manufacturier écoute attentivement de quelle manière il prononce le mot *machine*, car cela a une grande influence sur la transaction qui doit suivre.

Si le client dit : Combien cette *maquine* ou *macine*? le manufacturier répond : 20,000 francs. Mais si le client a le malheur d'articuler en bon français *machine*, on lui demande sans pitié 30,000 francs. Pourquoi cette différence? Quel rapport y a-t-il entre le prix de la machine et la manière dont le mot se prononce? Il y en a une très intime, et notre fabricant, qui a beaucoup de sagacité, devine de suite que le client qui dit *macine* est un Italien, et que le client qui dit *machine* est un Français. Or, le Français, en qualité de citoyen *protégé* (rire prolongé), doit payer un travail exécuté en France un tiers de plus que l'étranger; car si la machine entre dans la consommation française, elle a 33 % de droits à acquitter, d'où il résulte que les étrangers nous battent avec nos propres armes. Mais que voulez-vous? la protection est une si bonne chose, qu'il faut bien subir quelques inconvénients pour elle. Nous aurions tort de nous plaindre, puisque nous sommes protégés, battus et contents. (Bruyante hilarité.)

Messieurs, cette machine française, vendue plus cher à nos compatriotes qu'aux étrangers, me met sur la voie d'une autre considération fort importante que je crois devoir vous soumettre.

Vous avez sans doute entendu dire que l'une des raisons qui rendent la concurrence anglaise si redoutable, c'est la supériorité des capitaux britanniques. Il y a un grand nombre de personnes qui disent : C'est ce capital anglais qui nous effraie. Sous tous les autres rapports, beauté du climat, fertilité du sol, habileté des ouvriers, nous avons des avantages réels, et quant au fer et à la houille, nous les aurions, par la liberté, au même prix, à très-peu de chose près, que nos rivaux eux-mêmes. Mais le capital, le capital, comment lutter contre ce colosse?

Messieurs, je crois que je pourrais prouver que la richesse d'un peuple n'est pas nuisible à l'industrie d'un peuple voisin, par la même raison que la richesse de Paris n'a pas fait tort aux Batignolles. Mais j'accepte l'objection. Admettons que l'infériorité de notre capital nous place vis-à-vis des Anglais dans une position fâcheuse. Je vous le demande, serait-ce un bon moyen de rétablir l'équilibre que de frapper d'inertie une partie de notre capital déjà si chétif? Si vous me disiez : Comme notre capital est fort exigu, il faut tâcher de faire rendre à 100,000 francs autant de services qu'à 120,000, je vous comprendrais. Mais que faites-vous? Autant de fois il y a 100,000 francs en France, autant de fois, par la protection, vous les transformez en 80,000 francs. Est-ce là un bon remède au mal dont vous vous plaignez? Est-ce là un bon moyen de rétablir l'équilibre entre les capitaux français et anglais?

Je suppose qu'un manufacturier de Rouen et un manufacturier de Manchester élèvent en même temps chacun une usine, conçues absolument sur le même plan, destinées à donner exactement les mêmes produits; enfin, identiques en tout.

Ne voyez-vous pas qu'il faudra au Rouennais un capital beaucoup plus considérable, par le fait du régime protecteur? Il lui faudra un plus grand capital fixe, puisque ses bâtisses et ses machines lui coûteront plus cher. La disproportion sera plus grande encore dans le *capital circulant*, puisque, pour mettre en mouvement la même quantité de coton, de houille, de teinture, on devra faire de plus grandes avances en France qu'en Angleterre. En sorte que si l'Anglais peut commencer l'opération avec 400,000 francs, il en faudra 600,000 au Français.

Et remarquez que cela se répète pour toutes les opérations depuis la plus gigantesque jusqu'à la plus humble, car il n'y a pas si mince atelier où l'outillage n'exige en France une plus forte dépense à cause du régime protecteur.

Maintenant, si chaque entrepreneur français, grand ou petit, faisait son inventaire, on trouverait que la France, dans un moment donné, a un capital déterminé. Donc, si dans chaque entreprise le capital est plus grand qu'il ne devrait être pour l'effet produit, il s'ensuit rigoureusement que le nombre des entreprises doit être moindre, à moins que l'on n'aille jusqu'à prétendre que d'un tout connu on puisse tirer un égal nombre de fractions toutes plus grandes.

Le résultat est donc un moins grand nombre d'entreprises, une moins grande quantité de matière mise en œuvre, un moins grand nombre de produits, et par suite, plus d'ouvriers se faisant concurrence sur la place, diminution de travail et de salaires. Singulière façon de rétablir l'équilibre entre le capital français et le capital anglais! Autant vaudrait garder la liberté et jeter un quart de nos capitaux dans la rivière. Et c'est là ce qu'on appelle mettre notre pays à même de lutter *à forces égales!*

C'est bien pis encore si nous considérons l'industrie agricole, et jamais il n'y eut mystification plus grande que celle qui nous fait voir dans la restriction un moyen de favoriser l'agriculture.

Vous savez, Messieurs, que les terres s'achètent d'autant plus cher qu'elles donnent plus de revenu. C'est encore là une *généralité*, et c'est précisément pourquoi c'est une vérité.

Cela posé, admettons que les restrictions imaginées par la Chambre du double vote aient réussi à maintenir en France le prix du blé à un taux un peu plus élevé, un franc, par exemple, en moyenne. Il est clair que si ces mesures n'ont pas eu ce résultat, elles ont été inefficaces et ont créé des entraves inutiles ce dont nos adversaires ne conviennent pas. Pour les combattre il faut raisonner dans leur hypothèse. Mettons donc que le blé qui se serait vendu à 19 francs sous un régime libre, s'est vendu 20 francs sous le système protecteur.

L'hectare de terre qui produit dix hectolitres a donc donné 10 francs de plus par an. Il peut donc se vendre 200 francs plus cher, à 5 %, à supposer que ce soit le taux auquel les terres se vendent.

Ainsi, le propriétaire a été plus riche de 200 francs en capital, et la rente lui en a été servie par ceux qui mangent du pain, lesquels ont payé les dix hectolitres de blé 20 francs au lieu de 19.

Quant à l'agriculture, elle n'a pas été le moins du monde encouragée. Qu'importe au fermier de vendre son blé 19 francs en payant 10 francs de moins, ou de le vendre 20 francs en payant 10 francs de plus au propriétaire? Il n'y a pas un centime de différence dans sa rémunération, et ce prétendu encouragement ne lui fera pas produire un grain de blé de plus. Tout cela aboutit à cette chose véritablement monstrueuse : supposer au propriétaire de cet hectare de terre un capital fictif de 200 francs, et lui en faire servir la rente par quiconque mange du pain. Il eût été beaucoup plus simple de lui donner un titre pour aller toucher 10 francs tous les ans à la rue de Rivoli, en votant en même temps un impôt spécial pour ce service. Ah! croyons que les électeurs à 1,000 francs savaient ce qu'ils faisaient.

Je voulais parler, Messieurs, sur la connexité qu'il y a entre le libre-échange et la cause démocratique, et je crois vraiment que la digression à laquelle je viens de me livrer ne m'a pas trop écarté de mon sujet. Je regrette seulement que le temps qu'elle a pris ne me permette plus de donner à ma pensée tout le développement dont elle est susceptible.

Messieurs, en fondant notre association, nous avons eu un but spécial, et notre première règle est de ne pas nous occuper d'autre chose. Nous ne nous demandons pas les uns aux autres notre profession de foi sur des matières étrangère au but précis de l'association; mais cela ne veut pas dire que chacun de nous ne réserve complétement ses convictions et ses actes politiques. Il n'a pu entrer dans notre pensée d'aliéner ainsi notre indépendance; et comme je ne serais nullement choqué qu'un de mes collègues vînt déclarer ici qu'il est ce qu'on appelle *conservateur*, je ne vois aucun inconvénient à dire que, quant à moi j'appartiens, cœur et âme, à la cause de la démocratie, si l'on entend par ce mot le progrès indéfini vers l'égalité et la fraternité, par la liberté. D'autres ajoutent : Et par *l'association*, soit; pourvu qu'elle soit *volontaire*; auquel cas, c'est toujours la liberté.

Messieurs, ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans des considérations métaphysiques sur la liberté, mais permettez-moi seulement une observation. Nous ne pouvons pas nous dissimuler que toutes les sociétés modernes ont leur point de départ dans l'esclavage, dans un état de chose où un homme avec ses facultés, les fruits de son travail et sa personnalité tout entière étaient la propriété d'un autre homme. L'esclave n'a pas de droits, ou au moins il n'a pas de droits *reconnus*. Sa parole, sa pensée, sa conscience, son travail, tout appartient au maître.

Le grand travail de l'humanité, travail préparatoire si l'on veut, mais qui absorbe ses forces jusqu'à ce qu'il soit accompli, c'est de faire tomber successivement ces injustes usurpations. Nous avons reconquis la liberté de penser, de parler, d'écrire, de travailler, d'aller d'un lieu à un autre, et c'est la réunion de toutes ces *libertés*, avec les garanties qui les préservent de nouvelles atteintes, qui constitue *la liberté!*

La liberté n'est donc autre chose que la propriété de soi-même, de ses facultés, de ses œuvres.

Or, Messieurs, sommes-nous propriétaires de nos œuvres si nous n'en pouvons disposer par l'échange, parce que cela contrarie un autre homme? Si, à force de soins et de travail, j'ai produit une chose, un meuble, par exemple, en suis-je le vrai propriétaire si je ne le puis envoyer en Belgique pour avoir du drap? Et remarquez qu'il importe peu que l'échange se fasse ainsi directement. Qu'il me convienne d'envoyer ce meuble en Belgique pour l'échanger contre du drap, ou en Angleterre pour recevoir une lettre de change, ou en Arabie

pour recevoir du café, ou au Pérou pour recevoir de l'or qui me servent à acquitter le drap belge, si mes membres m'appartiennent, si les garantir du froid est une affaire qui me regarde, je dois être libre de choisir entre ces divers moyens de me procurer des vêtements. Lorsqu'un tiers s'interpose entre mes membres et moi et a la prétention de m'imposer la manière la plus dispendieuse de me vêtir, parce que cette interposition qui me nuit lui profite, il porte atteinte à ma propriété, à ma liberté. Non-seulement il m'empêche de recevoir le drap belge, mais du même coup il m'empêche implicitement de fabriquer ce meuble, ou il diminue l'avantage que j'ai à le faire. Je ne suis plus un homme libre, mais un homme exploité; nous sommes dans le principe de l'esclavage, esclavage fort adouci dans ses formes, fort adroit, fort subtil, dont peut-être ni celui qui en souffre ni celui qui en profite n'ont la conscience, mais qui n'en est pas moins de l'esclavage. (Sensation marquée.)

Et, Messieurs, voulez-vous que la chose vous paraisse sensible? Imaginez-vous que cette interposition s'opère en dehors de la loi. Figurez-vous que les fabricants de drap et de coton se présentent devant la législature, et qu'ils tiennent aux députés ce langage: « Il nous est venu dans l'idée qu'il y a trop de draps et de calicots dans le pays; que si l'on chassait les produits étrangers, nos articles seraient très-recherchés et hausseraient de prix, ce qui serait un grand avantage pour nous. Nous venons vous demander de placer des hommes sur la frontière, aux frais du Trésor, pour repousser les draps et les calicots. » Supposons que les députés répondent: « Nous comprenons que cette mesure serait très-lucrative pour vous; mais, en bonne conscience, nous ne pouvons faire supporter au public les frais de l'opération. Si le drap belge vous importune, chassez-le vous-mêmes, c'est bien le moins. » (Rires).

Si, en conséquence de cette résolution, messieurs les fabricants faisaient garder la frontière par leurs domestiques, s'ils vous interdisaient ainsi et les moyens de vous pourvoir au dehors et les moyens d'y envoyer le fruit de votre travail, ne seriez-vous pas révoltés?

Eh quoi! vous croyez-vous dans une position plus brillante et surtout plus digne, parce que messieurs les prohibitionistes ont obtenu beaucoup plus, parce que la législature met le Trésor public à leur disposition, et vous fait payer à vous-mêmes ce qu'il en coûte pour vous ravir votre liberté? (Vive émotion.) Un homme célèbre a dit: la France est assez riche pour payer sa liberté; la France est assez riche pour payer sa gloire. Dira-t-on aussi: la France est assez riche pour payer ses chaînes? (Rires.)

Mais, Messieurs, étudions la question non plus économiquement, mais géographiquement. Si la restriction a été imaginée dans l'intérêt des masses, la liberté doit être un produit aristocratique, quoique assurément ces deux mots, *liberté, aristocratie,* hurlent de se trouver ensemble.

Voici d'abord la Suisse: c'est le pays le plus démocratique de l'Europe. Là, l'ouvrier a un suffrage qui pèse autant que celui de son chef. Et la Suisse n'a pas voulu de douane, même fiscale.

Ce n'est pas qu'il ait manqué de gros propriétaires de champs et de forêts, de gros entrepreneurs qui aient essayé d'implanter en Suisse la restriction. Ces hommes qui vendent des produits disaient à ceux qui vendent leur travail: Soyez bonnes gens; laissez-nous renchérir nos produits, nous nous enrichirons, nous ferons de la dépense, et il vous en reviendra de gros avantages *par ricochet* (hilarité). Mais jamais ils n'ont pu persuader au peuple suisse qu'il fût de son avantage de payer cher ce qu'il peut avoir à bon marché. La doctrine des *ricochets* n'a pas fait fortune dans ce pays. Et, en effet, il n'y a pas d'abus qu'on ne puisse justifier par elle. Avant 1830, on pouvait dire aussi: C'est un grand bonheur que le peuple paye une liste civile de 36 millions. La cour mène grand train, et l'industrie profite *par ricochet.*. En vérité, je crois que, dans certain petit volume, j'ai négligé d'introduire un article intitulé: *Sophisme des ricochets.* Je réparerai cet oubli à la prochaine édition. (Hilarité prolongée.)

Nos adversaires disent que l'exemple de la Suisse ne conclut pas, parce que c'est un pays de montagnes. (Rires.) Voyons donc un pays de plaines.

La Hollande jouissait en même temps de la liberté politique et de la liberté commerciale, et, comme le disait tout à l'heure notre honorable président, elle regrette ce régime de libre-échange, sous lequel elle était devenue, malgré l'infériorité de sa position, un des pays les plus florissants et même des plus puissants de l'Europe.

Voyez encore l'Italie. A l'aurore de son affranchissement, sa première pensée — non, sa seconde pensée, la première est pour l'indépendance nationale (applaudissements) — sa seconde pensée est pour la liberté du commerce et la destruction de tous les monopoles.

Traversons l'Océan. Vous savez que l'Amérique septentrionale est une démocratie. Il y a cependant des nuances; il y a le parti wigh et le parti populaire. L'un veut la restriction, l'autre la liberté. Ce dernier a triomphé en 1846, et a porté M. Polk à la présidence. Tout l'effort de la lutte a porté précisément sur cette question des tarifs, et, malgré la résistance acharnée des wighs, résistance poussée jusqu'à cette limite après laquelle il n'y a plus que la guerre civile, le principe de la protection a été exclu du tarif. Quel a été le résultat? Vous le savez; le président Polk l'a hautement proclamé dans son message. Mais que dis-je? non, nous ne le savez pas, car la traduction qu'ont donnée de ce document nos journaux, à commencer par le *Moniteur,* est très-habilement arrangée pour vous égarer.

Ici l'orateur donne lecture du message et compare les traductions. (Voir la première page du journal.)

Je dois cependant dire que d'autres journaux, entre autres le *National,* ont reproduit les passages supprimés par le *Moniteur* et la *Presse.* Mais, hélas! par je ne sais quelle fatalité, il a omis ce qui intéressait le plus son public, les paragraphes qui se rapportent à la marine marchande et à la hausse des salaires.

Enfin, Messieurs, que se passe-t-il en Angleterre? N'est-il pas de notoriété publique que c'est la démocratie qui réalise la liberté commerciale, et que l'aristocratie lui oppose une résistance désespérée? Ignorez-vous que les lords anglais, ces vigilants conservateurs de tout ce qui porte quelque stigmate de féodalité, ont rejeté d'au milieu d'eux et chassé du pouvoir sir R. Peel lui-même, leur général, pour avoir, en présence de la famine, laissé entrer le blé étranger?

J'ai nommé l'Angleterre. C'est un sujet que les passions du jour rendent délicat. L'heure avancée ne me permettant pas de dire ma pensée tout entière, j'aime mieux m'abstenir. Sans cela, croyez que je m'expliquerais ouvertement; car je ne crois pas qu'un acte d'indépendance puisse être mal accueilli devant un auditoire français. Je ne crains pas d'être réfuté, je ne crains pas d'être critiqué; mais il m'est bien permis de craindre d'être mal compris. (Approbation.)

Je dirai cependant que l'aristocratie britannique a la vue longue. Elle sait tout ce que la liberté commerciale porte dans ses flancs. Elle sait que c'est la fin du régime colonial, la mort de l'acte de navigation, le renversement de sa diplomatie traditionnelle, le terme de sa politique envahissante et jalouse. Ce qu'elle regrette, ce n'est pas seulement le monopole du blé, c'est un autre monopole qu'elle voit compromis, l'exploitation de l'armée, de la marine, des gouvernements lointains et des ambassades. Aussi la voyons-nous en ce moment même pousser un ridicule cri d'alarme. A l'entendre, l'Angleterre est au moment d'être envahie. Il faut courir aux armes, multiplier les places fortes, les bataillons, les vaisseaux de guerre, c'est-à-dire les commodores et les colonels (on rit), en un mot les charges publiques, son riche domaine. Selon sa tactique constante, elle essaie de mettre le peuple de son côté, en réveillant ses plus mauvais instincts, en faussant en lui le sentiment national.

Voilà le spectacle que nous offre aujourd'hui même l'aristocratie anglaise. Mais les hommes éclairés de la démocratie ont les yeux ouverts sur ces menées. Ils ne laisseront pas ce déploiement de force brutale, venant à la suite des mesures de l'année dernière, aller dans toute l'Europe décréditer et amoindrir le libre-échange. Il y quelques mois, M. Cobden paraissait rassasié par la reconnaissance publique. Et aujourd'hui le voilà affrontant une impopularité passagère, parce qu'il réclame, avec le libre-échange, toutes les conséquences du libre-échange, c'est-à-dire un changement complet dans la politique de son pays, et le bienfait du désarmement, suivi de l'allègement des taxes publiques. Il rentre dans l'agitation; car il s'aperçoit que son œuvre est incomplète, et qu'après avoir fait triompher le libre-échange dans les lois, il lui reste à faire pénétrer *l'esprit du libre-échange* dans les cœurs. Et je dis que quinconque ne sympathise avec ses nobles efforts n'a pas l'intelligence de l'avenir. (Applaudissements prolongés.)

Mais qu'ai-je besoin de chercher des exemples au dehors? Pour montrer que notre cause est celle des masses, ne suffit-il pas de jeter un coup d'œil sur notre histoire contemporaine? Il y en a parmi vous qui ont pu voir les éléments démocratique et aristocratique parvenir à leur apogée, je dirai même à leur exagération, l'un en 93, l'autre en 1822. La *Convention* et la *Chambre du double vote,* voilà les points extrêmes des deux principes. Or, qu'ont fait ces assemblées? L'une a mis toutes les restrictions à la sortie des produits, l'autre à leur entrée.

Je ne nie pas qu'il n'y eût des prohibitions à l'entrée sous la République. Elles furent établies, comme mesures de guerre, par un décret d'urgence du Comité de salut public.

Mais quant au tarif, permettez-moi de vous dire dans quel esprit il était conçu.

En 93, les législateurs étaient nommés par la foule. On peut même dire qu'ils étaient sous la dépendance immédiate, constante, ombrageuse, de la foule. Aussi, à quel résultat aspire le tarif? A créer la plus grande abondance possible des aliments, des vêtements et de tous les objets de consommation générale. Pour atteindre ce but, que fait-on? On décrète que toutes les choses vraiment utiles pourront librement entrer, et afin que la masse n'en soit pas ébréchée par l'exportation, on décrète qu'elles ne pourront pas sortir.

Certes, Messieurs, je ne justifie pas cette dernière mesure. C'est une atteinte à la propriété, à la sûreté, au travail, et je suis convaincu qu'elle allait contre le but qu'on avait en vue.

Mais il n'en reste pas moins que toute la préoccupation du législateur à cette époque était de mettre la plus grande abondance possible à la portée du peuple, et pour cela il allait jusqu'à violer la propriété.

Voici quelques articles entièrement exempts de droits à l'entrée:

Bestiaux de toutes sortes, grains de toutes sortes, beurre frais, fondu et salé, bois de toutes sortes, chair salée de toute sorte, chanvre, même apprêté, charbon de bois, coton en rame et en laine, cuivre, fer en gueuse et ferraille (le fer en barre payait un franc par quintal, l'acier 1 fr. 50 c.), laines, lard frais, légumes, lin tayé ou apprêté, mâts de vaisseaux, suif, etc., et les farines de toutes sortes, sauf la farine d'avoine. Et voyez, Messieurs, quelle minutieuse sollicitude se révèle jusque dans cette singulière exception. Pourquoi exclure seulement la farine d'avoine? Cela ne peut s'expliquer que par la crainte que les spéculateurs ne mêlassent à la nourriture du peuple un ingrédient grossier indigne de l'homme.

Maintenant voici quelques articles dont la sortie est entièrement *prohibée*:

Argent et or, bestiaux, matières résineuses, chanvre, coton en laine, cuirs, cuivre, grains et farines de toutes sortes, laines, lins, engrais, matières premières du papier, suif, etc., etc.

Messieurs, le peuple de 93 n'était pas plus profond économiste que celui de 1822; mais on le consultait alors. On lui demandait: Veux-tu qu'on taxe le froment étranger afin d'élever le prix du froment naturel? Et, avec ce bon sens que je vous ai signalé chez les Suisses, il répondait: *Non.* (Rire général.)

Une preuve que ce n'est pas le progrès de l'économie politique qui dirigeait le législateur en veste, c'est un article bien remarquable que je dois encore vous lire.

On voulait tout laisser entrer; on ne voulait rien laisser sortir. C'était une contradiction. Évidemment pour recevoir, il faut payer. On se condamnait donc à tout payer en or. Mais à cette époque, comme aujourd'hui, on était convaincu que la sortie de l'or est une calamité publique. Comment donc échapper à la difficulté?

On décréta qu'il serait défendu, sous des peines sévères (en harmonie avec les mœurs de l'époque), d'exporter de l'or, « à moins qu'on ne prouve, dit le décret, qu'on en fait entrer la contre-valeur en objets nécessaires à la consommation du peuple; » et à la suite on désigne toujours les mêmes objets: Bestiaux, grains, farines, lin, suif, etc.

En sorte que, pendant que nous justifions l'exclusion des choses utiles par la peur que l'or ne sorte, les importer était le motif même pour lequel la Convention permettait la sortie de l'or.

1822 arriva, et avec lui le triomphe de la grande propriété, le principe aristocratique, la Chambre du double vote.

Et que fait-elle, cette Chambre? Précisément le contraire de ce qu'avait fait la Convention. Elle s'oppose à l'entrée des produits pour en provoquer la cherté, et, par le même motif, elle en favorise la sortie.

Se peut-il concevoir deux législations plus opposées, et qui, dans leur exagération, portent plus manifestement l'empreinte de leur origine? L'une pousse la passion démocratique jusqu'à violer la propriété du riche dans l'intérêt *mal entendu* du pauvre; l'autre pousse la passion aristocratique jusqu'à violer la propriété du pauvre dans l'intérêt *mal entendu* du riche! (Sensation.)

Pour nous, nous disons: la justice est dans la liberté du travail et de l'échange. (Applaudissements.)

En présence de ces faits, en présence du triomphe de l'élément aristocratique qui éclate dans notre tarif, est-il rien de plus surprenant et de plus triste, Messieurs, que de voir une partie considérable du parti démocratique, en France, porter toutes ses forces et toutes ses sympathies du côté de la restriction?

Comment les chefs de ce bizarre mouvement expliquent-ils ce que je puis bien appeler cette désertion de la cause du peuple?

Ils disent qu'ils se défient de notre association, parce qu'il y a dans son sein des conservateurs! Mais n'y en a-t-il pas parmi les protectionistes?

Mais, Messieurs, quand on fonde une association dans un but spécial, a-t-on à demander aux associés leur profession de foi sur des objets étrangers au but de l'association? Pourquoi les hommes de la démocratie ne sont-ils pas venus à nous? Ils auraient été certainement bien accueillis, à la seule condition de ne pas vouloir détourner l'association de son but.

N'est-il pas aisé de voir d'ailleurs comment le libre-échange peut attirer les sympathies des conservateurs sincères? Je dis sincères, car celui qui n'est pas sincère n'est d'aucun parti, il n'est rien. Mettons-nous à leur point de vue; ils doivent raisonner ainsi: Ce que nous redoutons avant tout, c'est le désordre et l'anarchie. Et quel meilleur moyen de prévenir le désordre que de diminuer les souffrances du pauvre, que de mettre à sa portée la plus grande quantité possible d'objets de consommation; que de l'élever ainsi non-seulement en bien-être, mais en dignité, que d'alléger le poids de ses charges? Et comment diminuer sérieusement les impôts sans diminuer l'armée? Et comment diminer l'armée tant que les jalousies commerciales tiennent l'éventualité d'une guerre toujours suspendue sur nos têtes?

Les chefs de l'opposition disent encore que nous avons *raison en principe* (on rit), ce qui ne signifie absolument rien, si cela ne veut dire que nous avons pour nous la vérité, le droit, la justice et l'utilité générale. Mais alors pourquoi ne sont-ils pas avec nous? C'est, disent-ils, qu'avant d'adopter le libre-échange, la France a une grande mission à remplir, celle de propager et faire triompher en Europe l'idée démocratique.

Eh, Messieurs, est-ce que le libre-échange est un obstacle à cette propagande? Est-ce que notre principe n'aura pas de plus belles chances quand les étrangers pourront venir librement en France puiser des produits et des idées, quand nous pourrons librement leur porter nos idées et nos produits?

Veut-on insinuer que la France doit accomplir sa mission par les armes? Alors, je l'avoue, on a raison de repousser le libre-échange; mais il reste à prouver que l'on peut faire pénétrer la vérité dans les cœurs à la pointe de la baïonnette.

Messieurs, la propagande n'a que deux instruments efficaces et légitimes, la persuasion et l'exemple. La persuasion, la France en a le noble privilége par la supériorité de sa littérature et l'universalité de sa langue. Et quant à l'exemple, il dépend de nous de le donner. Soyons le peuple le plus éclairé, le mieux gouverné, le mieux ordonné, le plus exempt de charges, d'entraves et d'abus, le plus heureux de la terre. Voilà la meilleure propagande.

Et c'est parce que la libre communication des peuples nous paraît un des moyens les plus efficaces d'atteindre ces résultats, que nous en appelons à vous pour nous aider à tenir haut et ferme le drapeau du *Libre-Echange.* (Bravos.)

La séance est levée à dix heures et demie. Les orateurs reçoivent de nombreuses félicitations. Un grand nombre d'auditeurs s'informent de l'époque de la prochaine séance.

RAPPORT SUR LA LOI DE DOUANES.

(Suite et fin.)

Témoignages des délégués des ports. — De ces observations résulte d'abord, pour Marseille, la conviction que notre marine n'est pas restée stationnaire, comme le dit l'exposé

des motifs, mais qu'elle a sensiblement dépéri, comme le prouve son effectif au long cours comparé de 1827 à 1845 (1);

Que la première cause de l'infériorité de notre marine, comparativement aux marines étrangères, réside dans la plus grande cherté, en France, des matières employées à l'établissement des bâtiments et à leur armement, cherté qui s'accroît encore de la somme des droits d'entrée;

Que le gouvernement, qui déclare que la somme des droits s'élève à plus de 30 fr. par tonneau, ce qui produit une charge de 10 % environ sur l'ensemble d'un navire, en ne proposant, par le projet de loi, qu'un dégrèvement de 17 fr. 30 c. par tonneau, c'est-à-dire de 5 % à peu près sur certaines matières servant à l'établissement d'un navire marchand, n'apporte au mal reconnu qu'un remède insuffisant, et qu'il devrait étendre cette franchise de droits aux chaînes-câbles, aux cordages, aux toiles à voiles, ce qui produirait une réduction totale de 30 fr. 30 c. par tonneau sur les frais de construction des bâtiments, puisqu'il déclare lui-même que cette diminution ne saurait motiver des réclamations fondées de la part des industries spéciales.

Tel est, Messieurs, le résumé des vœux du commerce maritime de Marseille, par rapport au projet de loi; mais, en dehors de ce projet, ses vœux ne s'arrêtent pas là. Marseille croit que le coût des navires français affectés à la navigation de long cours excède de beaucoup celui des navires étrangers de la même catégorie, en y ajoutant surtout les frais d'entretien et de réparation. Tout cela prouverait la nécessité d'une large réduction de droits; mais cette réduction, cette suppression, même intégrale, des droits du fisc (très-difficultueuse d'ailleurs dans l'exécution), ne serait-elle pas elle-même insuffisante si la cherté de la construction résultait d'ailleurs de circonstances tout à fait industrielles, et s'il y avait toujours un désavantage pour nous, comparativement aux étrangers, dans le prix de revient des navires? Sous l'empire de ces idées, Marseille demande qu'il soit permis aux armateurs d'acheter des navires partout où ils en trouveront à meilleur marché que dans les chantiers français. Ce système, dit-elle, a réussi sous Colbert, et nous a procuré la plus belle marine que nous ayons possédée; c'est parce qu'on y a renoncé que cette marine a dépéri. A cette faculté de libre achat, ajoutez une augmentation de fret par l'abaissement des droits sur les sucres, sur les cafés, sur les graines oléagineuses, les suifs, les graisses, et généralement sur toutes les matières encombrantes (réduction aussi favorable à l'industrie qu'à la navigation), et, par ces moyens efficaces, vous mettrez la marine française en état de lutter sérieusement avec la marine étrangère.

Nous nous expliquerons plus loin, Messieurs, sur cette réduction de tarif demandée, en ce qui concerne les sucres et les cafés; la loi de 1845 a prononcé sur les graines oléagineuses; indiquons d'abord ici ce que Nantes et le Havre opposent aux réclamations de Marseille, surtout en ce qui concerne l'achat de navires à l'étranger. Les constructeurs de nos ports se sont prononcés presque unanimement contre les manifestations et les vœux de Marseille.

Nantes répond, pour sa part, qu'elle a mis à l'eau, dans le courant de 1846, 47 navires jaugeant 10,795 tonneaux; que le total de ses constructions, de 1844 à 1846, s'élève à 122 navires jaugeant ensemble 29,742 tonneaux, et représentant une valeur d'environ 9 millions de francs;

Que l'industrie des constructions navales emploie, dans les chantiers de Nantes et de Paimbœuf où elle s'exerce, 1,645 ouvriers, dont le travail assure le pain de plus de 4,200 familles, et se rattache à une foule d'intérêts;

Que dans cette énumération ne sont pas encore compris les ouvriers travaillant à la construction des navires en fer, industrie qui prend, à Nantes, un développement remarquable;

Que, dans tous les cas, la demande de Marseille se fonde sur des assertions inexactes, relativement au prix de revient des navires français; qu'un navire du port de 450,000 kilogr., construit à Nantes en 1835, coûtait en mer 130,000 fr., soit environ 290 fr. par 1,000 kilogr. de port; qu'un navire pareil, du même port de 450,000 kilogr., construit en 1847, coûtait 115,000 fr., soit environ 255 fr. par 1,000 kilogr. de port; et que la goëlette de 165 tonneaux de port ne coûtait aujourd'hui que 34,600 fr., soit 210 fr. environ par 1,000 kilogrammes;

Qu'il ne fallait donc pas voir dans la cherté absolue de nos constructions navales la cause de notre infériorité; qu'on savait bien, d'ailleurs, que les navires anglais coûtaient plus cher, et les navires américains à peu près autant que les nôtres.

La question, pour Nantes comme pour tous les ports, c'est le fret, toujours le fret. Aux matières encombrantes désignées par Marseille, sucres, cafés, graines oléagineuses, graisses et suifs, Nantes ajoute les houilles, les tabacs, les bois de mâtures, les riz. Réservez ces frets à notre navigation, s'écrient les armateurs, et elle pourra soutenir la concurrence beaucoup mieux qu'au prix de quelques réductions de droits insignifiantes. Le ministre de la marine a pris une mesure digne d'attention et d'imitation. Ainsi il a prescrit que tous les charbons venant d'Angleterre, pour le service de son département, ne pussent être apportés que par des navires français. Les résultats de cette mesure ont été excellents pour notre marine marchande. Ne pourrait-on pas, ne devrait-on pas solliciter le même privilége en faveur de nos navires, pour les houilles destinées aux autres services de l'Etat, pour les tabacs transportés des diverses parties des mers les plus lointaines; en un mot, pour toutes les matières auxquelles, à un titre quelconque, notre trésor national paye un tribut maritime? C'est ce que le Conseil général des manufactures et du commerce a demandé à plusieurs reprises.

« L'industrie des transports maritimes (a dit un des honorables délégués que nous avons entendus et qui a soumis à la Chambre des observations imprimées) ne peut prospérer qu'à la condition de ne pas marcher à vide, et toute opération où le fret d'aller et le fret de retour ne seront pas assurés, coûtera toujours trop pour rendre la concurrence possible. Ce double fret ne manque jamais aux navires anglais et américains. Depuis le jour de leur sortie du port d'armement jusqu'à celui de leur rentrée, ils peuvent se procurer sur presque tous les points du globe *un fret continu*, pour ainsi dire, et voilà pourquoi notre marine marchande ne peut pas lutter et ne le pourra pas davantage quand vous aurez abaissé de quelques francs par tonneau le prix de revient de ses navires. »

Et d'ailleurs, selon les constructeurs les plus compétents, les chiffres mêmes de revient et de dégrèvement que produit l'exposé des motifs ne sont pas exacts. Nous l'établirons tout à l'heure.

D'un autre côté, cette suppression de droits à l'entrée des matières premières venant de l'étranger, à destination spéciale de nos chantiers de construction, aurait de graves inconvénients pour une branche précieuse de notre agriculture, les chanvres, et pour une industrie qui fait vivre plusieurs milliers de familles, celles des toiles à voiles. D'une part, c'est un débouché annuel de 3,500,000 kilog. que perdraient nos chanvres; et, de l'autre, nos départements de la Bretagne seraient privés d'un travail nécessaire à leurs populations. En pareil cas, il vaudrait mieux, pour ne pas blesser de si chers intérêts, accorder aux constructeurs une restitution de droits équivalant au dégrèvement qu'on voulait leur assurer, pour qu'ils pussent, au moins, continuer de s'adresser au marché national.

Au reste, Messieurs, nous devons le dire, MM. les armateurs, et particulièrement ceux du Havre, ne se sont pas montrés parfaitement d'accord sur ces questions, sauf celle d'un accroissement de fret qu'ils demandent tous à grands cris, parce que c'est dans le fret que les marines étrangères trouvent leur premier moyen de supériorité.

Une concurrence sérieuse avec les pavillons étrangers ne pourrait s'établir, selon l'un des délégués du Havre, 1° que si les armateurs français pouvaient trouver l'emploi de navires d'un aussi fort tonnage, en même temps que de formes aussi avantageuses pour le port, relativement à la jauge; 2° s'ils pouvaient, aussi bien que les étrangers, assortir leurs chargements de marchandises lourdes et de marchandises légères; 3° s'ils avaient (comme l'a demandé Marseille), la faculté d'acheter leurs navires à des prix aussi modérés, et le moyen de les faire naviguer sans plus de frais que les marines rivales. Dans tous les cas (ajoute le même organe des intérêts du Havre), il ne faut pas repousser le dégrèvement offert par le projet de loi, quelle que soit son insuffisance; mais il ne faut pas s'en contenter. Il faut, selon lui, remanier tout ce qui se rapporte à la navigation, et y substituer des mesures tellement radicales, que votre commission, Messieurs, ne pouvait se croire autorisée à les discuter, ni à vous les exposer. C'est une réforme complète du système colonial; c'est l'abandon complet des principes de réciprocité, etc., etc. Ces idées ont été présentées avec conviction, et appuyées sur des faits et des raisonnements dignes d'examen; mais elles excèdent la portée de la discussion qui nous occupe.

Le Havre, en adhérant, par le plus grand nombre de ses organes, aux dispositions du projet de loi, exprime l'opinion qu'il aurait, pour les navires en fer surtout, une grande importance.

Toutefois, nous ont dit les constructeurs, il serait impossible d'établir des catégories de navires auxquels les franchises seraient accordées. Il n'y a pas de navires de dimensions spécialement consacrées à la navigation réservée à la navigation de concurrence. Si les navires destinés à la navigation de concurrence sont construits à des conditions trop différentes de celles des navires anglais, ils ne pourront lutter avec eux. Si, d'un autre côté, on propose de limiter les franchises aux navires destinés à la navigation de concurrence, il n'est pas un armateur qui voulût faire construire avec une pareille restriction, et en renonçant à la faculté de disposer à son gré de son navire. Dans tous des cas, le projet ne paraîtrait pas destiné à recevoir immédiatement une large application. Il faudrait d'abord qu'un changement notable se fût opéré graduellement dans les habitudes commerciales et maritimes. On construit, par exemple, dans toute la Bretagne, des navires en bois à bon marché, et ce n'est pas sans hésitation qu'on appréciera les avantages des constructions en fer, qui exigent une mise de fonds plus considérable. Ces avantages sont connus : les navires en fer sont plus légers, incombustibles, insubmersibles (au moyen de compartiments); la suppression des membrures leur donne une plus grande contenance, qu'on peut évaluer à un cinquième. On sait aussi quels sont les inconvénients : c'est d'abord le prix de construction plus élevé, la nature de la coque, à laquelle adhèrent plus fortement les herbes, les coquillages; et c'est enfin l'effet du boulet qui déchire au lieu de trouer le bâtiment. Le problème de la construction en fer n'est pas résolu pour la marine militaire, à raison même de ces inconvénients; il faut du temps aussi pour que la marine marchande adopte ce système.

En définitive, Messieurs, le Havre déclare, à la presque unanimité de ses organes, que la construction ou l'achat de navires à l'étranger serait une opération funeste. Plus de chantiers, plus d'ateliers en France en cas de guerre; ce serait l'anéantissement de notre marine; car, dans les jours critiques, on ne saurait improviser ni des constructeurs ni des arsenaux. Le projet de loi s'est d'ailleurs trompé dans l'appréciation des quantités de matières qui sont employées à la construction des navires. De là les erreurs de l'exposé des motifs sur l'économie qui résulterait d'une suppression de droits en faveur de ces matières. Le Havre demanderait qu'on ajoutât aux propositions faites, l'autorisation de faire entrer les bois du Nord, dégrossis et préparés; cette mesure pourrait élever l'importance du dégrèvement à 35 %, en admettant d'ailleurs sous franchise tous les objets et accessoires nécessaires à la construction.

Nous avons dû vous communiquer sommairement, Messieurs, les résultats de l'enquête qui a eu lieu dans le sein de votre commission, dans l'intérêt de nos constructions navales et de notre navigation marchande. Elle nous a convaincus que la franchise proposée par projet de loi ne donnerait pas à notre navigation des éléments réels de prospérité; que les chiffres présentés par l'exposé des motifs sont exagérés, soit dans l'estimation des droits qui pèsent aujourd'hui sur la construction des navires, soit dans l'appréciation des avantages que la suppression de ces droits procurerait aux constructeurs. En effet, et d'après un des témoignages les plus compétents recueillis par votre commission, prenons pour exemple un navire construit à Nantes, et pouvant porter 450,000 kil., ce qui équivaut à peu près à 300 tonneaux de jauge officielle; le rapport entre le jauge et le port étant environ de 1 à 1 1/2. En 1835, ce navire eût coûté 130,000 fr.; en 1847 il coûte 115,000; les procédés se sont donc perfectionnés. Il entre dans la construction de ce navire :

Bois de chêne........	247 stères.
Bois de sapin.......	40
Fer dans la coque....	4,979 kil.
Fer dans l'armement.	3,000
Ancres............	2,500
Chaînes-câbles	6,500
Cuivre à doublage...	3,550
Cordages..........	6,500
Toile à voile.......	3,600 mèt. 1,500 kil.

En appliquant les droits de douanes actuels aux matières premières, on trouve que ce navire a supporté une charge de 9,745 fr. 89 c., ou de 21 fr. 60 c. par 100 kilogr. de port, ce qui fait environ 30 fr. par tonneau de jauge, et semble conforme aux chiffres du tableau n° 8 joint au projet de loi.

Mais si l'on prend pour terme de comparaison une goëlette de 165 tonneaux de port, qui a coûté seulement 34,600 f., on trouve les résultats suivants :

Pas de cuivre pour doublage;
Pas de câbles-chaînes;

Bois de chêne.......	407 stères.
Bois de sapin.......	9
Fer (en tout)........	4,727 kilog.
Cordages.........	3,180
Toiles..........	800

Or, en appliquant à ces quantités les droits actuels, on obtient 2,393 fr., ou 14 fr. 20 c. par 1,000 kil. de port.

Mais ce n'est pas tout; la fabrication des toiles à voiles et de cordages étant exceptée de la franchise, l'économie sur l'ensemble se réduirait pour le navire du port de 450,000 kil. à 13 fr. 63 c. par 1,000, et pour la goëlette à 7 fr. 95 c.

D'un autre côté, d'après le même témoignage, c'est encore une erreur de supposer que l'économie qui serait procurée par le projet de loi à la construction maritime, égalerait la totalité des droits perçus, tandis que, en réalité, elle ne représenterait que la différence (augmentée du port et de la commission) entre le prix des matières employées sur le marché anglais et sur le marché français. Cette différence est, en ce moment, pour le fer, de 12 à 14 fr., au lieu de 20 fr. 50 c. portés au tableau officiel, et pour le cuivre, de 18 à 20 fr., au lieu de 55; ce qui réduirait en définitive l'économie pour le navire de 300 tonneaux à 8 fr. 50 c. par 1,000 kil. de port, et à 6 fr. pour les navires du genre de la goëlette. Le projet annonce 17 fr. 30 c. Ces deux observations (quand même les chiffres que nous nous sommes bornés à citer ne seraient pas absolument rigoureux) nous dispensent d'en reproduire plusieurs autres, qui infirment également les dispositions du projet. En les communiquant à la Chambre, nous faisons déjà pressentir notre pensée sur le cinquième paragraphe de l'art. 2, et les conclusions que nous lui soumettrons tout à l'heure.

Question des fers. — Nous devions compléter cette enquête par un examen de la question des fers. Nous avons l'honneur, Messieurs, de vous en présenter les résultats : c'est le résumé d'informations que nous avons également accueillies avec soin et qui viennent des hommes les plus éclairés, des organes les plus compétents des diverses industries qui se rattachent à la production du fer.

Les questions à résoudre étaient les suivantes :

La production du fer a-t-elle été jusqu'ici suffisante pour répondre aux besoins actuels de la commission?

S'est-elle développée en vue des besoins de l'avenir?

A-t-elle abusé de la protection qui exclut la concurrence étrangère pour obtenir des prix exagérés?

Enfin, cette réduction des prix peut-elle être obtenue, au contraire, par le seul effet de la concurrence intérieure?

Voici, Messieurs, le résumé de nos informations :

En 1829, toute la production de la fonte s'élevait à 220,000 tonnes.

Depuis cette époque, l'accroissement a eu lieu dans les proportions suivantes :

1835..........	294,000
1836..........	308,000
1837..........	331,000
1838..........	347,000
1839..........	350,000
1840..........	347,000
1841..........	377,000
1842..........	399,000
1843..........	422,000
1844..........	427,000

On voit que le mouvement s'accroît d'année en année, et les prévisions pour 1846, 1847 et 1848, permettent de croire que la production pourra s'élever à 600,000 tonnes.

Le tableau ci-joint (extrait du rapport des ingénieurs des mines pour 1845) présente la production du fer et de la

(1) Depuis que ce rapport a été déposé, l'administration a publié l'état de la navigation dans la période de 1846 et de 1847 (neuf premiers mois) (*Moniteur* du 26 octobre 1847), et il en résulte que le pavillon français a perdu en 1847, comparé à 1846, 193 navires, mais qu'il a gagné 48,000 tonneaux. La part du pavillon étranger s'est accrue de 2,169 navires et de 179,000 tonneaux; augmentation à laquelle le transport des céréales a pris une grande part.

fonte, soit au bois, soit à la houille, dans une période de dix ans (1835 à 1845) (1).

Il fait ressortir une augmentation d'environ un tiers, pour chacune de ces deux fabrications considérées dans leur ensemble; nous en ferons tout à l'heure la répartition.

Il est entré dans cette même année 1844, où s'arrête le relevé fait par les ingénieurs des mines :

En fontes étrangères	de Belgique	31,313 tonnes.
	d'Angleterre	19,449
	de l'association allemande	1,316
	de Sardaigne, Toscane et divers	1,037

L'importation des fontes étrangères s'est élevée, en 1847, à 86,000 tonnes, dont la majeure partie provient de la Belgique, et qui s'ajoutent, dans la consommation, à la production nationale.

Le droit sur les fontes belges introduites par terre, avait été originairement fixé à 4 fr. par quintal métrique, au lieu de 7 fr. comme pour les autres, parce que la Belgique ne produisait alors que des fontes en bois, qui étaient employées par quelques forges des Ardennes; mais, depuis cette époque, la Belgique a créé un nombre considérable d'usines pour la production de la fonte au coke; et, ne trouvant plus chez elle une consommation suffisante, elle a cherché à introduire ses produits sur le marché français. C'était là tout le secret de l'association douanière avec la Belgique, naturellement désirée d'un côté et repoussée de l'autre. On sait que des forges françaises importantes ont été placées sur la frontière pour consommer les fontes belges, et ce fait explique l'accroissement des importations.

Le travail des ingénieurs des mines estime à 450 millions la valeur créée par les diverses branches de l'industrie du fer dans l'année 1844.

Il résulte du même travail que la production des fontes, considérée en masse, présente, comme nous l'avons dit, une augmentation d'un tiers qui se répartit inégalement sur les deux espèces de fontes. La production de la fonte au bois s'est élevée, de 1835 à 1844, de 246,000 tonnes à 280,000, tandis que celle de la fonte à la houille a monté, dans la même période, de 48,000 à 146,000. Il résulte encore du même document que, pour les fers, la production du fer au bois est restée stationnaire, tandis que celle du fer à la houille s'est élevée de 101,000 tonnes à 206,000. C'est donc à la production de la fonte et du fer à la houille qu'il faut reporter toute l'augmentation provenant des usines nouvelles en 1845, 1846 et 1847.

Il est vrai que le traitement du fer et de la fonte au bois est limité par les quantités de combustible qui peuvent y être employées, et que ces quantités tendent plutôt à diminuer qu'à s'accroître. On a perfectionné les méthodes, et les usines consomment moins; mais la consommation ménagère des bois et charbons de bois crée une concurrence que les forges peuvent difficilement supporter.

Le prix des bois s'est accru au profit des propriétaires. Ces propriétaires sont : l'État d'abord, les communes ensuite, et enfin les particuliers. Voici la part de chacun :

1° L'État et la couronne	1,200,000 hect.
2° Les communes et établissements publics	1,900,000
3° Les particuliers	3,900,000
Total	7,000,000

Le revenu des forêts de l'État est porté au budget de 1848, à	34,273,500 fr.
Et celui des communes, à	35,000,000
Ensemble	69,374,500

La production du fer et de la fonte au bois est nécessairement restreinte. Le développement des forges à la houille est, au contraire, à peu près sans limites. Il y a, depuis 1845, plus de soixante nouveaux hauts-fourneaux au coke construits ou en construction. (Voir ci-après l'état des demandes en établissement de hauts-fourneaux, au 20 juin 1847.)

Tous ces fourneaux, de grande dimension, seront munis de puissantes machines soufflantes et d'appareils à air chaud. On peut hardiment prévoir, pour chaque fourneau, une production moyenne de 3,000 tonnes par an. Les soixante fourneaux représenteraient donc, à eux seuls, 180,000 tonnes de fonte, qui, ajoutées aux 550,000 tonnes de 1845, formeraient un total de 6 à 700,000 tonnes si les besoins du pays l'exigeaient.

Voilà quelle est en France, pour un avenir immédiat comme pour le présent, l'industrie du fer. C'est la réponse aux deux premières questions que nous avions posées. Ajoutons-y quelques prévisions sur les ressources de la production dans un avenir plus éloigné. Constatons d'abord quelle est, d'après les évaluations fournies par les représentants de cette industrie, l'importance du capital qu'elle met en œuvre.

Ils calculent que le capital nécessaire à la construction et au roulement d'un grand fourneau au coke est d'au moins 600,000 fr.; que ce fourneau produit régulièrement 3,000 tonnes en moyenne, les chômages comptés. C'est donc, pour une production de 1,000 tonnes, un capital de 200,000 fr., et pour 600,000 tonnes, de 120 millions.

La construction des fourneaux au bois est moins dispendieuse, mais la production est moindre. Il faut faire les approvisionnements de bois un an ou dix-huit mois à l'avance. Le capital est à peu près le même pour une production égale. Or, ces appareils de premier établissement ne représentent guère que la moitié du capital qu'exigent les travaux de l'emploi successif de la fonte. On peut donc avancer sans exagération que toutes les industries du fer, réunies pour une production qui a triplé en moins de vingt ans, ont exigé l'emploi de plus de 300 millions de capitaux; encore ne comprend-on pas dans ce chiffre les sommes perdues sans retour dans des essais malheureux.

Le développement notable de cette industrie tient sans doute à la création de quelques usines nouvelles, mais surtout à l'agrandissement de toutes celles qui avaient été créées en vue même de ce développement ultérieur, et qui avaient su, d'ailleurs, se placer dans les conditions les plus favorables pour se procurer les matières premières. Presque toutes les grandes usines ont doublé leurs moyens de production depuis dix ans, et elles ne sont pas encore arrivées au terme qu'elles peuvent atteindre. Il y a donc toute garantie pour les besoins à venir; et, en effet, ce n'est pas la production qui a manqué jusqu'ici à la consommation, c'est plutôt la consommation qui a manqué à la production. On avait douté un moment des forces et des ressources de l'industrie française, quand il s'était agi de construire en moins de six années tout notre grand réseau de chemin de fer. Chaque compagnie, dans le but légitime d'une exécution rapide, cherchait alors à s'assurer ses fournitures dans le plus court délai possible, et les intérêts prudents pouvaient craindre l'insuffisance relative de la production nationale. Mais les hommes qui s'occupent à la fois de l'industrie des forges et de l'exploitation des chemins de fer, ont affirmé devant la commission que les forges de France auraient pu suivre les progrès de la construction complète, et même la dévancer. Ils n'ont pas hésité à déclarer que, en admettant même le retour de l'activité des travaux, en France et en Angleterre, nos forges suffiraient à tous les besoins des chemins de fer et aux exigences toujours croissantes de la consommation ordinaire.

Tous les chemins de fer aujourd'hui construits présentent, en les supposant tous à deux voies, un développement d'environ 1,733 kilomètres.

En supposant même 1,800, pour éviter tout mécompte, chaque kilom. représente au maximum 165 tonnes de rails, et 51 de chairs.

216

Et cette évaluation est largement calculée.

Soit, en tout, 400,000 tonnes employées jusqu'ici en rails et chairs, en dix années.

Ces explications et ces chiffres prouvent assez que l'industrie du fer se tiendra constamment au niveau des besoins de toutes les industries qui ont recours à elle, et que la consommation ne suivra probablement pas le développement des moyens de production.

Une troisième question méritait un examen sérieux : l'industrie des forges a-t-elle abusé de la protection qui lui était assurée? a-t-elle imposé au pays des sacrifices trop onéreux?

Il faut, pour se rendre compte des prix de vente, considérer deux choses : 1° le prix du fer en France; 2° le prix que la France aurait dû payer, si, au lieu de développer, comme elle l'a fait, son industrie métallurgique, elle eût adopté, il y a dix ans, le système d'abaissement des tarifs qu'on proposait à cette époque.

Nous joignons ici un tableau des prix des fers au bois et à la houille, sur les divers marchés de France (1), et nous y ajoutons, pour servir de terme de comparaison, l'état des prix des fers en Angleterre dans une période de trente-quatre ans (1813 à 1847) (2).

Ces tableaux comparés attestent que, lorsque l'industrie des fers, en France, demandait à la loi la continuation d'un tarif protecteur, en promettant de fournir, en temps ordinaire, à tous les besoins de la consommation, et de niveler peut-être un jour ses prix avec ceux de l'Angleterre, elle se faisait une juste idée de son avenir; ils prouvent mieux encore, c'est qu'elle a tenu sa promesse, dans une certaine mesure. En 1845, nous avons vu nos fers du Nord descendre au prix de 250 fr. la tonne à l'usine, et de 270 fr., rendus à Paris; pendant la même année, le chiffre de 250 fr. est aussi celui du fer anglais. En 1846, les mêmes fers se relèvent chez nous à 275 fr. la tonne à l'usine; 300 fr. rendus à Paris; et chez nos voisins, également à 300 fr.

Si cette égalité de prix ne s'est pas maintenue, et ne peut pas se maintenir à toutes les époques, c'est que la plupart de nos grandes usines sont malheureusement placées trop loin des consommateurs, et n'ont à leur disposition que des moyens de transport imparfaits; ainsi, le prix de transport, depuis l'usine jusqu'au lieu de consommation, représente quelquefois 25 % du prix de la vente. Pour venir de Decazeville ou d'Alais sur le marché de Paris, il en coûte 8 à 9 f. de transport par 100 kil. de fers, qui se vendent 32 ou 33 f. rendus à l'usine. Les usines de la Loire, si bien placées pour servir le marché de Lyon, ont vendu, à Lyon, en 1844 et 1845, le fer de 1re classe au prix de 24 fr. Si on adopte le marché de Paris comme régulateur, on ne doit donc pas oublier que toutes nos usines ont à supporter, pour y amener leurs produits, des frais de transport plus élevés que ceux qui seraient imposés aux usines anglaises, toutes placées près de la mer, ou de voies navigables parfaitement entretenues.

Il faut aussi, pour comparer les prix, tenir compte des qualités, et ne pas mettre, comme on le fait trop souvent, le prix des fers au bois du Berry, du Périgord et de la Franche-Comté, en regard du prix des fers du pays de Galles.

Les prix de nos fers ont généralement diminué, de 1836 à 1846; et, si les demandes extraordinaires occasionnées par les travaux des chemins de fer, les ont fait augmenter exceptionnellement, il en a été de même en Angleterre, et dans une proportion plus forte.

D'un autre côté, pour apprécier l'influence du prix des rails sur la construction des chemins de fer, il faut se rappeler que, pour un kilomètre de chemin à double voie, avec des rails de 37 kilogrammes, avec cinq traverses par rail, et en supposant un dixième de voie supplémentaire, on trouve le chiffre de 163 tonnes; et que, en appliquant deux prix, maximum et minimum, à ces quantités, il en ressort une différence de 9,945 fr. par kilomètre. Or, la construction d'un kilomètre de chemin de fer varie suivant les circonstances locales et avec tous les accessoires de l'exploitation entre 300 et 1,200,000 fr. Les terrains seuls y entrent pour une dépense de 40 à 70,000 fr. par kilomètre, selon les localités (1).

Voyons ce qui s'est passé, comparativement, en Angleterre, en 1845 et 1846.

Le prix du fer y a plus que doublé. Le chiffre qui en était descendu à 4 ou 5 liv. sterl. le tonneau, s'est relevé à 12 liv. sterl. ou 300 fr. L'augmentation eût été plus forte encore si marché de la France eût été ouvert alors à la production anglaise; et nous aurions payé le fer à l'étranger plus cher qu'à l'industrie nationale, même en supposant la suppression totale des droits.

On remarque, au reste, en étudiant avec attention le tableau du prix des fers en Angleterre, dans une période de trente-trois ans, que ces prix et ceux de la fonte sont souvent déterminés par des causes étrangères au progrès des moyens de fabrication. Leurs brusques alternatives le prouvent suffisamment. C'est l'esprit de spéculation qui agit le plus sur ces variations de prix; il en résulte tour à tour des pertes ou des bénéfices. Sans doute si le prix des fers se maintenait, en Angleterre, à 300 fr., ou même à 250 fr., le droit actuel, qui est avec le décime de 200 fr. environ, excéderait la limite nécessaire pour protéger notre industrie. Mais il ne faut pas calculer sur ces prix élevés, ni même sur des moyennes qui trompent toujours. Il faut prévoir ce que pourrait faire l'industrie étrangère pour soutenir la lutte contre la nôtre, et alors c'est le minimum qu'il faut compter. Ce minimum, c'est 100 fr. pour une tonne de fer; c'est avec ce prix que l'industrie anglaise combattrait les forges françaises, sauf à le relever quand elle aurait ruiné nos usines. Le procédé n'est pas nouveau. Or, à ce prix de 100 fr., le droit actuel ne serait plus une défense efficace pour un grand nombre d'usines françaises qui seraient hors d'état de soutenir la concurrence sur ce pied, au moins dans nos ports et sur le marché de Paris. On a vu l'industrie anglaise, à l'aide des moyens gigantesques dont elle dispose, porter en quelques années sa production de 1,300,000 tonnes à 2 millions; on a vu les prix varier de 1 à 3, et on peut admettre que, si la grande consommation qui existe encore aujourd'hui en Angleterre vient à s'arrêter, il surviendra une de ces crises qui ramènent les prix à leur limite inférieure. Supposez que notre marché soit ouvert, dans un pareil moment, aux fers de l'Angleterre, avec un quart seulement de la production annuelle qui représente la production totale de nos usines pour chaque année (elle produit 2,000,000 de tonnes, et notre industrie 500,000), elle anéantirait l'industrie du fer en France! Telle serait la conséquence possible de l'abaissement général et systématique du tarif.

Répétons-le, Messieurs, le développement des usines françaises leur permettrait de suffire à tous les besoins des chemins de fer et des autres consommations. Au reste, beaucoup d'illusions sont détruites en ce qui concerne l'exécution précipitée des chemins de fer; il est malheureusement à craindre que la consommation ne soit désormais fort en arrière de la production, et cela répond à la dernière question que nous avions posée : l'abaissement des prix peut-il être obtenu par le seul effet de la concurrence intérieure?

N'en doutons pas, cette concurrence recommencera par l'effet du trop-plein des produits; elle sera sérieuse, et des établissements succomberont. Beaucoup de petites usines au bois sont déjà tombées; d'autres, créées sur une grande échelle, ne pourront pas amortir les capitaux employés à leur création, mais elles voudront lutter contre celles qui sont placées le plus favorablement pour les matières premières, les transports et les marchés; cette lutte tournera au profit du consommateur et du pays, qui deviendra enfin maître de cette précieuse industrie.

Nous devions saisir cette occasion de la défendre devant la Chambre, quoiqu'il ne fût question, en réalité, dans l'article du projet de loi relatif aux constructions navales, que d'une exception partielle au régime protecteur des forges. Le projet ne propose en effet une franchise de droits que pour les fers en barres destinés à l'établissement des navires de commerce, et des cornières et tôles propres à la construction des navires en fer. Cette dernière question n'est pas nouvelle; soumise, en 1845, au conseil général des manufactures et au conseil général des mines, elle a été résolue négativement par ces deux conseils. D'ailleurs, l'industrie des maîtres de forges s'est préparée, depuis 1845, à suffire aux besoins de cette consommation nouvelle, celle des navires en fer; des appareils spéciaux ont été établis sur la foi des tarifs et pour ne pas faire faute à un intérêt public et national.

Nous avons examiné la portée du projet de loi pour venir en aide à notre marine marchande, d'abord en elle-même, et nous en avons reconnu l'insuffisance. Nous venons d'indiquer le préjudice qu'elle causerait au développement de l'industrie de nos forges. Apprécions-le maintenant au point de vue des lins, des chanvres, des cuivres et du zinc. Voici, pour ce qui concerne les chanvres et les lins, les observations des agriculteurs.

(1) Tableau présentant la production du fer et de la fonte au bois et à la houille, de 1835 à 1844. (Voir le tableau.)

(1) Prix des fers laminés de Bourgogne et de Champagne. (Voir le tableau.)

(2) Prix des fers en Angleterre pendant une longue série d'années. (Voir le tableau.)

(1) Tableau des prix successifs des rails fournis aux chemins de fer par nos diverses usines. (Voir le tableau.)

Le Directeur : FRÉDÉRIC BASTIAT.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 8, PRÈS LE BOULEVART MONTMARTRE

N° 8 — 2e ANNÉE. **Bureaux : rue de Choiseul, 8.** 16 JANVIER 1848.

LE LIBRE-ÉCHANGE.

La vie à bon marché. Les produits s'achètent avec des produits. On ne doit payer d'impôt qu'à l'État.

On s'abonne : A PARIS, aux bureaux du Journal, rue de Choiseul, 8, et, dans les DÉPARTEMENTS, aux bureaux des Messageries, ou par l'envoi d'un mandat de poste à l'ordre de l'Administrateur
Prix pour un an : pour Paris, les départements et la Belgique, 12 francs ; — pour les autres pays étrangers, 15 francs.

PARIS, 15 Janvier.

LES ARMEMENTS EN ANGLETERRE.

S'il n'y avait pas, quoi qu'on en dise, dans un principe, dans la vérité, plus de force que dans un fait contingent et éphémère, rien ne serait plus affligeant, plus décourageant pour les défenseurs de la liberté commerciale sur toute la surface du globe, que cette perversion étonnante et momentanée de l'esprit public dont l'Angleterre nous donne en ce moment le spectacle. Elle se prépare à augmenter son armée et sa marine.

Disons-le d'abord, nous avons la confiance, la certitude même que la liberté commerciale tend à accroître et égaliser le bien-être au sein de toute nation qui l'adoptera ; mais ce motif, quoique grave, n'est pourtant pas le seul qui nous ait déterminés à consacrer nos efforts au service de cette cause. Ce n'est même pas, il s'en faut de beaucoup, le plus puissant.

Nous sommes profondément convaincus que le libre-échange, c'est l'harmonie des intérêts et la paix des nations, et, certes, nous plaçons cet effet indirect et social mille fois au-dessus de l'effet direct ou purement économique.

Car la paix assurée des nations, c'est le désarmement, c'est le discrédit de la force brutale, c'est la révision, l'allégement et la juste répartition des taxes publiques, c'est, pour les peuples, le point de départ d'une ère nouvelle.

Supposant donc que la nation qui proclame la première le libre-échange était pénétrée et imbue de l'esprit du libre-échange, nous nous croyions fondés à penser qu'elle serait aussi la première à réduire son état militaire.

La raison dominante des onéreux efforts auxquels les nations modernes se soumettent dans le sens du développement de la force brutale étant manifestement la jalousie industrielle, l'ambition des débouchés exclusifs et le régime colonial, il nous paraissait absurde, contradictoire, qu'un peuple voulût se soumettre à l'aggravation de ce lourd fardeau militaire, précisément au moment où, par d'autres mesures, il rend ce fardeau irrationnel et inutile.

Nous concevrions, sans l'approuver, que l'Angleterre armât, si elle avait des craintes pour ses colonies, ou l'arrière-pensée d'en acquérir de nouvelles.

Mais, quant à ses possessions actuelles, jamais elle n'a eu moins raison de craindre, puisqu'elle entre dans un système commercial qui ôte aux nations rivales tout intérêt à s'en emparer.

Quelle raison aura la France de se jeter dans les hasards d'une guerre pour conquérir le Canada ou la Jamaïque, quand, sans aucun frais de surveillance, d'administration et de défense, elle pourra y porter ses produits sur ses propres navires, y accomplir ses ventes, ses achats et ses transactions aux mêmes conditions que les Anglais eux-mêmes?

S'il plaît aux Anglais de s'imposer tous les frais du gouvernement de l'Inde, quel motif aurons-nous de leur disputer, l'arme au poing, ce singulier privilége, quand, du reste, par la liberté des échanges, nous retirerons du commerce de l'Inde tous les avantages dont pourrait nous investir la possession elle-même?

Tant que les Anglais nous excluent, nous et les autres peuples, d'une partie considérable de la surface du globe, c'est une violence, et il est clair que toute violence, constamment menacée, ne se maintient qu'à l'aide de la force. Armer, dans cette position, c'est une nécessité fatale ; ce n'est pas au moins une inconséquence.

Mais armer pour défendre des possessions qu'on ouvre au libre commerce du monde entier, c'est planter un arbre et en rejeter soi-même les fruits les plus précieux.

Est-ce pour voler à de nouvelles conquêtes que l'Angleterre renforce ses escadres et ses bataillons?

Cela peut entrer dans les vues de l'aristocratie. Elle recouvrerait par là plus qu'elle n'a perdu dans le monopole du blé! Mais de la part du peuple travailleur, c'est une contradiction manifeste

Pour justifier de nouvelles conquêtes, même aux yeux de sa propre ambition, il faudrait commencer par reconnaître qu'on s'est bien trouvé des conquêtes déjà accomplies. Or, on y renonce, et on y renonce, non par abnégation, mais par calcul, mais parce qu'en posant des chiffres on trouve que la perte surpasse le profit. Le moment ne serait-il pas bien choisi pour recommencer l'expérience?

En agissant ainsi, le peuple anglais ressemblerait à ce manufacturier qui, à côté d'une ancienne usine, en élevait une nouvelle. Il renouvelait toutes les machines du vieil établissement, parce que, les jugeant mauvaises, il voulait les remplacer par un mécanisme plus perfectionné, et, en même temps, il faisait construire à grands frais des machines de l'ancien modèle pour le nouvel établissement.

Dans l'esprit du système exclusif, un peuple augmente ses colonies pour élargir le cercle de ses débouchés *privilégiés ;* mais lorsqu'il s'aperçoit enfin que c'est là une politique décevante ; lorsqu'il est forcé par son propre intérêt d'ouvrir au commerce du monde les colonies déjà acquises ; lorsqu'il renonce par calcul à la seule chose qui les lui avait fait acquérir, *le privilége,* ne faudrait-il pas qu'il fût frappé de vertige pour songer à augmenter ses possessions? Et pourquoi y songerait-il? Serait-ce pour arriver encore à l'affranchissement en passant par cette route de guerres, de violences, de dangers, de taxes et de monopoles, alors qu'il déclare la route ruineuse, et qui pis est, le but absurde?

Le parti guerroyant, en Angleterre, assigne, il est vrai, un autre motif aux mesures qu'il sollicite. Il redoute l'esprit militaire de la France ; il craint une *invasion.*

Le moment est singulièrement choisi Cependant, qu'en conséquence de cette crainte, l'Angleterre organisât ses forces défensives, qu'elle constituât ses milices, nous n'y trouverions rien à redire ; mais qu'elle accroisse ses armées permanentes et sa marine militaire, en un mot, ses forces agressives, c'est là une politique qui nous semble en complète contradiction avec le système commercial qu'elle vient d'inaugurer, et qui n'aura d'autre résultat que d'ébranler toute foi dans l'influence pacifique du libre-échange.

On accuse souvent l'Angleterre de n'avoir décrété la liberté commerciale que pour entraîner les autres nations dans cette voie. Ce qui se passe donne un triste démenti à cette accusation.

Certes, si l'Angleterre avait voulu agir fortement sur l'opinion du dehors, si elle avait eu elle-même une foi complète au principe du libre-échange considéré dans tous ses aspects et dans tous ses effets, son premier soin aurait été d'en recueillir les véritables fruits, de réduire ses régiments, ses vaisseaux de guerre, d'alléger le poids des taxes publiques, et de faire disparaître ainsi les entraves que les exigences d'une vaste perception infligent toujours au travail du peuple.

Et, dans cette politique, l'Angleterre aurait trouvé, par surcroît, les deux grandes sources de toute sécurité : la diminution du danger et l'accroissement des véritables énergies défensives. — Car, d'une part, c'est affaiblir le danger de l'invasion que de suivre envers tous les peuples une politique de justice et de paix, que de leur présenter un front moins menaçant, que de leur donner accès sur tous les points du globe aux mêmes titres qu'à soi-même, que de laisser libres toutes les routes de l'Océan, que de renoncer à cette diplomatie embrouillée et mystérieuse qui avait pour but de préparer de nouvelles usurpations. — Et, d'un autre côté, le meilleur moyen de fonder la défense nationale sur une base inébranlable, c'est d'attacher tout un peuple aux institutions de son pays, de le convaincre qu'il est le plus sagement gouverné de tous les peuples, d'effacer successivement tous les abus de sa législation financière, et de faire qu'il n'y ait pas un homme sur tout le territoire qui n'ait toutes sortes de motifs d'aimer sa patrie et de voler au besoin à sa défense.

Pendant que cette ridicule panique se manifeste en Angleterre (et nous devons dire que la réaction de l'opinion commence à en faire justice), le contre-coup s'en fait ressentir de ce côté-ci du détroit. Ici, l'on se persuade que, sous prétexte de défense, l'Angleterre, en réalité, prépare des moyens d'*invasion*, et certes nos conjectures sont au moins aussi fondées que celles de nos voisins. Déjà la presse commence à demander des mesures de précaution ; car, de toutes les classes d'hommes, la plus belliqueuse c'est certainement celle des journalistes. Ils ont le bonheur de ne laisser sur le champ de bataille ni leurs jambes, ni leurs bras ; c'est le paysan qui est la *chair à canon ;* et quant à eux, ils ne contribuent aux frais de la guerre qu'autant que leur coûtent une fiole d'encre et une main de papier. Il est si commode d'exciter les armées, de les faire manœuvrer, de critiquer les généraux, de montrer le plus ardent patriotisme, la bravoure la plus héroïque, et tout cela du fond de son cabinet, au coin d'un bon feu ! Mais les journaux font l'opinion.

Donc, nous armerons aussi de notre côté. Nos ministres se laisseront sommer d'accroître le personnel et le matériel de guerre. Ils auront l'air de céder à des exigences irrésistibles, et puis ils viendront dire : « Vous voyez bien qu'on ne peut toucher ni au sel ni à la poste. Bien au contraire, c'est le moment d'inventer de nouveaux impôts ; difficile problème, mais nous avons parmi nous d'habiles financiers. »

Il nous semble qu'il y a quelques hommes qui doivent rire dans leur barbe de tout ceci.

D'abord ceux qui, dans les deux pays, vivent sur le développement de la force brutale ; ceux à qui les mésintelligences internationales, les intrigues diplomatiques et les préjugés des peuples, ouvrent la carrière des places, des grades, des croix, des avancements, de la fortune, du pouvoir et de la gloire.

Ensuite, les monopoleurs. Outre que leurs priviléges ont d'autant plus de chances de durée que les peuples, redoutant la guerre, n'osent pas se fier les uns aux autres pour leurs approvisionnements, quel beau thème pour le *British-lion* et le *Moniteur industriel,* son confrère, si le *free-trade* aboutissait momentanément à cette mystification de faire courir les nations aux armes.

Enfin les gouvernements, s'il en est qui cherchent à exploiter le public, à multiplier le nombre de leurs créatures, ne seront pas fâchés non plus de cette belle occasion de disposer de plus de places, de plus d'argent et de plus de forces. Qu'on aille après leur demander des réformes ; on trouvera à qui parler.

Nous avons la ferme confiance que cette ridicule panique qui a agité un moment l'Angleterre est un mouvement factice, dont il n'est pas bien difficile de deviner l'origine. Nous ne doutons pas qu'elle ne se dissipe devant le bon sens public, et nous en avons pour garants les organes les plus accrédités de l'opinion, entre autres le *Times,* et surtout le *Punch,* car c'est une affaire de sa compétence.

ENCORE UN MÉMOIRE DU COMITÉ ODIER-MIMEREL.

Il s'agit, cette fois, du régime colonial. On sait que rien n'est à la fois plus informe, plus absurde et plus odieux que ce régime tel que nous l'ont légué les auteurs de nos lois de navigation et du *code noir*; on sait que nos colonies, autorisées à posséder des esclaves, sont elles-mêmes considérées comme les esclaves de la métropole. « N'oubliez pas, répondait un ancien » ministre de la marine à une pétition des colons, » que vous êtes des hommes libres sur une terre esclave. » Ces mots caractérisent parfaitement la situation que nos anciennes lois ont faite aux colonies. Toute l'industrie, tout le commerce des colonies, se trouvent, en effet, emprisonnés comme dans un cercle de fer par les réglementations du régime restrictif. Toutes les importations et toutes les exportations des colonies doivent être faites par l'entremise de la métropole et réservées à sa marine. Le commerce direct de colonie à colonie même, est interdit; ainsi il se fait entre nos colonies de Pondichéry et du Sénégal un commerce assez considérable d'une étoffe de coton nommée *guinée*; eh bien! au lieu de laisser ce commerce se faire librement entre deux établissements qui l'un et l'autre sont français, on oblige les guinées de Pondichéry à venir faire une promenade en France pour être ensuite réexpédiées au Sénégal. C'est assurément un régime absurde et barbare, un régime qui a été établi et qui subsiste au rebours du sens commun; mais peu importe à nos protectionistes! Ce régime absurde, ils n'hésitent pas à le soutenir quand même, sans vouloir qu'il y soit apporté la moindre modification. En présence des changements qui s'opèrent partout dans les vieilles législations douanières, et des nécessités qui nous poussent nous-mêmes irrésistiblement à imiter les progrès des autres nations, ils ne voient rien de mieux que le *statu quo* dans l'ornière de la protection. Le moindre pas en avant, la moindre tentative libérale les effarouche et leur fait pousser les hauts cris.

Il y a quelque temps, par exemple, M. Cunin-Gridaine, qui certainement ne se distingue point par ses sympathies pour le libre-échange, mais qui, néanmoins, comprenait la nécessité de commencer la réforme de notre vieille législation coloniale, M. Cunin-Gridaine adressa aux Chambres de commerce une communication au sujet de quelques modifications qu'il se proposait d'apporter au régime douanier du Sénégal et de Gorée. Aussitôt le comité Odier-Mimerel de prendre l'alarme et d'adresser un mémoire au ministre pour le prier de n'en rien faire. Ne croyez pas cependant qu'il fût question d'établir la liberté illimitée du commerce au Sénégal et à Gorée! Non! M. Cunin-Gridaine est tout-à-fait incapable de s'abandonner à une tentative si audacieuse! Il s'agissait tout simplement de permettre l'importation directe des marchandises étrangères et coloniales sous pavillon étranger, moyennant des droits différentiels. Voici quel était le plan proposé par le ministre :

Pour le Sénégal, l'importation directe et par tous pavillons des marchandises françaises ou étrangères serait autorisée; seulement, les marchandises et les navires français seraient exonérés de tout droit, tandis que les marchandises étrangères continueraient à être taxées, et les navires étrangers soumis à un droit de 4 fr. par tonneau.

Pour Gorée, la réforme serait un peu plus libérale. Les marchandises de toutes provenances pourraient y être admises en franchise, avec la seule restriction d'un droit de navigation de 4 fr. par tonneau sur les bâtiments étrangers.

On le voit, il n'y a là rien de bien révolutionnaire; c'est d'ailleurs, comme nous le ferons observer plus loin, une mesure absolument commandée par les circonstances, et cependant le comité Odier-Mimerel s'y oppose d'une manière formelle. Pour quels motifs? D'abord, et avant tout, parce que : « les mesures qu'il » s'agirait d'appliquer à nos possessions de la côte » occidentale d'Afrique relèvent directement d'une » doctrine économique que la sagesse du gouverne- » ment et des Chambres a depuis longtemps condam- » née. » En un mot, parce qu'il s'agit d'appliquer dans une certaine mesure le principe de la liberté du commerce. Ce qui signifie nécessairement que nos adversaires regardent comme funeste toute application de ce principe. Nous ne nous en étonnons pas; cependant nous ferons remarquer que jamais nos protectionistes ne se sont montrés à ce point rétrogrades; sous la Restauration même, à cette époque où le Système défendu et patroné par MM. Ferrier, de Saint-Chamans, Syriès de Marinhac et de Saint-Cricq, était dans toute sa splendeur, personne ne s'avisait de proscrire une mesure, *parce qu'elle* ressortait du principe de la liberté commerciale, personne ne s'avisait de jeter ainsi l'anathème sur la liberté même. On faisait de la protection dans la pratique, mais au moins on admettait la liberté en théorie; on ne la repoussait pas, *en tous cas*, comme un principe funeste. Aujourd'hui, nos protectionistes repoussent à la fois l'application et la théorie; les fils des prohibitionistes de 1822 ont dépassé leurs pères dans la voie de la restriction. Ce sont des enfants bien terribles!

Cependant, comme il ne convient pas de condamner la liberté sans dire un peu pourquoi on la condamne, le comité Odier-Mimerel met en avant l'intérêt de notre industrie et de notre marine. L'intérêt de notre industrie, d'abord. Si, dit-il, on permet aux *guinées* de Pondichéry de se rendre directement au Sénégal sans venir faire escale en France, il ne sera plus possible aux *guinées* de Rouen d'aller leur faire concurrence sur le marché du Sénégal; car les guinées de l'Inde sont fabriquées par des ouvriers qui ne gagnent que 2 roupies par mois (16 centimes par jour). Tel est le gros argument du comité. Le prix de revient des guinées de Pondichéry est plus faible que celui des guinées de Rouen, donc il faut combler la différence! Que le moyen dont on se servira pour cela soit injuste et absurde; que l'on spolie les travailleurs *français* de Pondichéry, auxquels on enlève une partie de leur débouché, et les négociants *français* du Sénégal, sur lesquels pèsent les frais de la promenade inutile des guinées indiennes dans les ports de France, il n'importe! Ne faut-il pas protéger les fabricants de guinées de Rouen? Pourvu que ceux-ci soient protégés, qu'importe que les autres soient spoliés! Est-ce que la spoliation n'est pas un fait naturel, normal, dans le monde? N'est-il pas tout simple que celui qui est le plus fort s'enrichisse aux dépens de ses voisins? Le *proufict de l'un fait le dommage de l'autre*, disait Montaigne, qui avait probablement écouté les leçons des protectionistes de son temps, et tel est aujourd'hui, comme alors, le fond de la doctrine de la protection. Pourquoi donc nos protectionistes s'arrêteraient-ils devant ce scrupule de spolier les fabricants français de Pondichéry et les négociants français du Sénégal pour le plus grand profit des manufacturiers de Rouen? Ceux-ci ne sont-ils pas les plus forts, et, aux yeux de nos adversaires, y a-t-il un autre droit que celui de la force?

Il y aurait bien à examiner encore si les guinées de Rouen ne peuvent pas parfaitement soutenir, à armes égales, la concurrence des guinées de Pondichéry; si la supériorité industrielle de nos ouvriers et de nos fabricants, si la perfection de nos machines, ne suffisent pas amplement pour compenser la différence des salaires entre la France et l'Inde. Mais à quoi bon aborder ce côté de la question? Ne sait-on pas que la plupart de nos grands manufacturiers, quand il s'agit de soutenir la concurrence de l'étranger, affirment sérieusement que l'industrie française est la plus arriérée de la terre? Ne sait-on pas qu'ils se décernent alors, avec une magnifique abnégation, des brevets d'incapacité? Aujourd'hui, par exemple, les guinées françaises ne peuvent soutenir la concurrence des guinées de l'Inde... Mais vienne une exposition industrielle, et il y a tout à parier qu'on proclamera les guinées de Rouen les premières guinées du monde, et ceux qui les ont fabriquées, les plus habiles fabricants de l'univers!...

Laissons là toutefois ces contradictions, auxquelles nos adversaires nous ont de longue main accoutumés, et voyons s'il est utile, au point de vue de notre industrie et de notre marine, que le régime restrictif soit maintenu dans toute sa rigueur au Sénégal et à Gorée. Sans doute, il est possible que dans les commencements, surtout si aucune autre réforme n'a lieu dans notre tarif, si les restrictions qui renchérissent notre fret et nos articles manufacturés continuent à subsister, il est possible, disons-nous, que la part de l'industrie et de la navigation de la métropole dans le commerce du Sénégal et de Gorée se trouve un peu diminuée; mais telle est la situation de notre commerce dans ces établissements, que cette diminution sera plus rapide encore et plus considérable si le régime restrictif est plus longtemps maintenu. Le principal objet d'échange au Sénégal est la gomme; recueillie à l'intérieur, cette denrée s'échange dans nos comptoirs du Sénégal contre des *guinées*, et nécessairement les marchands africains cèdent leur gomme à ceux qui leur donnent la plus forte quantité de guinées. Or, il est évident que plus bas est le prix de revient des guinées, plus on en peut donner pour une même quantité de gomme. Jusqu'à présent, nos marchands n'ont pas ressenti grandement l'inconvénient de la surtaxe qu'on les oblige à supporter sur les guinées de l'Inde, parce qu'ils se trouvaient à peu près les maîtres du marché, parce que les trafiquants de gomme ne pouvaient s'adresser qu'à eux seuls pour se défaire de leur marchandise. Mais, depuis quelque temps, les Anglais ont fait des démarches très-actives pour obtenir une part dans ce fructueux commerce, et il est très-probable qu'ils réussiront à nous en déposséder, si nous ne mettons nos marchands en mesure de soutenir leur concurrence. Tel a été l'objet du dégrèvement proposé par M. le ministre du commerce. Ce dégrèvement, nos protectionistes le repoussent. Soit! Mais, si on les écoute, qu'arrivera-t-il? Que d'ici à quelque temps il ne s'expédiera plus en Afrique ni guinées de Pondichéry ni guinées de Rouen; que les unes et les autres seront tout simplement remplacées par des guinées de Manchester!

Voilà quel sera inévitablement, dans la circonstance qui nous occupe, le résultat du système *anti-anglais* du comité Odier-Mimerel. Ce qui n'empêchera pas les écrivains du *Moniteur industriel* de répéter tout de même que nous voulons livrer notre industrie à l'Angleterre!

PARESSE ET RESTRICTION.

Un de nos abonnés, homme de beaucoup de lumières et d'expérience, placé dans une haute position sociale, nous soumet l'objection suivante, à laquelle nous nous empressons de répondre, parce qu'elle préoccupe beaucoup d'esprits sincères.

« Comme le travail est une fatigue, beaucoup d'entre nous aiment mieux s'abstenir de travail que d'avoir à se reposer de la fatigue. Le climat nous y dispose plus ou moins. L'Espagnol, par exemple, est paresseux d'esprit et de corps. Admettez la liberté des échanges en Espagne. L'habitant sera mieux logé, nourri, vêtu, parce qu'avec ses produits il achètera à l'étranger des objets meilleurs et à plus bas prix que ceux qu'il pourrait fabriquer; mais il n'achètera toujours que dans la proportion de ce qu'il produit lui-même. La première amélioration obtenue, il en restera là, parce qu'il ne sait, ne veut et ne peut produire davantage. La protection (peu importe la forme) mesurée, limitée aux industries vitales, a pour but de le solliciter à vaincre sa tendance naturelle en lui assurant un dédommagement de ses efforts. L'homme d'État ne pourrait-il pas lui tenir ce langage : « Livré à tes instincts naturels, tu produis peu, tu achètes peu, tu restes pauvre. Il est utile que tu produises davantage pour que tu puisses acheter un jour davantage. Pour te dédommager de ta peine, pour te stimuler à l'étude qui te donnera plus de savoir, à l'industrie qui te donnera de meilleurs instruments, à la pratique qui te donnera plus d'habileté, nous allons nous imposer un *sacrifice*. Produis; nous renoncerons, pour un temps, à acquérir les mêmes produits à l'étranger; *nous te les payerons plus cher*, afin que tu rentres dans tes avances, afin que tu nous donnes une production nouvelle, et par conséquent un nouveau moyen d'échanger, une faculté plus grande d'acheter. »

Ainsi, comme nous, notre honorable correspondant voit dans la restriction un appauvrissement, un dommage, une souffrance, une perte, un *sacrifice*, infligés à la population. Seulement, il se demande si elle ne peut pas agir comme stimulant, afin de faire sortir la population de son inertie naturelle.

La paresse d'un peuple étant posée en fait, notre correspondant conviendra bien que si ce peuple est pauvre, c'est à sa paresse et non aux importations qu'il doit s'en prendre. Celles-ci le mettent au contraire à même de retirer plus de jouissances du peu de travail auquel il se livre.

Si un homme d'État intervient et dit : « Nous allons exclure le produit étranger; tu le feras toi-même et tes concitoyens *te le payeront plus cher*, afin de te déterminer au travail par l'appât d'un plus grand gain, » le résultat sera que tous ces concitoyens, payant le produit plus cher, *seront moins riches d'autant*, et favoriseront dans une moindre proportion les industries déjà existantes dans le pays. Tout ce qu'on aura fait, c'est d'encourager une forme de travail en en décourageant dix autres, et l'on ne voit pas alors comment le *sacrifice* atteint son but, qui est de détruire la paresse.

Mais voici qui est plus grave. On peut se demander si c'est bien la mission d'un homme d'État de diminuer les moyens de satisfaction d'un peuple, dans l'es-

pérance de secouer son inertie. Après avoir établi sans *arrière-doute*, ainsi que le fait notre correspondant, que la restriction est un sacrifice général, demander si elle ne peut pas être utile comme moyen de *forcer* les hommes au travail, c'est demander s'il ne serait pas bon dans le même but, à supposer que cela fût praticable, de diminuer la fertilité du sol, d'enfoncer le minerai plus avant dans les entrailles de la terre, de rendre le climat plus rude, de prolonger les rigueurs de l'hiver, d'abréger la durée des jours, de donner à l'Espagne le climat de l'Écosse, afin de solliciter par la vive piqûre des besoins l'énergie des habitants. Il est possible que cela réussirait. Mais est-ce là la mission des gouvernements ? Le droit des hommes d'État va-t-il jusque-là? Et parce qu'un homme a été poussé par le vent des circonstances au timon des affaires, parce qu'il a reçu une commission de ministre, son *omnipotence* légitime sur tous ses semblables va-t-elle jusqu'au point de les faire souffrir, d'accumuler autour d'eux les difficultés et les obstacles, afin de les rendre actifs et laborieux ?

Une telle pensée a sa source dans cette doctrine fort répandue de nos jours, que les gouvernés sont de la matière inerte sur laquelle les gouvernants peuvent faire toutes sortes d'expériences.

Beaucoup de publicistes ont eu le tort de ne pas donner assez d'importance aux fonctionnaires publics et de les considérer comme une classe *improductive*. Les écoles modernes nous semblent tomber dans l'exagération contraire, en faisant des gouvernants des êtres à part, placés en dehors et au-dessus de l'humanité, ayant mission, comme dit Rousseau, *de lui donner le sentiment et la volonté, le mouvement et la vie.*

Nous contestons au législateur une telle *autocratie*, et plus encore quand elle se manifeste par des mesures qui, après tout, n'encouragent l'un dans une certaine proportion qu'en décourageant l'autre dans une proportion plus grande encore, comme c'est le propre du système protecteur, selon notre honorable correspondant lui-même.

DU MONOPOLE DES SELS.

Le gouvernement a la main malheureuse dans le petit nombre de réformes qu'il projette ou de mesures économiques qu'il propose. Le projet de loi sur les sels, présenté récemment à la Chambre des députés, en est un nouvel exemple.

Il y avait quelque chose à faire par rapport aux sels, indépendamment de la réduction tant de fois proposée sur les droits de consommation : c'était de rompre le monopole des compagnies, monopole établi à la faveur de la prohibition qui frappe les sels étrangers, et qui a tant aggravé le poids de l'impôt.

Nous avons nous-mêmes signalé, dans notre numéro du 27 juin dernier, l'existence de ce monopole et montré quelles en étaient les conséquences. Nous avons dit que le tribut levé par les producteurs sur les consommateurs, augmenté de la surtaxe des commerçants en gros, ne tendait à rien moins qu'à doubler, dans bien des cas, le poids de l'impôt public.

Mais à cet abus si grave il y avait un remède simple autant qu'efficace. Il suffisait, pour y mettre un terme, de lever la prohibition, cause première de tout le mal, et de permettre l'importation des sels étrangers, en les soumettant seulement aux droits de consommation qui atteignent les sels indigènes.

Cette mesure, si naturelle et si juste, exempte d'ailleurs de toute difficulté, de tout inconvénient, même transitoire, car les producteurs français n'ont pas le moins du monde à redouter la concurrence étrangère; cette mesure simple, disons-nous, était trop libérale à ce qu'il paraît; on n'en a pas voulu.

Au lieu de cela, on propose de substituer un monopole à un autre, le monopole de l'État au monopole des compagnies. Si c'est ainsi que l'on croit améliorer la situation actuelle des choses, on se trompe. A supposer, ce qui est douteux, qu'il en résulte dans le présent quelque soulagement pour le consommateur, ce ne serait, à coup sûr, qu'un soulagement momentané, qui serait chèrement payé plus tard. En dernière analyse, l'abus du monopole de l'État serait pour le moins aussi grave que l'abus du monopole des compagnies, et il serait dans la suite bien plus difficile à réformer.

Déjà, si nous sommes bien informés, de nombreuses réclamations s'élèvent, tant de la part des armateurs à la pêche, que de la part des fabricants de soudes artificielles, menacés de perdre, dans le changement qui se prépare, le privilége dont ils jouissent, de consommer le sel exempt de droits. Ces réclamations sont fondées; mais elles ne sont pas les seules qui devraient se faire entendre. Si la question était mieux comprise, toute la fabrique française, tout le commerce maritime surtout, se lèveraient en masse contre un pareil projet; non peut-être à cause du mal qu'il leur ferait dans le présent, mais bien plutôt en vue des éléments de prospérité dont il les priverait dans l'avenir.

On ne sait pas assez, ni dans les régions officielles, ni dans le public, tout ce que cette grande question des sels renferme dans ses flancs. La France, nous l'avons déjà dit, est singulièrement favorisée par rapport à la production de cette marchandise. L'abondance en est telle dans notre pays, à l'intérieur et sur nos côtes maritimes, que nous pourrions en approvisionner au besoin l'Europe entière et l'Amérique. Nul autre pays n'est d'ailleurs en position de livrer cette denrée à de meilleures conditions de prix. Dans cet état, la France pourrait et devrait aspirer à faire du sel l'objet d'un grand commerce d'exportation, et elle y trouverait un précieux élément de fret pour la marine, qui en a tant besoin. Une seule chose s'oppose à l'extension de ce commerce, c'est le monopole engendré par l'absurde et inexplicable prohibition dont on a frappé les sels étrangers.

Dans l'état présent des choses, nous cédons le précieux privilége de cette exportation à l'Angleterre; à l'Angleterre, beaucoup moins favorisée par la nature, qui n'a que des sels ignigènes produits plus chèrement que les nôtres, dont les mines sont situées à l'intérieur, à une certaine distance des côtes maritimes, et qui n'a enfin d'autre avantage sur nous que la liberté dont elle jouit. Il faut qu'on sache que l'exportation des sels anglais ne va pas actuellement à moins de trois à quatre cent mille tonneaux par an, sans parler du commerce de cabotage, qui porte sur un chiffre encore plus haut. Si faible que soit le fret sur le sel, en raison du bas prix de cette denrée, ce n'est certainement pas là un objet à dédaigner pour la marine. Il est permis de croire, en outre, que, sous un régime de liberté véritable, les exportations de la France excéderaient de beaucoup, en cela, les exportations actuelles de l'Angleterre.

Au surplus, dans la fabrication du *sel marin*, le sel proprement dit n'est plus aujourd'hui le seul, ni peut-être même le principal objet à considérer. Depuis qu'on est parvenu à tirer des mêmes eaux, et par la même opération, tant d'autres produits chimiques qu'elles renferment, ce produit primitif est devenu pour ainsi dire un accessoire. C'est à ce point que les producteurs pourraient, s'ils le voulaient, livrer le sel pour rien, les autres produits qu'ils tirent des eaux salées ayant une valeur plus que suffisante pour les dédommager amplement de leur travail. A cette fabrication du sel marin se rattache donc une autre industrie, celle de la fabrication de certains produits chimiques; industrie déjà digne d'intérêt, et qui pourrait s'accroître dans des proportions inconnues sous un régime de liberté. Et comme ces produits immédiatement extraits des eaux salées sont eux-mêmes la base de beaucoup d'autres, on comprend que le bienfait qui en résulterait se communiquerait au loin.

A cet égard encore, la France est dans une position exceptionnellement avantageuse et presque unique. L'Angleterre, située trop au nord, et qui ne possède que des sels ignigènes, ne peut, en aucune manière, rivaliser avec elle. Le Portugal et l'Italie le pourraient, en raison des avantages de leur situation; mais ces deux pays sont trop peu avancés dans l'industrie et dans les arts chimiques pour que nous ayons de longtemps aucune concurrence sérieuse à en attendre. En Toscane, d'ailleurs, aussi bien que dans les provinces autrichiennes, le monopole établi sur les sels au profit de l'État, quelles qu'en aient été les conséquences par rapport aux consommateurs de cette denrée, a mis obstacle au développement de toutes les industries liées à la fabrication du sel marin. La France est donc appelée, par un privilége spécial, à se rendre maîtresse de ces industries et à les exercer presque sans partage.

Pour qu'elle jouisse de ce privilége et de tous les avantages qui s'y rattachent, que lui faut-il? Une seule chose : la liberté du commerce des sels au dehors comme au dedans. Peut-être aussi serait-il nécessaire que l'impôt fût supprimé ou notablement réduit; car, indépendamment de la charge qu'il fait peser sur le consommateur, l'impôt, tel qu'il existe, a ce grave inconvénient, qu'en obligeant le producteur à de grandes avances, à de grands débours, il restreint le champ de la concurrence et favorise indirectement l'établissement des monopoles. A la faveur de cette double réforme, il est difficile de dire de combien de bienfaits inespérés la fabrication du sel deviendrait la source. La première peut être exécutée dès demain et sans le moindre effort. La seconde, qui consisterait dans la suppression de l'impôt, offrirait quelques difficultés de plus; car, dans la situation actuelle de nos finances, l'État ne renoncerait pas sans peine à cette branche féconde de revenu. On pourrait toutefois lever ces difficultés quand on voudrait, par le seul effet d'une réforme judicieuse de nos tarifs, qui ferait rendre à la douane tout ce qu'elle peut rendre. Dans tous les cas, il est permis de croire du moins que ces difficultés seront levées tôt ou tard, en sorte que l'état présent des choses laisse toujours en cela une porte ouverte à l'espérance. Mais si jamais l'État s'empare du monopole des sels, c'en est fait; toutes les espérances qu'on pouvait fonder, soit pour le commerce d'exportation et la marine, soit pour l'industrie intérieure, sur le développement futur de la production du sel marin, toutes ces espérances, disons-nous, s'évanouissent sans retour.

COURS DE M. WOLOWSKI, AU CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS.

M. Wolowski est un de ces hommes destinés à faire l'éternel désespoir des feuilles protectionistes, et à partager les tristes et souvent les grotesques imprécations dont on honore les défenseurs de la liberté commerciale. La consécration de l'injure et de la haine n'a pas manqué à son talent, plus qu'à celui de M. Michel Chevalier, de M. Blanqui, de tous ceux, en un mot, qui sont occupés à chasser les regrattiers et sophistes de tous les temples. Il faut même reconnaître qu'après avoir été si rudement châtiés par l'honorable professeur à Paris, à Bruxelles, et autres lieux, nos adversaires se sont montrés assez généreux en ne l'accusant que d'être un mauvais citoyen, de fréquenter des clubs de contrebandiers, et, surtout, en lui pardonnant le succès de son cours.

Ce succès hors ligne s'explique d'ailleurs très-facilement. Les sciences ont leur tournée à faire, comme les drames, comme les arts. Elles sèment au vent de l'inspiration les germes qui doivent fructifier tôt ou tard. Un orateur creuse le sillon, un autre le féconde, un autre hâte la moisson, qui se fait ensuite au profit de l'intérêt général. L'économie politique a eu sa tournée, cette année; et le public du Conservatoire avait une dette à payer au professeur qui a pris une si large part dans un apostolat où, par une heureuse division des fonctions, les uns, comme le gracieux auteur des *Sophismes économiques*, se sont réservé le trait spirituel et incisif, où les autres, comme l'immortel chantre de Daïdha, se sont plu à couvrir de pourpre et de fleurs la sévère charpente de nos doctrines, où les autres enfin ont triomphé par une logique tantôt passionnée, tantôt froide et implacable.

Du reste, l'honorable professeur n'a pas voulu se souvenir au commencement de son cours des heures de lutte qu'il venait de traverser. Il n'a pas jeté ses regards en arrière, et il a pris nettement la question telle que la lui présente son programme. Seulement la fatalité veut qu'en exposant la législation industrielle d'un pays, on se sente nécessairement entraîné à esquisser la situation générale du travail manufacturier, afin de savoir où sont les sources de fortune que la main du législateur a déjà ouvertes, et où les plaies qu'elle doit cicatriser. Et à moins de condamner M. Wolowski à une science expurgée et à une liberté de discussion renouvelée de celle de Figaro, on devait s'attendre à lui voir rechercher les causes de ces soubresauts violents qui ébranlent périodiquement l'édifice des affaires et jettent la perturbation dans les salaires. Dès lors, il était facile à un esprit aussi éclairé que le sien de reconnaître que la condition première du progrès de tous les arts, de tous les procédés industriels, c'est leur libre expansion, c'est la voie ouverte au flux et au reflux des richesses et des bras, c'est la solidarité établie entre tous les marchés, c'est la possibilité de faire, en quelque sorte, chaque année le budget de la production et des besoins du monde entier, afin de déterminer sur quels points il faut lan-

cer les capitaux, et de régulariser le flot ascendant des produits en les faisant pénétrer par mille canaux dans la consommation. Il a compris tout cela, et il a surtout compris et démontré que les grandes questions du paupérisme, du travail des enfants dans les manufactures, du salaire, ne pourront recevoir une solution sérieuse que le jour où l'on aura soustrait l'industrie, le commerce, l'agriculture, au régime d'exception sous lequel ils vivent, le jour où un tarif de douanes en s'écroulant, ou un autre tarif en s'établissant ne changeront pas les conditions d'existence de cent ateliers et de populations nombreuses.

Voyez ce qui est arrivé lors du juste châtiment que nous infligea le Zollverein il y a quelques années; voyez ce que les récentes mesures du gouvernement espagnol et du Brésil ont déjà provoqué d'élégies, de protestations, de colère, dans des industries qui se croyaient tout au moins protégées contre la protection des autres, et dites s'il est possible de maintenir dans les cadres sévères d'une législation des intérêts livrés à une telle confusion. Autant vaudrait tailler un vêtement pour un Protée dont les formes varieraient à l'infini. Le professeur, en faisant ressortir le danger d'une situation à laquelle on voudrait donner la fixité d'un Coran, a démontré que les économistes avaient les mains pleines de réformes importantes, et que si on leur confiait pour un moment le char de nos soleils politiques, ils n'auraient pas de grands efforts à faire pour doubler la prospérité du pays, pour changer la face des choses, et peut-être même pour donner quelque esprit et quelque style à certain Moniteur: — ce qui serait à coup sûr le plus méritoire de leurs travaux.

M. Wolowski n'a pas attribué cependant au triomphe du libre-échange des effets exagérés. Il n'a jamais pensé que les douanes une fois abolies et ramenées à leur but fiscal, les champs se couvriraient comme par enchantement de moissons abondantes, que les toits de chaume s'élanceraient en dômes hardis et étincelants dans des cieux toujours purs, et que des fées infatigables tisseraient la soie et le velours pour les malheureux ouvriers, transformés en rentiers du 5 pour cent, en Harmoniens ou en Icariens. Il a vu le problème social de plus haut, et il a parfaitement observé que le jour où la question des débouchés et de la production aura été définitivement résolue, il restera encore pour terminer les vastes assises de la société à constituer vigoureusement le crédit, à convier les hommes à la vie politique et intellectuelle, à les moraliser par l'éducation, à transformer la formule actuelle de l'impôt, à réviser tout le Code de la charité, à marier les nations par la paix, et par des communications rapides et incessantes. La liberté du commerce, pas plus que la liberté politique, n'est en réalité une institution; c'est un droit, c'est une nécessité de la vie des peuples, c'est l'espace dans lequel se meut le monde moral, comme l'éther est le milieu dans lequel roule le monde physique. Elle n'est pas le progrès lui-même; mais là où elle n'est pas, le progrès est impossible. Il la faut donc tout d'abord obtenir. Une fois obtenue, l'humanité n'a même plus besoin pour progresser, qu'on lui donne cette chiquenaude dont parlait Descartes, et dont tant de novateurs prétendent avoir le secret.

Mais si le professeur n'a pas exagéré la fécondité des théories de la liberté commerciale, il n'a pas exagéré non plus la funeste influence des prétendues théories qu'on leur oppose. Il a tracé un tableau éloquent et précis de toutes les améliorations que la protection repousse par une fin de non-recevoir brutale qui agit indirectement, par contre-coup, lorsqu'elle n'agit pas directement. Les défenseurs des industries à qui profite l'aumône de la douane ont, en effet, un art merveilleux pour donner à leurs principes la couleur du patriotisme. Ainsi ils enseignent que l'on doit bien se garder de laisser inonder notre territoire par les sucres étrangers, les fers étrangers, les houilles étrangères, parce que l'intérêt du Trésor en serait froissé, parce que les sucreries du Nord en souffriraient, parce que les actions des hauts-fourneaux et des houillères ne rapporteraient plus que 30 p. 0/0, — ce qui serait, à coup sûr, une calamité publique, surtout pour les intéressantes populations dont le Comité du travail national se déclare le père.

Et, à ce propos, on ne saurait trop louer la généreuse indignation avec laquelle M. Wolowski s'est élevé contre l'existence que les industries dites nationales créent à ceux qui les font riches et prospères. Il n'a pas eu besoin d'appeler à son secours toutes les fantasmagories du genre élégiaque pour émouvoir son auditoire. Il a fait sa parole aussi limpide, aussi calme que possible, et il a laissé les caves de Lille, les antres de Rouen et de vingt autres Arcadies du même genre s'y refléter fidèlement. Ce tableau a dépassé les plus sombres imaginations des romanciers de l'école de Radcliff, et, en l'exposant, la voix du professeur avait un accent convaincu et triste qui a fait courir un frisson de pitié sur toute l'assemblée. Chacun voyait qu'il n'était pas question de sentimentalisme à l'usage des bonnes âmes, mais de plaies saignantes et profondes qu'il faut fermer à tout prix, — fût-ce aux dépens des inventaires de Rouen, de Reims ou de Lille. Et lorsque M. Wolowski a donné en quelque sorte la moralité de ces scènes, — qui n'ont rien de fabuleux malheureusement, — les adhésions sont parties, rapides et significatives, de tous les points de la salle. Il n'est personne qui ne comprît alors qu'en tous cas les classes ouvrières pourraient, sans courir de bien grands risques, essayer d'un autre régime économique.

Le professeur a donc eu la main heureuse pour son programme de cette année. Il s'est empressé de profiter du concours que les circonstances lui apportent, en mettant sur le premier plan les questions auxquelles il a consacré une intelligence si droite, si nourrie, et qu'il vient encore de creuser habilement dans un volume qui a pour titre: *Études d'économie politique et de statistique*. Il a parfaitement mesuré l'essor de sa pensée à la carrière qu'il lui faut franchir, et il saura justifier les économistes du reproche passablement injuste de dureté et de froideur métaphysique. M. Wolowski n'a jamais séparé l'homme de la doctrine, le producteur et le consommateur du produit, la rémunération du travail, le groupement fraternel des forces sociales de la multiplication des forces mécaniques; en un mot, sa science vit, se meut, combat au besoin, et s'arme de la pratique même pour terrasser la pratique.

Peut-être, dans l'exposé de ce vaste ensemble, le professeur a-t-il laissé dériver un peu sa pensée vers les doctrines séduisantes et perfides de l'intervention législative. Nous partageons son enthousiasme pour le principe d'association; mais nous voulons que cette association soit toujours spontanée, libre, mais nous croyons que l'expérience des régies de tous genres, — y compris la régie du sel qu'on vient d'inaugurer, et la régie de la moralité publique et de l'instruction qu'on veut maintenir, — est faite à tout jamais. M. Wolowski n'aurait même qu'à relire les pages si remarquables qu'il a écrites contre les socialistes, fanatiques de réglementation, pour se refuser à introduire, dans les ateliers, dans les comptoirs, sous quelque forme que ce soit, ce personnage coûteux, despotique et encroûté qu'on appelle la bureaucratie.

OPINION DE M. COUSIN SUR LA LIBERTÉ DU COMMERCE.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître un extrait d'un excellent mémoire sur Adam Smith, que M. Cousin a lu, il y a un an (novembre 1846), à l'Académie des sciences morales et politiques. Nous ne nous souvenons pas d'avoir vu nulle part la liberté du travail plus fortement motivée et soutenue avec plus d'éloquence.

.... Mais, ces réserves faites, on ne peut qu'applaudir à la noble indignation qui a dicté au professeur de philosophie morale de l'Université de Glascow les pages éloquentes dans lesquelles il combat et flétrit les vues intéressées des spéculateurs mercantiles, les expédients employés par les chefs des nations pour les enrichir les unes aux dépens des autres, comme, dans une ville et dans une rue, des trafiquants avides s'efforcent de se nuire. Ces artifices subalternes, dit Smith, ont été érigés en maximes politiques par la conduite d'un grand empire. On a enseigné aux nations que leur intérêt consiste à réduire leurs voisins à la mendicité. On leur a appris à voir d'un œil d'envie la prospérité des peuples qui commercent avec elles, et à regarder tout le gain qu'ils font comme une perte pour elles-mêmes. En sorte que le commerce, qui, pour les nations comme pour les individus, devait être un lien d'union et d'amitié, est devenu la source la plus féconde des animosités et de la discorde. Nous sommes pleinement de l'avis de Smith, mais nous allons plus loin. Il ne parle qu'au nom de l'intérêt bien entendu; pour nous, il y a ici un principe supérieur que la morale impose à l'économie politique. Le travail pour nous étant le développement de la force qui constitue l'homme, et cette force étant essentiellement libre, la loi essentielle du travail est à nos yeux la liberté. La liberté est le fondement de tout droit; rien ne vaut contre elle. Le droit permanent et inviolable de la liberté est de se développer comme il lui plait, pourvu que, dans ses développements, elle ne porte point atteinte aux autres libertés. Loin que la société ait le droit de mettre des entraves au travail et à la production, elle n'a le droit de s'en mêler que pour veiller à ce qu'il n'y soit apporté aucune entrave, comme le magistrat ne peut se mêler de ce qui se passe dans la rue que pour assurer l'ordre, c'est-à-dire la liberté de tous. Il y a deux espèces d'ordres, l'un vrai et l'autre faux; l'un naturel et l'autre artificiel. L'ordre naturel est la loi d'une chose conforme à sa nature; l'ordre artificiel est un système de lois imposées à un être contre sa nature. L'ordre naturel de la société humaine consiste à y faire régner la loi qui convient à la nature des êtres dont cette société est formée. Ces êtres étant libres, leur loi la plus immédiate est le maintien de leur liberté. C'est là ce qu'on appelle la justice. Il y a dans le cœur de l'homme, il peut donc et il doit intervenir dans la société d'autres lois encore; mais nulle qui soit contraire à celle-là. L'État est avant tout la justice organisée, et sa fonction première, son devoir le plus étroit est d'assurer la liberté. Et quelle liberté y a-t-il dans la société où n'est pas la liberté du travail, lorsque les conditions mises à la production, au lieu de l'assurer, l'empêchent? Rien de mieux que la surveillance en certains cas, car elle est au profit de la liberté générale; mais sous le manteau d'une surveillance légitime, favoriser celui-ci, entraver celui-là, organiser des monopoles, instituer des corporations, voilà ce qui excède les droits de la société. Il en faut dire autant de la circulation, qui n'est pas autre chose qu'un mode nécessaire de la production. Produire librement sans pouvoir librement échanger est contradictoire. On peut bien mettre, en une certaine mesure, des droits d'entrée et de sortie sur les produits, de nation à nation, et même de province à province, par ce motif, qu'il faut bien que les produits supportent aussi les impôts nécessaires au maintien de l'État; mais nul autre motif ne peut être allégué. Je professe, je l'avoue, la vieille maxime de nos pères de l'Assemblée constituante, cette maxime empruntée à la philosophie et qu'il appartient à la philosophie de défendre. Un peuple est un grand individu; l'Europe est un seul et même peuple dont les différentes nations européennes sont des provinces, et l'humanité tout entière n'est qu'une seule et même nation qui doit être régie par la loi d'une nation bien ordonnée, à savoir, la loi de justice qui est la loi de liberté. La politique est distincte de la morale; mais elle n'y peut être opposée. Et qu'est-ce que toutes les maximes inhumaines et tyranniques d'une politique surannée devant les grandes lois de la morale éternelle? Au risque d'être pris pour ce que je suis, c'est-à-dire pour un philosophe, je déclare que je nourris l'espérance de voir peu à peu se former un gouvernement de l'Europe entière à l'image du gouvernement que la Révolution française a donné à la France. La sainte alliance qui s'est élevée, il y a quelques années, entre les rois de l'Europe, est une semence heureuse que l'avenir développera, non-seulement au profit de la paix, déjà si excellente en elle-même, mais au profit de la justice et de la liberté européenne. Le père de l'économie politique a conçu l'humanité comme une seule famille dont tous les membres concourent par leur libre travail à la prospérité commune. Je ne suis pas un économiste; mais, comme philosophe et comme moraliste, je souscris de toute mon âme à cette grande conception.

LE DIRECTEUR : FRÉDÉRIC BASTIAT.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cᵉ, RUE BERGÈRE, 8, PRÈS LE BOULEVART MONTMARTRE

N° 9 — 2e ANNÉE. Bureaux : rue de Choiseul, 8. 23 JANVIER 1848.

LE LIBRE-ÉCHANGE.

La vie à bon marché. Les produits s'achètent avec des produits. On ne doit payer d'impôt qu'à l'État.

On s'abonne : A PARIS, aux bureaux du Journal, rue de Choiseul, 8, et, dans les DÉPARTEMENTS, aux bureaux des Messageries, ou par l'envoi d'un mandat de poste à l'ordre de l'Administrateur.
Prix pour un an : pour Paris, les départements et la Belgique, 12 francs ; — pour les autres pays étrangers, 15 francs.

PARIS, 22 Janvier.

SUR L'INSCRIPTION MARITIME.

Un journal annonce que le gouvernement anglais, sentant que la *presse des matelots* serait inexécutable, est sur le point de constituer quelque chose de semblable à notre *inscription maritime*.

Si nous étions de ceux qui pensent que ce qui nuit à une nation profite nécessairement à une autre, nous encouragerions de toutes nos forces nos voisins à entrer dans cette voie. S'il est vrai que les mêmes causes produisent les mêmes effets, nous pourrions en conclure qu'une institution qui a été funeste à notre marine marchande, et par suite à notre marine militaire, ne le serait pas moins à la marine britannique.

Que notre marine marchande soit en décadence, c'est un fait qui n'a plus besoin de preuves. Sans doute, ainsi que l'a parfaitement démontré la chambre de commerce de Bordeaux, la cause principale en est dans le régime restrictif. Les chiffres et les paradoxes du comité Odier ne parviendront jamais à ébranler cette vérité, que si la France expédiait et recevait plus de marchandises, elle aurait plus de transports à faire. Le comité Odier cite avec complaisance le chiffre de nos importations et de nos exportations. Nous prendrons la liberté de lui faire observer que ce qui entre en France n'y entre pas en vertu du régime restrictif, mais malgré ce régime. Il nuit à notre marine, non en raison des choses qu'il laisse entrer, mais en raison de celles qu'il empêche d'entrer.

D'ailleurs, ce n'est pas seulement par la diminution sur l'ensemble de nos échanges qu'il froisse la navigation, mais par la fausse position où il met nos navires. Supposez la liberté absolue, et il est aisé de comprendre comment le prix du fret pourrait s'abaisser sans préjudice pour les armateurs.

Quand un bâtiment prend charge au Havre ou à Bordeaux, si l'armateur pouvait se dire : « Partout où ira mon navire, le capitaine s'adressera aux courtiers et prendra la première cargaison venue, n'importe la destination. Au Brésil, il n'attendra pas qu'il se présente du fret pour le Havre : il pourrait attendre longtemps, puisque nous ne voulons rien recevoir en France du Brésil. Mais s'il trouve à charger des cuirs pour New-York, si à New-York il rencontre du blé pour l'Angleterre, et en Angleterre du sucre pour Dantzick, il sera libre d'exécuter ces transports ; ses périodes d'attente et d'inaction, ses chances de *retour à vide* en seront fort diminuées » si, dis-je, l'armateur français pouvait faire ce raisonnement, il est probable qu'il serait plus facile relativement au prix du fret. On dit à cela qu'il est bien forcé par la concurrence de réduire ses prétentions au même niveau que les autres navigateurs. Cela est vrai ; et c'est précisément pour cela qu'on construit moins et qu'on navigue moins en France, parce qu'à ce niveau la convenance ne s'y trouve plus, et la rémunération est insuffisante.

Nous ignorons combien il faudra de temps pour que les nations apprennent à ne pas voir un gain dans le tort qu'elles se font ainsi les unes aux autres.

Mais, si nous sommes bien informés, l'inscription maritime travaille presque aussi efficacement que le régime exclusif à la décadence de notre marine marchande.

Le métier de marin, qui a naturellement tant d'attraits pour la jeunesse de nos côtes, est aujourd'hui évité avec le plus grand soin. Les pères font des sacrifices pour empêcher leurs fils d'entrer dans cette noble carrière, car on n'y peut entrer sans perdre toute indépendance pour le reste de ses jours. Souvent, sans doute, l'attrait d'une profession aventureuse l'emporte sur les calculs de la prévoyance ; mais alors le marin se dégoûte bientôt d'une carrière qui lui fait sentir constamment le poids d'une chaîne inflexible, et nous avons entendu des hommes pratiques se demander très-sérieusement si les sinistres fréquents dont notre marine militaire est affligée depuis quelque temps ne devaient pas être attribués à une certaine force d'inertie qui naît dans le marin, de la répugnance avec laquelle il subit la triste destinée que lui fait l'inscription maritime. Quoi qu'il en soit, si l'on faisait une enquête sur les rivages de l'Océan, nous osons affirmer qu'elle révélerait dans la population une inclination toujours croissante à s'éloigner de toutes les professions qui assujétissent à l'inscription maritime.

Admettons pour un instant que ce régime vînt à être effacé de nos lois, et que pour se procurer des marins, l'État n'eût d'autres ressources, comme aux États-Unis et en Angleterre, que de les payer à un taux plus élevé que celui du commerce.

Il pourrait en résulter une plus grande difficulté pour armer instantanément un grand nombre de vaisseaux de guerre. Il n'est pas douteux qu'avec un pouvoir despotique on va toujours plus vite en besogne. Mais cet inconvénient ne serait-il pas bien compensé par l'avantage de faire renaître le goût de la mer, de diminuer les entraves de notre marine marchande, et d'avoir ainsi à sa disposition une population maritime à la fois plus nombreuse et plus dévouée ?

Il nous semble que les inconvénients, s'il y en a, porteraient sur nos *moyens agressifs*, l'agression exigeant toujours beaucoup de promptitude. Mais pour nos *moyens de défense*, ils seraient certainement fort accrus par le régime de la liberté. Raison de plus pour que nous lui accordions toutes nos sympathies.

Revenant à l'Angleterre, nous serions fâchés, par les motifs que vous venons d'exposer, de la voir entrer dans le système de l'inscription maritime. Ce système, il est vrai, peut faciliter ses moyens d'attaque, car il est commode de n'avoir qu'un ordre à signer pour réunir dans un moment et sur un point donné une grande force ; mais en même temps, il nous paraît de nature à diminuer les vrais éléments de défense, qui sont et seront toujours, quand il s'agit de la mer, une navigation marchande florissante, une population maritime nombreuse, et fortement attachée par le sentiment de son indépendance et de sa dignité aux institutions de son pays et aux nobles travaux de la mer.

C'est une circonstance heureuse pour l'avenir de l'humanité que les meilleurs moyens d'agression soient pour ainsi dire exclusifs des bons moyens de défense. Les premiers exigent qu'une multitude immense d'êtres humains soient sous la dépendance absolue d'un seul homme. Le despotisme en est l'âme : c'est l'inscription maritime pour la mer et l'armée permanente pour la terre. Les seconds ne demandent qu'une bonne organisation des citoyens paisibles et l'amour de la patrie : la garde nationale pour la défense des frontières et le service volontaire pour la défense des côtes. Aucun peuple impartial et raisonnable ne peut se formaliser de ce qu'une autre nation pourvoie à sa défense par des mesures qui excluent le danger de l'agression ; mais, sous prétexte de défense, accroître les moyens agressifs, même aux dépens des vrais moyens défensifs, c'est répandre au loin des craintes, c'est provoquer des mesures analogues, c'est créer partout le danger, c'est agglomérer des forces qui ne demandent pas mieux que d'être utilisées, c'est, en un mot, retarder le progrès de la civilisation.

AVIS A LA MAJORITÉ.

Le bilan économique de la session sera pauvre ; nous aurons d'insignifiantes modifications dans le tarif des douanes, un changement dans l'impôt sur le sel qui aggravera l'état actuel des choses au lieu de l'améliorer, une insuffisante réforme du tarif postal, et peut-être une loi déjà impopulaire sur les livrets des ouvriers ; voilà tout ! Eh bien ! nous le demandons aux hommes intelligents de la majorité, est-ce que cela suffit ? Est-ce que vraiment la France n'a besoin de rien de plus ? Est-ce bien là tout ce que l'on peut tenter aujourd'hui en fait de réformes économiques ? Si nous prenions à part chacun des hommes à qui nous adressons cette question, il est bien probable que tous nous répondraient qu'il y a mieux à faire ! Il est bien probable que tous se plaindraient de l'inertie du gouvernement et de la majorité. Comment donc se fait-il que, réunis ils ne sachent ou ne veulent rien faire de plus ?

Nous ignorons ce qui les paralyse ; mais, en vérité, il serait bien temps que leur inertie collective eût un terme. Il ne faut point se le dissimuler, la situation actuelle du pays n'est pas bonne. Nulle part, ni dans la chaumière du paysan, ni dans la mansarde de l'ouvrier, ni dans le salon du bourgeois, on n'est satisfait du présent, et nulle part on ne jette sans inquiétude un regard vers l'avenir ! A la surface, le pays est calme ; au fond, il est mécontent et troublé ! Aussi, que voyons-nous ? A mesure que le malaise et l'inquiétude augmentent, nous voyons les doctrines opposées à l'ordre social actuel faire de tristes progrès. Il y a quelques années, par exemple, le communisme était encore à peu près inconnu en France ; aujourd'hui le communisme compte de nombreux adhérents dans nos principaux centres manufacturiers, et tous les jours il recrute de nouveaux adeptes. Que cette doctrine qui nie la propriété et la famille soit peu dangereuse, nous le voulons bien ; mais enfin son invasion et ses progrès ne sont-ils pas des indices certains du malaise de notre pays ? Quand une nation est prospère, s'avise-t-elle de rêver le communisme ?

Que la majorité y songe ! Il n'est pas bon de demeurer immobile, inactif, en face d'une semblable situation. Si nous n'avons rien à craindre aujourd'hui pour la cause de l'ordre, qui peut répondre des événements ? Il y a dans toute l'Europe de nombreuses semences d'agitation ; la guerre intérieure cesse à peine en Suisse, elle commence en Italie ; vienne en France un changement de règne, que l'ordre de la nature peut accomplir du jour au lendemain, et personne ne saurait prévoir où s'arrêtera la contagion de l'agitation. Autant les masses sont difficiles à remuer lorsqu'elles jouissent d'un suffisant bien-être, autant elles deviennent des instruments dociles aux mains des partis, lorsqu'elles se trouvent en proie au malaise du présent et à l'inquiétude de l'avenir.

Que la majorité profite donc, nous l'en conjurons, du calme dont l'Europe jouit encore, et qu'elle agisse ! Qu'elle accomplisse les réformes dont le pays a besoin ; qu'elle abatte les entraves qui pèsent le plus lourdement sur le travail des masses ! Est-ce donc là une tâche si malaisée ? N'y a-t-il pas des réformes que les circonstances indiquent et qu'elles commanderont bientôt impérieusement ? Comment maintenir, par exemple, l'équilibre des recettes et des dépenses, si l'on continue à empiéter indéfiniment sur les ressources de l'avenir ? N'est-il pas urgent, soit d'augmenter les recettes, soit de diminuer les dépenses ? Et combien de ressources on peut créer, qui toutes conduisent à ce résultat ! Notre douane protectrice ne rapporte au fisc, il ne faut pas l'oublier, que la maigre somme de 130 millions, tandis que la douane fiscale de l'Angleterre ne donne pas moins de 450 millions. Cependant la France est plus vaste et plus peuplée que l'Angleterre, elle compte

36 millions d'habitants, et les îles britanniques n'en possèdent pas 28. Eh bien ! n'est-il pas clair comme le jour qu'une réforme qui transformerait notre douane protectrice en une douane fiscale augmenterait énormément les ressources du budget tout en développant le bien-être des populations ? A une telle ressource le Trésor ne gagnerait-il pas deux ou trois cents millions peut-être, c'est-à-dire amplement de quoi combler les déficits actuels et améliorer largement tout notre vieux système d''impôts? Que l'on juge des avantages de toute nature qui résulteraient de la transformation fiscale de nos tarifs par un seul fait. dans les comptes de l'année courante, nous voyons figurer une somme d'environ 60 millions pour allocations accordées à des compagnies de chemins de fer. Dans quel but ces allocations ont-elles été allouées? Dans le but de mettre ces compagnies en mesure d'exécuter immédiatement des voies de communication réclamées, à tort ou à raison, par le public. Et pourquoi les compagnies ne pouvaient-elles, comme en Angleterre et dans la plus grande partie de l'Europe, subvenir avec leurs seules ressources aux dépenses de ces chemins ? parce qu'elles étaient obligées de payer la matière première des rails, le fer, plus cher qu'on ne le paye dans le reste du monde. Il a fallu que le Trésor leur accordât de véritables indemnités sous forme de subventions, pour les décharger du surcroît de frais que leur imposait le monopole des producteurs de fer. Aux dépens de qui ces indemnités? aux dépens du public, qui paye ainsi directement, sous forme d'impôt, une partie du tribut que le monopole arrache à ses sueurs. Eh bien ! dégrevez le tarif des fers, et qu'arrivera-t-il ? Il arrivera aussitôt que les compagnies pourront économiser un tiers au moins sur la somme qu'elles consacrent à leurs achats de fers, et par là même qu'on pourra réduire ou même rayer du budget les subventions des entreprises de chemins de fer. Par cette économie, on rendra disponible une somme considérable, à l'aide de laquelle de nouvelles ressources non moins productives deviendront aisément praticables.

A côté des difficultés financières il y en a d'autres encore non moins urgentes, dont on ne pourra sortir qu'à l'aide d'une réforme du tarif. Dans cette session encore on agitera sans doute les questions du monopole des houillères de la Loire; or, ce monopole, n'est-ce pas notre tarif qui l'a élevé et qui le maintient ? N'est-ce pas grâce au droit de 55 centimes qui les protége contre les houilles du dehors, que les compagnies coalisées de la Loire peuvent faire la loi aux consommateurs du centre et du midi de la France ? Comment donc pourra-t-on détruire ce monopole, si l'on persiste à ne point toucher au tarif? Avec la question des houilles, une autre plus ardue encore, la question des sucres, va inévitablement se présenter. Les colonies se plaignent des empiètements incessants du sucre de betterave. On leur avait promis une part de 80 millions dans un marché où se consomment 120 millions de kil. ; et voilà que cette part va se trouver réduite à 50 ou à 40 millions. Il est donc urgent, si l'on ne veut voir périr la production coloniale, ou de réduire la part de l'industrie de la betterave ou d'augmenter la consommation totale. Le premier moyen est inique et absurde ; le second seul est équitable et pratique ; mais il implique, quoi ? encore une réforme du tarif. Pour augmenter la consommation du sucre, il faudrait en abaisser le prix, et pour abaisser le prix du sucre il faut réduire le droit qui pèse sur cette denrée. Hors de là, point de salut !

On le voit, les difficultés se pressent, s'accumulent dans le monde économique aussi bien que dans le monde politique ; l'état du Trésor, aussi bien que l'état du pays, demande des réformes, et pourtant on ne veut rien faire ! Rien, rien, rien ! Encore une fois, que la majorité y prenne garde ! Ce n'est point en se croisant les bras qu'elle pourra venir à bout des difficultés qui nous pressent. De jour en jour ces difficultés s'accumuleront et s'aggraveront davantage, de jour en jour il deviendra plus malaisé de les résoudre. Que la majorité se hâte donc de se mettre à l'œuvre ; sinon, le moment viendra peut-être où il sera trop tard. C'est dans les circonstances présentes qu'il est bon surtout d'écouter ce conseil pratique de la sagesse populaire : *Prévoyance est mère de sûreté.*

CHACUN SON MÉTIER.

Dans une réunion générale de l'un des quatre Conseils de Prud'hommes établis à Paris, celui des produits chimiques, des observations ont été lues par M. Fouché-Lepelletier, vice-président de ce Conseil.

On ne s'attendait guère
A voir le Libre-Echange en cette affaire.

Il était cependant mis en cause à l'improviste, et une sorte de condamnation par défaut a été demandée contre lui. Une feuille hebdomadaire, le *Moniteur des Conseils de Prud'hommes,* a publié *in extenso* les observations de M. Fouché-Lepelletier.

Sans cette publicité regrettable donnée à une attaque dirigée à huis-clos, au milieu d'un corps judiciaire, contre la liberté des échanges, nous eussions gardé le silence, laissant au bon sens de MM. les Prud'hommes le soin de réduire à leur juste valeur les paroles étranges qu'on leur avait fait entendre. Le devoir de répondre nous est imposé maintenant que l'agression est portée à la connaissance du public.

L'objet principal de M. le vice-président n'était pas, nous le reconnaissons, de combattre nos doctrines. Informé que le Gouvernement allait proposer l'établissement d'un impôt de 40 p. % sur les soudes, il voulait surtout protester contre cette mesure fiscale, en signaler à l'avance les conséquences, suivant lui désastreuses, et défendre énergiquement les intérêts des industries dont la soude est la base. Mais ayant cru devoir raconter de quelle manière la production de la soude s'est acclimatée en France, fait contemporain des guerres de la Révolution, M. Fouché-Lepelletier, entraîné par son sujet, a poursuivi en ces termes :

« Toutefois notre pays ne produisait pas assez de soude » pour satisfaire aux besoins de ses fabriques, et l'étranger » continuait ses fournitures, c'est-à-dire ses onéreuses prélevées sur notre industrie, qui s'est tant développée à la fin » du dix-huitième siècle.

» Les guerres de la Révolution et de l'Empire eurent donc » ce bon effet de nous forcer à la création d'une soude artificielle, d'en demander tous les éléments à notre sol; nous » sommes parvenus là, grâce aux efforts des caractères les » plus persévérants, des sacrifices les plus étendus, grâce à » l'intelligente protection de la politique alors au pouvoir. » Pour cela, l'industrie française particulière ou protégée n'a » pas regardé aux millions ; elle a réussi, et c'est pour cela » qu'il ne faut toucher que bien prudemment à son œuvre. » Je m'adresse ici, Messieurs, à des esprits studieux et » non à des utopistes ; je ne prends pas plus que vous, formé » que je suis avec vous tous dans les difficultés de la fabrication, les théories du libre-échange comme de ces vérités » qui éclosent toutes mûres. Pour juger au fond le libre-échange, sans nier les lumières éparses que peut fournir » çà et là un système nouveau, il faut se rappeler combien » ce qui existe aujourd'hui a occupé longtemps la sagacité, » l'expérience élevée des hommes éminents qui ont dirigé » l'industrie pendant plus d'un demi-siècle ; il faut se rappeler le danger d'innover, le danger des réformes rapides, le » besoin des transitions qui se rencontre si impérieusement » dans toutes les parties de l'organisation sociale.

» Il ne faut pas sacrifier à de séduisantes promesses une » œuvre que le temps peut seul compléter, simplifier. N'attendons pas pour prémunir notre industrie contre ces » changements irréfléchis dont on la menace, que ces changements soient préparés, décidés. Exposons au Gouvernement le danger des nouveaux projets en traits assez précis » pour frapper son attention, et pour que nos adversaires » soient renvoyés à d'autres temps et surtout à des études » plus mûries. »

Ceci nous touche directement, et puisque là finissent les observations de M. le vice-président, à notre tour maintenant de présenter les nôtres. Elles se réduiront à quelques questions que nous allons poser à notre honorable adversaire.

Si un impôt de 10 p. %, ou, ce qui revient au même, une augmentation de prix de 10 p. %, sur une matière première comme la soude, est, aux yeux de M. le vice-président, une calamité nationale, comment le régime protecteur, dont le résultat est d'enchérir toutes les matières premières, lui paraît-il un bienfait ?

Pour ne citer qu'un exemple, le fer, on peut le dire sans humilier la soude, est une matière première d'une importance au moins égale. Or, il résulte des calculs les plus modérés que, depuis nombre d'années, le prix du fer en France est au moins de 50 p. % plus élevé que chez les nations voisines. Que dit M. le vice-président de cette élévation de prix et de sa cause déterminante ?

Lorsqu'on professe l'horreur du tribut payé à l'étranger, on devrait, pour être conséquent, se refuser à payer tribut à personne. Comment donc M. le vice-président peut-il se résigner *aux onéreuses prélevées* que font sur sa caisse le boulanger, le boucher, le tailleur, le bottier, dont il est certainement, à son point de vue, le tributaire ? Serait-ce qu'il paye tribut sans s'en apercevoir, comme M. Jourdain faisait de la prose, et qu'en définitive il s'en trouve le mieux du monde?

M. le vice-président demande que les libre-échangistes *soient renvoyés à des études plus mûries. Il ne prend pas,* dit-il, *les théories du libre-échange comme de ces vérités qui éclosent toutes mûres.* Se persuade-t-il que les membres de l'association pour la liberté des échanges ont inventé les théories dont ils demandent l'application ? Verrait-il une nouveauté dans la liberté commerciale ? Ignorerait-il que des applications de cette liberté se rencontrent dans l'histoire de tous les peuples ; que la Suisse et la Toscane en jouissent depuis longtemps, et qu'en ce moment même l'Italie entière, à l'exemple de l'Angleterre, s'occupe de la mettre de plus en plus en pratique ?

Puisque nous sommes provoqués à nous expliquer sur la nécessité de l'étude, nous dirons que si l'on voit fréquemment des hommes voués à la carrière industrielle faire preuve d'un coup d'œil juste et d'un jugement très-net sur des questions étrangères à leurs occupations de chaque jour, c'est que, chez eux, l'esprit d'observation ne s'est pas exclusivement exercé sur des faits industriels, et qu'au moins dans leurs loisirs ils ont médité sur autre chose que la direction de leur usine ou de leur atelier.

Il ne suffit pas, que M. le vice-président nous permette de le lui dire, d'être *formé dans les difficultés de la fabrication* pour posséder la clef de tout problème économique. Nous prendrons la liberté d'ajouter que cela ne suffit pas non plus pour bien comprendre la tâche assignée aux Prud'hommes. Cette dernière observation de notre part a besoin d'être motivée.

Notre association compte dans les Conseils de Prud'hommes de Paris des partisans dévoués, qui jamais n'ont parlé à leurs collègues, réunis en Conseil, de la liberté des échanges. Un juste sentiment des bienséances, une saine interprétation des lois organiques de leur institution, les a préservés d'un tel écart. Mais notre récent antagoniste apprécie tout autrement la mission des Prud'hommes. Dès les premières lignes de son allocution, il nous apprend que *les Conseils de Prud'hommes sont des chambres d'information pour le gouvernement, et que leurs attributions s'étendent jusqu'à ces limites que le temps et les besoins successifs font seuls connaître.* N'est-ce pas dire clairement que ces attributions sont illimitées? Par ces assertions ambitieuses, et par le choix malheureux du sujet de ses observations, M. le vice-président a prouvé qu'il n'était pas mieux renseigné jusqu'à présent sur les attributions des Prud'hommes que sur la liberté commerciale.

Il eût évité cette mésaventure s'il se fût souvenu de certain berger des fables de Florian. Colin quitte le troupeau confié à sa garde pour se mettre à la poursuite d'un chevreuil. Il manque le chevreuil, et quand il revient à ses vaches, il ne les trouve plus : des voleurs les ont prises. Colin, chasseur maladroit et berger négligent, méritait la rude leçon que lui donna son père.

Chacun son métier,
Les vaches seront bien gardées.

PROTESTATION EN ANGLETERRE CONTRE LA PANIQUE WELLINGTON.

Les Anglais, dit la *Démocratie pacifique,* ne se laissent prendre qu'à demi à la comédie de panique jouée par le duc de Wellington et ses amis. Après le premier étourdissement causé par ces clameurs intéressées, les protestations arrivent. Nous lisons dans le *Daily-News* du 19 :

« Hier au soir il s'est tenu à Bridgehouss-hôtel une très-nombreuse réunion dans le but d'adresser une pétition au Parlement contre toute augmentation d'établissements militaires de terre et de mer. M. Apsley Pellat, président, a exposé que le bourg de Sonthwark désirait formuler une opinion sur la question prématurément soulevée par le duc de Wellington. J'ai eu, dit le président, de fréquentes relations avec les classes commerciales et sociales en France, et je puis donner l'assurance que partout j'ai trouvé des dispositions amicales pour l'Angleterre ; on se connaît mieux maintenant sur les deux bords du canal qu'on ne se connaissait sous l'état de choses que Napoléon entretenait entre les deux pays. Les Français, d'ailleurs, se livrent à trop d'entreprises industrielles et à trop de travaux de toute espèce pour songer à autre chose qu'à maintenir la paix. M. Sturge propose la résolution ainsi conçue :

» Le meeting, croyant la guerre tout-à-fait en opposition avec les doctrines et l'esprit du christianisme et le véritable intérêt du monde, regrette profondément les essais que l'on fait pour inspirer au peuple la croyance qu'une guerre et une invasion sont imminentes. On veut baser sur cette croyance une addition ou renfort aux établissements maritimes et militaires de l'Angleterre.

» M. Sturge prétend que le véritable but de tout ce bruit sur les défenses nationales est de pourvoir à l'entretien d'un nouveau nombre d'officiers.

» M. Alexander appuie la motion. L'Angleterre, outre le sang qu'elle a versé dans des guerres continuelles, a contracté 800 millions de dettes de guerre, indépendamment des frais de ses arsenaux, qui, depuis 1815, ont coûté plus de 500 millions sterling.

» Lord Ellesmeere a avancé une assertion aussi peu sage qu'inexacte lorsqu'il a dit que les Français et les Anglais étaient naturellement ennemis.

» La résolution est adoptée à l'unanimité.

» Le révérend J. Burnett propose la deuxième résolution ; elle est ainsi conçue :

» Le meeting désire faire constater sa conviction profonde que les appréhensions, quant à la guerre, sont entièrement dénuées de fondement, et que l'augmentation de la marine ou de l'armée permanente (comme on l'a proposé) tendrait

à détruire la paix existante, à retarder le progrès moral de la réforme, à surcharger la nation déjà lourdement taxée et à aggraver les embarras commerciaux du pays.

» L'orateur pense qu'il n'y a plus de commerce, plus de société possibles, si l'on se plaît à encourager et stimuler parmi les hommes les propensions du tigre et l'esprit du boule-dogue (*tiger propensities and bull-dog spirit*), au lieu de tourner l'ardeur des esprits et de former les populations aux arts de la paix. Les puissances européennes sont trop intéressées d'ailleurs à ce que la conquête de la Grande-Bretagne ne soit pas faite par la France, pour qu'une invasion française soit sérieusement à redouter. Puis, si l'on considère la situation actuelle, on verra que la France n'est pas en état de faire la guerre. C'est ce que Louis-Philippe sait mieux que personne.

» La résolution est adoptée.

» M. Barett propose la troisième résolution, ainsi conçue : « Une pétition sera adoptée et signée par le président au nom de l'assemblée. Elle sera confiée à John Humphrey, qui la présentera au Parlement. Sir J. Molesworth sera prié de l'appuyer à la Chambre. »

» Cette résolution est adoptée. La pétition n'est que le développement des résolutions adoptées. L'assemblée se sépare. »

MEETING DES PROTECTIONISTES.

Nos adversaires ont préludé à l'application du système *anglais*, par une façon de meeting à *huis-clos*, lundi dernier, 17 courant, dans la soirée. Voici en quels termes leur *Moniteur* rend compte de ce premier et timide essai.

« Le Comité central pour la défense du travail national a tenu sa séance annuelle lundi dernier, 17 de ce mois; la réunion a eu lieu dans les salons de la Société d'encouragement; on ne pouvait mieux choisir : car les deux Sociétés poursuivent en réalité le même but, et le premier encouragement à donner à la production nationale, c'est de la protéger contre la production étrangère.

» L'assemblée était présidée par le vénérable doyen de notre industrie, par M. Odier, pair de France, qui, malgré ses quatre-vingt-trois ans, a bien voulu se placer à la tête des défenseurs de cette grande cause. On y comptait plus de deux cents agriculteurs ou manufacturiers qui étaient accourus de tous les points du royaume, et qui n'avaient pas hésité à quitter leurs travaux pour venir s'associer à cette imposante manifestation. Pairs de France, députés, membres des conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce, membres et délégués des chambres de commerce et des chambres consultatives, tous s'étaient rendus avec empressement à l'appel qui leur avait été adressé. On peut dire que la France industrielle, presque tout entière, s'était fait représenter par ses notabilités dans ce congrès de la défense nationale.

» L'Association publiera prochainement un compte-rendu détaillé de cette séance. Il nous suffira de dire aujourd'hui qu'après avoir entendu les rapports présentés par M. Mimerel, vice-président, et par M. Louis Lebeuf, secrétaire, qui ont retracé la marche et donné un aperçu des comptes de l'Association, l'assemblée a adopté à l'unanimité les conclusions qui lui ont été soumises par son bureau. *L'harmonie parfaite, la cordialité qui a constamment régné parmi les membres du Comité, quoique représentant des intérêts si divers, achèvera de dissiper l'espoir que nourrissent encore les libre-échangistes d'introduire la division dans les rangs des travailleurs.* »

On s'est naturellement bien gardé de nous inviter à la séance, et on a pris le plus grand soin pour qu'elle ne fût pas annoncée à l'avance. Quoi qu'il en soit, nous sommes assez bien informés pour dire à nos lecteurs que, sauf quelques paroles de M. Dezeimeris et le compte-rendu de M. Lebeuf, tout le reste, c'est-à-dire les discours de MM. Mimerel, Talabot, président du tribunal à Limoges, Talabot, député de Nîmes, a paru passablement filandreux, et n'a nullement enthousiasmé l'assemblée. Nous pouvons avancer encore, malgré la dernière phrase du compte-rendu du *Moniteur industriel*, que des précautions infinies avaient été prises pour que la parole ne fût demandée que par ceux-ci, et qu'elle fût adroitement refusée à ceux-là, et notamment aux délégués de l'industrie sucrière. La *parfaite harmonie* a toujours été à l'état de mythe dans le comité du travail national ou se disant tel, et les libre-échangistes ont une preuve de plus que les *intérêts divers* que ce comité a la prétention de lier, sont incompatibles avec la *parfaite harmonie*. Les trois quarts de ces intérêts reconnaîtront certainement un jour qu'on les mystifie avec la protection douanière; et que la liberté des échanges, convenablement appliquée, peut seule maintenir entre les travailleurs la justice, sans laquelle il n'y a de possible ni la cordialité ni la parfaite harmonie dont parle l'auteur du compte-rendu ci-dessus.

Nous sommes encore assez bien informés pour publier les résolutions présentées par la commission permanente, à la réunion de la rue du Bac, et que le *Moniteur industriel* n'a pas encore imprimées.

« Le Comité central de l'Association pour la défense du travail national

» 1° Exprime le profond regret que le gouvernement n'ait pas cru devoir faire connaître hautement et publiquement ses principes et ses vues, depuis que la question économique est si vivement débattue dans le pays ; il sollicite de lui une déclaration nette et précise sur le système de législation qu'il veut faire prévaloir ; l'agriculture, l'industrie et le commerce ne peuvent progresser qu'à la condition de savoir que des principes certains président à l'administration de leurs intérêts; il prie enfin le gouvernement de s'abstenir de trop fréquents remaniements de tarifs et de n'abaisser les droits protecteurs qu'en raison des progrès accomplis et préalablement constatés;

» 2° Il prie M. le ministre du commerce de vouloir bien accorder à l'agriculture, et de concert avec elle, la représentation complète et régulière qu'elle sollicite à juste titre depuis longtemps ;

» 3° Il réclame une protection plus efficace en faveur de la marine, que l'imprévoyance des traités a livrée à la concurrence étrangère ; il demande que le transport de toutes les matières consommées par l'État, et notamment celui des houilles et des tabacs, soit exclusivement réservé à notre pavillon ;

» 4° Il prie respectueusement M. le ministre du commerce de ne pas oublier que les conseils généraux institués près de lui doivent, aux termes de l'ordonnance qui les a créés, être réunis annuellement ; c'est ainsi qu'entre autres avantages, il pourrait, sauf quelques cas exceptionnels, leur soumettre les modifications qu'il se proposerait d'apporter aux tarifs.

» Les membres de ces conseils, laissés aujourd'hui dans une inertie presque complète, ont en général des connaissances spéciales et pratiques auxquelles ne peut suppléer l'habileté des bureaux, si grande qu'on la suppose.

» 5° Le Comité central exprime sa profonde reconnaissance à la commission des douanes de la Chambre des députés pour la fermeté intelligente avec laquelle elle a posé les principes économiques qui doivent régir le pays, et pour le zèle avec lequel elle s'est livrée à une longue et difficile enquête. »

CRISE DE L'INDUSTRIE LINIÈRE.

Nous recevons d'un de nos amis, directeur d'une des plus importantes filatures de France, une lettre dont nous croyons utile de publier quelques extraits ; car, quoique cette lettre n'ait pas été écrite en vue de la publicité, et peut-être même par ce motif, elle fait ressortir d'une manière saisissante les causes diverses qui, dans ces derniers temps, ont accablé l'industrie linière, causes parmi lesquelles figure en première ligne la prétendue protection.

Nous avons bien dû mal, mon cher collègue, nous filateurs de lin, pour sortir de la crise où nous nous trouvons depuis plus d'un an. Après deux ou trois années de succès, nous sommes entrés dans une voie de difficultés auxquelles nous ne nous étions pas attendus. Depuis huit ou dix mois nous fabriquons à perte. J'attribue cet état de choses à quatre causes principales :

1° A la cherté des lins, dont la récolte a manqué dans tous les pays de production ;

2° A la mauvaise récolte des céréales dans une grande partie de l'Europe, y compris notre pays. Cette malheureuse circonstance a eu pour résultat immédiat de diminuer la richesse publique et par conséquent de restreindre la consommation, dans une énorme proportion, de toutes les choses d'utilité secondaire, telles que fils, toiles de lin, etc., etc. ;

3° A la rareté du numéraire et à la crise financière ;

4° Enfin, et surtout, à la législation restrictive qui prévaut encore malheureusement en France et dans les principaux États de l'Europe. Cette législation, qui devrait avoir pour but et pour effet d'adoucir les maux qui frappent de temps en temps l'humanité, tend au contraire à en aggraver les conséquences dans une proportion énorme. — Ainsi le lin était cher, et il s'est encore trouvé augmenté :

Par des droits d'entrée élevés sur la matière première ;

Par un fret qui a atteint un taux inouï, parce que l'on a attendu trop longtemps pour donner une complète liberté au commerce des céréales, qu'on l'a fait par nécessité, par exception, au lieu de le faire par système ;

Par un change qui a été d'autant plus en notre défaveur, que nos achats de blés à l'étranger ont pris tout-à-coup et sans transition une importance extraordinaire, par suite d'une modification forcée et subite dans le système qui régit les céréales.

Mais c'était là l'effet le moins funeste de notre barbare législation. Ce qui a fait le plus de mal à notre industrie, c'est qu'en appauvrissant la masse de notre population et en diminuant peut-être de moitié la consommation de nos produits, et cela sans nous donner le temps de nous préparer à cette perturbation, cette législation a continué à limiter nos débouchés aux besoins de notre seul pays. — Ainsi les Anglais ont pu vendre le surplus de leur fabrication à ceux à qui ils achetaient du blé, mais cela nous a été défendu à nous ; car comment pourrions-nous lutter sur un marché neutre avec les Anglais, lorsque notre législation douanière accroît artificiellement notre prix de revient de 20 à 25 % de plus que ne le fait la législation anglaise.....

EXTRAIT DU RAPPORT ANNUEL

FAIT PAR M. WALKER, MINISTRE DES FINANCES DES ÉTATS-UNIS, A L'OUVERTURE DE LA SESSION DE 1847-48.

Nous appelons la très-sérieuse attention de nos lecteurs sur le rapport officiel de M. Walker, secrétaire d'État aux États-Unis, rapport dont nous ne publions aujourd'hui qu'une partie.

On sait qu'après une lutte acharnée, le principe de la protection a été banni en 1846 du tarif américain, au moins comme base et motif des droits de douane. C'est ainsi qu'on a abaissé les droits précisément sur les objets qui ont des similaires dans le pays, parce que de tels droits ont pour but et pour effet d'élever le prix de la marchandise indigène sans profit pour le trésor.

Les protectionistes avaient opposé une résistance presque factieuse à cette réforme, qui jetait parmi eux de sincères alarmes.

La similitude des intérêts manufacturiers américains et français à l'égard de l'industrie anglaise donne une grande importance à une expérience aussi décisive. Elle devrait être profondément étudiée par nos amis, et surtout par nos adversaires, si du moins il n'y a pas parti pris chez eux de fouler aux pieds la vérité.

Malheureusement, nous ne pouvons pas espérer que nos grands journaux s'occupent de ces vétilles, qui, après tout, n'intéressent que l'agriculture, le commerce, la marine, les manufactures et la classe ouvrière. Ils ont bien autre chose à faire en ce moment ! Et d'ailleurs, mieux vaut qu'ils persévèrent, à l'égard de la liberté commerciale, dans la conspiration du silence, que de traduire les documents, comme ils ont fait ces jours-ci le message du président Polk.

Ces motifs nous déterminent à publier en entier, malgré son étendue, le rapport du secrétaire d'État M. Walker, dans la partie qui concerne l'expérience tentée par les États-Unis.

Le nouveau tarif a donné une large satisfaction à tous les intérêts, à toutes les classes ; mais il s'est montré surtout bienfaisant en augmentant la rémunération du travail. Les avocats de la protection avaient prétendu jusqu'à ce jour que l'effet de leur paternel système est d'élever le taux des salaires, et que l'abaissement des tarifs doit faire descendre le prix du travail à ces limites extrêmes où commence le paupérisme. Les partisans d'une législation moins inhospitalière pour les produits étrangers soutenaient, au contraire, qu'en laissant au travailleur la faculté de s'offrir, de se répandre sur tous les marchés du globe, d'élargir le cercle des consommateurs, il obtiendrait un prix plus considérable pour ses produits, et pourrait accroître ainsi sa rétribution, son dividende. Or, les droits ont été réduits, et cependant les salaires se sont élevés, et cependant l'ouvrier reçoit aujourd'hui une part plus forte que sous l'empire du régime protecteur. Les prophéties des *free-traders* se sont donc mathématiquement réalisées. L'inventaire de nos forces productives démontre que les ouvriers employés par l'agriculture, le commerce, la navigation, sont beaucoup plus nombreux que ceux engagés dans les fonctions manufacturières, et redoutent infiniment moins l'implacable concurrence des agents mécaniques. C'est donc à l'existence de populations immenses qu'on porte atteinte lorsqu'on gêne la circulation, la consommation des produits ; et il est indubitable que toute charge dont on grève l'agriculture et le commerce a pour effet de diminuer la somme de travail disponible, d'affaiblir conséquemment les salaires de ceux qui exécutent ce travail, de faire refluer les bras des champs vers les manufactures, d'agglomérer ainsi des masses énormes dans les districts industriels, et d'abaisser le taux général des salaires.

Ce n'est pas seulement à la réduction des droits qu'il faut attribuer ces heureux résultats, mais encore au mode de réduction employé, c'est-à-dire la substitution des droits *ad valorem* aux droits inégaux, oppressifs et spécifiques de l'ancien tarif. Il se trouvait, dans ce système suranné, que les taxes les plus fortes tombaient nécessairement sur les objets les moins chers ; ceux qui servent à la consommation du pauvre ; tandis que l'impôt effleurait à peine ces produits coûteux dont s'alimentent le faste, les caprices des riches ; de sorte que le luxe était taxé à 10, 20, 30 %, tandis que la pauvreté supportait des charges écrasantes de 100 et 200 %.

Le poids du tarif retombait ainsi presque entièrement sur les classes laborieuses, dont les salaires soldent en grande partie la masse des produits à bas prix, et n'était pour le capital qu'un prélèvement dérisoire et insignifiant. L'iniquité d'une telle distribution des charges sociales eût été trop évidente dans un système de *droit ad valorem;* il eût paru par trop scandaleux de taxer les articles destinés aux classes riches à 10, 20 et 30 %, et de frapper d'un impôt de 100 et 200 % les produits de l'humble prolétaire; mais cette iniquité s'accomplissait sous le manteau des droits spécifiques, et grâce à des artifices de chiffres, de dénominations et de règlements officiels. La lumière s'est faite dans ce chaos législatif, et la lumière n'a pas tardé à amener avec elle la justice, la revendication du bon droit. Le système actuel agit précisément en sens inverse de celui auquel il s'est substitué. Il pèse surtout sur l'opulence; il ménage le pauvre autant que des taxes peuvent ménager le maigre avoir de l'indigent, et, réalisant toutes les espérances des amis du progrès économique, il est à la fois plus humain pour le travailleur, plus productif pour le Trésor. Un impôt qui marche en raison directe de la valeur des produits ou de la propriété doit être naturellement plus fécond que celui qui méconnaît ce grand principe de la proportionnalité des charges et le viole même ouvertement. Ainsi, une taxe de 10 dollars établie sur chaque maison indistinctement produira moins qu'une taxe calculée sur la valeur des immeubles, parce que la première tombera plus lourdement sur les indigents, qu'elle doit écraser, pour atteindre à peine les revenus de ceux qui l'acquitteraient facilement. D'où il suit que le revenu se trouverait nécessairement diminué, et que le trésor public ferait sagement d'accroître progressivement sa taxe de 10 dollars avec l'accroissement des fortunes. Nous irons même plus loin, et nous dirons qu'en abaissant le point de départ et en réduisant à 1 dollar la taxe sur la cabane, pour la proportionner ensuite à la valeur de toutes les demeures, elle produirait des sommes plus considérables que celles qu'on retirerait du système *anti ad valorem,* qui, sous prétexte d'un impôt uniforme de 10 dollars, ramène à un niveau brutal toutes les fortunes, et qui cependant n'est pas plus injuste, plus inégal, que les droits spécifiques dont on frappe les chapeaux, les casquettes, les bottes, les souliers, et tant d'autres marchandises. Le droit *ad valorem* s'incorpore en réalité dans l'objet taxé, grandit ou diminue avec le prix de cet objet, et aboutit, par l'équilibre intelligent des fardeaux et des forces, à constituer les plus beaux revenus. L'action du système que l'on peut appeler *anti ad valorem* est diamétralement opposé, et il nous semble avoir atteint son beau idéal dans cette loi du Nouveau-Mexique qui frappait d'un droit de 500 dollars les marchandises composant le chargement d'une voiture, quelle que fût d'ailleurs la valeur de ces marchandises.

Le grand, l'irrésistible argument de la protection consiste à dire qu'en diminuant les importations, nous faisons pencher en notre faveur la balance du commerce et nous attirons sur notre pays le courant du numéraire. Les adversaires de cette balance fantastique prétendent, eux, que le commerce n'est, ne peut être qu'un échange d'importations et d'exportations, et qu'en diminuant les uns, nous diminuons nécessairement les autres. Ils ajoutent que si nous achetons plus de produits à l'étranger, nous lui en vendrons davantage, à des prix meilleurs; que si nos opérations commerciales ont été bien conduites, elles doivent réagir en notre faveur sur les cours du change, encourager l'introduction des monnaies métalliques, accroître les profits des capitalistes et ajouter à la richesse de la nation. Les tarifs protecteurs, aujourd'hui rayés de notre législation commerciale et financière, ont été établis en 1816, 1824, 1838 et 1842. De 1833 à 1842, il y eut comme une sorte de transaction, de compromis, entre le principe libéral et le principe restrictif; et le régime de nos douanes, après un temps d'arrêt de quatre années, se transforma graduellement pour aboutir au tarif actuel, inauguré en 1846. Recherchons attentivement l'effet produit par des droits élevés ou modérés sur l'afflux des métaux précieux, depuis 1821, c'est-à-dire depuis l'année où les documents du Trésor nous donnent pour la première fois des renseignements de ce genre. Depuis le commencement de 1821 jusqu'en janvier 1833, et du 30 septembre 1842 au 1er juillet 1846, l'excédant de nos importations en numéraire sur nos exportations a été de 12,660,312 liv. st., ce qui donne un gain annuel de 791,216 liv. st. pour les 16 années écoulées sous l'empire des tarifs protecteurs; tandis que l'excédant produit par l'acte de 1833 et celui de 1846, pendant un espace de 13 ans, a été de 68,507,630 dollars, soit, en moyenne, 6,227,967 liv. st. par an. Laissons de côté maintenant les tarifs de 1842 et 1846, qu'on peut prendre pour des faits extrêmes, et comparons les 10 années de 1833 à 1843, régies par un tarif mixte, avec la période de 1821 à 1832, période de triomphe pour le système restrictif. Nous voyons que pendant ces douze dernières années la balance du commerce nous a été défavorable, car nos exportations de numéraire ont dépassé de 3,851,652 liv. st. les importations; tandis que dans ces années fatales, vouées au fléau des taxes modérées, nous voyons les échanges se solder par une importation de 46,294,090 dollars, ou 4,629,409 dollars annuellement. Pour l'année 1846, et sous l'impulsion du nouveau tarif, cet excédant a même atteint le chiffre inouï, inespéré, de 22,213,550 liv. st. Comme on voit, l'effet a toujours été le même, accablant pour les protectionistes et leurs doctrines. La théorie de la restriction, fondée sur cette illusion que les métaux précieux sont irrésistiblement entraînés là où règnent les droits élevés, est donc démentie, annulée par tous les faits; et il ressort d'une expérience faite dans notre pays sur la plus vaste échelle et pendant 25 ans que, parmi tant d'autres avantages prévus ou imprévus, la liberté du commerce a encore, — si on peut appeler cela un avantage, — le don de verser abondamment le numéraire dans les pays où l'on se hasarde à l'établir. Voyons maintenant si, pour la même période, le même cycle économique, nos adversaires sont bien fondés à dire que le régime protecteur n'a pas pour effet de restreindre l'exportation de nos propres produits.

Les documents du Trésor ne remontent pas au-delà de 1821, relativement au chiffre de nos exportations; nous ferons partir de cette époque notre essai de législation douanière comparée.

De 1821 à 1832, époque restrictive s'il en fut, le chiffre de nos exportations, au commerce spécial, a été de 653,157,527 dollars, soit 54,429,794 liv. st. par an. Du 30 septembre 1842 au 30 juin 1846, les exportations n'ont pas dépassé 377,391,500 dollars, ou 94,347,875 dollars par an, — ce qui donne, pour les 16 années de restriction, un ensemble de 1,030,549,027 dollars, ou 64,409,314 liv. st. chaque année. — La scène change tout-à-coup, si l'on étudie la période de liberté relative dont nous avons joui de 1833 à 1842 et dont nous jouissons maintenant. Sous l'influence du compromis de 1833 — *Compromise act* — le montant des exportations a été de 956,168,288 dollars, ou 95,616,828 liv. st. par an. Pour l'année terminée au 30 juin 1847, le chiffre s'est élevé à 150,574,844 dollars, ce qui donne pour les 11 années de tarif modéré un total de 1,106,743,132 dollors, soit une moyenne de 100,613,012 dollars par an. En mettant en rapport l'œuvre des deux systèmes, on voit donc que le système libéral a, pour les exportations, une supériorité de 36,203,690 dollars par an sur la protection, et cela indépendamment du numéraire introduit dans le pays, et pour lequel la liberté du commerce peut encore revendiquer un triomphe.

Après avoir mis ainsi en relief les avantages produits par le régime actuel sous le rapport des exportations de produits manufacturés et des importations, nous recherchons ceux qu'il a déterminés sous le point de vue de notre navigation côtière et de long cours.

Pendant les dix-huit années de taxes modérées, de 1789 à 1807, notre tonnage s'est accru dans le rapport de 29,41 % annuellement. De 1832 à 1842, le rapport a été de 4,53 % seulement, pour se relever de 1846 à 1847 et atteindre 10,81 %. Sous l'empire des droits fortement restrictifs, au contraire, de 1816 à 1832, notre tonnage n'a pas augmenté de plus de 1/4 % par an, en moyenne. De 1842 à 1846, le rapport s'est légèrement amélioré sans dépasser toutefois 5,61 %. Si, pour justifier à tout prix l'accroissement merveilleux de notre tonnage de 1789 à 1807, on l'attribuait à la grande lutte qui absorba toutes les forces de la France et de l'Angleterre, nous répondrons par ce simple fait que, d'après les renseignements fournis par le Trésor, le développement de notre marine, de 1789 à 1792, immédiatement avant la guerre qui éclata en 1793, offre une progression croissante de 60,16 %. Or, à cette époque, la France et l'Angleterre étaient en paix, l'ère brillante de la navigation à vapeur n'avait pas encore commencé; la Louisiane, le Mississipi, le golfe du Mexique, n'avaient pas étendu la surface des eaux que sillonnent nos flottes, enfin notre pavillon n'avait jamais flotté sur les grands lacs du nord-ouest. Ce petit incident vidé, nous pouvons donc conclure hardiment de tous ces chiffres que les droits modérés ont toujours amené une augmentation de tonnage, tandis que les droits élevés, au contraire, ont constamment ralenti l'essor de notre navigation.

A quoi on a répondu que notre commerce extérieur a pu décroître, mais que le marché intérieur a pris une extension, un élan bien plus que suffisant pour compenser cette décadence. S'il en était ainsi, nous devrions voir cette prospérité intérieure se manifester dans l'augmentation de notre cabotage: la navigation de nos côtes et de nos lacs doit suivre en effet la multiplication de nos produits, puisqu'elle sert à transporter ces produits dans les différents États de l'Union. Or, les tables que nous avons déjà citées nous apprennent que le développement de notre navigation côtière a été de 22,71 %, de 1789 à 1807, pour rester à 25 % de 1780 à 1792, et après s'être momentanément affaibli de 1832 à 1842, remonter à 13,50 % pendant la dernière campagne de 1846-1847. L'accroissement a été rapide, comme on voit, sinon uniforme. Si nous venons maintenant aux périodes restrictives, nous voyons que, de 1816 à 1832, l'augmentation du tonnage donne une moyenne annuelle de 1,50 %, qui, de 1842 à 1846, remonte cependant à 6,45 %. De tels chiffres parlent suffisamment par eux-mêmes et sont de nature à démontrer que la langueur dont le système restrictif frappe le commerce exterieur, réagit directement sur le marché intérieur, sur les relations des États entre eux, et entraîne au dedans les maux qu'elle entraîne au dehors. Commerce extérieur, commerce intérieur, sont des faits coexistants et solidaires dont on ne peut isoler la marche et les vicissitudes. Et c'est ainsi que nous les avons vus grandir parallèlement sous l'influence d'un régime libéral, pour s'arrêter et même décliner sous l'égide soi-disant protectrice des tarifs de 1816 et 1842. Et cependant qui niera que pendant cette large et libre période de 1816 à 1832, la navigation côtière, stimulée par l'ouverture du grand canal de New-York, et lancée à toute vapeur sur les rivières de l'ouest et les lacs immenses du nord-ouest, eût dû prendre un accroissement immense!

On prétend, car que ne prétend-on pas? que nos récentes et vastes exportations de céréales et de produits alimentaires de toute nature ont eu pour cause unique la famine qui désole l'Irlande. Nous ne pouvons malheureusement pas faire remonter jusqu'à 1790 les documents relatifs à la valeur de nos exportations; mais nous en avons conservé du moins la quantité, et nous savons maintenant que même en écartant les chiffres de l'année dernière, les exportations de céréales et d'autres substances alimentaires ont été de beaucoup plus considérables de 1790 à 1807 et de 1833 à 1842 que de 1816 et de 1842 à 1846, surtout si l'on tient compte de la différence de la population générale de l'Union à ces différentes époques.

Ce qui prouve d'une manière plus irrésistible encore à quel point les tarifs modérés augmentent les exportations de produits destinés à l'alimentation, c'est qu'il résulte des tableaux DD joints au présent rapport, que la masse totale du coton expédié au dehors de 1790 à 1807 inclusivement peut être évaluée à 81,074,843 dollars, et que pendant la même époque, le montant de toutes nos exportations au commerce spécial ont été de 530,411,134 doll., non compris le coton. En prenant la moyenne de nos exportations pour chacune des années comprises entre 1740 et 1815, on trouve un chiffre de 29,467,285 doll. qui dépasse considérablement la moyenne des exportations sous l'empire des hauts tarifs. D'où il suit, comme un fait général et incontestable, que d'après les documents officiels fournis par le Trésor public, la balance des progrès accomplis dans les différentes branches de la fortune publique, commerce, revenus, navigation, importation de numéraire, exportations des céréales et de provisions, penche visiblement en faveur du régime libéral.

Cette vaste statistique, qui présente dans un cadre solennel et éloquent toute l'histoire économique d'une grande nation, depuis les tâtonnements de son industrie jusqu'à nos jours, n'est donc en réalité qu'un acte d'accusation, et en quelque sorte un verdict de culpabilité rendu par les faits contre le système protecteur. Et cette statistique, on le reconnaîtra sans doute, ne constitue pas seulement une chaîne d'arguments plus ou moins serrés, mais un ensemble de faits qui transforment en axiomes mathématiques les conclusions, les vues de ces grands écrivains dont la pensée, dégagée de toutes considérations mesquines de partis et d'intérêts, ont devancé les faits pour annoncer la supériorité de la liberté commerciale sur les doctrines d'isolement qu'on prend aujourd'hui encore pour du patriotisme et de la sagesse.

Les résultats des douze premiers mois pendant lesquels s'est déjà faite l'expérience du nouveau tarif, comparés avec ceux des années précédentes, signalent une prospérité ascendante et pleine d'enseignements pour qui veut les comprendre. Notre revenu s'est considérablement accru. Nos importations et exportations, notre marine, nos acquisitions de métaux précieux, notre production agricole et minérale, notre commerce intérieur, notre transit sur les côtes, sur les lacs, sur les grands fleuves, les chemins de fer, ont pris un essor inespéré, et par un heureux contre-coup, les ateliers se sont créés, agrandis, multipliés. Il était impossible de donner un démenti plus éclatant aux tristes prophéties de tant de pessimistes, et notre industrie, qu'on disait devoir péricliter, s'anime, se fortifie et fait éclore de toutes parts des villes manufacturières. Il n'est pas jusqu'aux désordres économiques de l'Angleterre, dont le contre-coup se fait en général si rudement sentir chez nous, qui ne se soient amortis contre la salutaire influence de notre réforme. On peut dire en effet que ces désordres, combinés avec les sévères épreuves de la famine, n'ont atteint qu'un seul de nos grands intérêts, celui du coton. Au lieu de ces ruines qu'on nous avait prédites, nous nous trouvons donc en face d'un progrès magnifique, d'une industrie prospère, de populations qui ont à se distribuer un travail plus considérable et des salaires plus élevés.

(*La fin au prochain numéro.*)

Le Directeur : FRÉDÉRIC BASTIAT.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 8, PRÈS LE BOULEVARD MONTMARTRE.